



Le 03/02/2025



Yvelines
Le Département

Maitre d'Ouvrage :
Conseil Départemental des Yvelines

DOCUMENT 20250203VD1

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

RESULTATS DES INVENTAIRES NATURALISTES POUR MISE A JOUR DU PLAN DE GESTION DU PARC DU PEUPLE DE L'HERBE SUR LA COMMUNE DE CARRIERES-SOUS-POISSY (78)

Révision du Document

Révision	Date	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	Description
V1	03/02/2025	Laura Vitrolles	Lorraine Charpentier	Bruno Langlois	Première version du rapport
Bureau d'étude rédacteur	Fox Consulting 37-39 rue LEDRU ROLLIN 75012 PARIS TVA Intracommunautaire : FR60809253362 RCS Paris : 809 253 362 SIRET : 809 253 362 0001				
Contact client	Lorraine Charpentier: foxconsultinglorraine@orange.fr				
Porteur de projet	Conseil départemental des Yvelines (78) Isabelle Chatoux – ichatoux@yvelines.fr				

Fox Consulting a rédigé ce document avec tout le soin et le professionnalisme nécessaires. Fox Consulting a fait appel à ses personnels et à ses moyens dans les limites qui lui ont été accordées par le client. Ce document est confidentiel et a pour seul destinataire le client. Fox Consulting ne reconnaît aucune responsabilité envers des tiers qui auraient eu communication de tout ou partie de ce document, sauf accord formel préalable de Fox Consulting. Tout tiers quel qu'il soit, se fie à ce document à ses propres risques. Fox Consulting ne reconnaît aucune responsabilité envers le client ou envers toute autre partie, concernant tout sujet qui n'entrerait pas dans le cadre de la mission convenue avec le client.

Sommaire

Sommaire	3
1. Présentation du Parc du peuple de l'herbe (PPDH) et du contexte écologique	7
1.1. Présentation du parc	7
1.2. Contexte écologique	10
1.3. Résultats des inventaires de 2019	12
2. Méthodes d'inventaires.....	14
2.1. Inventaires des habitats et de la flore	14
2.1.1. Habitats	14
2.1.2. Flore	14
2.2. Inventaires des oiseaux	16
2.2.1. L'observation aléatoire	16
2.2.2. Indice Ponctuel d'Abondance couplé au protocole EPS du STOC : recensement visuel et auditif	16
2.2.3. Prospection des oiseaux hivernants.....	17
2.2.4. Les rapaces nocturnes.....	17
2.2.5. La migration	17
2.3. Les mammifères (non volants).....	19
2.4. Inventaires des chiroptères	21
2.4.1. Enregistrements passifs	21
2.4.2. Enregistrements actifs.....	21
2.4.3. Recherche des arbres à gîtes potentiels.....	22
2.5. Inventaire des reptiles	25
2.6. Inventaires des amphibiens.....	27
2.7. Inventaires des invertébrés	29
2.8. Récapitulatif de dates de prospections	31
3. Résultats des inventaires de 2024	32
3.1. Les habitats.....	32
3.1.1. Milieux ouverts.....	34
3.1.2. Milieux humides ou aquatiques.....	36
3.1.3. Milieux arbustifs et arborés.....	39
3.1.4. Milieux anthropisés	42
3.1.5. Analyse de l'évolution des habitats	42
3.2. La flore	45
3.2.1. Les espèces patrimoniales	45
3.2.2. Les espèces envahissantes	48
3.3. Les oiseaux	51
3.3.1. Résultats des inventaires.....	51
3.3.2. Oiseaux nocturnes	57
3.3.3. Bioévaluation des espèces	57
3.3.4. Description des habitats caractéristiques des peuplements d'oiseaux	61
3.3.5. Intérêt global du peuplement ornithologique	62

3.4. Les chiroptères	62
3.4.1. Détection passive	62
3.4.2. Détection active	76
3.4.3. Résultats du diagnostic des arbres à gîte potentiels	76
3.4.4. Synthèse chiroptérologique.....	82
3.5. Les mammifères (non volants).....	85
3.6. Les reptiles	88
3.7. Les amphibiens.....	91
3.8. Les insectes et autres arthropodes	93
3.8.1. Les lépidoptères	93
3.8.2. Les orthoptères	97
3.8.3. Les odonates	101
3.8.4. Les hyménoptères	105
3.8.5. Les diptères	107
3.8.6. Les hémiptères.....	110
3.8.7. Les coléoptères	112
3.8.8. Les araignées.....	116
3.8.9. Les Myriapodes et Crustacés	117
3.8.10. Autres invertébrés	118
3.8.11. Analyse entomologique globale du Parc du peuple de l'herbe.....	118
4. Synthèse des enjeux écologiques	123
5. Préconisations de gestion (pour mise à jour du plan de gestion)	127
5.1. Préconisations de gestion à destination de la flore et des habitats	127
5.1.1. Gestion des espèces protégées.....	127
5.1.2. Gestion des espèces invasives.....	127
5.2. Préconisations de gestion à destination des mammifères terrestres	128
5.2.1. Poursuivre une gestion favorable à la présence des mammifères terrestres	128
5.2.2. Préconisations à destination du Hérisson d'Europe	129
5.2.3. Préconisations à destination du Renard roux – Création d'une ZNP (Zone Naturelle Protégée).....	130
5.2.4. Mesure concernant le Ragondin	130
5.3. Préconisations de gestion à destination des reptiles.....	131
5.3.1. Installer des hibernaculums et quelques pierriers dans les espaces de friches	131
5.3.2. Installer des tas de bois mort dans les espaces de boisements	131
5.4. Préconisations de gestion à destination des insectes.....	132
5.4.1. Contrôle des populations de Frelon asiatique.....	132
5.4.2. Propositions de mesures de gestion à destination des coléoptères et autres invertébrés des milieux forestiers	133
5.4.3. Proposition de mesures de gestion à destination du reste de l'entomofaune	134
5.5. Préconisations de gestion à destination des amphibiens	134
5.5.1. Création de milieux favorables pour la phase terrestre des espèces	134
5.5.2. Mesure spécifique pour les Tritons	135
5.5.3. Entretien général des mares et des points d'eau.....	135
5.5.4. Adaptation du calendrier des travaux en cas d'intervention sur les boisements.....	138

5.6. Préconisations de gestion à destination des oiseaux	138
5.6.1. Surveiller étroitement l'évolution de la population de la Perruche à collier.....	138
5.6.2. Favoriser les ressources trophiques en privilégiant les espaces riches en insectes.....	139
5.6.3. Installer des nichoirs à destination de la Chouette hulotte	139
5.7. Préconisations de gestion pour la berge sud de l'étang de la Galiotte	140
6. Glossaire	142
Annexe 1 : Liste complète des espèces végétales recensées sur le site de PPDH.....	146
Annexe 2 : Résultats oiseaux selon la saison d'observation sur le site de PPDH	154
Annexe 3 : Activité brute des enregistreurs automatiques d'ultrasons installés sur le site de PPDH	158

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de l'aire d'étude.	9
Carte 2 : Contexte écologique autour du parc.	11
Carte 3 : Carte des enjeux du parc du peuple de l'herbe identifiés en 2019 (source : Institut d'Écologie Appliquée).....	13
Carte 4 : Transects aléatoires parcourus pour les inventaires habitats et flore.....	15
Carte 5 : Points d'écoute effectués lors des inventaires oiseaux.....	18
Carte 6 : Position des pièges photographiques pour les inventaires mammifères.	20
Carte 7 : Position des enregistreurs passifs posés pour les inventaires chiroptères.	24
Carte 8 : Positions des plaques reptiles posées pour les inventaires reptiles.....	26
Carte 9 : Points d'écoute effectués et transects d'observation parcourus lors des inventaires amphibiens.....	28
Carte 10 : Points de chrono-inventaires réalisés et transects parcourus lors des inventaires invertébrés.....	30
Carte 11 : Délimitations des habitats naturels (ouest du parc).	43
Carte 12 : Délimitations des habitats naturels (est du parc).....	44
Carte 13 : Localisation des stations d'espèces patrimoniales à enjeu faible à fort.	47
Carte 14 : Localisation des stations d'espèces exotiques envahissantes.....	50
Carte 15 : Localisation des espèces patrimoniales d'oiseaux observées.	60
Carte 16 : Localisation des arbres à gîte potentiels sur le parc du peuple de l'herbe.....	81
Carte 17 : Localisation des observations de mammifères (non volants).	87
Carte 18 : Localisation des observations de reptiles.	90
Carte 19 : Localisation des observations d'amphibiens.	92
Carte 20 : Localisation des observations d'invertébrés patrimoniaux	122
Carte 21 : Enjeux sur le parc (ouest du parc).	125
Carte 22 : Enjeux sur le parc (est du parc).....	126

Liste des tableaux

Tableau 1 : Dates de passage et conditions météorologiques.	31
Tableau 2 : Liste des habitats identifiés en 2019.	33
Tableau 3 : Liste des espèces citées comme patrimoniales en 2019.	46

Tableau 4 : Liste des espèces exotiques envahissantes recensées depuis 2017 (en gras les espèces vues en 2024).	49
Tableau 5 : Résultats des inventaires oiseaux de 2024 et comparaison avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).	53
Tableau 6 : Liste des espèces d'oiseaux patrimoniales recensées en 2024.	58
Tableau 7 : Evaluation de l'activité chiroptérologique en bord de Seine en période printanière 2024	63
Tableau 8 : Evaluation de l'activité chiroptérologique près de la mare en prairie en période printanière 2024.....	65
Tableau 9 : Evaluation de l'activité chiroptérologique en bord de Seine en période estivale 2024 ..	67
Tableau 10 : Evaluation de l'activité chiroptérologique près de la mare en prairie en période estivale 2024.....	69
Tableau 11 : Evaluation de l'activité chiroptérologique en bord de Seine en période automnale 2024	72
Tableau 12 : Evaluation de l'activité chiroptérologique près de la mare en prairie en période automnale 2024.....	74
Tableau 13 : Liste et caractéristiques des arbres à gîte potentiels relevés sur la zone d'étude	79
Tableau 14 : Synthèse de l'activité et de la diversité chiroptérologique	82
Tableau 15 : Synthèse des espèces et des groupes d'espèces de chiroptères confirmés et leurs statuts.	83
Tableau 16 : Comparaison des inventaires chiroptères de 2024 avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).	84
Tableau 17 : Résultats des inventaires mammifères (non volants) de 2024 et comparaison avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).	85
Tableau 18 : Résultats des inventaires reptiles de 2024 et comparaison avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).	88
Tableau 19 : Résultats des inventaires amphibiens de 2024 et comparaison avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).	91
Tableau 20 : Résultats des inventaires lépidoptères de 2024 et comparaison avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).	93
Tableau 21 : Résultats des inventaires orthoptères de 2024 et comparaison avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).	98
Tableau 22 : Résultats des inventaires odonates de 2024 et comparaison avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).	101
Tableau 23 : Liste des espèces d'invertébrés recensées en 2024.	119
Tableau 24 : Liste complète des espèces de plantes recensées sur le parc du Peuple de l'herbe en 2024 (en orange : espèces envahissantes, en violet : espèces patrimoniales).	146
Tableau 25 : Liste des espèces d'oiseaux nicheurs précoces observés en avril 2024.....	154
Tableau 26 : Liste des espèces d'oiseaux nocturnes observés en avril 2024.	155
Tableau 27 : Liste des espèces d'oiseaux nicheurs tardifs observés en juin 2024.	155
Tableau 28 : Liste des espèces d'oiseaux hivernants observés en décembre 2024.	157

1. Présentation du Parc du peuple de l'herbe (PPDH) et du contexte écologique

1.1. Présentation du parc

Le Parc du Peuple de l'Herbe, situé à Carrières-sous-Poissy dans les Yvelines, est un joyau écologique et un véritable sanctuaire pour la biodiversité. S'étendant sur près de 113 hectares, ce parc aménagé en 2017 est le plus grand espace naturel des Yvelines. Il se distingue par la richesse de ses milieux naturels, qui en font un lieu privilégié pour l'observation et la préservation de la faune et de la flore.

Le parc abrite une mosaïque d'écosystèmes variés qui offre un refuge à une multitude d'espèces :

- ▶ Des prairies : Étendues herbeuses favorables à la flore sauvage et aux insectes pollinisateurs comme les papillons et les abeilles.
- ▶ Des zones humides : Les mares, étangs et fossés accueillent des amphibiens, des odonates et des oiseaux aquatiques. Ces milieux jouent également un rôle crucial dans la régulation de l'eau et la filtration naturelle des polluants.
- ▶ Des boisements : Ces petites forêts et haies servent de refuge à des mammifères, des oiseaux nicheurs et des chauves-souris.
- ▶ Des ripisylves sur les berges de la Seine : Avec leur végétation spécifique, elles sont un lieu de passage et de repos pour les oiseaux migrateurs.

Le parc tire son nom de l'abondance d'insectes qu'il héberge, notamment grâce à son approche de gestion écologique. Il est particulièrement réputé pour ses odonates, avec près de 30 espèces recensées dans les années passées, ce qui en fait un site de référence en Île-de-France. Des observatoires et des espaces pédagogiques permettent aux visiteurs de découvrir cet univers fascinant.

On y trouve également des espèces emblématiques comme :

- ▶ Les grenouilles vertes et tritons palmés dans les zones humides.
- ▶ Des hérons cendrés, des martin-pêcheurs et autres oiseaux aquatiques.
- ▶ Une diversité de plantes sauvages rares, certaines protégées (comme la Renoncule à petites fleurs) qui font l'objet de gestions adaptées.

Le Maison des Insectes, au cœur du parc, est un espace d'exposition dédié à la découverte des insectes et de leur rôle crucial dans les écosystèmes. Le parc propose aussi des ateliers, des animations et des sentiers balisés pour sensibiliser le public à l'importance de la préservation de la nature.

Avec ses aménagements doux (pontons, belvédères, sentiers), le Parc du Peuple de l'Herbe invite à une exploration respectueuse de ces milieux naturels, tout en offrant une expérience immersive dans un écrin de biodiversité.

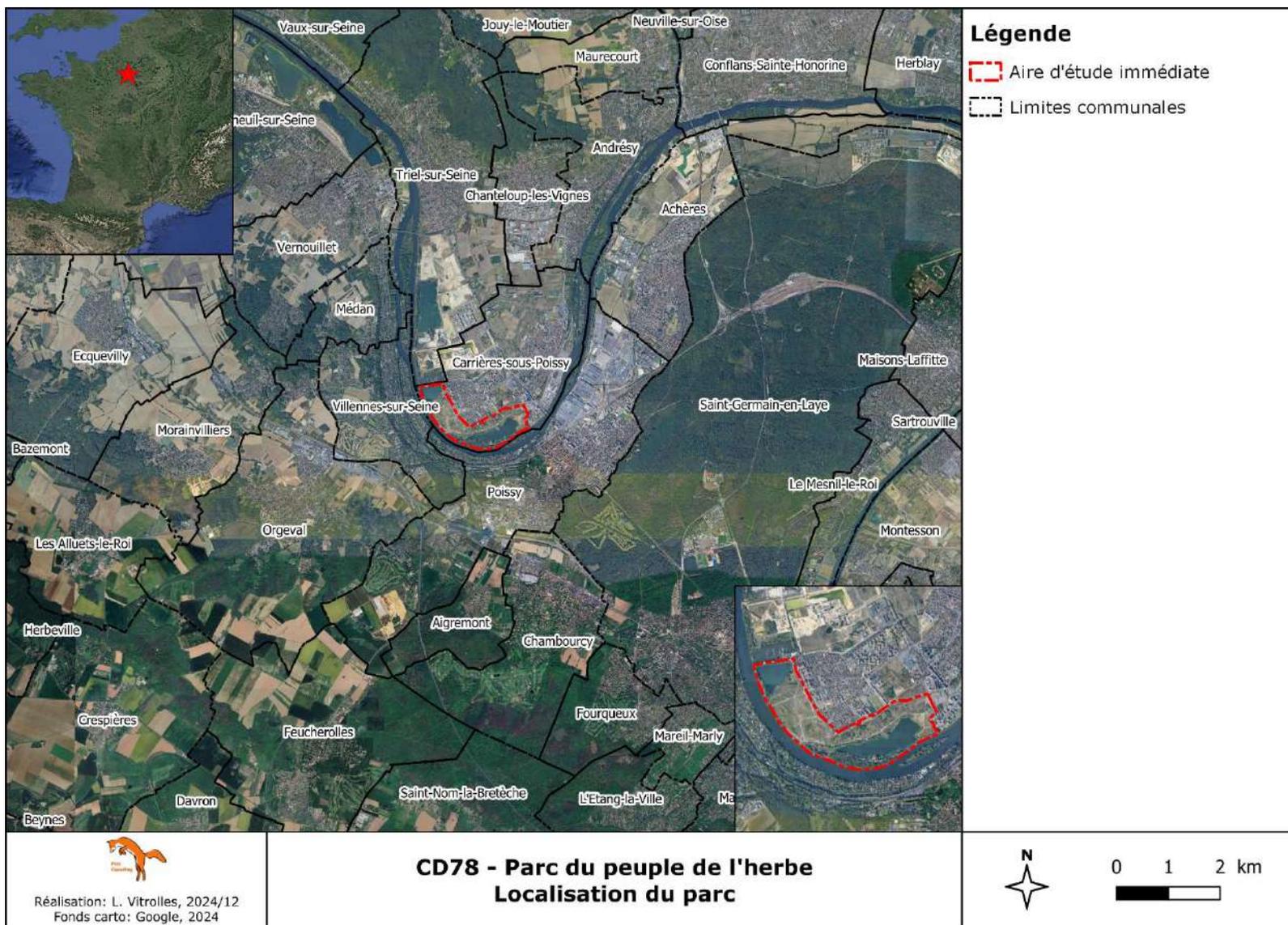
Le parc a adopté une approche moderne de la gestion écologique :

- ▶ Fauche tardive des prairies pour préserver les cycles de vie des insectes.
- ▶ Gestion différenciée des espaces verts, avec des zones où la nature évolue librement pour permettre le développement d'écosystèmes spontanés.
- ▶ Création de mares et de friches pour favoriser les espèces aquatiques et les pollinisateurs.

Ces mesures participent à la régénération de milieux naturels souvent absents dans les zones périurbaines.

Enfin, le parc sensibilise les habitants et visiteurs à l'importance de la nature en milieu urbain. Cette sensibilisation est cruciale dans un contexte où les populations urbaines sont souvent éloignées de la nature, ce qui peut réduire leur compréhension et leur soutien aux initiatives de conservation.

En somme, le Parc du Peuple de l'Herbe s'inscrit dans une démarche écologique qui vise à restaurer des écosystèmes, favoriser la biodiversité et renforcer la résilience environnementale dans une région où ces enjeux sont particulièrement pressants. Il constitue un exemple de cohabitation réussie entre l'Homme et la nature dans un milieu périurbain.



Carte 1 : Localisation de l'aire d'étude.

1.2. Contexte écologique

Le Parc du Peuple de l'Herbe s'insère dans un contexte écologique complexe et stratégique, marqué par des enjeux de préservation de la biodiversité, de renaturation des espaces urbains, et d'adaptation au changement climatique dans une région fortement urbanisée comme l'Île-de-France.

Le parc se trouve en bordure de la Seine, un fleuve qui joue un rôle de corridor écologique majeur en Île-de-France. Ces corridors permettent la circulation des espèces, favorisant leur survie et leur adaptation face à la fragmentation des habitats causée par l'urbanisation. À proximité, les zones humides de la boucle de Chanteloup, dont le parc fait partie, forment un écosystème riche qui est essentiel pour la faune migratoire et locale.

L'aménagement du parc répond à la pression exercée sur les milieux naturels par l'expansion urbaine et industrielle. Situé dans une région densément peuplée, le parc vise à :

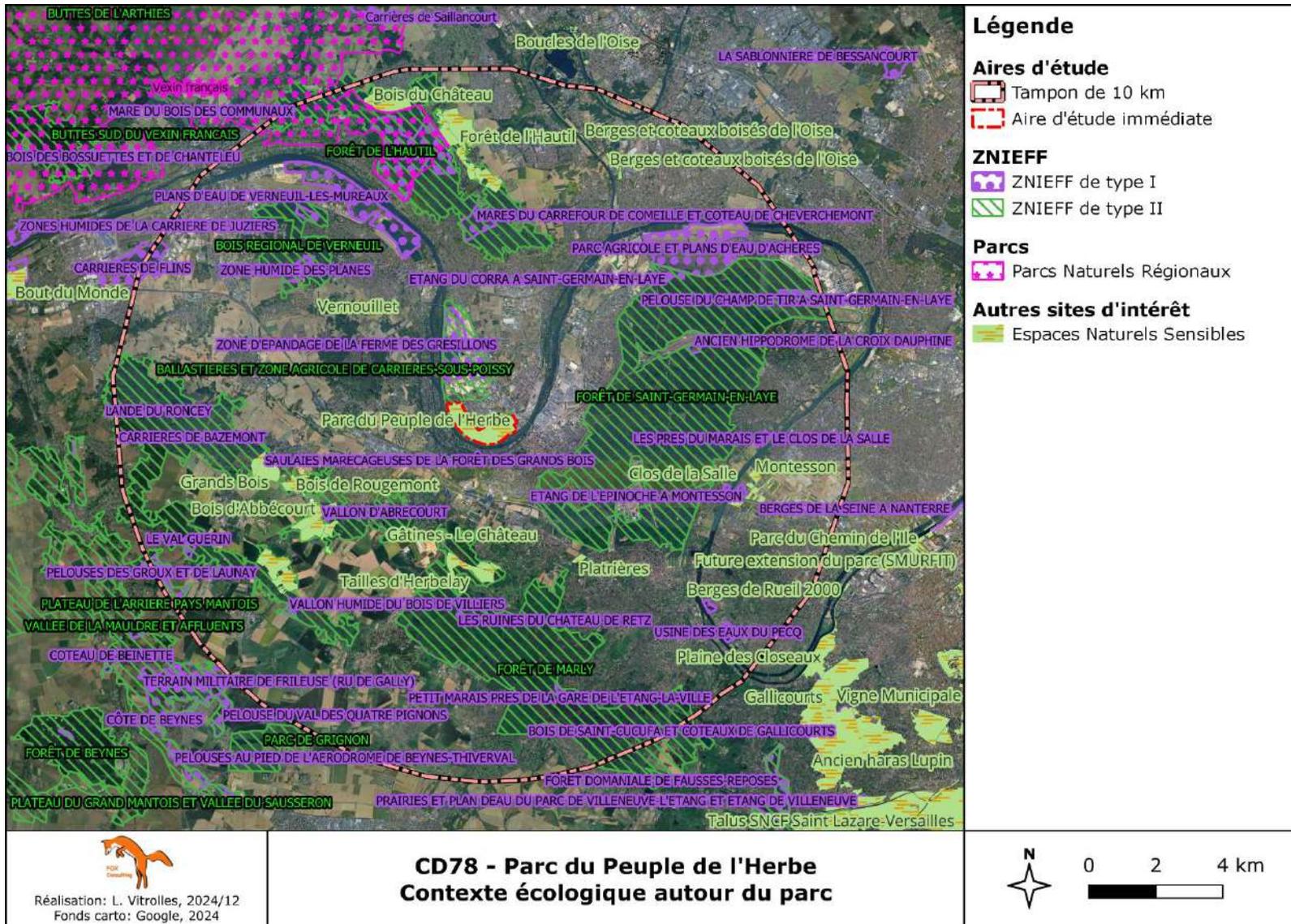
- ▶ Restaurer des habitats naturels : Les prairies, mares, et boisements du parc ont été reconstitués ou préservés pour accueillir une grande diversité d'espèces.
- ▶ Préserver les espèces menacées : Le parc offre des conditions favorables à des espèces en déclin, comme certains amphibiens, insectes ou oiseaux, en recréant des niches écologiques variées.

Dans un rayon de 10 km autour du parc on retrouve de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I (zone homogène abritant des espèces ou habitats remarquables) ou II (zone plus vaste pour sa cohérence écologique globale).

Les **ZNIEFF** situées dans un rayon de 10 km autour du Parc du Peuple de l'Herbe témoignent de la richesse écologique de ce territoire. Ces zones, identifiées pour leur valeur patrimoniale, contribuent à la préservation des écosystèmes dans un secteur soumis à une forte pression urbaine et industrielle.

On retrouve aussi de nombreux Espaces Naturels Sensibles, dont fait partie le parc du peuple de l'herbe, et le Parc Naturel Régional du Vexin à 6 km au nord-ouest du Parc.

Le parc lui-même n'est pas une ZNIEFF mais un Espace Naturel Sensible et il bénéficie directement de la connectivité écologique que ces zones offrent. Il s'inscrit dans un réseau d'habitats qui favorise la circulation des espèces entre les différents milieux naturels et la résilience écologique de la région face à l'urbanisation et aux impacts du changement climatique. Il n'existe pas de zone Natura 2000 au titre de la Directive Habitats ou au titre de la Directive Oiseaux à moins de 20 km du site.



Carte 2 : Contexte écologique autour du parc.

1.3. Résultats des inventaires de 2019

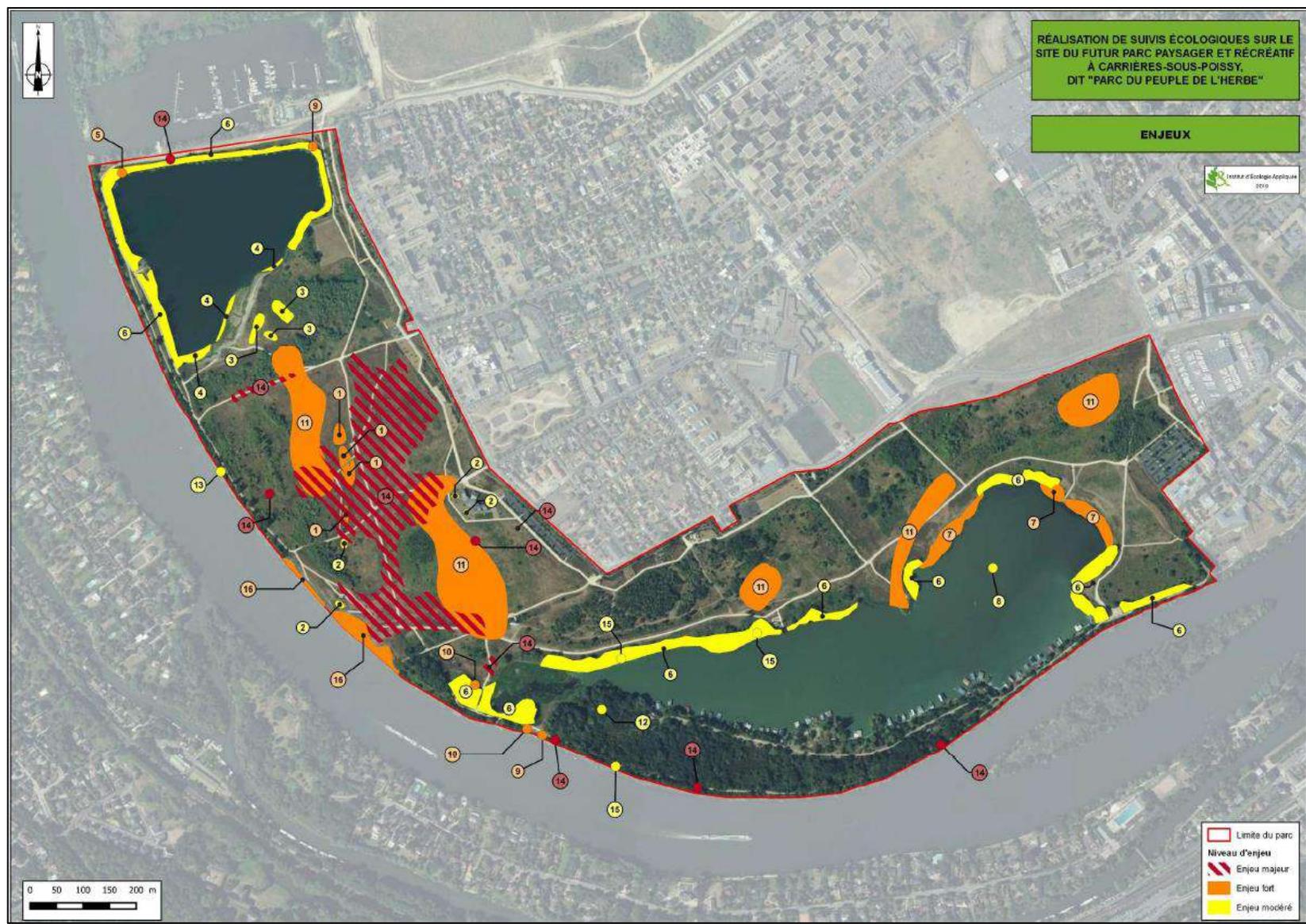
Les inventaires de 2019 ont conclu :

« Le site du Parc du Peuple de l'Herbe présente une diversité faunistique et floristique importante, qui a été renforcée par les récents aménagements du parc, notamment sur les berges des étangs et de la Seine. Ces milieux aquatiques et amphibies représentent la majorité des habitats patrimoniaux du site et permettent l'expression d'une faune diversifiée notamment pour les Odonates. Les zones ouvertes et semi-ouvertes, composées de friches et de fourrés, abritent une faune variée en passereaux, Orthoptères et Rhopalocères. On soulignera également la très forte présence de la Renoncule à petites fleurs, espèce végétale à enjeu majeur sur le site, dans les secteurs les plus ras des zones herbacées. Les enjeux du site sont synthétisés dans le tableau et la carte qui suivent (pour une bonne lisibilité de la carte, seuls les éléments d'enjeu modéré à majeur ont été figurés).

Le site est également marqué par la présence d'espèces exotiques envahissantes animales et végétales. En effet, les multiples occupations et remaniements du sol dans les décennies passées et la position du site en zone péri-urbaine ont favorisé l'installation d'espèces invasives dont certaines posent d'ores-et-déjà des problèmes pour la faune et la flore indigènes. Si certaines de ces espèces sont déjà gérées (Jussie, Sainfoin d'Espagne), d'autres mériteraient des actions rapides pour limiter leur propagation. C'est le cas notamment pour la Tortue de Floride, la Bernache du Canada, la Perruche à Collier (dont la population est encore faible mais qui niche sur le site), l'Erable negundo ou encore l'Aster à feuilles lancéolées. »

N°	Caractéristiques	Niveau d'enjeu
1	<u>Mares centrales</u> Présence d'habitats patrimoniaux aquatiques et amphibies, Pélodyte ponctué, Bruant des roseaux, et cortège d'Odonates	Fort
2	<u>Mares de petite taille (à sec en 2019)</u> Présence de roselières basses	Modéré
3	<u>Mares au Sud de l'étang de la Vieille Ferme</u> Présence d'habitats patrimoniaux aquatiques et amphibies	Modéré
4	<u>Berges Sud de l'étang de la Vieille Ferme</u> Présence de roselières basses et hautes, Butome en ombelle, et cortège d'Odonates	Modéré
5	Gazon annuel amphibie à Souchet brun	Fort
6	Saulaies blanches autour des étangs de la Vieille Ferme et de la Galiotte	Modéré
7	<u>Berges de l'étang de la Galiotte</u> Présence de roselières basses et hautes et de cariçaias, Martin pêcheur, et cortège d'Odonates	Fort
8	Radeau à Sterne pierregarin	Modéré
9	Présence du Serin cini	Fort
10	Présence du Verdier d'Europe	Fort
11	Zones semi-ouvertes (friches et fourrés associés) favorables aux passereaux insectivores dont : Tarier pâtre, Pouillot fitis, Bouscarle de Cetti, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant. Présence du Faucon crécerelle (secteur de chasse)	Fort
12	Présence ponctuelle du Pic noir	Modéré
13	Présence ponctuelle du Saule pourpre	Modéré
14	Présence de la Renoncule à petites fleurs	Majeur
15	Présence de la Cardamine impatiente	Modéré
16	<u>Berges de la Seine</u> Présence de roselières basses et hautes	Fort

Les données 2019 de chaque groupe sont présentées dans chaque partie « résultats » suivante en comparaison avec les données obtenues en 2024.



Carte 3 : Carte des enjeux du parc du peuple de l'herbe identifiés en 2019 (source : Institut d'Écologie Appliquée).

2. Méthodes d'inventaires

2.1. Inventaires des habitats et de la flore

2.1.1. Habitats

Les inventaires des habitats naturels ont été couplés aux inventaires de la flore.

Les habitats ont été appréhendés en suivant la typologie EUNIS avec la correspondance Corine Biotope et EUR 28, le cas échéant

Le travail s'est fait en deux étapes :

- ▶ Etape 1 : Un premier travail de photo-interprétation à partir de photo-aérienne a été réalisé ainsi que l'étude des cartes des inventaires de 2017 et 2019.
- ▶ Etape 2 : A l'issue de ce pré-inventaire, des prospections de terrain ont permis d'ajuster les délimitations suite à l'évolution naturelle des habitats.

2.1.2. Flore

Les inventaires floristiques ont été orientés vers la recherche d'éventuelles espèces d'intérêt communautaire, ou protégées par la législation française afin d'établir un bilan floristique complet des milieux traversés.

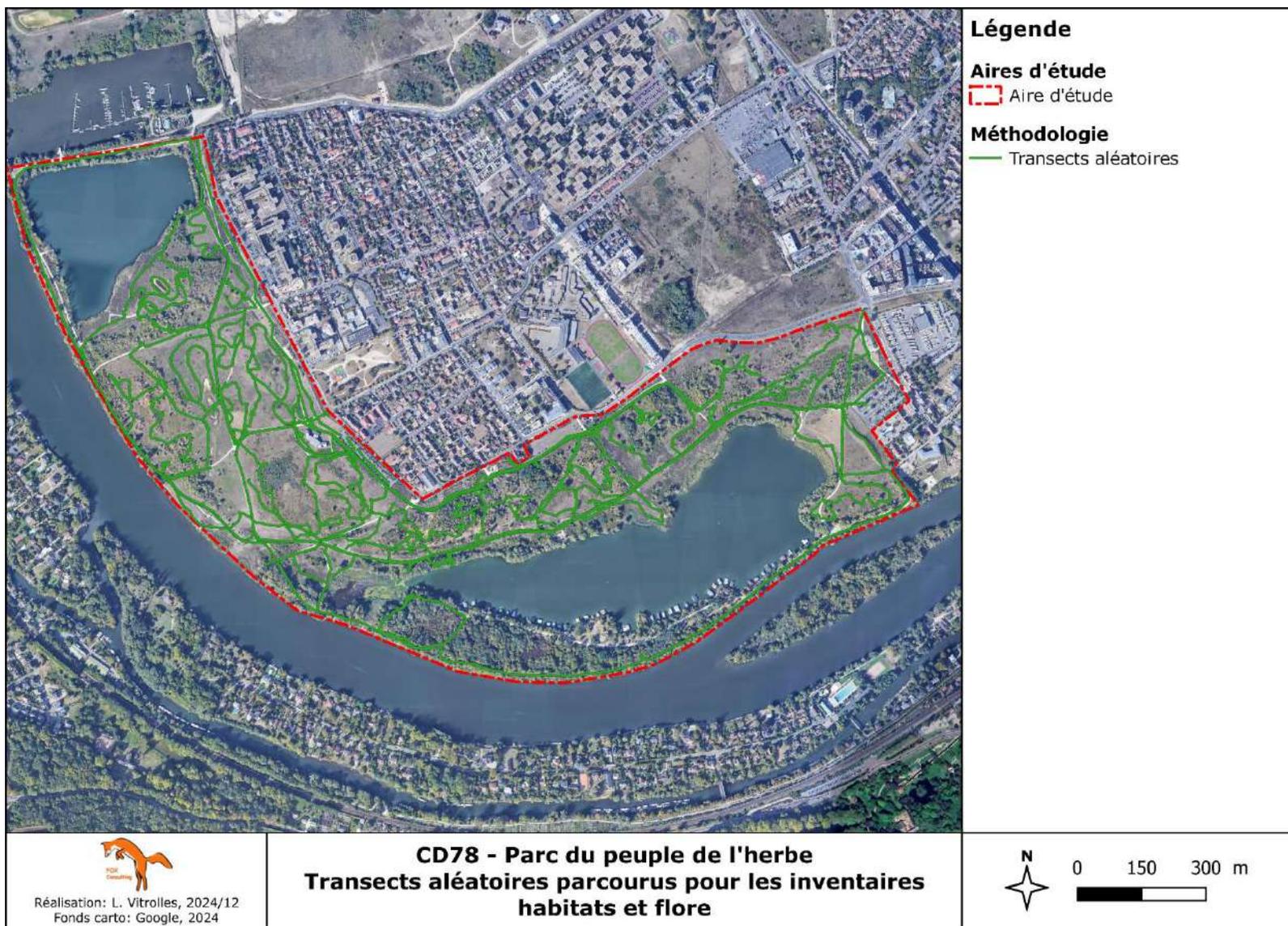
La liste suivante fixe les différentes listes d'espèces à prendre en compte :

- ▶ Les espèces d'importance communautaire ;
- ▶ Les espèces protégées au niveau national et régional ;
- ▶ Les espèces menacées et rares à exceptionnelles, même si elles ne présentent pas de caractère réglementaire, elles n'en présentent pas moins une contrainte moyenne à forte selon leur degré de rareté et de menaces (listes rouges).

Les stations floristiques patrimoniales et protégées ont été cartographiées et géoréférencées et comparées avec les stations référencées en 2019.

De plus, les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) ont aussi été listées et les stations ont été géoréférencées afin de pouvoir évaluer leur étendue mais aussi l'évolution de ces espèces depuis 2019.

Trois passages ont été réalisés : avril, juin et septembre 2024.



Carte 4 : Transects aléatoires parcourus pour les inventaires habitats et flore.

2.2. Inventaires des oiseaux

2.2.1. L'observation aléatoire

Elle consiste en l'observation libre, dans tous les types d'habitats, dans un simple but de recherche des espèces présentes. Ce type de prospection est utilisé de préférence dans les secteurs les moins bien connus afin de dégager les enjeux avérés et potentiels et définir le besoin d'un suivi plus approfondi. Le parcours prospecté est cartographié afin de permettre sa reproductibilité.

2.2.2. Indice Ponctuel d'Abondance couplé au protocole EPS du STOC : recensement visuel et auditif

Le protocole consiste à effectuer un échantillonnage ponctuel semi-quantitatif d'une durée de 20 minutes (ramenée à 15 minutes dans les sites présentant une faible diversité d'espèces avérée), au moyen d'un Indice Ponctuel d'Abondance (IPA). Cette méthode, élaborée par Blondel et al. (1970), et utilisée internationalement par les ornithologues, a été choisie en 1977 par l'International Bird Census Committee (IBCC) comme méthode ponctuelle recommandée en Europe.

Afin de pouvoir alimenter les données du Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) et de pouvoir comparer les résultats à ceux d'autres sites, le protocole est rendu compatible avec celui des Échantillonnages Ponctuels Simples (EPS) choisi par le CRBPO en effectuant un premier comptage pendant les 5 premières minutes, durée du protocole STOC dont la méthode est identique.

Déroulement :

Recensement pendant vingt minutes de tous les oiseaux vus et/ou entendus autour d'un point précis sans limite de distance. Ils sont reportés sur une fiche prévue à cet effet à l'aide d'une codification permettant de différencier tous les individus et le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...). Sur la fiche de relevé, le point ou la station peut être matérialisé par un cercle dont le centre est virtuellement occupé par l'observateur. Ce système de notation à l'intérieur d'un cercle facilite le repérage spatial des individus contactés.

Paramètres relevés :

A la fin de chaque session de dénombrement, le nombre d'espèces et d'individus est totalisé en nombre de couples selon ce système :

- ▶ Un oiseau vu ou entendu criant : 0,5 couple ;
- ▶ Un mâle chantant : 1 couple ;
- ▶ Un oiseau bâtissant : 1 couple ;
- ▶ Un groupe familial, un nid occupé : 1 couple.

Période :

Deux sessions de comptage sont réalisées : une première au début du printemps permettant de contacter les espèces sédentaires et les nicheuses précoces (en pratique, entre le 25 mars et le 30 avril), une seconde plus tard en saison (entre le 8 mai et le 20 juin), quand les nicheurs plus tardifs sont arrivés. Les 2 sessions de dénombrement doivent être réalisées strictement au même emplacement, par temps calme (les jours de pluie, de vent et de froid vif doivent être évités), durant la période comprise entre 30 minutes et 4 à 5 heures après le lever du jour. Les relevés doivent se faire, si possible, par le même observateur et à peu près à la même date d'une année sur l'autre.

Efficacité :

Le couplage d'un point de recensement STOC, visant principalement les espèces communes, et d'un IPA pour évaluer les effectifs des populations d'un maximum d'espèces permet de remplir un double objectif avec un maximum de fiabilité.

Une étude effectuée sur 100 points d'écoute (Muller, 1987) montre que cette méthode permet d'augmenter la fiabilité des résultats obtenus ainsi que les probabilités de contacts avec un nombre plus élevé d'espèces. Ces résultats montrent que même si d'une façon générale, environ 60% des

espèces (et 50% des individus) sont observées durant les 5 premières minutes, les 15 dernières minutes apportent encore plus de 30% d'espèces nouvelles.

2.2.3. Prospection des oiseaux hivernants

La période d'inventaire retenue est comprise entre le 01 décembre et le 31 janvier, afin de limiter l'influence des derniers et premiers passages migratoires postnuptiaux et pré-nuptiaux. Toutes les espèces contactées lors de cette période, y compris des individus de passage (migrateurs tardifs/précoces) ou occasionnels (migrateur transsaharien demeuré sur place ou visiteurs d'hivers accidentels) sont pris en compte dans l'inventaire.

Un passage est réalisé par transect : entre les mois de décembre et janvier au cours de l'hiver. Il débute le matin environ 1 heure après le lever du soleil afin d'éviter de contacter les oiseaux en mouvement quittant leurs dortoirs et dans des conditions météorologiques favorables (absence de vent ou de pluie).

2.2.4. Les rapaces nocturnes

De manière générale, les espèces nocturnes (rapaces essentiellement) doivent faire l'objet d'investigations crépusculaires et nocturnes (points d'écoute avec ou sans utilisation de la « repasse »).

Les points d'écoute se déroulent à l'identique des écoutes diurnes.

La méthode de la « repasse » est efficace, notamment pour des espèces comme la Chevêche d'Athéna qui chantent peu spontanément. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que la densité de population est faible et les individus ressentent donc moins le besoin de chanter pour définir leur territoire.

Elle repose sur un principe simple : un mâle territorial réagit lorsqu'il entend un éventuel concurrent sur son territoire.

Cette méthode doit se faire avec précaution afin de ne pas déranger les oiseaux. Ainsi, les passages doivent se faire avec un espace de temps suffisant.

La soirée d'écoute doit se faire du crépuscule (pas avant 22h en été) jusqu'à 1h du matin, par temps calme (sans vent ni pluie).

2.2.5. La migration

Chaque année, à l'automne, des centaines de millions d'oiseaux migrants quittent leurs lieux de reproduction et entament un long vol vers leurs zones d'hivernage, parfois situées à plusieurs milliers de kilomètres ; ils effectueront le voyage en sens inverse au printemps.

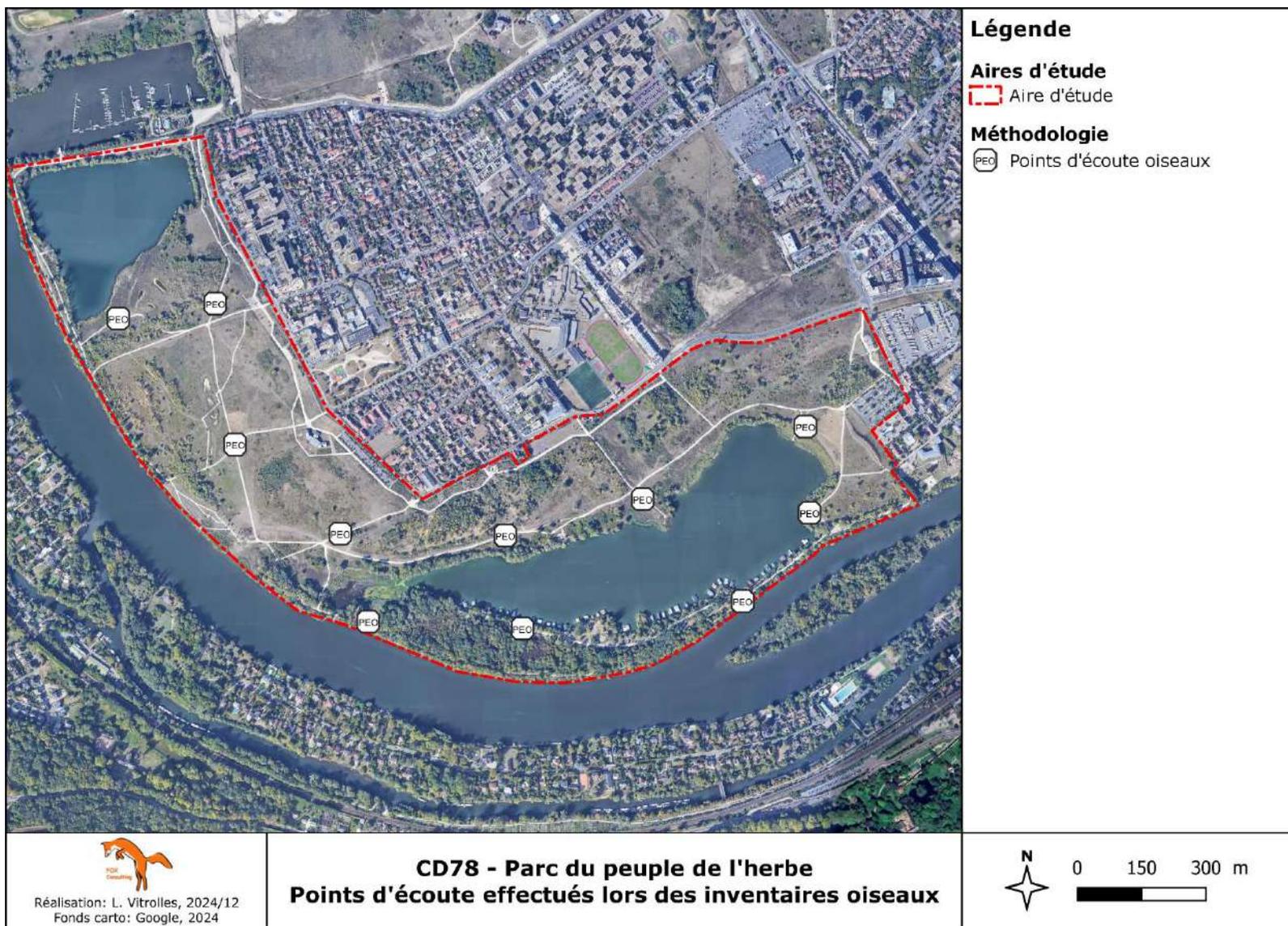
Ainsi le terme migrateur désigne une espèce effectuant des déplacements saisonniers, passant les périodes de reproduction et hivernale dans deux régions distinctes, selon un schéma répété d'année en année.

Même si la région Ile-de-France ne fait pas partie des principaux axes migratoires de l'hexagone (voir carte ci-dessous), elle peut être concernée par le passage de certaines espèces susceptibles de choisir une zone de repos dans les espaces naturels situés sur son chemin.

Les inventaires ont été réalisés en avril et juin pour les nicheurs précoces et tardifs, en avril pour les rapaces nocturnes, en avril et septembre pour la migration et en décembre pour les oiseaux hivernants.

Pour les oiseaux nicheurs, les points d'écoute ont été réalisés sur les mêmes sites qu'en 2019, afin de pouvoir bénéficier de données comparables.

Chaque observation a été répertoriée et cartographiée.



Carte 5 : Points d'écoute effectués lors des inventaires oiseaux.

2.3. Les mammifères (non volants)

Cette étude concerne les grands mammifères (chevreuils, renards, castors, sangliers, hérisson ...) et les micromammifères.

Les micromammifères sont des mammifères terrestres de petite taille, à l'exclusion des chiroptères, des mustélidés et des lagomorphes. Ce sont donc essentiellement les petits rongeurs (souris, campagnols, mulots ...) et les petits insectivores (musaraignes).

Pour l'ensemble des espèces de mammifères, il existe trois stratégies d'échantillonnage qui peuvent être mises en œuvre :

- ▶ Le recensement direct : observation directe d'individus ;
- ▶ Le recensement indirect : recensement d'indices de présence (fèces, poils ...) ;
- ▶ Les méthodes de capture.

Seules les méthodes de recensement indirect et direct ont été mises en place, aucune capture n'a été réalisée.



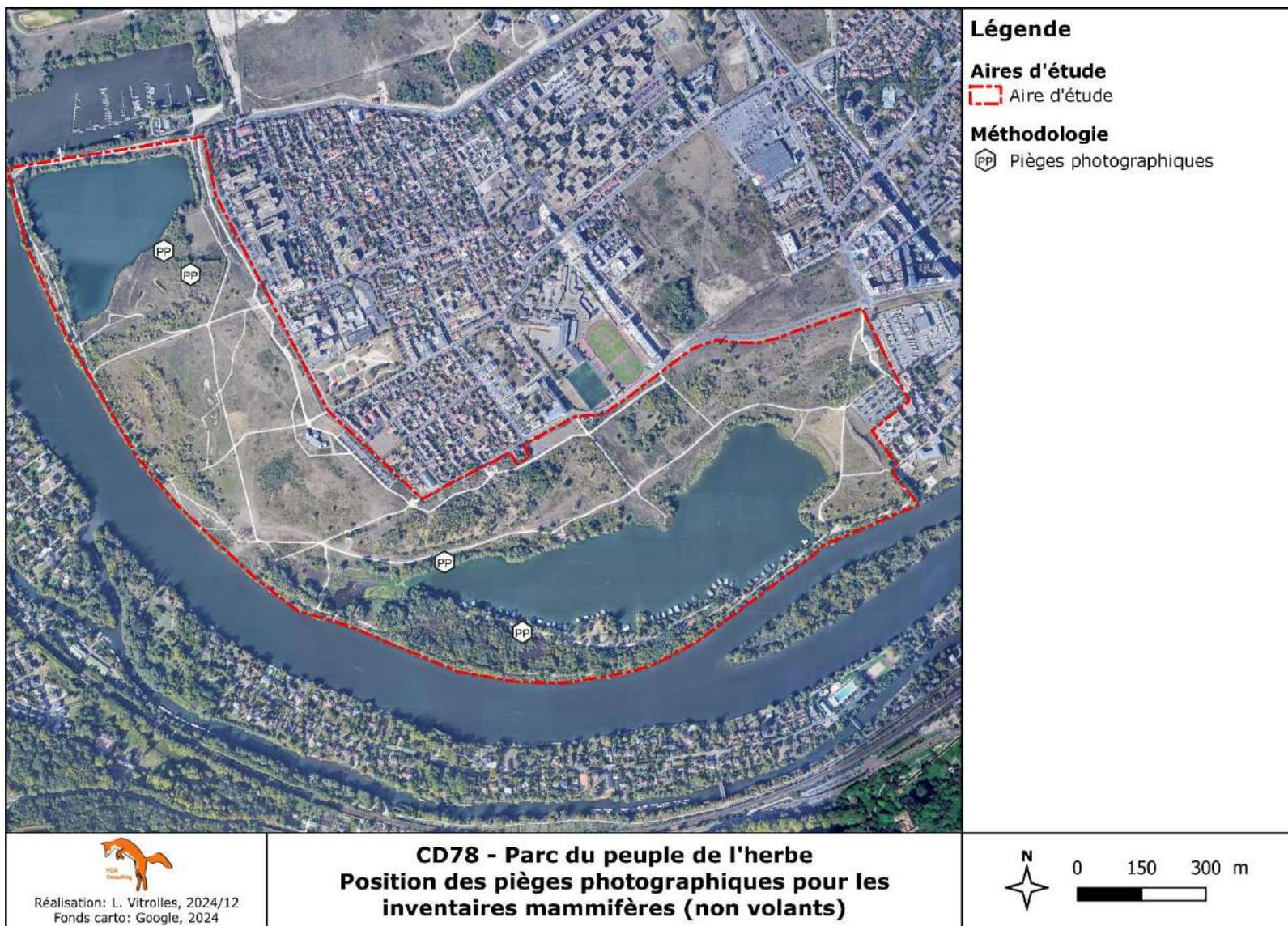
Photo 1 : Piège photographique installé sur le parc, sur site

En plus des pièges photographiques mis en place, au moins deux campagnes de prospections des mammifères ont été réalisées :

- 1 campagne en juin 2024 ;
- 1 campagne en septembre 2024.

Chaque observation a été répertoriée et cartographiée.

NB : la difficulté lors des inventaires indirects avec les pièges photographiques était de placer ces derniers à l'abri des regards du public afin d'éviter le vandalisme.



Carte 6 : Position des pièges photographiques pour les inventaires mammifères.

2.4. Inventaires des chiroptères

Les chauves-souris chassent et se déplacent de nuit et sont par conséquent difficilement observables à l'œil nu dans leur milieu naturel

Deux techniques complémentaires ont été mises en place : des enregistrements passifs à l'aide d'enregistreurs automatiques et des enregistrements actifs à l'aide d'un détecteur d'ultrasons à expansion de temps.

2.4.1. Enregistrements passifs

Les enregistreurs automatiques SM2Bat, SM3Bat et SM4Bat, détecteurs d'ultrasons sont déposés toute la nuit en des points stratégiques (corridors, sortie de gîte, rivières, ...) et enregistrent chaque contact de chauve-souris, référencés par la date et l'heure d'enregistrement. Les fichiers sont analysés sur l'ordinateur à l'aide du logiciel Batsound qui permet l'identification précise à posteriori des espèces présentes. La pose est prévue dans la mesure du possible pour des nuits dont les prévisions météorologiques sont favorables (sans pluie ni rafales de vent supérieures à 30 km/h, une température relativement clémente d'environ 12 °C).

Tableau : Périodes d'inventaires et conditions

Périodes du suivi	Types d'enregistrement	Type d'enregistreur	Numéro d'enregistreur	Milieus	Dates des enregistrements	Horaires du soleil
Période printanière 2024	Enregistrements automatiques	SM2BAT	PPDH 1	Bord de Seine arboré et arbustif	Du 25 au 27 avril 2024 (2 nuits)	Lever : 06h35 Coucher : 21h00
			PPDH 2	Prairie en bord de mare		
Période estivale 2024			PPDH 1	Bord de Seine arboré et arbustif	Du 10 au 12 juillet 2024 (2 nuits)	Lever : 06h00 Coucher : 21h53
			PPDH 2	Prairie en bord de mare		
Période automnale 2024			PPDH 1	Bord de Seine arboré et arbustif	Du 9 au 11 septembre 2024 (2 nuits)	Lever : 07h21 Coucher : 20h17
			PPDH 2	Prairie en bord de mare		

2.4.2. Enregistrements actifs

Nous avons également réalisé des prospections de détection active, à l'aide d'un détecteur d'ultrasons classique à expansion de temps (Pettersson D 240 X).

La méthode des points d'écoutes du type IPA est souvent utilisée avec ce type d'appareil mais présente des biais d'échantillonnages importants liés aux horaires d'écoute et à l'utilisateur de l'appareil. Dans le cadre de cette étude, cette technologie a été utilisée en appoint de la précédente pour les prospections nocturnes et la détermination des espèces sur le terrain.

Un effort particulier a été fourni pour la recherche des gîtes, des colonies d'estivage et de reproduction par observation directe dans les secteurs les plus susceptibles d'abriter les espèces.

Nous avons également prospecté les zones de chasse des chauves-souris : proximité des cours d'eau, zone forestière, lisières, etc.

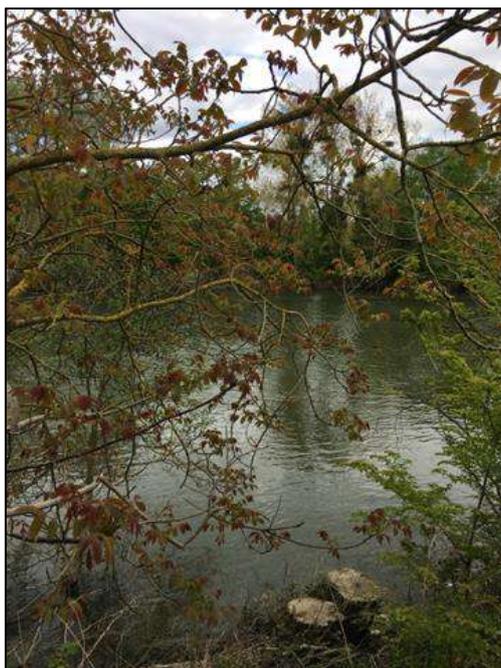


Photo 2 : Milieu présent autour du point d'écoute passive PPDH 1



Photo 3 : Milieu présent autour du point d'écoute passive PPDH 2

2.4.3. Recherche des arbres à gîtes potentiels

Les prospections de gîtes potentiels consistent à rechercher des cavités arboricoles dont l'orientation et la configuration peuvent potentiellement accueillir une ou plusieurs chauves-souris en gîte durant la période d'hibernation, de transit et/ou estivale.

Ces cavités arboricoles peuvent avoir de nombreuses formes et des tailles également très variables (BTHK, 2018 ; Pénicaut, 2000) : trous et loges de pics, cicatrices, caries, écorces décollées, fissures dans le bois, branches et troncs cassés, enlèvement favorable, etc.

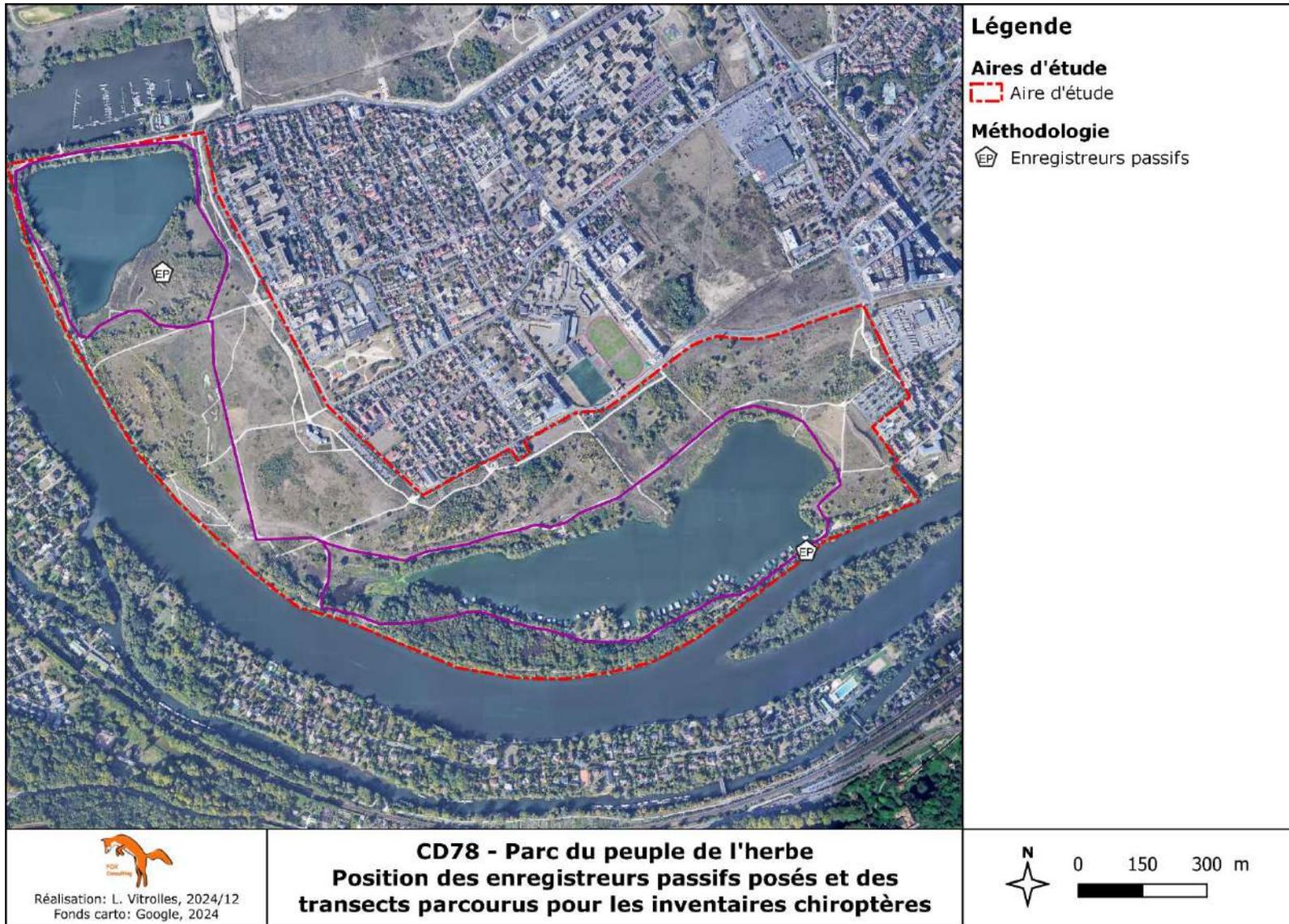
Ces cavités étant généralement inaccessibles pour une inspection complète (hauteur de l'entrée, arbres sénescents, forme de la cavité, etc.), tous les arbres portant au moins un gîte potentiel sont notés comme arbres gîtes potentiels pour ce groupe taxonomique.

Lorsqu'un arbre gîte est découvert, ses caractéristiques principales (essence, santé de l'arbre, diamètre du tronc) ainsi que les caractéristiques des gîtes potentiels (type, présence de chiroptères ou de guano au moment de la prospection) sont relevées. La localisation de ces arbres est ensuite enregistrée sur un GPS de terrain.

Trois campagnes de prospections des chiroptères ont été réalisées :

- **1 en avril 2024 au sortir de l'hibernation, en période de transition ;**
- **1 en juillet 2024 pendant l'élevage des jeunes et leur émancipation ;**
- **1 en septembre 2024 lors de la recherche de site d'hivernage et accouplements**
- **1 en décembre pour la recherche et la géolocalisation des arbres à gîtes potentiels.**

Chaque observation a été répertoriée et cartographiée.



Carte 7 : Position des enregistreurs passifs posés pour les inventaires chiroptères.

2.5. Inventaire des reptiles

Du fait de leurs sensibilités écologiques strictes et du statut précaire de nombreuses espèces, les reptiles constituent l'un des groupes biologiques qui présente la plus grande sensibilité aux aménagements et aux perturbations induits par l'Homme. Ils sont généralement de bons indicateurs de la qualité de l'écosystème.

Les suivis des reptiles sont très différents des autres groupes car la détection est souvent réduite (absence de chant, forte discrétion). Ils sont généralement observés lors de leur activité de thermorégulation et il faut donc tenir compte des microhabitats et des conditions météorologiques qui ont un très fort effet sur les observations.

Le protocole d'inventaire mis en place associait deux méthodes de détection des reptiles : l'observation à vue et le relevé de plaques, ce qui permet à la fois de détecter les espèces les plus héliophiles mais également d'observer les espèces plus discrètes.

Ainsi, des plaques en caoutchouc ou en fibrociment ont été disposées au sol le plus tôt possible dans la saison (dès mars/avril). Ces plaques font une surface d'environ 1 m² (minimum recommandé par la Société Herpétologique de France). Elles ont été relevées lors de chaque prospection reptiles mais aussi lors des autres inventaires.

Une affiche bien visible, sur chacune d'entre elles, informait les éventuels promeneurs de l'objectif du dispositif et donnait un nom et un contact téléphonique du responsable de l'étude.

Ces plaques ont été placées dans les micro-habitats les plus favorables identifiés en tenant compte de l'effet de lisière. Elles ont été disposées selon différentes orientations (est, sud ou ouest).

Avant la pose des plaques à reptiles, la zone avait été dégagée pour éviter que la végétation présente ne pousse sous la plaque et rende le lieu hostile à l'installation des reptiles.

Ces plaques ont servi de refuge et favorisent grandement l'observation des reptiles, notamment pour les espèces discrètes comme les orvets les coronelles ou les couleuvres aquatiques.

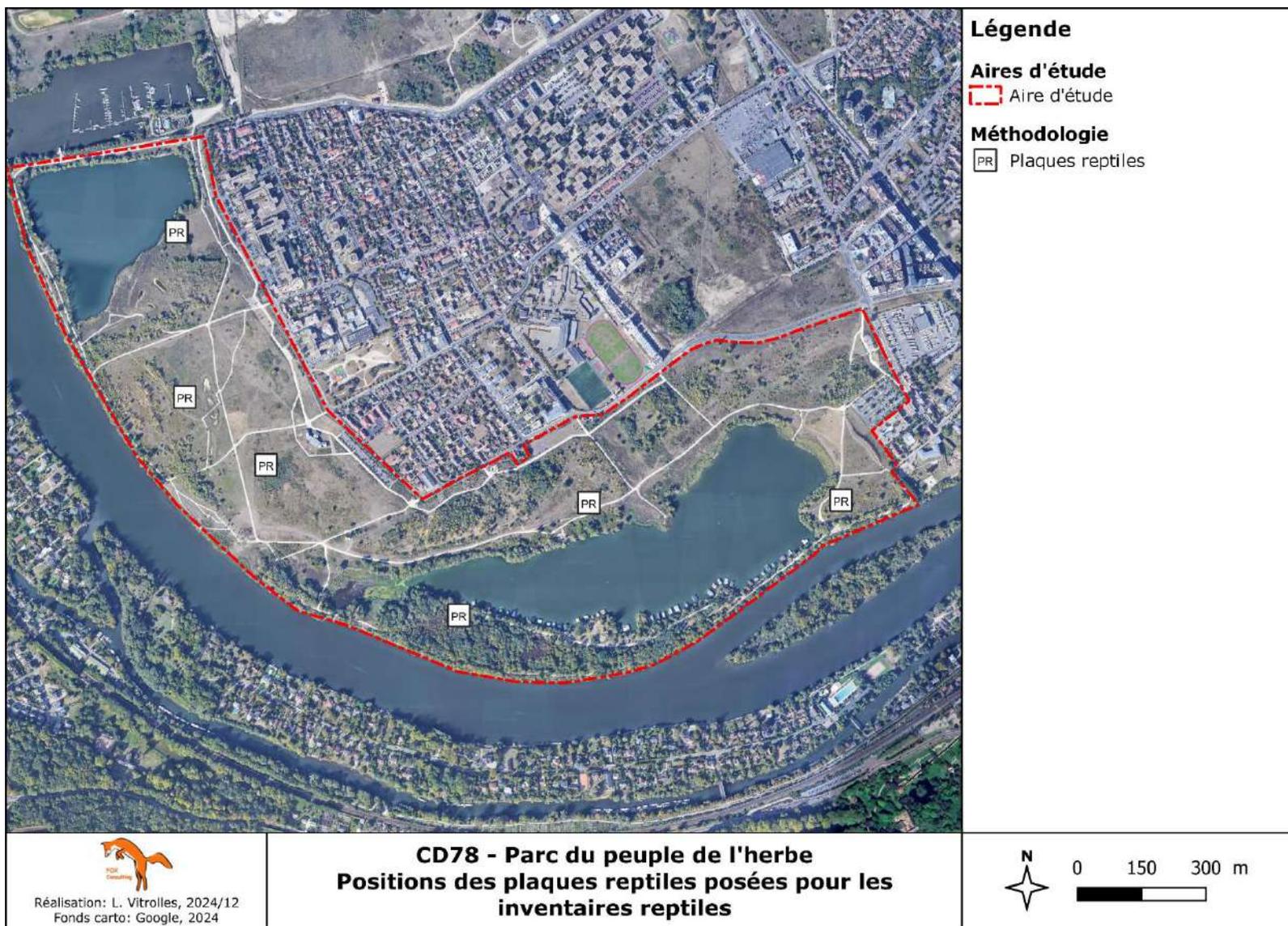


Photo 4 : Plaque reptile installée sur le parc, sur site

En plus des plaques, des transects d'observation ont été réalisés sur les habitats favorables (lisières, zones semi-ouvertes, etc.).

Quatre passages ont été réalisés : avril, juin juillet et septembre 2024 et les plaques ont été relevées à chacun de nos passages sur le site.

Chaque observation a été répertoriée et cartographiée.



Carte 8 : Positions des plaques reptiles posées pour les inventaires reptiles.

2.6. Inventaires des amphibiens

Les amphibiens de France sont des espèces protégées : Arrêtés du 22 juillet 1993 du B.O. fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire avec deux dérogations :

- ▶ L'une pour la capture des Grenouilles vertes qui relève des lois sur la pêche amateur ;
- ▶ L'autre pour les Grenouilles rousses qui peuvent faire l'objet d'autorisation de capture et/ou d'élevage par des pisciculteurs.

Les amphibiens colonisent des milieux très variés. Ils peuvent être discrets ou bruyants, diurnes ou nocturnes.

Deux méthodes ont été mises en place :

Echantillonnage par points d'écoute

La principale méthode utilisée pour les individus adultes a été la méthode d'écoute du chant des anoues, pour entendre les espèces chanteuses.

Des points d'écoute ont été réalisés sur les plans d'eau, pour une durée de 5 minutes avec un intervalle de 100 m minimum entre points d'écoute. Les écoutes ont été réalisées dans la mesure du possible dans des conditions météorologiques favorables (sans pluie ni vents forts).

Recherche à vue

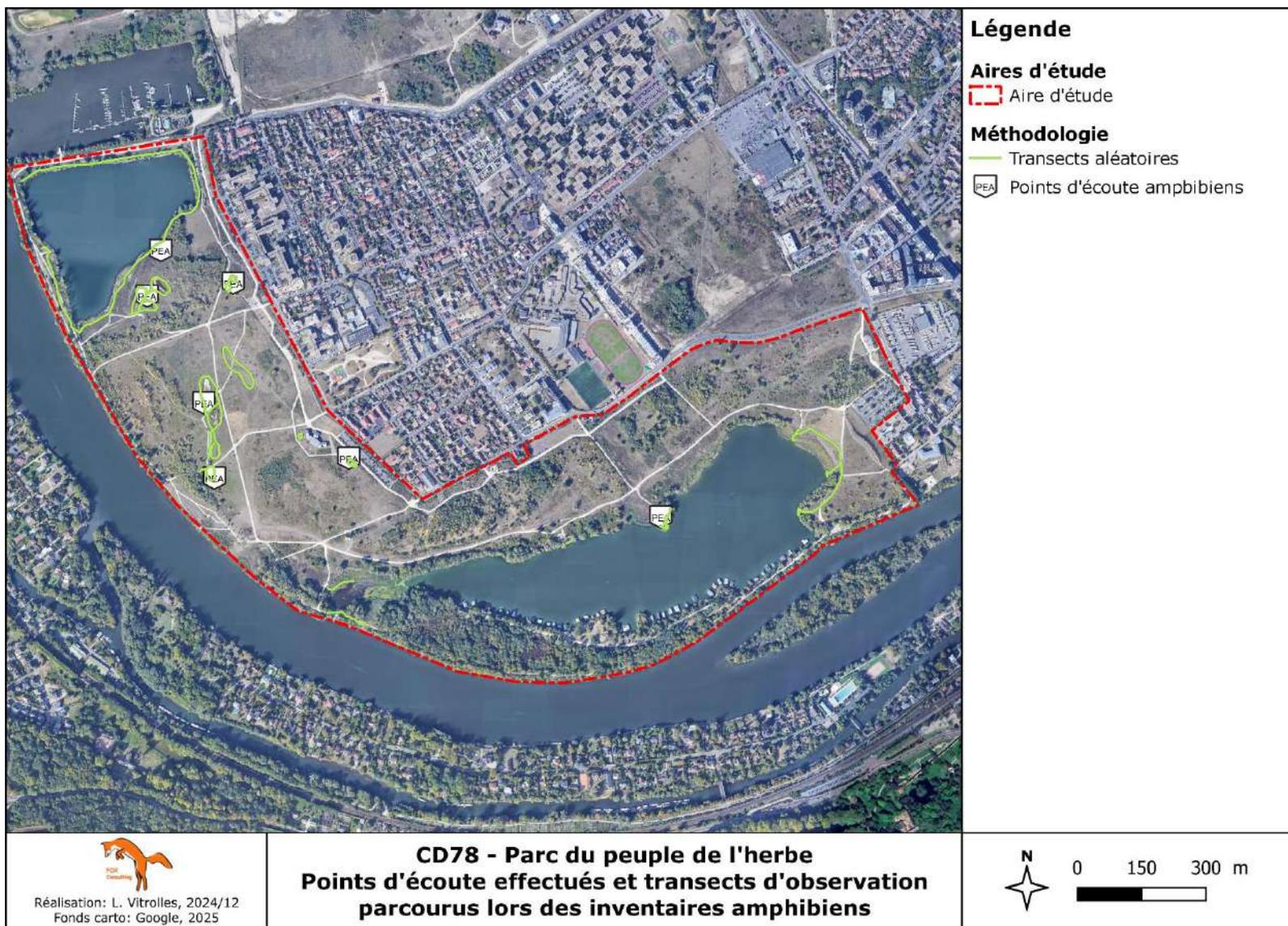
L'observation à vue des amphibiens a été faite lors des différents stades de développement (larve, ponte et adulte), avec, si besoin, une capture temporaire avec un troubleau adapté.

Les amphibiens utilisent régulièrement des abris (bois, pierres, etc.), les tritons, crapelets et grenouillettes nouvellement métamorphosés se cachent souvent sous des abris proches de leur milieu aquatique. Ces abris ont été inspectés.

La recherche des œufs et des pontes dans les milieux aquatiques est une méthode souvent fructueuse pour révéler la présence de différentes espèces. Les caractéristiques de l'oviposition (site et technique de ponte) des différentes espèces doit être mise à profit pour trouver leurs œufs. Les tritons pondent ainsi leurs œufs dans les plantes aquatiques (ou autres supports). Les grenouilles brunes pondent dans des profondeurs faibles que l'on trouve le plus souvent près des berges. Les rainettes, sonneurs et pélodytes accrochent leur ponte à des supports (pierres, lavoirs, rigoles ...).

Trois passages ont été réalisés : avril, juin et septembre 2024.

Chaque observation a été répertoriée et cartographiée.



Carte 9 : Points d'écoute effectués et transects d'observation parcourus lors des inventaires ampibiens.

2.7. Inventaires des invertébrés

Les inventaires pour les invertébrés ont été effectués aux périodes de la journée les plus propices (période où ils sont les plus actifs), à savoir entre 11h et 18h et sous de bonnes conditions météorologiques (ciel dégagé, vent faible et températures oscillant entre 19 et 23°C).

De manière générale, les prospections pédestres des différents types de milieux et d'habitats favorables au cours de la saison estivale, permettent un recensement exhaustif.

Diverses méthodes ont été mises en œuvre pour l'inventaire des insectes de l'aire d'étude, adaptées à chaque fois au groupe cible ainsi qu'aux zones sélectionnées (chrono-inventaire et recherche à vue).

Le choix du protocole principal pour inventorier les insectes en 2024 est le « Chrono-inventaire ». Cette méthode nationale standardisée et reproductible consiste à rechercher les insectes sur le site par tranche de 20 minutes, si aucune nouvelle espèce n'est notée lors des 5 dernières minutes, la recherche s'arrête au bout de 20 minutes, sinon la prospection est prolongée de 5 minutes. L'inventaire se poursuit tant que de nouvelles espèces sont observées.

Suite à une première visite découverte du site, huit zones ont fait l'objet de prospections selon cette méthode sur parc du peuple de l'herbe. En plus de cette méthodologie de « Chrono-inventaire », des transects pédestres ont été réalisés sur l'ensemble du parc, et toutes les espèces d'insectes rencontrées ont été notées.

L'équipe biodiversité possède du matériel spécialisé pour les inventaires des insectes, à savoir : des filets à papillons à manche télescopique et à mailles fines d'un diamètre de 50 cm.

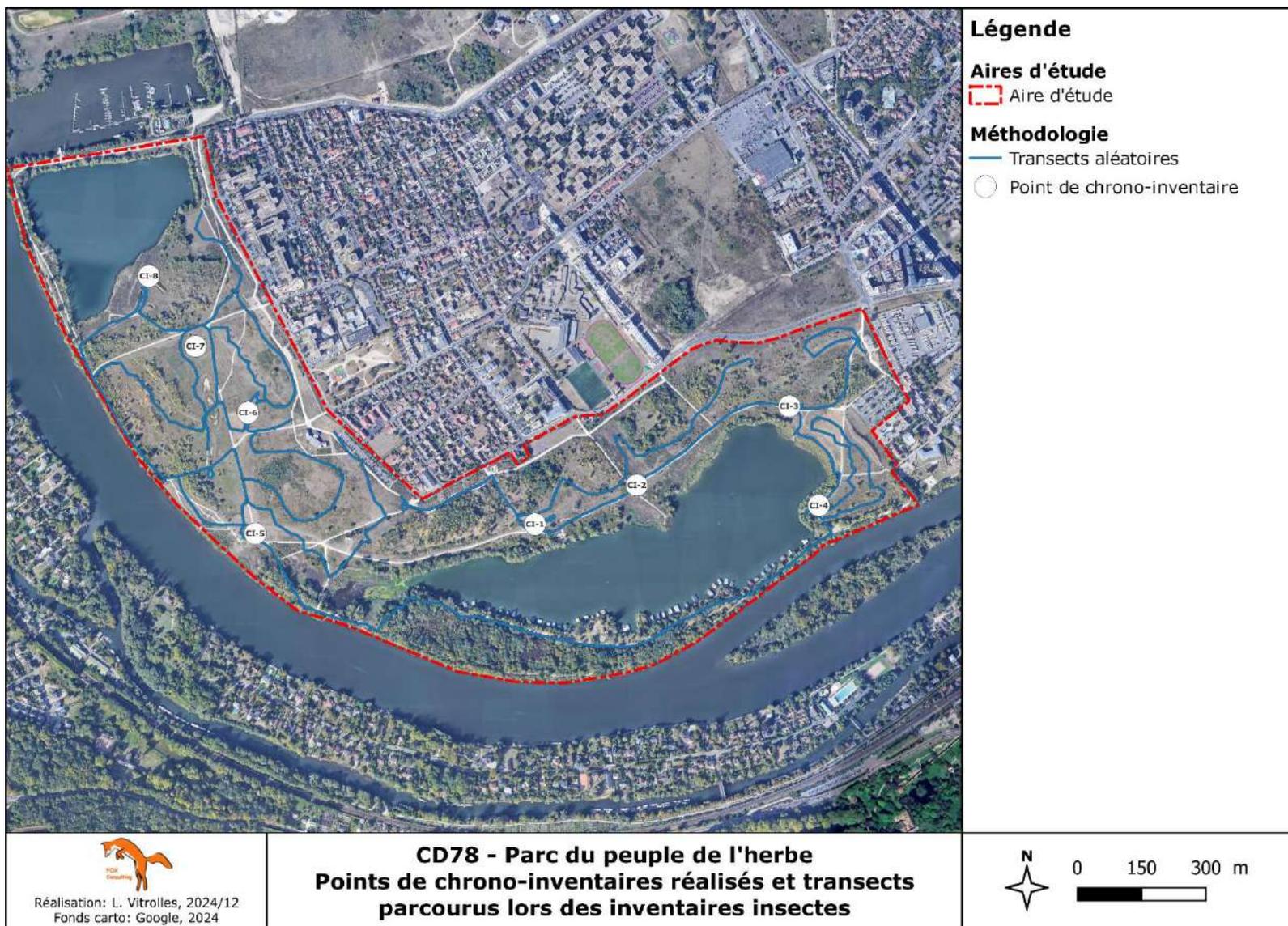
Plusieurs méthodes sont utilisées :

- ▶ Pour les Coléoptères et les Hyménoptères : recherche à vue et capture si besoin lors de deux campagnes de prospections d'avril à août ;
- ▶ Pour les Lépidoptères rhopalocères (papillons) : recherche de chenilles et d'adultes (capture à l'aide d'un filet à papillons si besoin) lors de trois campagnes de prospections d'avril à juillet (en journées ensoleillées, peu venteuses et sans précipitations) ;
- ▶ Pour les Odonates (libellules et demoiselles) : recherche à vue d'exuvies ainsi que recherche d'imago pour les anisoptères (jumelles) et pour les zygoptères (filet) lors de trois campagnes de prospections. La première avant le 15 juin pour les espèces printanières, la deuxième entre le 15 juin et fin juillet pour les espèces à fort pic estival et la dernière août-septembre pour les espèces de fin de saison. Ces prospections ont lieu entre 10h30 à 15h30 avec un temps ensoleillé (T°C > 18°) et vent faible ;
- ▶ Pour les Orthoptères : détection à la vue lors de deux campagnes de prospections diurnes entre fin juin et fin septembre.

Quatre campagnes de prospections des insectes ont été réalisées :

- **1 en avril 2024 (Coléoptères, Hyménoptères, Lépidoptères et Odonates) ;**
- **1 en juin 2024 (Coléoptères, Hyménoptères, Lépidoptères et Orthoptères) ;**
- **1 en juillet 2024 (Lépidoptères, Odonates et Orthoptères) ;**
- **1 en septembre 2024 (Odonates et Orthoptères)**

Chaque observation a été répertoriée et cartographiée.



Carte 10 : Points de chrono-inventaires réalisés et transects parcourus lors des inventaires invertébrés.

2.8. Récapitulatif de dates de prospections

Les investigations de terrain se sont déroulées entre avril et décembre 2024 selon les taxons.

Le tableau suivant présente l'ensemble de ces dates d'inventaires.

Tableau 1 : Dates de passage et conditions météorologiques.

Date	Observateurs	Type de prospection	Météo
Habitats			
25-avr-24	Laura Vitrolles	Aléatoire	Temps mitigé, vent faible à modéré, 14°C
03 et 04 juin 2024	Laura Vitrolles	Aléatoire	Temps dégagé, vent faible, 19 à 21°C
Flore			
06-avr-24	Laura Vitrolles	Aléatoire	Temps voilé, vent faible à modéré, 18°C à 11h et 24°C à 15h
25-avr-24	Laura Vitrolles	Aléatoire	Temps mitigé, vent faible à modéré, 14°C
03 et 04 juin 2024	Laura Vitrolles	Aléatoire	Temps dégagé, vent faible, 19 à 21°C
10-juil-24	Laura Vitrolles	Aléatoire	Temps dégagé, vent faible, 21 à 24°C
09-sept-24	Laura Vitrolles	Aléatoire	Temps couvert, vent faible, 17°C
Oiseaux nicheurs			
26 et 27 avril 2024	Lorraine Charpentier	Nicheurs précoces	Temps dégagé le 26, pas de vent, 10 à 13°C, temps mitigé le 27, vent faible, 11 à 13°C
04 et 05 juin 2024	Lorraine Charpentier	Nicheurs tardifs	Temps dégagé, vent faible, 19 à 21°C
Oiseaux migrateurs			
06-avr-24	Lorraine Charpentier	Aléatoire	Temps voilé, vent faible à modéré, 18°C à 11h et 24°C à 15h
09-sept-24	Lorraine Charpentier	Aléatoire	Temps couvert, vent faible, 17°C
Oiseaux hivernants			
09-déc-24	Lorraine Charpentier	Aléatoire, transects	Temps couvert avec faibles averses et vent moyen, 6 à 8°C
Mammifères			
25 au 27 avril 2024	Laura Vitrolles et Lorraine Charpentier	Pose de pièges photographiques	Temps mitigé avec éclaircies, vent faible, en journée entre 8 et 16°C, en soirée entre 6 et 12°C
03 au 05 juin 2024	Laura Vitrolles et Lorraine Charpentier	Pose de pièges photographiques	Temps dégagé, vent faible, 19 à 21°C en journée et 16 à 18°C en soirée
Chiroptères			
25 au 27 avril 2024	Bruno Langlois	Enregistrements automatiques	Temps mitigé avec éclaircies, vent faible, en journée entre 8 et 16°C, en soirée entre 6 et 12°C
10 au 12 juillet 2024	Bruno Langlois	Détection active et enregistrements automatiques	Temps beau avec passages nuageux, vent faible, T° en soirée 20 à 21°C
09 au 11 septembre 2024	Bruno Langlois	Détection active et enregistrements automatiques	Temps couvert avec averses, vent faible, T° en soirée 15 à 17°C
09-déc-24	Lorraine Charpentier et Julian Méry	Recherche des arbres à gîte potentiels	Temps couvert avec faibles averses et vent moyen, 6 à 8°C
Reptiles			
25-avr-24	Laura Vitrolles et Lorraine Charpentier	Pose de plaques	Temps mitigé, vent faible à modéré, 14°C
03-juin-24	Laura Vitrolles et Lorraine Charpentier	Relève des plaques	Temps dégagé, vent faible, 19 à 21°C
11-juil-24	Lorraine Charpentier et Laura Vitrolles	Relève des plaques et aléatoire	Beau temps, vent faible, 25°C
09-sept-24	Lorraine Charpentier, Laura Vitrolles et Julian Méry	Relève des plaques et aléatoire	Temps couvert, vent faible, 17°C
Amphibiens			
06-avr-24	Lorraine Charpentier et Julian Méry	Aléatoire	Temps voilé, vent faible à modéré, 20°C à 21h et 18°C à 23h
25-avr-24	Laura Vitrolles et Lorraine Charpentier	Aléatoire centré sur les mares	Temps mitigé, vent faible à modéré, 9 à 11°C
03-juin-24	Laura Vitrolles et Lorraine Charpentier	Aléatoire centré sur les mares	Temps dégagé, vent faible, 16 à 18°C
Insectes			
03-juin-24	Lorraine Charpentier	Aléatoire	Temps dégagé, vent faible, 19 à 21°C
04-juin-24	Laura Vitrolles et Lorraine Charpentier	Chrono inventaires	Temps dégagé, vent faible, 19 à 21°C
11-juil-24	Lorraine Charpentier, Laura Vitrolles et Julian Méry	Chrono inventaires	Beau temps, vent faible, 25°C
09-sept-24	Lorraine Charpentier, Laura Vitrolles et Julian Méry	Aléatoire	Temps couvert, vent faible, 17°C

Vert: Conditions favorables
 Orange : Conditions moyennes
 Rouge : Conditions défavorables



3. Résultats des inventaires de 2024

3.1. Les habitats

Les prospections de 2024 ont permis de définir une typologie des habitats présents sur le parc du Peuple de l'Herbe et de les représenter cartographiquement. **Au total, 19 habitats distincts ont été recensés sur le site dont deux habitats d'intérêt communautaire.** La typologie utilisée est EUNIS mais dans la mesure du possible, une correspondance Corine Biotope a été établie.

En 2019, il en avait aussi été identifié 19, toutefois, le bureau d'études en charge des inventaires avait distingué les friches prairiales des friches vivaces sur sol sec qui sont regroupées dans le même habitat EUNIS, i.e. 3.1.1.1. Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces (EUNIS : I1.53 ; CORINE Biotopes : 87.1). Ici les deux sous-habitats sont détaillés séparément mais inclus dans le même habitat EUNIS I1.53.

Enfin, certains habitats ont été cartographiés sous forme de mosaïque (regroupant au maximum deux habitats) lorsque leur distinction sur la carte s'avérait impossible (par exemple, des habitats occupant de très petites surfaces dans une mare) ou en présence de mosaïques dynamiques (comme celles composées de friches et de fourrés en recolonisation).

Tableau 2 : Liste des habitats identifiés en 2019.

Type de milieu	Libellé et code EUNIS de l'habitat	Code CORINE biotopes	Code Natura 2000	ZNIEFF	Liste rouge IDF	Surface (m ²)	Enjeu
Milieux aquatiques et humides	Communautés de grands <i>Carex</i> (D5.21)	53.21			EN	0.52 (0.45%)	Modéré
Milieux aquatiques et humides	Eaux dormantes de surface (C1)	22.1				27.15 (23.52%)	Faible
Milieux aquatiques et humides	Lacs, étangs et mares temporaires (C1.6)	22.4				0.02 (0.02%)	Faible
Milieux aquatiques et humides	Roselières et formations de bordure à grands héliophytes autres que les roseaux (C3.2)	53.1			LC	1.05 (0.91%)	Faible
Milieux aquatiques et humides	Typhaies (C3.23)	53.13			LC	0.17 (0.15%)	Faible
Milieux aquatiques et humides	Typhaies (C3.23) x Végétations immergées enracinées des plans d'eau eutrophes (C1.33)	53.13 x 22.42				0.3 (0.26%)	Faible
Milieux boisés	Forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux (G1.21)	44.3	91E1	Oui	LC	3.42 (2.96%)	Faible
Milieux boisés	Frênaies non riveraines (G1.A2)	41.3				6.65 (5.76%)	Faible
Milieux boisés	Haies (FA)	84.2				0.92 (0.8%)	Faible
Milieux boisés	Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (G2.8)	83.32				0.63 (0.55%)	Faible
Milieux boisés	Saulaies riveraines (G1.11)	44.13	91E1	Oui	EN	4.53 (3.92%)	Modéré
Milieux boisés	Saulaies riveraines (G1.11) x Plantations de <i>Populus</i> (G1.C1)	44.13 x 83.321				10.02 (8.68%)	Faible
Milieux boisés	Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres (G1.D)	83.1				0.15 (0.13%)	Faible
Milieux ouverts	Fourrés mésophiles (F3.11)	31.81			LC	11.6 (10.05%)	Faible
Milieux ouverts	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces (I1.53)	87.1			LC	30.52 (26.44%)	Faible
Milieux ouverts	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces (I1.53) x Fourrés mésophiles (F3.11)	87.1 x 31.81				5.99 (5.19%)	Faible
Milieux ouverts	Pelouses de parcs (E2.64)	85.12				2.96 (2.56%)	Faible
Milieux anthropisés	Bâtiments résidentiels des villes et des centres-villes (J1.1)	86.1				2.69 (2.33%)	Très faible
Milieux anthropisés	Parking - Réseaux routiers (J4.2)	-				1.2 (1.04%)	Très faible
Milieux anthropisés	Sentiers (H5.61)	-				4.96 (4.3%)	Très faible

3.1.1. Milieux ouverts

3.1.1.1. Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces (EUNIS : I1.53 ; CORINE Biotopes : 87.1)

La majorité de la surface du parc, 30.52 ha, est recouverte de friches. On peut distinguer deux types de friches, tout comme en 2019 : les friches prairiales (18.2 ha) et les friches de vivaces sur sol sec (12.32 ha).

Les **friches prairiales** correspondent à l'alliance phytosociologique du *Convolvulio arvensis - Agropyron repentis*. Il s'agit de formations herbacées largement dominées par des graminées notamment le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*) très présent sur le parc mais aussi le Chiendent commun (*Elytrigia repens*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Pâturin de prés (*Poa pratensis*) ou encore le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*). On retrouve aussi d'autres espèces de plantes vivaces moins dominantes telles que : Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*), Linaires vulgaires (*Linaria vulgaris*), Carotte sauvage (*Daucus carota*) ou encore Cabaret des oiseaux (*Dipsacus fullonum*).

Les **friches vivaces sur sol sec** quant à elles correspondent à l'alliance phytosociologique du *Daucus carotae - Melilotion abli*. Elles se distinguent des friches prairiales par la présence plus modérée de graminées. De ce fait, le cortège est plutôt dominé par des espèces vivaces typiques des friches comme le Mélilot blanc (*Melilotus albus*), très présent localement sur le parc, la Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), le Panais cultivé (*Pastinaca sativa*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*), ou encore l'Alysson blanc (*Berteoroa incana*).

Que ce soient les friches prairiales ou les friches vivaces, ce ne sont pas des habitats patrimoniaux en Île-de-France.

Cet habitat de jachères ne présente donc pas d'enjeu significatif d'un point de vue habitat en tant que tel. Toutefois, la Renoncule à petites fleurs, espèce protégée, se situe quasiment exclusivement dans ces friches. De même, ces milieux ouverts sont le lieu de vie de nombreuses espèces d'invertébrés (orthoptères et lépidoptères notamment). Les friches en mosaïque avec les fourrés sont aussi le refuge pour les lapins de Garenne mais aussi de nombreuses espèces d'oiseaux.

Il est donc impératif de maintenir des fauches régulières en prenant soin de ne pas propager les espèces naturalisées et invasives qui peuvent être présentes comme le Sainfoin d'Espagne (cf. partie Flore).



Photo 5 : Friche prairiale avec une forte présence de Renoncule à petites fleurs, sur site.

3.1.1.2. Fourrés mésophiles (EUNIS : F3.11 ; CORINE Biotopes : 31.81)

Cet habitat correspond à l'alliance phytosociologique du *Carpino betuli* – *Prunio spinosae*. Ils recouvrent une surface de près de 11.6 ha sur le site, parfois en mosaïque avec les friches.

Cet habitat se caractérise par une végétation dense et épineuse, dominée par une forte proportion d'arbustes et d'arbrisseaux. Ces formations arbustives correspondent à un stade intermédiaire dans la succession écologique, succédant aux communautés herbacées telles que les prairies et les friches. En l'absence de gestion ou d'intervention, cet habitat évoluera progressivement vers une formation forestière. Les principales espèces qui le composent incluent l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), ainsi que la Ronce commune (*Rubus fruticosus*), qui peut parfois former des peuplements quasi-monospécifiques.

Cet habitat n'est pas patrimonial en Île-de-France. Il ne présente donc pas d'enjeu significatif en termes d'habitats naturels. En revanche, il constitue une zone refuge pour beaucoup d'espèces animales.

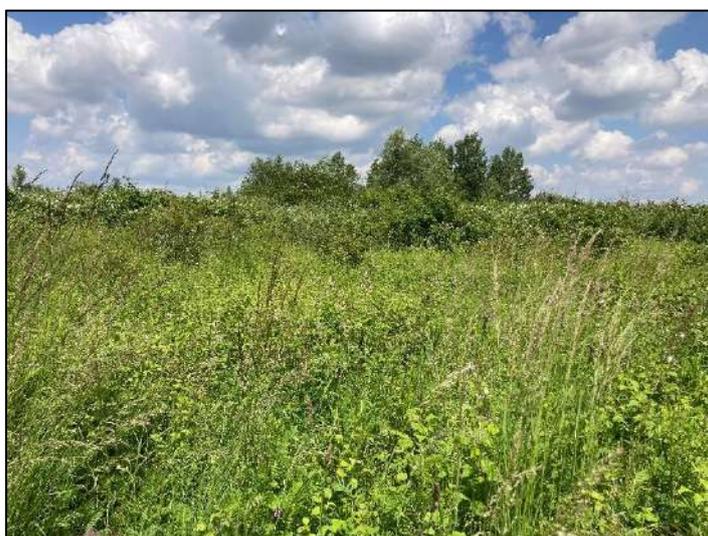


Photo 6 : Fourrés mésophiles, sur site.

3.1.1.3. Pelouses de parcs (EUNIS : E2.64 ; CORINE Biotopes : 85.12)

Dans les zones les plus fréquentées du parc, les sentiers sont bordés par des pelouses artificielles où la végétation reste relativement basse. Ces pelouses se trouvent principalement dans la partie nord du parc (on retrouve par exemple un parc pour chiens ou encore un terrain de sport). Le cortège végétal rappelle celui des prairies et des friches, bien que les plantes dominantes soient des espèces adaptées à une tonte fréquente et à la compaction du sol. Parmi les principales espèces observées dans cet habitat semi-naturel figurent le Pâturin annuel (*Poa annua*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Bec-de-grue (*Erodium cicutarium*), la luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), la pâquerette (*Bellis perennis*) et le pissenlit (*Taraxacum gr. ruderalia*).

Cet habitat ne présente aucun enjeu significatif sur le site, il n'apporte que peu de ressources pour les pollinisateurs du fait de la gestion qui est mise en place.



Photo 7 : Pelouses de parcs, sur site.

3.1.2. Milieux humides ou aquatiques

3.1.2.1. Eaux dormantes de surface (EUNIS : C1 ; CORINE Biotopes : 22.1)

On retrouve cet habitat au niveau des deux étangs du site : l'étang de la Vieille Ferme au Nord (environ 9 ha), et l'étang de la Galiotte au Sud-Est du site (environ 18 ha).

Aucun inventaire de végétation aquatique n'ayant été réalisé, peu d'espèces végétales ont été inventoriées et toutes les espèces listées l'ont été depuis les berges. On note la présence d'espèces aquatiques : le Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*) et le Cornifle submergé (*Ceratophyllum demersum*). La Grande naiade, espèce rare listée en 2019, n'a pas été observée mais peut encore être présente dans les étangs. De plus, des espèces invasives sont présentes : la Jussie (*Ludwigia peploides*) localement sur l'étang de la Galiotte et le Souchet vigoureux (*Cyperus eragrostis*).

Cet habitat n'est pas patrimonial en Île-de-France. Il présente donc un enjeu faible en termes d'habitat naturel. En revanche, les plans d'eau sont le lieu de vie de nombreuses espèces d'oiseaux, d'amphibiens et d'odonates. Le maintien en bon état de ces étangs est donc important pour les espèces qui y vivent.



Photo 8 : Eaux dormantes de surface, sur site.

3.1.2.2. Roselières et formations de bordure à grands hélophytes autres que les roseaux (EUNIS : C3.2 ; CORINE Biotopes : 53.1)

Cet habitat correspond à l'alliance phytosociologique du *Phragmition communis*. On le retrouve au niveau des berges aménagées des étangs de la Galiotte et de la Vieille Ferme. Elles envahissent certaines mares créées offrant des zones de refuge idéales pour les amphibiens et des supports pour les odonates puisqu'on y retrouve des exuvies.

Les roselières sont des formations végétales herbacées qui colonisent les eaux plus ou moins profondes en bordure de cours d'eau, d'étangs ou de mares. Le cortège végétal est souvent composé d'une espèce dominante. Sur le site, ces espèces sont plutôt observées en mélange. Elles sont dominées par le Roseau commun (*Phragmites australis*) et le Scirpe des étangs (*Schoenoplectus lacustris*) mais aussi des espèces plus basses telles que la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*) ou encore l'Iris fauxacore (*Iris pseudacorus*).

Cet habitat n'est pas patrimonial en Île-de-France. Il présente donc un enjeu faible en termes d'habitat naturel. En revanche, les roselières sont des lieux de vie pour de nombreuses espèces d'amphibiens, d'odonates mais aussi d'oiseaux qui y trouvent des lieux de reproduction, d'alimentation et/ou de refuge. Elles jouent aussi un rôle important dans l'autoépuration des eaux et la fixation des berges.

3.1.2.3. Typhaies (EUNIS : C3.23 ; CORINE Biotopes : 53.13)

Cet habitat correspond à l'association phytosociologique du *Typhetum latifoliae*. Il s'agit d'un sous-habitat de l'habitat précédent (C3.2) qui est dominé par la Massette à feuilles larges (*Typha latifolia*). En plus de la massette, on retrouve la Laïche des rives (*Carex riparia*), le Jonc diffus (*Juncus effusus*) ou encore Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*).

On le retrouve localisé dans certaines mares créées récemment au Sud de l'étang de la Vieille Ferme et au centre du site, notamment la mare du centre du parc (celle avec la sculpture de moustique). Il s'agit principalement de formations végétales issues de plantations effectuées à la création des mares concernées.

Cet habitat n'est pas patrimonial en Île-de-France. Il présente donc un enjeu faible en termes d'habitat naturel. En revanche, comme pour les roselières, les typhaies sont des lieux de vie pour de nombreuses espèces d'amphibiens, d'odonates mais aussi d'oiseaux qui y trouvent des lieux de vie, de reproduction, d'alimentation et/ou de refuge. Elles jouent aussi un rôle important dans l'autoépuration des eaux et la fixation des berges.

3.1.2.4. Communautés de grands Carex (EUNIS : D5.21 ; CORINE Biotopes : 53.21 ;)

Cet habitat correspond à l'alliance phytosociologique du *Caricion gracilis*. On le retrouve sur les berges de l'étang de la Galiote et de manière plus localisée dans une mare au sud de l'étang de la Vieille Ferme. Il est dominé par les grandes laïches : Laïche des marais (*Carex acutiformis*), Laïche paniculée (*Carex paniculata*), Laïche des rives (*Carex riparia*) ou encore Laïche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*).

Cet habitat est classé comme « en danger » (EN) dans la liste rouge régionale. De plus, comme pour les roselières, ces zones sont des lieux de vie pour de nombreuses espèces d'amphibiens, d'odonates mais aussi d'oiseaux qui y trouvent des lieux de vie et/ou de refuge. Ainsi, l'enjeu pour cet habitat est qualifié de modéré sur le site.

3.1.2.5. Végétations immergées enracinées des plans d'eau eutrophes (EUNIS : C1.33 ; CORINE Biotopes : 22.42)

Cet habitat correspond à l'alliance phytosociologique du *Potamion lucentis*. Il s'agit d'un habitat aquatique immergé qui est l'évolution des tapis de Characées identifiés pour la première fois en 2019.

Cet habitat n'est pas patrimonial en Île-de-France. Il présente donc un enjeu faible en termes d'habitat naturel. En revanche, il est le lieu de vie pour de nombreuses espèces d'amphibiens et d'odonates mais aussi d'oiseaux qui y trouvent des lieux de vie et/ou de refuge.



Photo 9 : Végétations immergées, sur site.

3.1.2.6. Lacs, étangs et mares temporaires (C1.6 ; CORINE biotopes : 22.4)

De nombreuses mares temporaires sont présentes sur la partie nord-ouest, vers l'étang de la Vieille ferme. Ces mares étant temporaires la végétation est peu présente. Elles sont le lieu de vie de populations plus ou moins importantes selon leur état et leur surface, d'amphibiens, notamment les grenouilles rieuses et les tritons palmés qui sont très présents dans la quasi-totalité des mares.

Cet habitat n'est pas patrimonial en Île-de-France. Il présente donc un enjeu faible en termes d'habitat naturel. En revanche, il est le lieu de vie pour de nombreuses espèces d'amphibiens et d'odonates qui y trouvent des lieux de reproduction et d'alimentation.



Photo 10 : Roselière et mares temporaires, sur site.

3.1.3. Milieux arbustifs et arborés

3.1.3.1. Saulaies riveraines (EUNIS : G1.11 ; CORINE Biotopes : 44.13)

Cet habitat correspond à l'alliance phytosociologique du *Salicion albae*. Il est présent au niveau de la ripisylve des étangs du site. Il est dominé par le Saule blanc (*Salix alba*), avec la présence localisée de Peuplier noir (*Populus nigra*) ou de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). On retrouve une strate arbustive qui est composée de Sureau noir (*Sambucus nigra*), Prunellier (*Prunus spinosa*) ou encore la Ronce bleue (*Rubus caesius*).

Cet habitat est inscrit à la Directive Habitats comme d'intérêt communautaire et peut être prioritaire s'il est lié à la dynamique fluviale, ce qui n'est pas le cas ici. En Ile-de-France, il est aussi déterminant de ZNIEFF et classé comme « en danger » (EN) sur la liste rouge régionale. L'enjeu pour cet habitat est évalué comme modéré.



Photo 11 : Saulaies riveraines, sur site.

3.1.3.2. Forêts riveraines à *Fraxinus* et *Alnus*, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux (EUNIS : G1.21 ; CORINE Biotopes : 44.3)

Cet habitat correspond à l'alliance phytosociologique de l'*Alnenion glutinoso-incanae*. Il est présent au niveau des berges sur les rives de la Seine. Ces berges très abruptes présentent quasi-exclusivement une strate arborée, la pente et les probables changements du niveau d'eau rendant difficile l'installation de végétations arbustives ou herbacées.

La strate arborée est dominée par des espèces variées comme le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). Plus localement, on retrouve aussi du Peuplier noir (*Populus nigra*) ainsi que des espèces arbustives et herbacées comme le Sureau noir (*Sambucus nigra*), l'Épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*) ou la Clématite (*Clematis vitalba*).

Une espèce patrimoniale pour la région a été observée dans cet habitat : la Renoncule à petites fleurs (*Ranunculus parviflorus*).

Cet habitat est inscrit à la Directive Habitats comme d'intérêt communautaire prioritaire. Il n'est en revanche ni déterminant de ZNIEFF ni menacé dans la région. Son état de conservation sur le site est jugé comme mauvais, en raison de la faible typicité de son cortège végétal. De plus, deux espèces invasives sont observées dans ce boisement : Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) et Ailante glanduleux (*Ailantus altissima*). Par conséquent, son enjeu sur le site est évalué comme faible.

3.1.3.3. Plantations de peupliers (EUNIS : G1.C1 ; CORINE Biotopes : 83.321)

Cet habitat est systématiquement présent en mosaïque avec des saulaies riveraines. Il est composé de Peupliers noir et tremble (*Populus nigra* et *P. tremula*) majoritairement, avec la présence de saules, frênes et de bouleaux. En sous-bois, on retrouve une strate arbustive dense composée de Ronces commune et bleue (*Rubus fruticosus* et *R. caesius*), de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et de Saule cendré (*Salix cinerea*).

Cet habitat n'est pas patrimonial en Île-de-France. Il présente donc un enjeu faible en termes d'habitat naturel.

3.1.3.4. Frênaies non riveraines (EUNIS : G1.A2 ; CORINE Biotopes : 41.3)

Ce boisement, dominé par du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), est localisé au Sud de l'Étang de la Galiotte. En plus du Frêne élevé, on retrouve de l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), de l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Saule blanc (*Salix alba*).

Le cortège végétal du sous-bois présente une diversité moyenne avec la dominance de Prunellier (*Prunus spinosa*), d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), mais aussi de Lierre grimpant (*Hedera helix*) et de espèces communes comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Benoite commune (*Geum urbanum*) ou le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*).

Cet habitat n'est pas patrimonial en Île-de-France. Il présente donc un enjeu faible en termes d'habitat naturel. En revanche, il est le lieu de vie pour de nombreuses espèces d'amphibiens et d'odonates mais aussi d'oiseaux qui y trouvent des lieux de reproduction, d'alimentation et/ou de refuge.

3.1.3.5. Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS : G2.8 ; CORINE Biotopes : 83.32)

Deux zones de plantations d'arbres, du Noisetier (*Coryllus avellana*) principalement, sont présentes sur le parc. La strate herbacée étant bien développée, il a été cartographié en mosaïque avec la friche prairiale.

Cet habitat n'est pas patrimonial en Île-de-France. Il présente donc un enjeu faible en termes d'habitat naturel.



Photo 12 : Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents, sur site.

3.1.3.6. Haies (EUNIS : FA ; CORINE Biotopes : 84.2)

Les haies paysagères résultent de plantations à vocation ornementale. Elles sont généralement situées en bordure de parkings ou le long des pistes cyclables. Ces haies sont constituées d'espèces arbustives telles que le prunellier (*Prunus spinosa*), le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), ainsi que diverses espèces ornementales.

Cet habitat n'est pas patrimonial en Île-de-France. Il présente donc un enjeu faible en termes d'habitat naturel. Toutefois, il est un lieu de vie pour les oiseaux mais aussi le Hérisson qui y trouve refuge.

3.1.3.7. Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres (EUNIS : G1.D ; 83.1)

Au centre-nord du parc, on retrouve un petit verger entretenu.

Cet habitat n'est pas patrimonial en Île-de-France. Il présente donc un enjeu faible en termes d'habitat naturel. Il n'apporte que peu de ressources pour les pollinisateurs du fait de la gestion qui est mise en place.

3.1.4. Milieux anthropisés

On regroupe ici les parkings (EUNIS : J4.2), les sentiers (EUNIS : H5.61) et les bâtiments résidentiels des villes et des centres-villes (EUNIS : J1.1 ; CORINE Biotopes : 86.1).

Le parc étant un parc récréatif, il présente des sentiers en graviers entretenus larges et des parkings. On retrouve aussi des bâtiments tels que la maison des insectes et les bungalows présents sur l'étang de la Galiotte.

Ces habitats représentent un enjeu très faible sur le site, ils permettent tout de même de canaliser les déplacements et d'éviter les sorties de chemins de la part des visiteurs du parc, permettant une plus grande quiétude pour la faune et la flore.

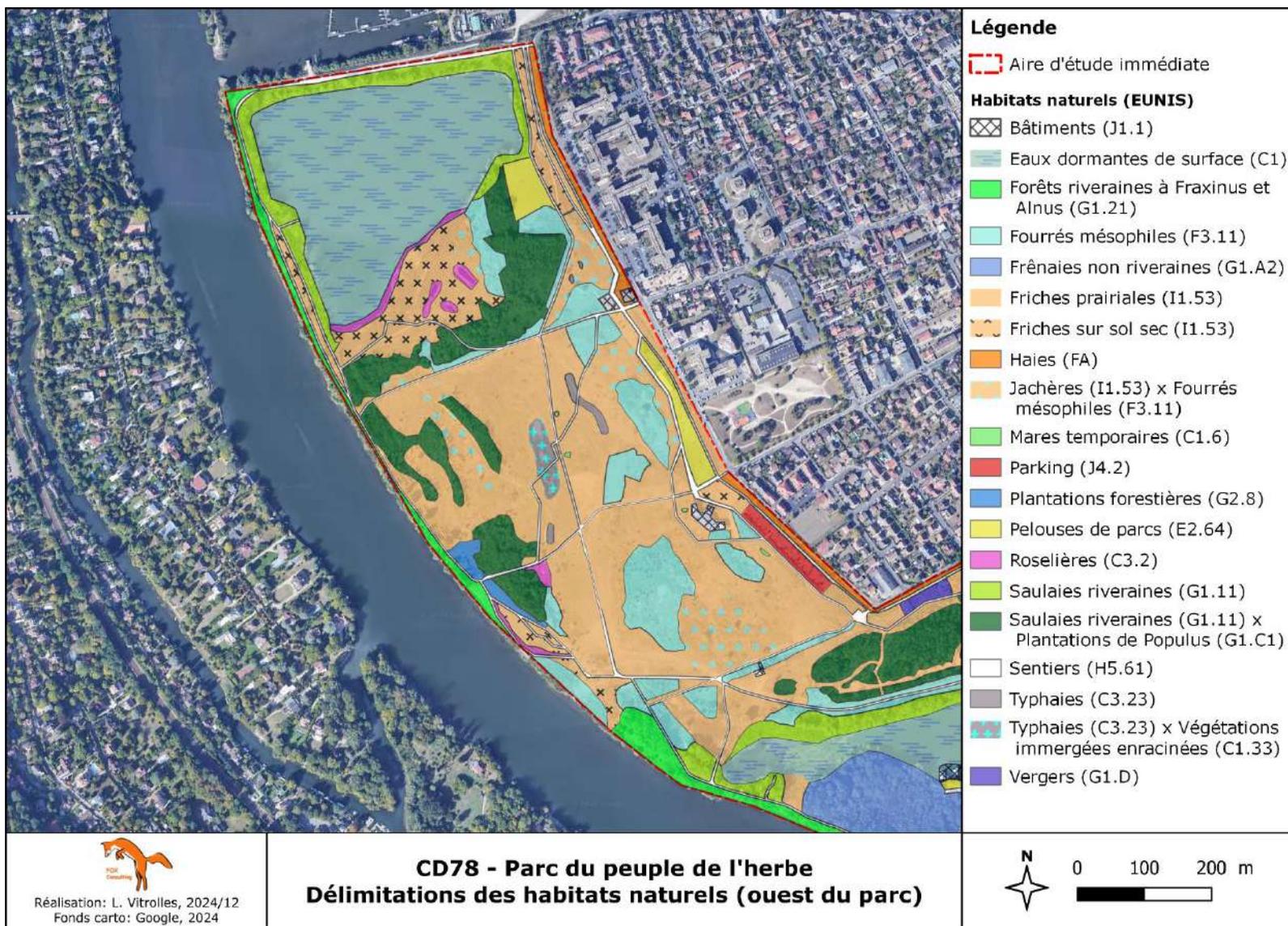
3.1.5. Analyse de l'évolution des habitats

Les habitats ont peu évolué depuis 2019. Les fourrés qui étaient en expansion depuis 2012 ont été contenus et ont pris moins d'ampleur entre 2019 et 2024 qu'entre 2012 et 2017 et entre 2017 et 2019.

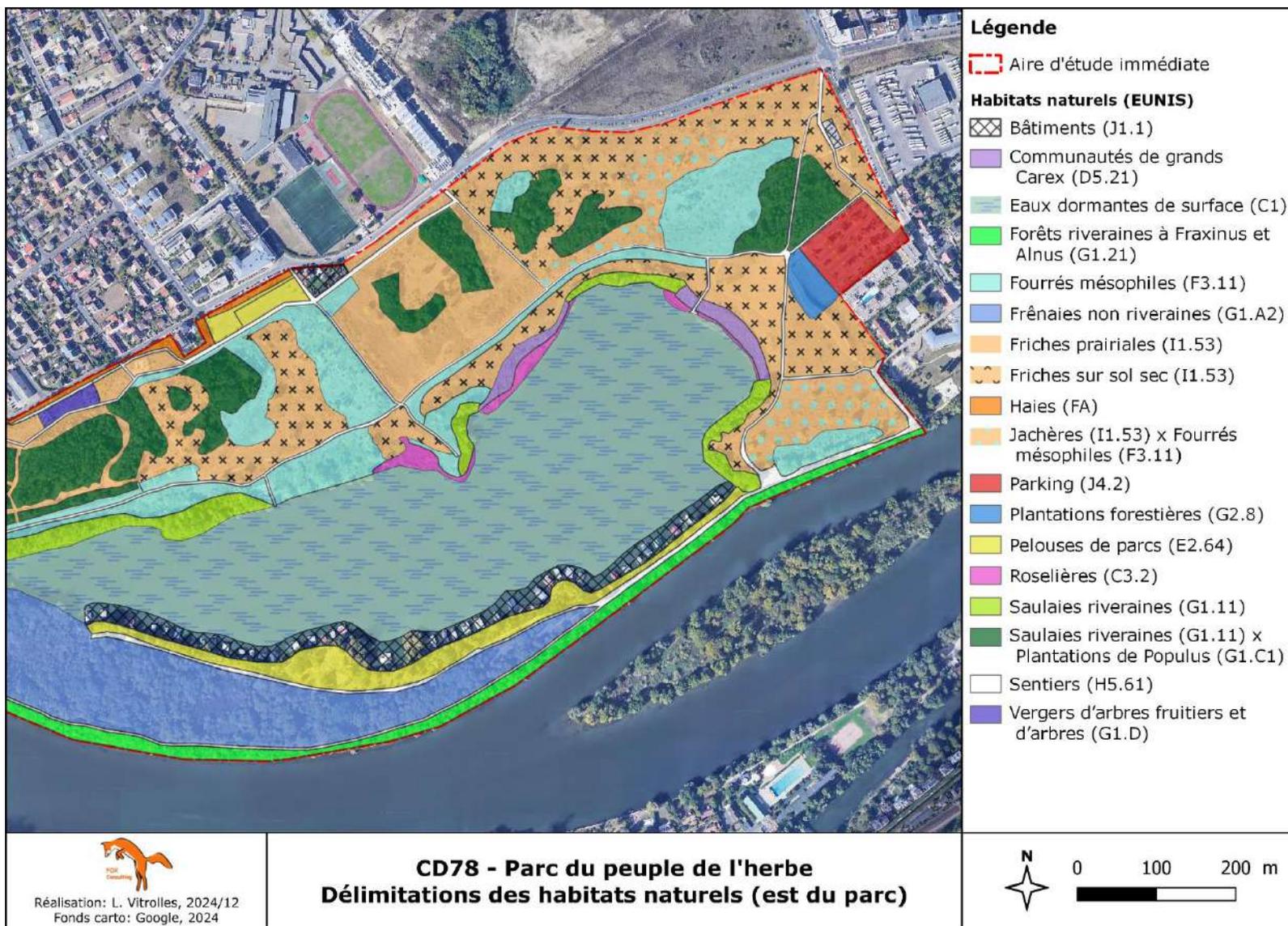
Les mégaphorbiaies eutrophes, occupant déjà de faibles surfaces en 2017 et 2019, n'ont pas été cartographiées en 2024. Ces végétations sont en effet peu typiques et semblent régresser au profit des boisements rivulaires.

De plus, les herbiers pionniers à Characées ont évolué en herbiers des eaux stagnantes.

Enfin, les plantations de feuillus identifiées comme peu denses en 2019 ont bien évolué et se densifient en sous-bois.



Carte 11 : Délimitations des habitats naturels (ouest du parc).



Carte 12 : Délimitations des habitats naturels (est du parc).

3.2. La flore

Le parc présente une diversité végétale importante avec plusieurs espèces protégées ou patrimoniales bien représentées, notamment la Renoncule à petites fleurs. On retrouve aussi des espèces exotiques envahissantes comme la Renouée du Japon et le Robinier faux-acacia, tous deux présents en de nombreux points sur l'ensemble du parc.

Au total, 252 espèces végétales ont été recensées en 2024 sur l'ensemble du parc. En 2019, 262 espèces avaient été recensées, 294 en 2017 et 234 en 2012. Hormis l'augmentation assez significative entre 2012 et 2017, les variations du nombre d'espèces entre 2017, 2019 et 2024 sont assez faibles et peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs. Le premier facteur est l'effort d'échantillonnage. En effet, en 2019, 4 passages flore ont été réalisés contre 3 en 2024.

Les statuts des espèces présentés dans cette étude sont issus du catalogue de la flore vasculaire de l'Île-de-France mis à jour en 2024 par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Parmi les espèces observées, on retrouve (la liste complète des espèces recensées en 2024 est présentée en annexe) :

- ▶ Aucune espèce n'est protégée au niveau national ;
- ▶ 2 sont protégées au niveau régional : la Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*) et la Renoncule à petites fleurs (*Ranunculus parviflorus*) ;
- ▶ 4 sont déterminantes ZNIEFF en Ile de France : le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*), la Cuscute d'Europe (*Cuscuta europaea*), la Renoncule à petites fleurs (*Ranunculus parviflorus*) et le Saule pourpre (*Salix purpurea*) ;
- ▶ 58 sont caractéristiques des zones humides (dont le Butome en ombelle et le Saule pourpre) ;
- ▶ 12 sont considérées comme envahissantes en Ile de France, notamment la Renouée du Japon, le Robinier faux-acacia et le Galéga, très présents sur l'ensemble du parc.

3.2.1. Les espèces patrimoniales

En tout, 5 espèces protégées ou déterminantes ZNIEFF ont été observées sur le parc.

Le **Butome en ombelle** (*Butomus umbellatus*) : cette espèce a été observée sur trois zones au niveau des berges de l'étang de la Vielle ferme. Elle avait été observée à cet endroit en 2019.

La **Cardamine impatiente** (*Cardamine impatiens*) : cette espèce a été observée sur 3 zones au niveau des berges de l'étang de la Galiotte. Elle fait l'objet de protection avec des panneaux informatifs et des barrières en bois empêchant de pénétrer sur sa zone de présence au niveau des deux points d'observation à l'ouest, en revanche, à l'est, elle est située dans le sous-bois de la berge.

La **Cuscute d'Europe** (*Cuscuta europaea*) : plante parasite annuelle, elle colonise principalement les plantes herbacées et les arbustes dans des milieux humides tels que les prairies, les berges et les zones ripicoles. Elle produit de petites fleurs rosées ou blanches regroupées en grappes.

La **Renoncule à petites fleurs** (*Ranunculus parviflorus*) : cette espèce est très présente dans les friches du parc entre les deux étangs. Les stations varient en termes de surface mais sont souvent grandes, recouvrant plusieurs mètres carrés par endroits comme au centre du parc, au nord-ouest de la maison des insectes.

Le **Saule pourpre** (*Salix purpurea*) : cette espèce est présente sur un alignement au nord, où elle a été plantée.

Le nombre d'espèces considérées comme patrimoniales en 2024 est plus faible qu'en 2019 puisque le statut de plusieurs espèces a changé notamment en termes de rareté, par exemple le Saule

pourpre était considéré comme très rare dans l'étude de 2019 et il est listé assez rare dans le catalogue de la flore vasculaire d'IDF 2024. Le tableau ci-dessous liste les espèces recensées en 2024 et celles qui étaient considérées comme patrimoniales en 2019.

Tableau 3 : Liste des espèces citées comme patrimoniales en 2019.

Nom commun	Nom latin	Rareté, LRR, PR, ZNIEFF	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Vu en 2024	Enjeu 2024
Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus L., 1753</i>	RR, VU, DZ	Oui	Oui	Oui	Oui	Modéré
Cardamine impatiente	<i>Cardamine impatiens L., 1753</i>	AC, PR	Non	Oui	Oui	Oui	Modéré
Chardon à petites fleurs	<i>Carduus tenuiflorus Curtis, 1793</i>	AC, LC	Non	Oui	Non	Oui	Très faible
Chiendent des champs	<i>Elytrigia campestris (Godr. & Gren.) Kerguelen ex Carreras, 1986</i>	AR, DD	Oui	Oui	Oui	Oui	Faible
Cuscute d'Europe	<i>Cuscuta europaea L., 1753</i>	RR, VU, PR, DZ	Non	Oui	Non	Oui	Fort
Drave des murailles	<i>Draba muralis L., 1753</i>	AR, VU, PR	Non	Oui	Non	Non	NA
Grande Naïade	<i>Najas marina L., 1753</i>	C, LC	Non	Non	Oui	Non	NA
Lotier à feuilles étroites	<i>Lotus tenuis Mill., 1768</i>	AC, LC	Oui	Oui	Oui	Oui	Très faible
Moutarde noire	<i>Brassica nigra (L.) W.D.J.Koch, 1833</i>	R, LC	Oui	Oui	Non	Non	NA
Pariétaire officinale	<i>Parietaria officinalis L., 1753</i>	AR, LC	Oui	Oui	Non	Non	NA
Renoncule à petites fleurs	<i>Ranunculus parviflorus L., 1758</i>	AR, VU, PR, DZ	Oui	Oui	Oui	Oui	Fort
Renoncule aquatique	<i>Ranunculus aquatilis L., 1753</i>	AR, LC	Non	Non	Oui	Oui	Faible
Rosier des haies	<i>Rosa agrestis Savi, 1798</i>	AR?, LC	Oui	Oui	Non	Non	NA
Saule pourpre	<i>Salix purpurea L., 1753</i>	AR, LC, DZ	Oui	Oui	Oui	Oui	Modéré
Souchet brun	<i>Cyperus fuscus L., 1753</i>	C, LC	Non	Non	Oui	Oui	Très faible
Spirodèle à plusieurs racines	<i>Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839</i>	CC, LC	Non	Non	Oui	Oui	Très faible
Vélar fausse-giroflée	<i>Erysimum cheiranthoides L., 1753</i>	R, LC	Oui	Oui	Non	Non	NA
Vesce velue	<i>Vicia villosa Roth, 1793</i>	AR, LC	Oui	Oui	Oui	Oui	Faible
Total			10	14	11	11	

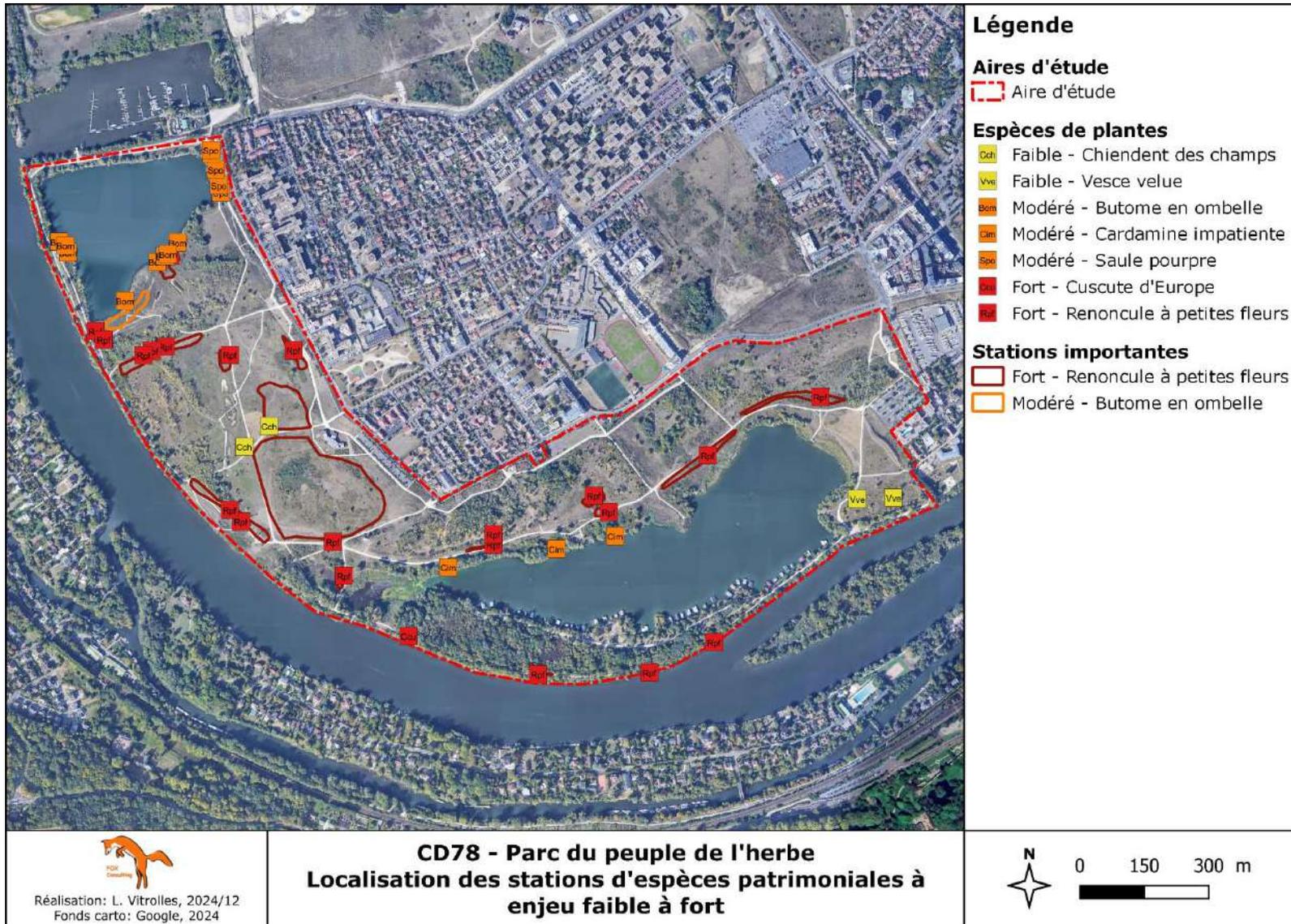
PR : protection régionale ; LRR : liste rouge régionale ; EN : En danger ; VU : vulnérable, NT : quasi-menacé, LC : préoccupation mineure, NA : non applicable ; RRR : extrêmement rare, RR : très rare, R : rare, AR : assez rare, AC : assez commun, C : commun ; CC : très commun, CCC : extrêmement commun

En 2019, 11 espèces patrimoniales avaient été recensées et en 2024, la quasi-totalité de ces espèces a été de nouveau observée.

Seule la **Grande Naïade** avait été vue en 2019 et pas vue en 2024, il s'agit d'une espèce annuelle aquatique qui avait été observée dans l'étang de la Vieille Ferme. Il est fort possible que, les inventaires n'ayant été faits que depuis les berges, cette espèce n'ait pas été vue mais soit encore présente.

En revanche, la **Cuscute d'Europe** a été observée en 2024 mais n'avait pas été observée en 2019. Cette espèce fait l'objet d'une mesure de gestion sur le parc avec une aire de protection délimitée au centre-sud.

La carte ci-dessous localise les espèces patrimoniales à enjeu faible à fort recensées sur l'aire d'étude.



Carte 13 : Localisation des stations d'espèces patrimoniales à enjeu faible à fort.

3.2.2. Les espèces envahissantes

Une espèce exotique envahissante (EEE) est une « espèce allochtone dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques ou économiques ou sanitaires négatives » (UICN 2000, McNeely et al. 2001).

Dans le catalogue du CBNBP, ces espèces sont classées en 3 catégories :

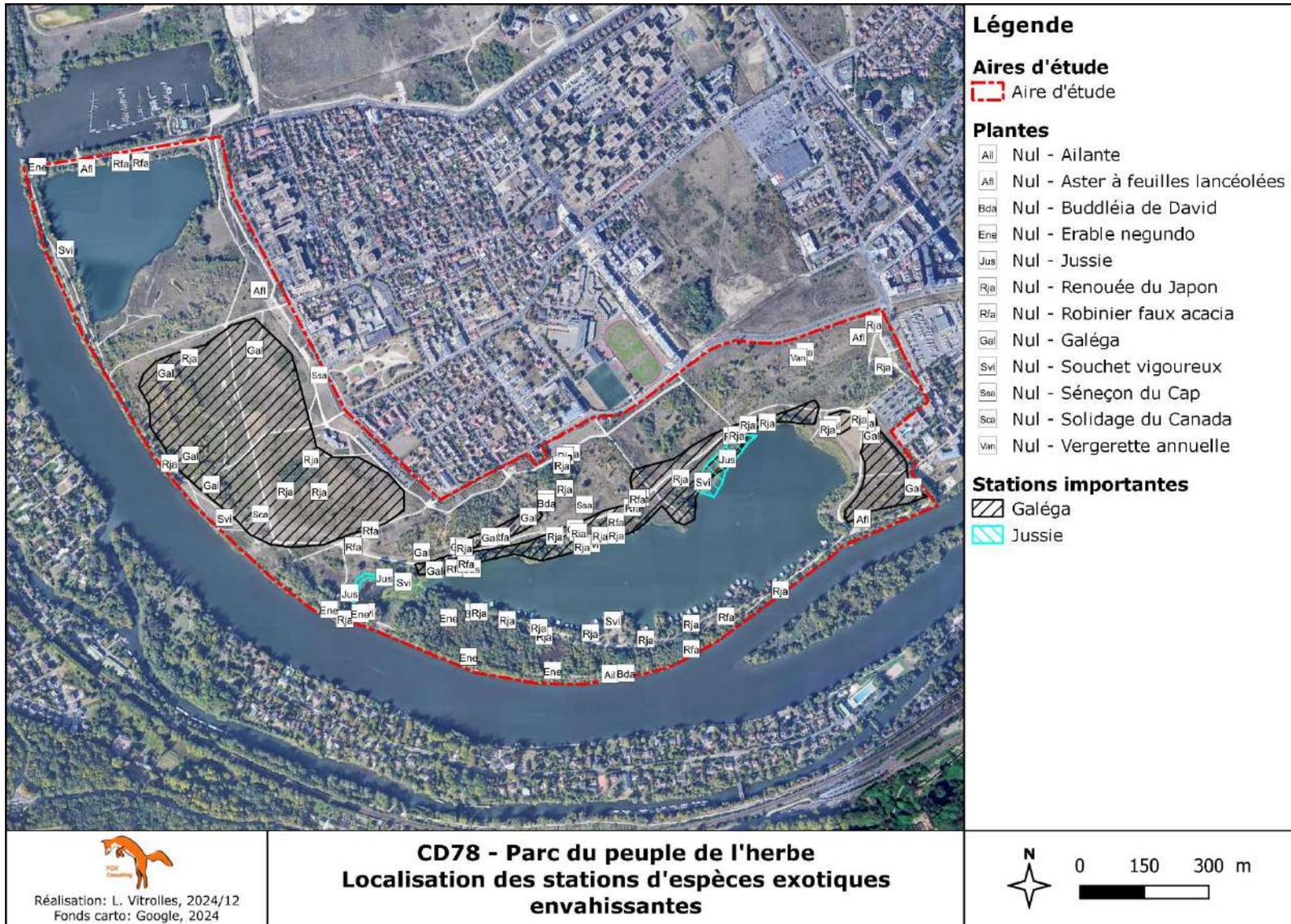
- ▶ EEE avérées implantées : leur caractère invasif est bien reconnu et elles sont bien implantées dans toute l'Île-de-France ;
- ▶ EEE avérées émergentes : leur caractère invasif est bien reconnu, elles sont en phase d'expansion mais restent encore localisées dans la région, il est donc important de stopper leur expansion tant que cela est possible ;
- ▶ EEE potentielles implantées : il s'agit d'espèces envahissantes qui impactent pour le moment des milieux rudéralisés, mais qui pourraient coloniser des milieux naturels.

On retrouve 12 espèces envahissantes sur le parc, soit une de moins qu'en 2017 et 6 de moins qu'en 2019. Ces espèces sont réparties partout sur le parc. Certaines sont peu abondantes comme l'Aster à feuilles lancéolées mais d'autres comme le Robinier faux-acacia ou le Galéga officinal sont très abondantes. Le Galéga est très présent au centre du parc sur les mêmes friches que la Renoncule à feuilles étroites, il est donc délicat de l'éradiquer sur ces zones.

Tableau 4 : Liste des espèces exotiques envahissantes recensées depuis 2017 (en gras les espèces vues en 2024).

Nom commun	Nom latin	Type EEE	Vu en 2017	Vu en 2019	Vu en 2024
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916</i>	Avérées implantées	Oui	Oui	Oui
Aster à feuilles lancéolées	<i>Symphotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom, 1995</i>	Avérées implantées	Non	Oui	Oui
Bident feuillé	<i>Bidens frondosa L., 1753</i>	Potentielles implantées	Non	Oui	Non
Buddleia de David	<i>Buddleja davidii Franch., 1887</i>	Potentielles implantées	Oui	Oui	Oui
Elodée à feuilles étroites	<i>Elodea nuttallii (Planch.) H.St.John, 1920</i>	Avérées implantées	Non	Oui	Non
Érable negundo	<i>Acer negundo L., 1753</i>	Avérées implantées	Oui	Oui	Oui
Galéga officinal	<i>Galega officinalis L., 1753</i>	Avérées implantées	Oui	Oui	Oui
Herbe de la Pampa	<i>Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900</i>	Liste d'alerte	Oui	Non	Non
Jussie	<i>Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven, 1964</i>	Avérées émergentes	Oui	Oui	Oui
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus L., 1753</i>	Avérées implantées	Oui	Oui	Non
Mimule tacheté	<i>Erythranthe guttata (Fisch. ex DC.) G.L.Nesom, 2012</i>	Non listée en EVEE en 2024	Oui	(Oui)	Non
Pyracantha écarlate	<i>Pyracantha coccinea M.Roem., 1847 [nom. cons.]</i>	Non listée en EVEE en 2024	Oui	(Oui)	(Oui)
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica Houtt., 1777</i>	Avérées implantées	Oui	Oui	Oui
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia L., 1753</i>	Avérées implantées	Oui	Oui	Oui
Senecion du Cap	<i>Senecio inaequidens DC., 1838</i>	Potentielles implantées	Oui	Oui	Oui
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis L., 1753</i>	Avérées implantées	Non	Oui	Oui
Solidage glabre	<i>Solidago gigantea Aiton, 1789</i>	Avérées implantées	Non	Oui	Non
Souchet vigoureux	<i>Cyperus eragrostis Lam., 1791</i>	Avérées implantées	Non	Non	Oui
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus (L.) Desf., 1804</i>	Potentielles implantées	Non	Oui	Oui
Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis L., 1753</i>	Non listée en EVEE en 2024	Non	Oui	(Oui)
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922</i>	Avérées implantées	Non	Oui	Non
Total			12	17	12

La carte ci-dessous localise les espèces exotiques envahissantes sur l'aire d'étude.



Carte 14 : Localisation des stations d'espèces exotiques envahissantes.

3.3. Les oiseaux

3.3.1. Résultats des inventaires

En tout, ce sont 72 espèces d'oiseaux qui ont été répertoriées sur l'ensemble du parc du peuple de l'herbe, ce qui est un résultat à peu près équivalent par rapport aux années précédentes (71 espèces en 2017 et 67 en 2019).

Parmi elles, 51 sont protégées au niveau national (i.e. listées à l'article de 3 de la protection nationale) et quatre espèces sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Parmi ces espèces, 40 sont identifiées comme nicheuses certaines ou probables et 11 comme nicheuses possibles. Les autres espèces ont été observées en vol ou fréquentent le site en transit ou en alimentation mais nichent hors secteur.

17 espèces présentent un enjeu local de conservation fort, 11 un enjeu local de conservation modéré et 43 un enjeu local de conservation faible. Une espèce exotique a aussi été contactée, l'enjeu local de conservation de celle-ci a donc été défini comme nul.

Informations méthodologiques

L'inventaire de l'avifaune nécessite l'application de différentes méthodes en fonction de la biologie des espèces :

- ▶ - Les espèces nicheuses chanteuses sont détectables les 4 premières heures de la journée (passereaux, colombidés, ...) de février à avril pour les sédentaires et de mai à juin pour les migratrices absentes d'Europe durant l'hiver,
- ▶ - Les rapaces diurnes nicheurs sont observables aux heures les plus chaudes (entre 10h et 16h) et les rapaces nocturnes sont principalement actifs au chant, au crépuscule,
- ▶ - Les oiseaux d'eau nicheurs sont relativement actifs toute la journée,
- ▶ - Certaines espèces nicheuses peuvent exploiter le site uniquement pour leur alimentation en journée et nicher à l'extérieur,
- ▶ - Ces espèces purement migratrices ne fréquentent le site que quelques jours au printemps pour leur alimentation et le repos,
- ▶ - Ces espèces hivernantes ne fréquentent le site que les mois d'hiver pour leur alimentation et le repos.

Caractère « exhaustif » des résultats

Il est évident que cet inventaire ne peut prétendre à être exhaustif. Pour s'approcher de l'exhaustivité, plusieurs passages par an sur plusieurs années sont nécessaires. Cependant, la forte pression d'observation exercée a permis de dresser une description précise de la population d'oiseaux nicheuse, hivernante et migratrice du site.

Statut biologique des espèces contactées

Espèces nicheuses

3 statuts de nidification sont généralement utilisés pour les espèces nicheuses :

- ▶ « Nicheur possible » pour les observations ponctuelles d'un mâle ou d'une femelle ou pour l'écoute du chant d'un mâle,
- ▶ « Nicheur probable » pour l'observation d'un couple dans son milieu typique de reproduction,
- ▶ « Nicheur certain » pour l'observation de familles, de transport de nourriture pour les jeunes ou de matériaux pour les nids.

Il est à noter que l'ensemble des espèces observées sur le site lors de tous les inventaires est présenté dans le tableau ci-dessous. Les espèces observées seulement en période hivernale sont notés « hivernants » pour ce qui concerne le statut nicheur.

Il est également important de signaler que la liste rouge nationale a été mise à jour en 2016, entraînant une modification du statut de nombreuses espèces et donc des enjeux de conservation revus à la hausse pour des espèces autrefois communes (préoccupation mineure) et qui sont à présent classées comme « quasi menacées » ou « vulnérables », voire « en danger ». Les zones « à enjeu » peuvent donc être plus nombreuses et concerner des habitats différents par rapport aux inventaires réalisés avant 2016.

La liste totale des espèces d'oiseaux recensées sur la zone d'étude ainsi que les enjeux locaux de conservation qui leur sont associés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Par rapport aux inventaires antérieurs, on retrouve globalement les mêmes cortèges d'espèces, avec toutefois une disparition de certains taxons particulièrement sensibles et qui souffrent d'une diminution drastique de leurs effectifs au niveau régional ou national et ne trouvent plus dans le secteur les conditions propices à leur présence malgré l'attractivité du parc qui se trouve malgré tout inséré dans une matrice globalement très urbanisée.

Ainsi, des espèces telles que la Caille des blés, la Locustelle tachetée, le Gobemouche gris, la Fauvette babillarde, le Moineau friquet, le Pipit farlouse, le Pipit des arbres n'ont pas été contactées cette année. Les espaces de boisements sont relativement jeunes et de surface assez réduite et certaines espèces associées à ces milieux telles que le Pic noir ou la Sittelle torchepot n'ont pas non plus été observées en 2024. Enfin, d'autres espèces sont certainement présentes mais n'ont pas été contactées lors des sessions d'inventaires mises en place qui restent une photographie à un instant donné sur un intervalle de temps trop court pour permettre l'exhaustivité.

De manière générale, le peuplement avifaunistique reste conséquent et en bonne santé par rapport aux derniers inventaires, en particulier pour ce qui concerne les espèces liées aux milieux arbustifs semi-ouverts et aux milieux aquatiques, grâce aux modes de gestion mis en place sur un site d'une surface très intéressante.

Tableau 5 : Résultats des inventaires oiseaux de 2024 et comparaison avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Vu en 2024	Enjeu en 2024	Statut nicheur en 2024
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LRN LC, LRR NT, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Modéré	Nicheur certain
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	LRN LC, LRR NA, DO Ann I, PN3, ZNIEFF	NON	NON	NON	OUI	Fort	Hivernant
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	LRN NT, LRR LC	OUI	NON	NON	NON	NA	-
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	LRN LC	NON	OUI	NON	NON	NA	-
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	LRN DD, DO Ann II/1 et III/2	NON	NON	NON	OUI	Faible	Rare, non nicheur
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	NON	NON	NON	OUI	Faible	Nicheur probable
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LRN NA et LC, LRR NT, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Modéré	Nicheur probable
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	PN3	NON	OUI	NON	NON	NA	-
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	LRN NA, LRR NA, DO Ann II/1	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	LRR LC, DO Ann I, PN3	OUI	NON	NON	NON	NA	-
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	LRN NT, LRR VU, PN3, ZNIEFF	NON	NON	OUI	OUI	Fort	Nicheur probable
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	LRN EN, LRR EN, PN3, espèce CNPN	NON	NON	OUI	OUI	Fort	Nicheur possible
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	PN3	OUI	NON	NON	NON	NA	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	NON	NON	NON	OUI	Faible	Nicheur possible
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	-	OUI	OUI	NON	NON	NA	-
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann II/1 et III/1, ZNIEFF	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	LRN LC	OUI	NON	OUI	NON	NA	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LRN VU, LRR NT, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Fort	Nicheur probable
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	LRN NT, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Modéré	Nicheur possible
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann II/2, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur hors site
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	NON	OUI	OUI	Faible	Nicheur hors site
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann II/2	NON	OUI	OUI	OUI	Modéré	Nicheur hors site
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann II/2	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur probable
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LRN LC, LRR NT, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Modéré	Nicheur possible
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann II/2, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LRN LC, LRR LC, PN3 et 6	OUI	NON	NON	OUI	Faible	Hivernant

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Vu en 2024	Enjeu en 2024	Statut nicheur en 2024
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann II/2	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann II/1 et III/1	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur possible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LRN NT, LRR NT, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Modéré	Nicheur probable
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	NON	NON	OUI	Faible	Nicheur hors site
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	PN3	NON	OUI	NON	NON	NA	-
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	LRN NT, LRR VU, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Fort	Nicheur probable
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann II/1 et III/2	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	-	OUI	NON	NON	NON	NA	-
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	LRN LC, LRR NT, DO Ann III/2	OUI	OUI	OUI	OUI	Modéré	Hivernant
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann II/2	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann II/2	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Hivernant
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	PN3	NON	OUI	NON	NON	NA	-
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann II/2, PN4	NON	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur hors site
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LRN LC, LRR LC, ZNIEFF	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur hors site
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	LRN NT, DO Ann I, PN3	NON	NON	NON	OUI	Fort	Hivernant
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	PN3	OUI	OUI	OUI	NON	NA	-
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	LRN LC, LRR LC, PN3, ZNIEFF	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur probable
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann II/2	OUI	OUI	NON	OUI	Faible	Hivernant
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	LRN LC	OUI	NON	NON	NON	NA	-
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann II/2	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur possible
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LRN LC, LRR LC, PN3, ZNIEFF	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur hors site
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	LRN NT, LRR NT, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Fort	Nicheur hors site
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	LRN NT, LRR VU, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Fort	Nicheur hors site
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LRN LC, LRR NT, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Modéré	Nicheur probable
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	LRN VU, LRR VU, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Fort	Nicheur certain
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	LRN NT, LRR LC, PN3	OUI	NON	NON	NON	NA	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Vu en 2024	Enjeu en 2024	Statut nicheur en 2024
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LRN NT, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Modéré	Nicheur hors site
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	LRN VU, LRR LC, DO Ann I, PN3, ZNIEFF	OUI	OUI	OUI	OUI	Fort	Nicheur probable
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	PN3	OUI	NON	NON	NON	NA	-
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LRN LC, LR UICN LC, LRR LC, DO Ann II/2	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LRN LC, LRR NT, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Modéré	Nicheur certain
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LRN LC, LRR VU, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Modéré	Nicheur hors site
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	LRN EN, LRR NT, PN3	OUI	NON	NON	NON	NA	-
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann II/2, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	LRN LC, LRR LC	OUI	OUI	NON	NON	NA	-
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	Espèce introduite	NON	OUI	OUI	OUI	NA	Nicheur certain
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur possible
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann I, PN3	NON	NON	OUI	NON	NA	-
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur possible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann II/2	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	-	OUI	OUI	OUI	NON	NA	-
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LRN LC, LRR LC	OUI	OUI	NON	NON	NA	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LRN LC, LRR LC, DO Ann III/1 et Ann II/1	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur probable
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	OUI	NON	NON	NA	-
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	LRN VU, LRR VU, PN3	OUI	OUI	OUI	NON	NA	-
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	LRN NT, LRR EN, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Fort	Nicheur possible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	NON	NON	OUI	NON	NA	-
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	LRN NT, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	NON	NA	-
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	NON	OUI	OUI	Faible	Nicheur probable
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Vu en 2024	Enjeu en 2024	Statut nicheur en 2024
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	NON	NON	NON	OUI	Faible	Nicheur possible
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur possible
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	NON	NON	NON	OUI	Faible	Nicheur probable
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	LRN VU, LRR EN, PN3	OUI	NON	OUI	OUI	Fort	Nicheur probable
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	PN3	OUI	OUI	OUI	NON	NA	-
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	LRN LC, LRR VU, DO Ann I, PN3, ZNIEFF	OUI	OUI	OUI	OUI	Fort	Nicheur certain
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	LRN VU, PN3	OUI	OUI	NON	OUI	Fort	Migration
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	LRN NT, LRR VU, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Fort	Nicheur certain
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	PN3	OUI	NON	NON	NON	NA	-
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	LRN VU, LR UICN VU, LRR EN, DO Ann II/2	OUI	NON	NON	OUI	Fort	Nicheur probable
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LRN LC, LR UICN LC, LRR LC, DO Ann II/2	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur probable
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	PN3	OUI	OUI	NON	NON	NA	-
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LRN LC, LRR LC, PN3	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible	Nicheur certain
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	LRN VU, LRR VU, PN3	OUI	OUI	NON	OUI	Fort	Hivernant
Total			80	71	67	72		

3.3.2. Oiseaux nocturnes

Nous avons effectué deux points d'écoute pour les oiseaux nocturnes, un à chacune des extrémités du parc.

Les résultats des inventaires par point d'écoute sont les suivants :

Point d'écoute 1 près de l'étang de la Galiotte :

Ecoute simple : pas de résultat

Repasse : Pas de résultat

Point d'écoute 2 près de l'étang de la Vieille ferme :

Ecoute simple : chant spontané de la Chouette hulotte au niveau des boisements situés sur les berges opposées de la Seine. L'espèce semble donc bien présente et au moins un individu a été observé du côté du parc du peuple de l'herbe lors des soirées de détection active pour les chiroptères. L'espèce ne semble pas nicher au niveau du parc qui ne comporte peut-être pas suffisamment d'arbres à cavités ou de boisements d'une surface suffisamment conséquente. En revanche, elle trouve sur le parc des zones de chasse intéressante en raison de la présence de nombreux milieux ouverts ou semi-ouverts qui doivent être riches en proies pour cette espèce.

3.3.3. Bioévaluation des espèces

Le tableau ci-dessous liste les 28 espèces patrimoniales recensées sur la zone d'étude, c'est-à-dire les espèces présentant un enjeu local de conservation modéré ou fort. Ces espèces sont toutes protégées au niveau national, quatre d'entre elles sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et elles sont toutes présentées sur la carte suivante.

Les espèces patrimoniales sont représentées par 28 espèces, ce qui est un chiffre très intéressant qui montre que la mosaïque des milieux est très favorable pour l'avifaune. Elles sont de plus présentes en effectifs importants sur le site et appartiennent à 4 cortèges principaux, le cortège des zones arbustives et semi-ouvertes de fourrés, le cortège des espèces liées au milieu aquatique, le cortège des espèces liées aux boisements et enfin le cortège des espèces liées au bâti, avec de plus les espèces ubiquistes qui n'appartiennent pas à un cortège particulier.

Sur la carte suivante, les espèces appartenant à un même cortège sont représentées dans une même couleur afin de visualiser leur localisation et l'importance de chaque cortège pour ce qui concerne les espèces patrimoniales.

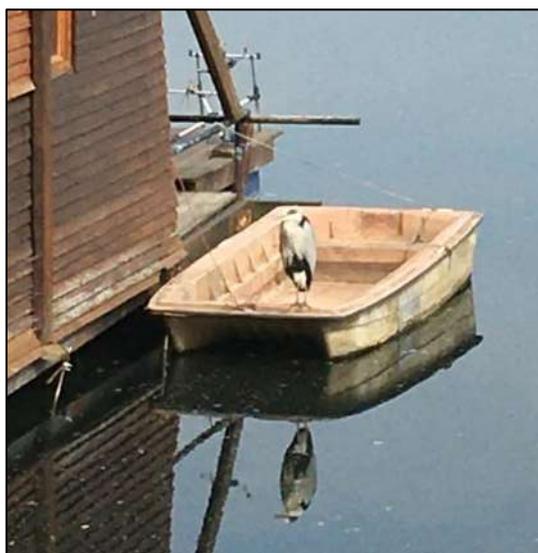


Photo 13 : Héron cendré sur une barque sur l'étang de la Galiotte, sur site

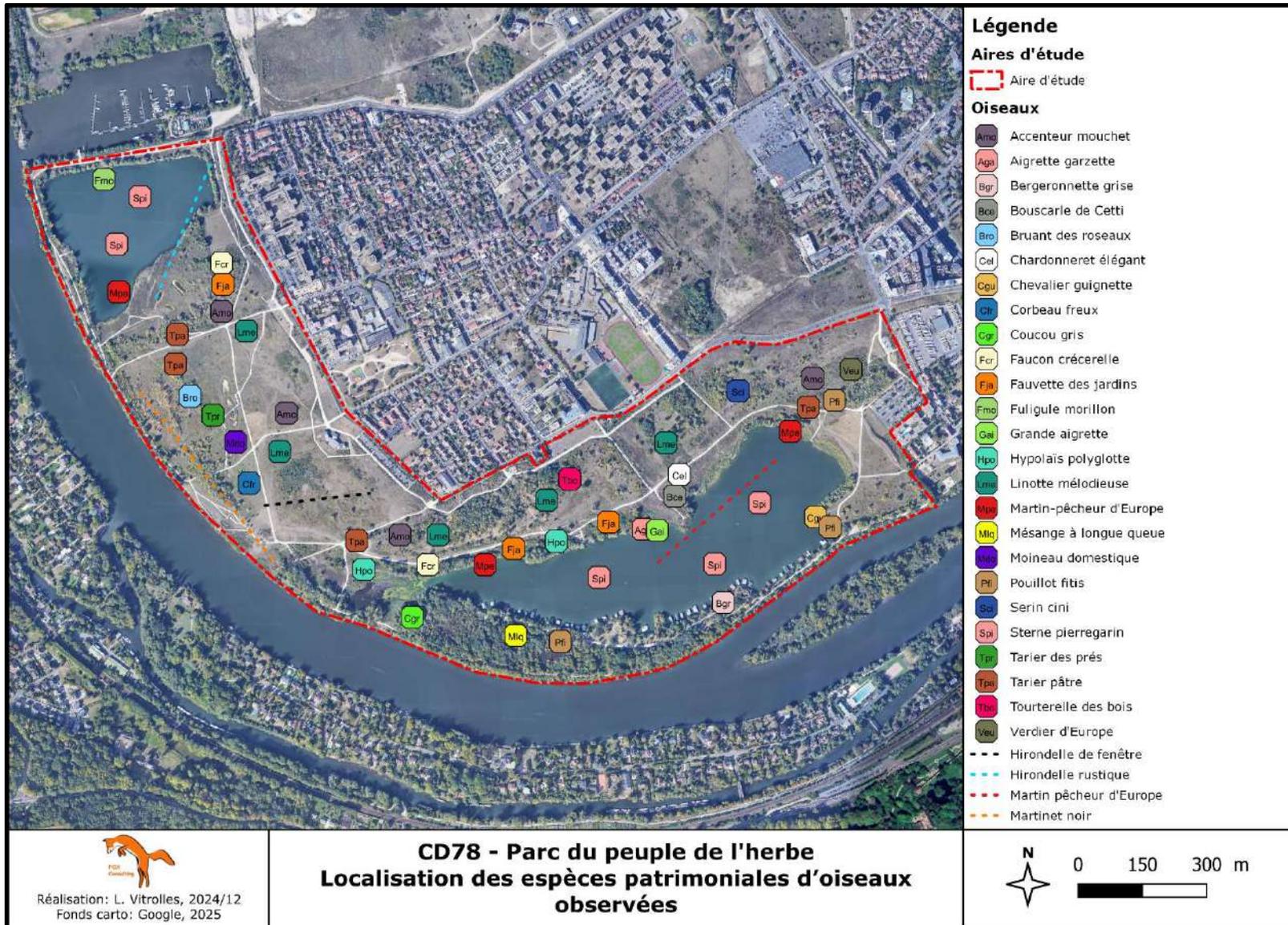
Tableau 6 : Liste des espèces d'oiseaux patrimoniales recensées en 2024.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Enjeu	Statut nicheur
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LR France LC, LR UICN LC, LR IDF NT, C Berne Annexe II, Oiseaux protégés art 3	Modéré	Nicheur certain
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF NA, CITES Annexe A, C Berne Annexe II, C Bonn accord AEWa, Dir oiseaux Annexe I, oiseaux protégés art 3, det ZNIEFF IDF	Fort	Hivernant
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LR France NA et LC, LR UICN LC, LR IDF NT, C Berne Annexe II, Oiseaux protégés art 3	Modéré	Nicheur probable
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	LR France NT, LR UICN LC, LR IDF VU, C Berne Annexe II, C Bonn Annexe II, Oiseaux protégés art 3, Det ZNIEFF IDF	Fort	Nicheur probable
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	LR France EN, LR IDF EN, LR UICN LC, C Berne Annexe II, Oiseaux protégés art 3, espèce CNPN	Fort	Nicheur possible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LR France VU, LR UICN LC, LR IDF NT, C Berne Annexe II, Oiseaux protégés art 3	Fort	Nicheur probable
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	LR France NT, LR UICN LC, LR IDF LC, C Berne Annexe II et III, C Bonn Annexe II, C Bonn Accord AEWa, Oiseaux protégés art 3	Modéré	Nicheur possible
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LR France LC, LR UICN LC, LR Eur VU, LR IDF LC, Dir oiseaux Annexe II/2	Modéré	Nicheur hors site
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LR France LC, LR UICN LC, LR IDF NT, C Berne Annexe III, Oiseaux protégés art 3	Modéré	Nicheur possible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LR France NT, LR UICN LC, LR IDF NT, CITES Annexe A, C Bonn Annexe II, Oiseaux protégés art 3	Modéré	Nicheur probable
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	LR France NT, LR UICN LC, LR IDF VU, C Berne Annexe II, C Bonn Annexe II, Oiseaux protégés art 3	Fort	Nicheur probable
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	LR France LC, LR UICN LC, LR IDF NT, C Berne Annexe III, C Bonn Annexe II, Dir oiseaux Annexe III/2	Modéré	Hivernant
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	LR UICN LC, LR France NT, Dir oiseaux Annexe I, CITES Annexe A, C Berne Annexe II, C Bonn accord AEWa, oiseaux protégés art 3	Fort	Hivernant
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	LR France NT, LR UICN LC, LR IDF NT, C Berne Annexe II, Oiseaux protégés art 3	Fort	Nicheur hors site
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	LR France NT, LR UICN LC, LR IDF VU, C Berne Annexe II, Oiseaux protégés art 3	Fort	Nicheur hors site
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LR France LC, LR UICN LC, LR IDF NT, C Berne Annexe II, C Bonn Annexe II, Oiseaux protégés art 3	Modéré	Nicheur probable
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	LR France VU, LR UICN LC, LR IDF VU, C Berne Annexe III, Oiseaux protégés art 3	Fort	Nicheur certain
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LR France NT, LR UICN LC, LR IDF LC, C Berne Annexe III, Oiseaux protégés art 3	Modéré	Nicheur hors site
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	LR France VU, LR UICN LC, LR IDF LC, C Berne Annexe II, Dir oiseaux Annexe I, Oiseaux protégés art 3, Det ZNIEFF IDF	Fort	Nicheur probable
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LR France LC, LR UICN LC, LR IDF NT, C Berne Annexe III, Oiseaux protégés art 3	Modéré	Nicheur certain
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LR France LC, LR UICN LC, LR IDF VU, Oiseaux protégés art 3	Modéré	Nicheur hors site
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	LR France NT, LR UICN LC, LR IDF EN, C Berne Annexe II, C Bonn Annexe II, Oiseaux protégés art 3	Fort	Nicheur possible
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	LR France VU, LR UICN LC, LR IDF EN, C Berne Annexe II, Oiseaux protégés art 3	Fort	Nicheur probable
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	LR France LC, LR UICN LC, LR IDF VU, Dir oiseaux Annexe I, C Berne Annexe II, C Bonn Accord AEWa, Oiseaux protégés art 3, Det ZNIEFF IDF	Fort	Nicheur certain
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	LR France VU, LR UICN LC, C Berne Annexe II et Annexe III, Oiseaux protégés art 3	Fort	Migration
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	LR France NT, LR UICN LC, LR IDF VU, C Berne Annexe II et Annexe III, Oiseaux protégés art 3	Fort	Nicheur certain

Résultats des inventaires naturalistes pour mise à jour du plan de gestion du parc du Peuple de l'Herbe sur la commune de Carrières-sous-Poissy (78)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Enjeu	Statut nicheur
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	LR France VU , LR UICN VU , LR IDF EN , CITES Annexe A, Dir oiseaux Annexe II/2, C Berne Annexe III	Fort	Nicheur probable
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	LR France VU , LR UICN LC, LR IDF VU , C Berne Annexe II et Annexe III, Oiseaux protégés art 3	Fort	Hivernant





Carte 15 : Localisation des espèces patrimoniales d'oiseaux observées.

3.3.4. Description des habitats caractéristiques des peuplements d'oiseaux

Le site du parc du peuple de l'herbe est particulièrement riche en espèces patrimoniales pour ce qui concerne les oiseaux (28 espèces patrimoniales sur 72) mais ce qui est remarquable au sein de ce parc est la mosaïque diversifiée d'habitats en présence et la haute qualité de ces derniers, associée à une fréquentation qui ne constitue pas un frein à l'expansion des espèces. L'ensemble de ces éléments en fait un site particulièrement attractif pour la biodiversité ordinaire, riche en diversité d'espèces et en nombre d'individus par espèce.

Le cortège des mieux arbustifs, semi-ouverts et de fourrés

Ce cortège est particulièrement bien représenté sur le site avec une dizaine d'espèces patrimoniales et de nombreuses espèces protégées liées à cet habitat. Il faut dire que ce dernier est un de ceux, dont les espèces souvent inféodées à l'origine aux haies et fourrés des milieux agricoles, qui voient les effectifs des espèces s'effondrer depuis plusieurs années en raison notamment de l'arrachage des haies et de l'application d'intrants phytosanitaires. Sur le parc du peuple de l'herbe de grands espaces sont dévolus à cet habitat de milieux semi-ouverts avec arbustes et fourrés très attractifs pour les espèces et peu fréquentés par le public qui reste cantonné aux allées et s'aventure assez peu au cœur de cet habitat, notamment grâce à la présence de fourrés épineux particulièrement appréciés des oiseaux qui peuvent y nicher et s'y réfugier et s'y alimenter à l'abri des prédateurs et du dérangement. De nombreuses espèces, à l'image des fauvettes, linottes, Accenteur mouchet, tariers fréquentent cet habitat avec de belles populations.

Le cortège des milieux aquatiques

Ce cortège est également bien représenté sur le site grâce à la présence de deux étangs d'une belle superficie mais également de plusieurs mares et points d'eau entourés de végétation. Cette conjugaison de milieux humides convient aux espèces fréquentant les grands plans d'eau à l'image des canards, mouettes, sternes et cygnes mais aussi aux espèces plus discrètes et sensibles pourtant liées aux zones humides comme la Bécassine sourde ou le Bruant des roseaux. L'installation de radeaux et de nichoirs spécifiques est très favorable pour la nidification des mouettes et sternes mais aussi de l'emblématique Martin-pêcheur, flèche bleue traversant régulièrement les étangs. Les espaces de roselières bordant les étangs ainsi que leurs berges végétalisées parfois pentues et non fréquentées sont quant à eux favorables à la présence des oiseaux de type rousserolles mais également au repos hivernal des aigrettes.

Le cortège des boisements

Le cortège des espèces liées au milieu forestier est moins représenté sur le site, notamment parce que le peuplement forestier est assez jeune et occupe globalement une surface discontinue en mosaïque avec assez peu d'arbres d'intérêt pour les espèces cavicoles (seulement 39 arbres à gîte potentiels identifiés sur l'ensemble de la surface du parc, ce qui est un chiffre assez restreint). On trouve cependant un cortège assez commun d'espèces liées à cet habitat avec les mésanges, les pics, le Coucou gris, la Tourterelle des bois mais ce cortège ne constitue pas l'intérêt principal du site pour les oiseaux au titre d'habitat d'espèces en tant que tel ; il participe toutefois à la richesse du site en tant qu'entité appartenant à une mosaïque de milieux particulièrement attractive.

Le cortège du bâti

Le dernier cortège avifaunistique en présence est constitué des espèces liées au bâti qui ne nichent pas sur le site mais au sein du bâti environnant et viennent se nourrir dans les espaces ouverts et naturels du parc. On y retrouve les hirondelles et martinets, Moineau domestique, Rougequeue noir mais les effectifs sont plutôt faibles. Une tour à hirondelles de fenêtre a été installée au sein du parc mais sans indice de colonisation ou de nidification pour le moment malgré la mise en place d'une repasse du chant de l'espèce à la saison adéquate. Il faudra surveiller l'éventuelle colonisation de cette tour par l'espèce visée dans les années à venir mais il est possible que l'Hirondelle de fenêtre qui est une espèce très « urbaine » n'investisse pas spontanément cette tour qui est située en milieu semi-naturel.

3.3.5. Intérêt global du peuplement ornithologique

En 2024, 72 espèces ont été répertoriées sur le parc du peuple de l'herbe, ce qui est un beau résultat par rapport aux années précédentes alors que sur certains sites d'Ile-de-France, la diminution du nombre d'espèces contactées sur un même site à plusieurs années d'écart est conséquente.

Cela montre que les méthodes et actions de gestion mises en place sont favorables et restent très attractives pour les populations d'oiseaux, sur des surfaces suffisamment grandes pour leur permettre de dérouler l'ensemble de leur cycle biologique sur le site sans diminution des effectifs, et malgré une évolution défavorable de la matrice environnante à plus grande échelle qui reste liée à une artificialisation galopante des milieux.

Les actions de gestion et notamment la mise à disposition de sites de nidification (radeaux, nichoirs), la gestion extensive des milieux, la maîtrise de la fréquentation par le maintien de zones de tranquillité sont des atouts permettant de maintenir les populations d'oiseaux dans un bon état de conservation, même si certaines espèces très sensibles ou spécialistes ne sont plus contactées sur le site.

La présence de plusieurs points d'eau est également très importante pour la faune en général et pour les oiseaux en particulier, en leur permettant de s'abreuver mais aussi en multipliant les ressources trophiques liées à une plus grande attractivité du site pour les insectes.

3.4. Les chiroptères

3.4.1. Détection passive

3.4.1.1. Période printanière 2024

Bord de Seine (PPDH 1)

La vérification des identifications après analyse à l'aide du logiciel Sonochiro des séquences issues des enregistreurs automatiques a permis de valider **six espèces de chiroptères** au niveau du bord de Seine en période printanière, soit **une diversité spécifique modérée**. Les espèces détectées sont les suivantes :

- ▶ le Murin de Daubenton *Myotis daubentonii*,
- ▶ la Noctule commune *Nyctalus noctula*,
- ▶ la Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*,
- ▶ la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*,
- ▶ la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*,
- ▶ la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*.

L'activité chiroptérologique globale est considérée comme **modérée** avec une moyenne de 230 contacts par heure et un total de 2 303 contacts au cours de la nuit complète.

La Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* est l'espèce majoritaire, avec environ 88% des contacts de la nuit. Les deux espèces de noctule sont aussi régulièrement détectées : elles représentent 7% de l'activité globale à cette saison.

D'après le référentiel d'activité régional issu du programme national Vigie-Chiro (Bas et al., 2020), il est possible de noter :

- ▶ **une forte activité** des deux espèces de noctule et de la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*,
- ▶ **une activité modérée** du Murin de Daubenton *Myotis daubentonii* et de la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*,
- ▶ **une faible activité** de la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*.

Le tableau suivant synthétise les activités de chaque espèce et groupe d'espèces durant la nuit d'enregistrement avec le plus d'activité lors de cette première campagne.

Tableau 7 : Evaluation de l'activité chiroptérologique en bord de Seine en période printanière 2024

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de contacts par nuit
		Référentiel de Vigie-chiro (Bas et al., 2020)
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	8
Murin indéterminé	<i>Myotis sp.</i>	15
Noctule commune	<i>Nyctalis noctula</i>	95
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	65
Sérotine / Noctule	<i>Eptesicus / Nyctalus</i>	2
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	30
P. de Kuhl / P. de Nathusius	<i>P. kuhlii / P. nathusii</i>	63
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	1
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2 024

	Très forte activité
	Forte activité
	Activité modérée
	Faible activité
	Activité non définissable (groupes d'espèces)

Les graphiques suivants représentent l'activité pondérée au cours de la nuit d'enregistrement pour chaque espèce et groupe d'espèce de chiroptères identifiés. Pour plus de lisibilité sur la répartition des espèces et groupes à faible activité, les activités de la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* et du complexe P. de Kuhl / P. de Nathusius *P. kuhlii / P. nathusii* ont été supprimées dans le second graphique.

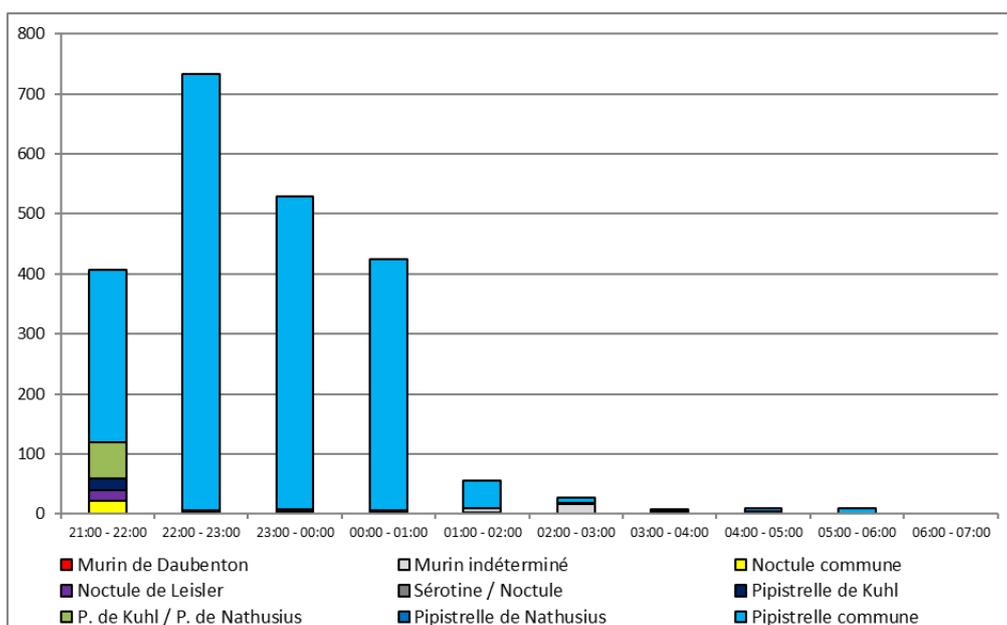


Figure 1 : Activité chiroptérologique pondérée en bord de Seine en période printanière 2024

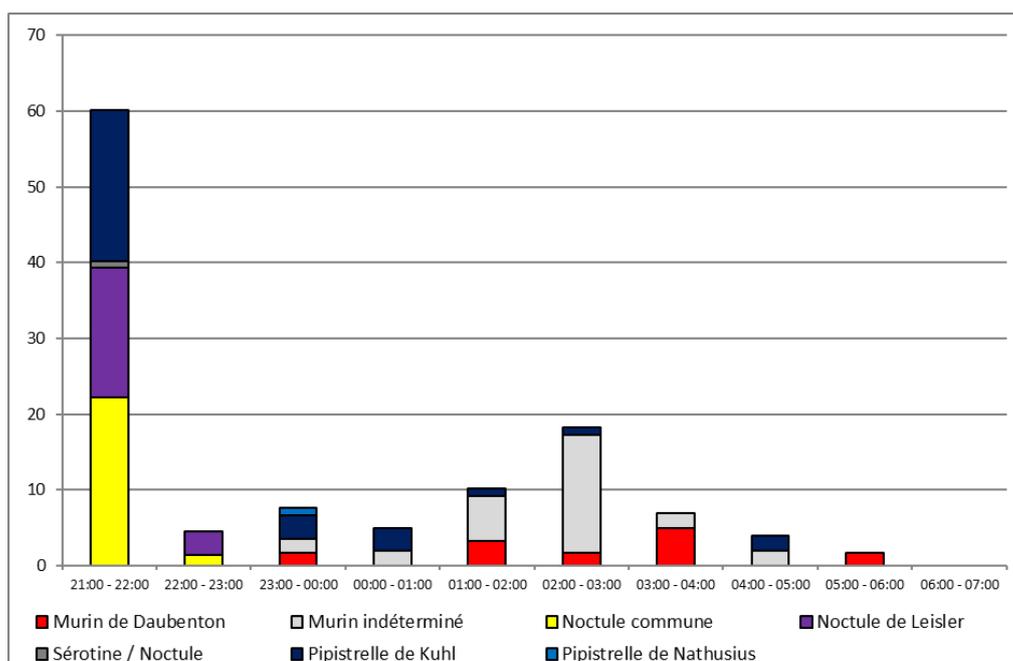


Figure 2 : Activité chiroptérologique pondérée en bord de Seine en période printanière 2024 sans les activités de la Pipistrelle commune et du complexe P. de Kuhl / P. de Nathusius

L'activité chiroptérologique est principalement concentrée dans les premières heures de la nuit, entre 21h et 1h, avec un maximum entre 22h et 23h. En seconde partie de la nuit, une activité est toujours présente mais à un niveau bien plus réduit et diminuant jusqu'à disparaître à partir de 6h. Cette très faible activité peut être le résultat d'un changement brutal des conditions climatiques, notamment l'humidité et la température, rendant cette partie de la nuit moins favorable à l'activité des chauves-souris. En effet, en avril, il est régulier de remarquer une augmentation du taux d'humidité de l'air accompagnée généralement d'une chute de la température.

Cette phénologie d'activité, les activités détectées et les comportements enregistrés par le boîtier révèlent que cette portion de la berge de la Seine et ce fleuve sont utilisés comme **territoire d'alimentation de forte importance** pour les deux espèces de noctule et la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*. De manière moins régulière, le Murin de Daubenton *Myotis daubentonii* et la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii* sont également détectés en chasse dans ce secteur.

La Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*, quant à elle, n'a été repérée qu'**en transit** dans ce secteur lors des enregistrements printaniers.

Les premiers et derniers contacts sont trop éloignés du coucher et du lever du soleil pour confirmer la présence de gîtes chiroptérologiques au sein des milieux présents dans le Parc du Peuple de l'Herbe ou à proximité directe.

Mare en prairie (PPDH 2)

Au niveau de ce deuxième point d'écoute au cours du printemps 2024, **les mêmes six espèces de chiroptères** que sur le premier point d'écoute ont été retrouvées au niveau de la mare se trouvant au sein d'une prairie, soit **une diversité spécifique modérée**. Pour rappel, les espèces confirmées sont les suivantes :

- ▶ le Murin de Daubenton *Myotis daubentonii*,
- ▶ la Noctule commune *Nyctalus noctula*,
- ▶ la Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*,
- ▶ la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*,
- ▶ la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*,

- ▶ la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*.

Le tableau suivant synthétise les activités de chaque espèce et groupe d'espèces durant la nuit d'enregistrement avec le plus d'activité lors de cette première campagne.

Tableau 8 : Evaluation de l'activité chiroptérologique près de la mare en prairie en période printanière 2024

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de contacts par nuit
		Référentiel de Vigie-chiro (Bas et al., 2020) 25/04/2024
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	1
Noctule commune	<i>Nyctalis noctula</i>	4
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	14
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	9
P. de Kuhl / P. de Nathusius	<i>P. kuhlii / P. nathusii</i>	29
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	12
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	1 322
	Très forte activité	
	Forte activité	
	Activité modérée	
	Faible activité	
	Activité non définissable (groupes d'espèces)	

Bien que moins importante que vers le bord de Seine, l'activité chiroptérologique globale dans ce deuxième secteur est une nouvelle fois considérée comme **modérée** avec une moyenne de 139 contacts par heure et un total de 1 391 contacts au cours de la nuit complète.

La Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* occupe une écrasante majorité de l'activité totale, avec près 95% des contacts de la nuit.

D'après le référentiel d'activité régional issu du programme national Vigie-Chiro (Bas et al., 2020), il est possible de noter :

- ▶ **une forte activité** de la Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri* et de la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*,
- ▶ **une activité modérée** de la Noctule commune *Nyctalus noctula*, de la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii* et de la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*,
- ▶ **une faible activité** du Murin de Daubenton *Myotis daubentonii*.

Les graphiques suivants représentent l'activité pondérée au cours de la nuit d'enregistrement pour chaque espèce et groupe d'espèce de chiroptères identifiés. Pour plus de lisibilité sur la répartition des espèces et groupes à faible activité, l'activité de la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*, espèce majoritaire, a été supprimée dans le second graphique.

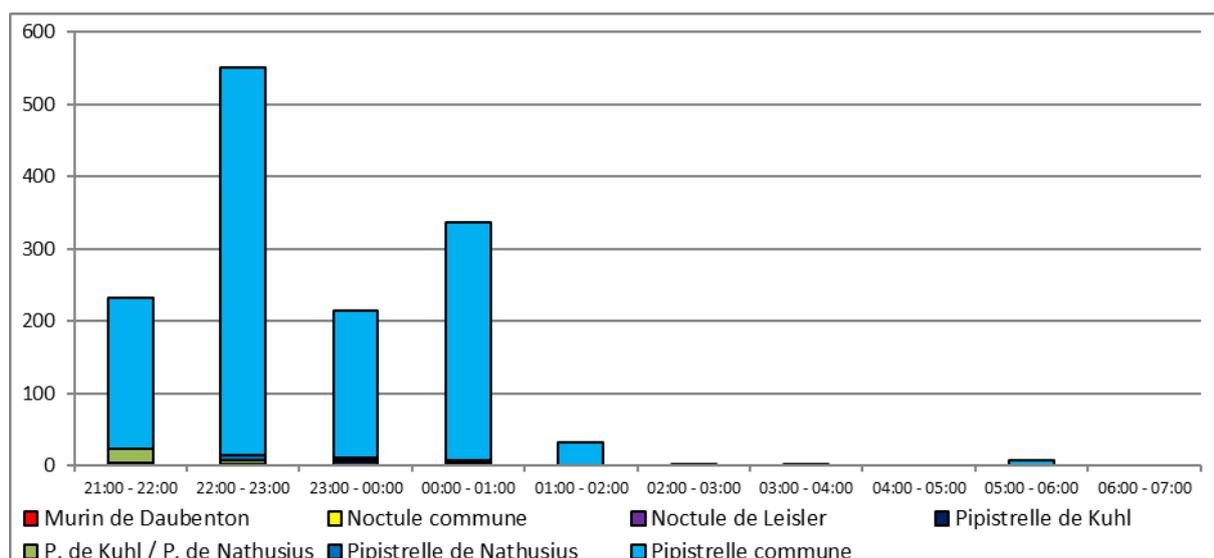


Figure 3 : Activité chiroptérologique pondérée près de la mare en prairie en période printanière 2024

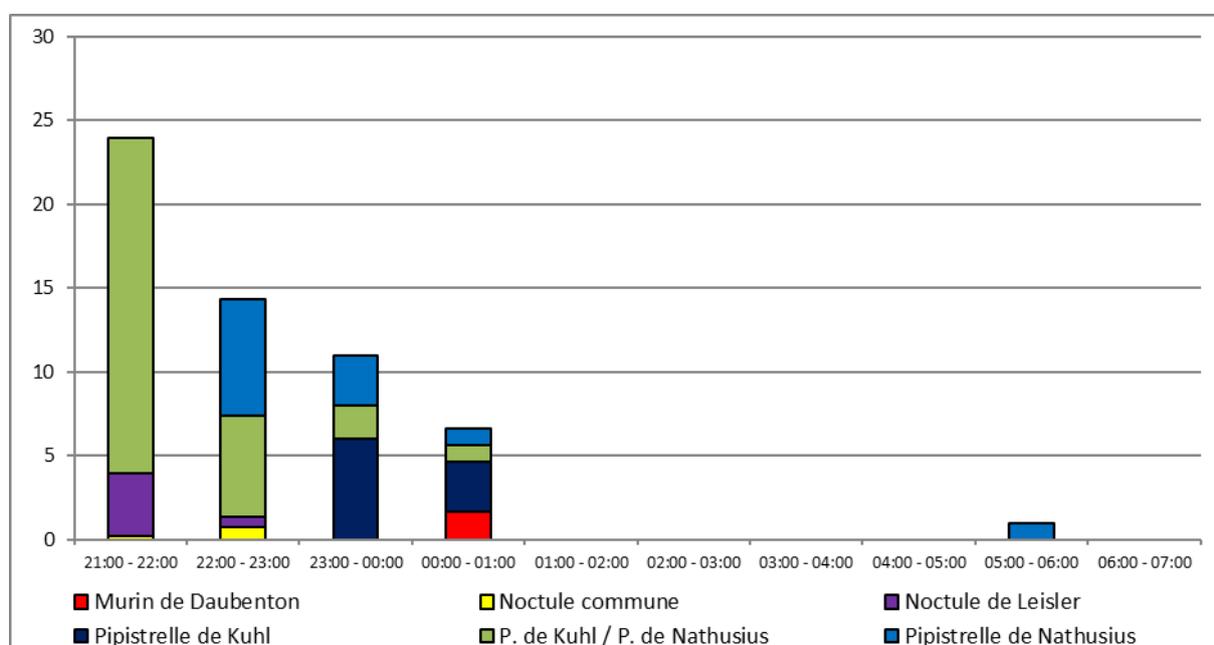


Figure 4 : Activité chiroptérologique pondérée près de la mare en prairie en période printanière 2024 sans l'activité de la Pipistrelle commune

Lors de ce deuxième point d'inventaire, l'activité chiroptérologique est similaire à celle du point précédent, c'est-à-dire concentrée dans les premières heures de la nuit, avec un pic plus important entre 22h et 23h, puis une activité très faible durant le reste de la nuit.

Cela indique que la mare en milieu prairial est utilisée comme **territoire d'alimentation de forte importance** pour la Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri* et la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* et **d'importance modérée** pour la Noctule commune *Nyctalus noctula*, la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii* et la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*.

Le Murin de Daubenton, en revanche, n'a été repéré qu'**en transit** autour de ce second point d'écoute passive printanier.

Les premiers et derniers contacts sont trop éloignés du coucher et du lever du soleil pour confirmer la présence de gîtes chiroptérologiques à proximité.

3.4.1.2. Période estivale 2024

Bord de Seine (PPDH 1)

En période estivale, la vérification des identifications après analyse à l'aide du logiciel Sonochiro des séquences issues des enregistrements issus du boîtier installé en bord de Seine a permis de valider la présence **de cinq espèces de chiroptères**, soit **une diversité spécifique faible à modérée**. Les espèces détectées sont les suivantes :

- ▶ la Noctule commune *Nyctalus noctula*,
- ▶ la Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*,
- ▶ la Sérotine commune *Eptesicus serotinus*,
- ▶ la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*,
- ▶ la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*.

Le tableau suivant synthétise les activités de chaque espèce et groupe d'espèces durant la nuit d'enregistrement avec le plus d'activité.

Tableau 9 : Evaluation de l'activité chiroptérologique en bord de Seine en période estivale 2024

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de contacts par nuit
		Référentiel de Vigie-chiro (Bas et al., 2020) 10/07/2024
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	271
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	5
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	2
Sérotine / Noctule	<i>Eptesicus / Nyctalus</i>	3
P. de Kuhl / P. de Nathusius	<i>P. kuhlii / P. nathusii</i>	12
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	29
P. de Nathusius / P. commune	<i>P. nathusii / P. pipistrellus</i>	2
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	1 357
	Très forte activité	
	Forte activité	
	Activité modérée	
	Faible activité	
	Activité non définissable (groupes d'espèces)	

L'activité chiroptérologique globale est considérée comme **modérée** avec une moyenne de 210 contacts par heure et un total de 1 681 contacts au cours de la nuit complète.

La Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* et la Noctule commune *Nyctalus noctula* sont les deux espèces majoritaires, avec respectivement 81% et 16% de l'activité globale.

D'après le référentiel d'activité régional issu du programme national Vigie-Chiro (Bas et al., 2020), les niveaux d'activité spécifiques sont les suivants :

- ▶ **une très forte activité** de la Noctule commune *Nyctalus noctula*,
- ▶ **une forte activité** de la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii* et de la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*,
- ▶ **une activité modérée** de la Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*,
- ▶ **une faible activité** de la Sérotine commune *Eptesicus serotinus*.

Les graphiques suivants représentent l'activité pondérée au cours de la nuit d'enregistrement pour chaque espèce et groupe d'espèce de chiroptères identifiés. Pour plus de lisibilité sur la répartition des espèces et groupes à faible activité, les activités de la Noctule commune *Nyctalus noctula* et de la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*, espèces majoritaires, ont été supprimées dans le second graphique.

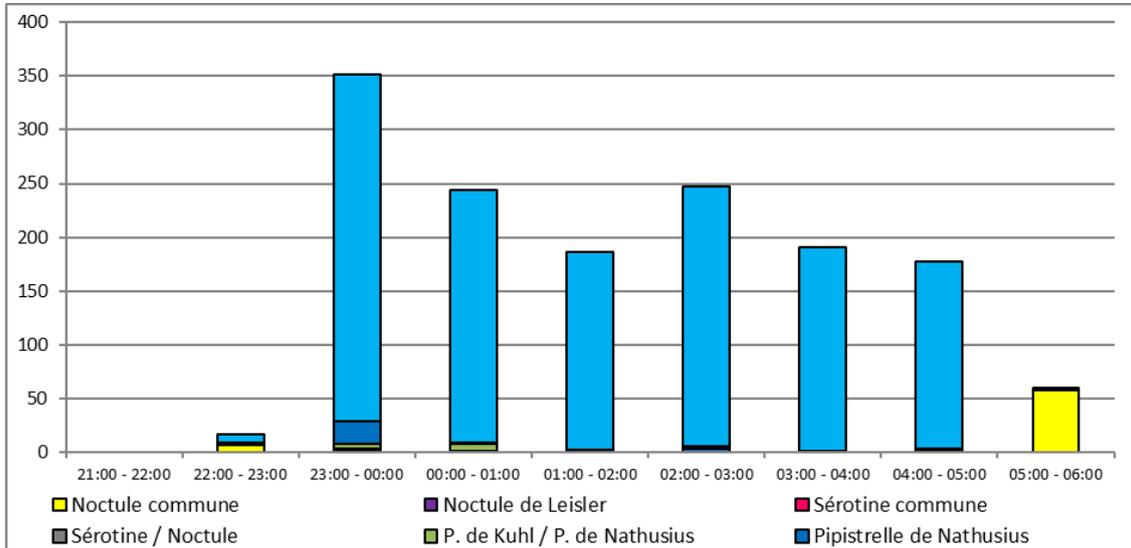


Figure 5 : Activité chiroptérologique pondérée en bord de Seine en période estivale 2024

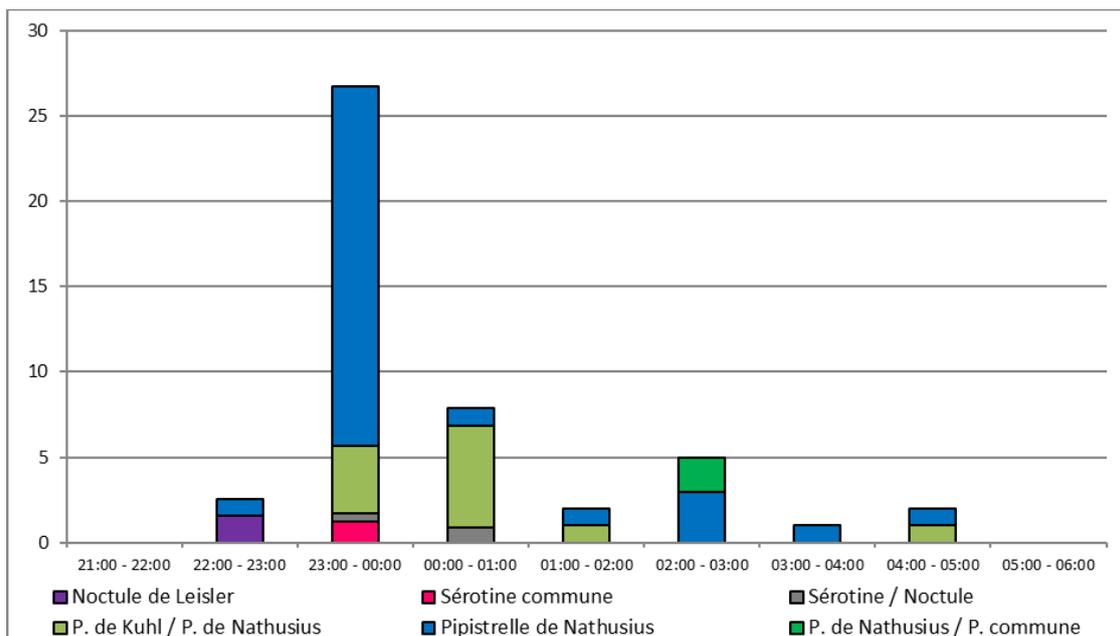


Figure 6 : Activité chiroptérologique pondérée en bord de Seine en période estivale 2024 sans les activités de la Noctule commune et de la Pipistrelle commune

En été, l'activité chiroptérologique ne commence que relativement tardivement après le coucher du soleil mais reste ensuite importante jusqu'à l'aube. Ce type d'évolution de l'activité indique l'importance de la Seine et de sa rive en période estivale comme **territoire d'alimentation de forte importance** pour la Noctule commune *Nyctalus noctula*, la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii* et la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*. La Noctule de Leisleri *Nyctalus leisleri* est aussi présente en chasse mais de manière bien plus ponctuelle.

Enfin, la Sérotine commune *Eptesicus serotinus* n'a été détectée qu'**en transit** au-dessus du fleuve à cette période de l'année.

Les premiers et derniers contacts sont trop éloignés du coucher et du lever du soleil pour confirmer la présence de gîtes chiroptérologiques à proximité. En revanche, l'activité de la Noctule commune *Nyctalus noctula*, détectée en quantité en début et fin de nuit, prouve que la Seine est utilisée comme **axe de déplacement et zone d'alimentation en sortie et en entrée de gîte** par cette espèce.

Mare en prairie (PPDH 2)

Au niveau de ce second point d'écoute réalisé en juillet 2024, la vérification des identifications après analyse à l'aide du logiciel Sonochiro des séquences issues des enregistreurs automatiques a permis de valider **sept espèces de chiroptères** autour de la mare, soit **une diversité spécifique modérée**. Les espèces identifiées sont les suivantes :

- ▶ le Murin de Daubenton *Myotis daubentonii*,
- ▶ la Noctule commune *Nyctalus noctula*,
- ▶ la Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*,
- ▶ la Sérotine commune *Eptesicus serotinus*,
- ▶ la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*,
- ▶ la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*,
- ▶ la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*.

Le tableau suivant synthétise les activités de chaque espèce et groupe d'espèces durant la nuit d'enregistrement avec le plus d'activité.

Tableau 10 : Evaluation de l'activité chiroptérologique près de la mare en prairie en période estivale 2024

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de contacts par nuit
		Référentiel de Vigie-chiro (Bas et al., 2020) 10/07/2024
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	6
Murin indéterminé	<i>Myotis sp.</i>	2
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	77
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	2
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	11
Sérotine / Noctule	<i>Eptesicus / Nyctalus</i>	1
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	8
P. de Kuhl / P. de Nathusius	<i>P. kuhlii / P. nathusii</i>	797
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	109
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2 810

	Très forte activité
	Forte activité
	Activité modérée
	Faible activité
	Activité non définissable (groupes d'espèces)

L'activité chiroptérologique globale est considérée comme **forte** avec une moyenne de 478 contacts par heure et un total de 3 822 contacts au cours de la nuit complète.

La Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* est de nouveau l'espèce la plus souvent détectée. En effet, celle-ci a été observée dans près des ¾ des séquences enregistrées. Le complexe P. de Kuhl / P. de Nathusius *P. kuhlii / P. nathusii* est aussi bien représenté, avec 21% de l'activité globale. Ce nombre très important de contacts ne pouvant être identifiés jusqu'à l'une des deux espèces du complexe peut d'ailleurs induire une sous-estimation de l'activité de celles-ci par rapport à la réalité.

D'après le référentiel d'activité régional issu du programme national Vigie-Chiro (Bas et al., 2020), les niveaux d'activité spécifiques sont les suivants :

- ▶ **une très forte activité** de la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*,
- ▶ **une forte activité** de la Noctule commune *Nyctalus noctula* et de la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*,
- ▶ **une activité modérée** du Murin de Daubenton *Myotis daubentonii* et de la Sérotine commune *Eptesicus serotinus*,
- ▶ **une activité faible à modérée** de la Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri* et de la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*.

Les graphiques suivants représentent l'activité pondérée au cours de la nuit d'enregistrement pour chaque espèce et groupe d'espèce de chiroptères identifiés. Pour plus de lisibilité sur la répartition des espèces et groupes à faible activité, les activités de la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* et du complexe P. de Kuhl / P. de Nathusius *P. kuhlii* / *P. nathusii* ont été supprimées dans le second graphique.

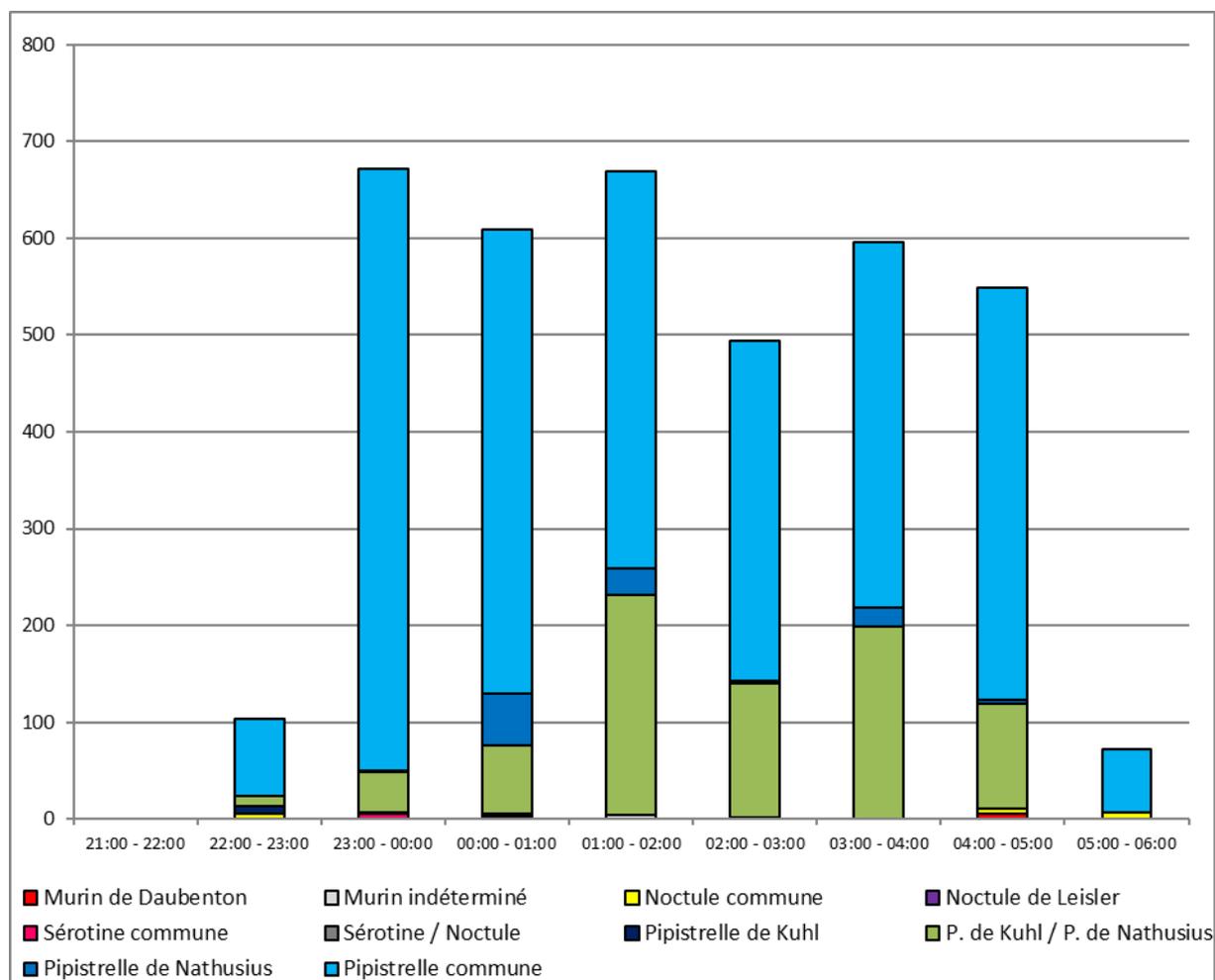


Figure 7 : Activité chiroptérologique pondérée près de la mare en prairie en période estivale 2024

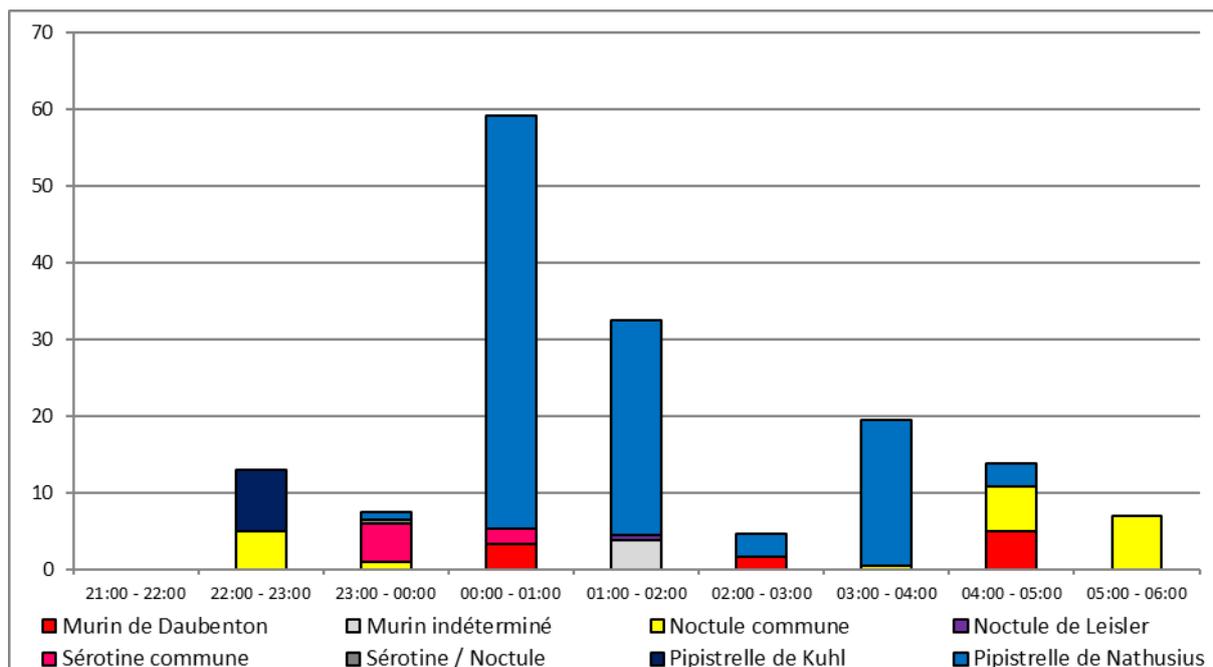


Figure 8 : Activité chiroptérologique pondérée près de la mare en prairie en période estivale 2024 sans les activités de la Pipistrelle commune et du complexe P. de Kuhl / P. de Nathusius

Comme lors de la campagne d'inventaire printanière, l'activité chiroptérologique en période estivale est très similaire en bord de Seine et à proximité de la mare proche du point d'écoute « PPDH 2 ». Ce deuxième secteur étudié est donc également **un site d'alimentation de forte importance** pour la Noctule commune *Nyctalus noctula*, la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii* et la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*. Dans une moindre mesure, c'est aussi **un secteur de chasse d'importance modérée** pour le Murin de Daubenton *Myotis daubentonii*, la Sérotine commune *Eptesicus serotinus* et la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*.

A l'inverse, la Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri* n'est que **de passage de manière très occasionnelle** dans cette zone du Parc du Peuple de l'Herbe en juillet 2024.

Les premiers et derniers contacts sont trop éloignés du coucher et du lever du soleil pour confirmer la présence de gîtes chiroptérologiques au sein des milieux présents dans le Parc du Peuple de l'Herbe ou à proximité directe.

3.4.1.3. Période automnale 2024

Bord de Seine (PPDH 1)

La vérification des identifications après analyse à l'aide du logiciel Sonochiro des séquences issues des enregistreurs automatiques a permis de valider la présence de **sept espèces de chiroptères** au niveau du bord de Seine en période automnale, soit **une diversité spécifique modérée**. Les espèces détectées sont les suivantes :

- ▶ une espèce appartenant au groupe Oreillard indéterminé *Plecotus sp.*,
- ▶ le Murin de Daubenton *Myotis daubentonii*,
- ▶ la Noctule commune *Nyctalus noctula*,
- ▶ la Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*,
- ▶ la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*,
- ▶ la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*,
- ▶ la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*.

Le tableau suivant synthétise les activités de chaque espèce et groupe d'espèces durant la nuit d'enregistrement avec le plus d'activité durant cette dernière période d'inventaire.

Tableau 11 : Evaluation de l'activité chiroptérologique en bord de Seine en période automnale 2024

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de contacts par nuit
		Référentiel de Vigie-chiro (Bas et al., 2020) 09/09/2024
Oreillard indéterminé	<i>Plecotus sp.</i>	1
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	1
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	8
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	2
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	1
P. de Kuhl / P. de Nathusius	<i>P. kuhlii</i> / <i>P. nathusii</i>	48
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	24
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	213
	Très forte activité	
	Forte activité	
	Activité modérée	
	Faible activité	
	Activité non définissable (groupes d'espèces)	

L'activité chiroptérologique globale est considérée comme **faible** avec une moyenne de 25 contacts par heure et un total de 298 contacts au cours de la nuit complète.

Lors de cette troisième saison, la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* est toujours l'espèce la plus souvent détectée en bordure de la Seine, avec un peu plus de 71% des contacts enregistrés par l'appareil.

D'après le référentiel d'activité régional issu du programme national Vigie-Chiro (Bas et al., 2020), il est possible de noter :

- ▶ **une forte activité** de la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*,
- ▶ **une activité modérée** de la Noctule commune *Nyctalus noctula* et de la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*,
- ▶ **une activité faible à modérée** de la Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*,
- ▶ **une faible activité** du groupe Oreillard indéterminé *Plecotus sp.*, du Murin de Daubenton *Myotis daubentonii* et de la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*.

Les graphiques suivants représentent l'activité pondérée au cours de la nuit d'enregistrement pour chaque espèce et groupe d'espèce de chiroptères identifiés. Pour plus de lisibilité sur la répartition des espèces et groupes à faible activité, l'activité de la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*, espèce majoritaire, a été supprimée dans le second graphique.

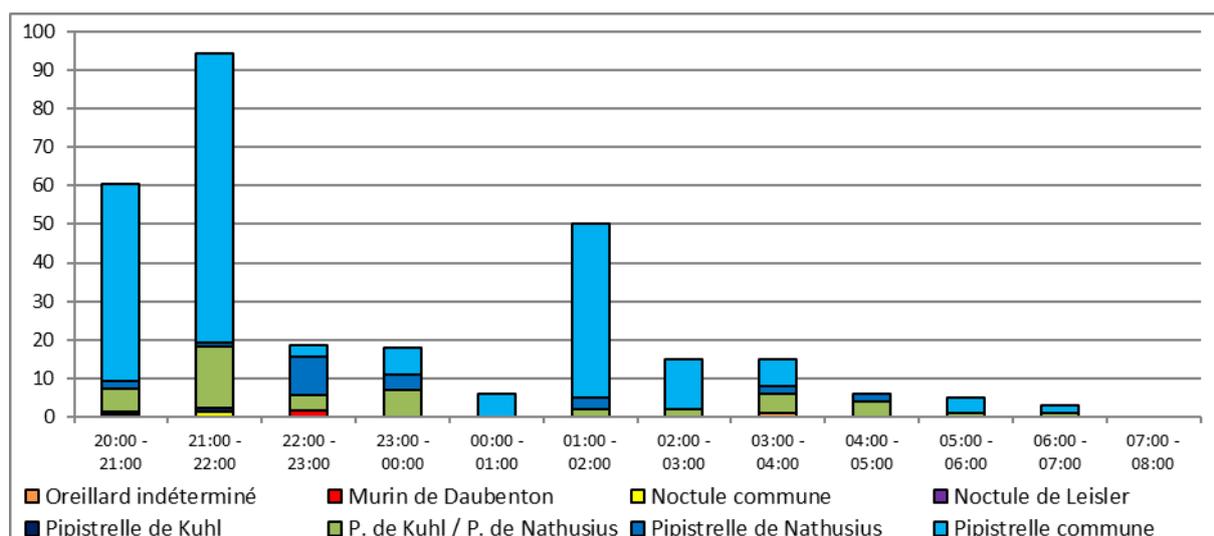


Figure 9 : Activité chiroptérologique pondérée en bord de Seine en période automnale 2024

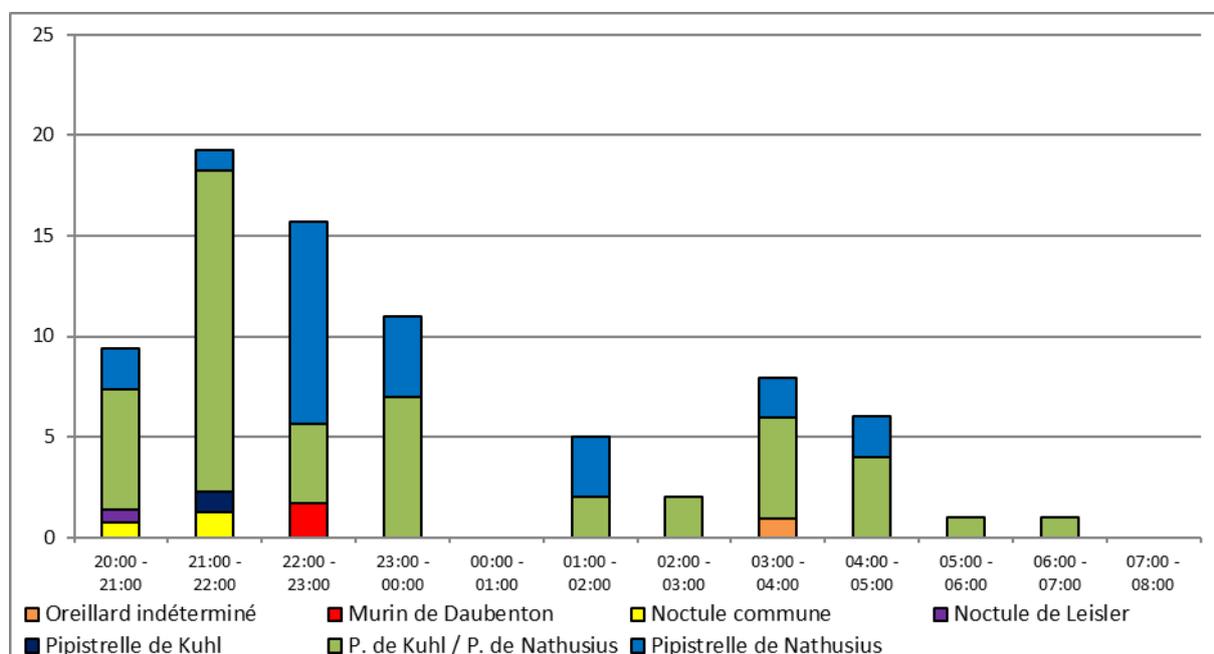


Figure 10 : Activité chiroptérologique pondérée en bord de Seine en période automnale 2024 sans l'activité de la Pipistrelle commune

La phénologie de l'activité chiroptérologique au mois de septembre sur la rive de la Seine est plus importante en début de nuit, entre 20h et 22h, et se poursuit de manière plus faible en milieu et fin de nuit, avec un nouveau pic en milieu de nuit entre 1h et 2h.

Les premiers et derniers contacts restent éloignés des horaires de coucher et de lever du soleil, ne permettant de confirmer la présence de gîtes au sein du Parc du Peuple de l'Herbe ou à proximité directe. En revanche, ce pic d'activité en tout début de nuit révèle l'utilisation du secteur comme **zone de transit et territoire de chasse en sortie de gîte** par des individus réfugiés dans des gîtes proches.

L'activité tout au long de la nuit et le pic d'activité entre 1h et 2h prouve que la Seine et la végétation en rive sont aussi utilisés comme **zone d'alimentation de forte importance** pour la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii* et **d'importance modérée** pour la Noctule commune *Nyctalus noctula* et la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*.

Les autres espèces sont considérées comme uniquement **en transit** le long de la Seine lors de cette troisième campagne d'inventaires acoustiques.

Mare en prairie (PPDH 2)

La vérification des identifications après analyse à l'aide du logiciel Sonochiro des séquences issues des enregistreurs automatiques a permis de confirmer la présence d'**au moins six espèces de chiroptères** au niveau de la mare en période automnale, soit **une diversité spécifique modérée**. Il s'agit des espèces suivantes :

- ▶ au moins une espèce appartenant au groupe Murin indéterminé *Myotis sp.*,
- ▶ la Noctule commune *Nyctalus noctula*,
- ▶ la Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*,
- ▶ le Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*,
- ▶ la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*,
- ▶ la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*.

Le tableau suivant synthétise les activités de chaque espèce et groupe d'espèces durant la nuit d'enregistrement avec le plus d'activité durant cette dernière période d'inventaire au niveau du second point d'écoute.

Tableau 12 : Evaluation de l'activité chiroptérologique près de la mare en prairie en période automnale 2024

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de contacts par nuit
		Référentiel de Vigie-chiro (Bas et al., 2020) 09/09/2024
Murin indéterminé	<i>Myotis sp.</i>	4
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	6
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	2
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	1
P. de Kuhl / P. de Nathusius	<i>P. kuhlii / P. nathusii</i>	39
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	53
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	187

	Très forte activité
	Forte activité
	Activité modérée
	Faible activité
	Activité non définissable (groupes d'espèces)

L'activité chiroptérologique globale est considérée comme **faible** avec une moyenne de 24 contacts par heure et un total de 292 contacts au cours de la nuit complète.

Comme lors de l'ensemble des points d'inventaire, la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* est de nouveau l'espèce la plus souvent identifiée, avec 64% des séquences enregistrées. Elle est suivie par la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii* qui représente 18% de l'activité globale sur ce point de relevé.

D'après le référentiel d'activité régional issu du programme national Vigie-Chiro (Bas et al., 2020), il est possible de noter :

- ▶ **une forte activité** de la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*,
- ▶ **une activité modérée** de la Noctule commune *Nyctalus noctula* et de la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*,
- ▶ **une activité faible à modérée** de la Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*,
- ▶ **une faible activité** de la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*.

Les graphiques suivants représentent l'activité pondérée au cours de la nuit d'enregistrement pour chaque espèce et groupe d'espèce de chiroptères identifiés. Pour plus de lisibilité sur la répartition des espèces et groupes à faible activité, l'activité de la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*, espèce majoritaire, a été supprimée dans le second graphique.

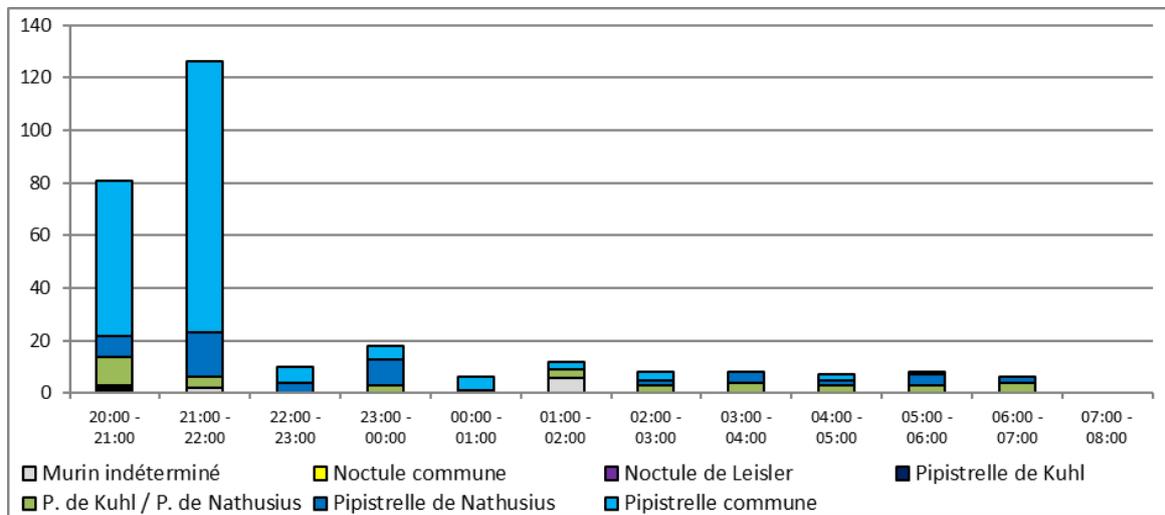


Figure 11 : Activité chiroptérologique pondérée près de la mare en prairie en période automnale 2024.

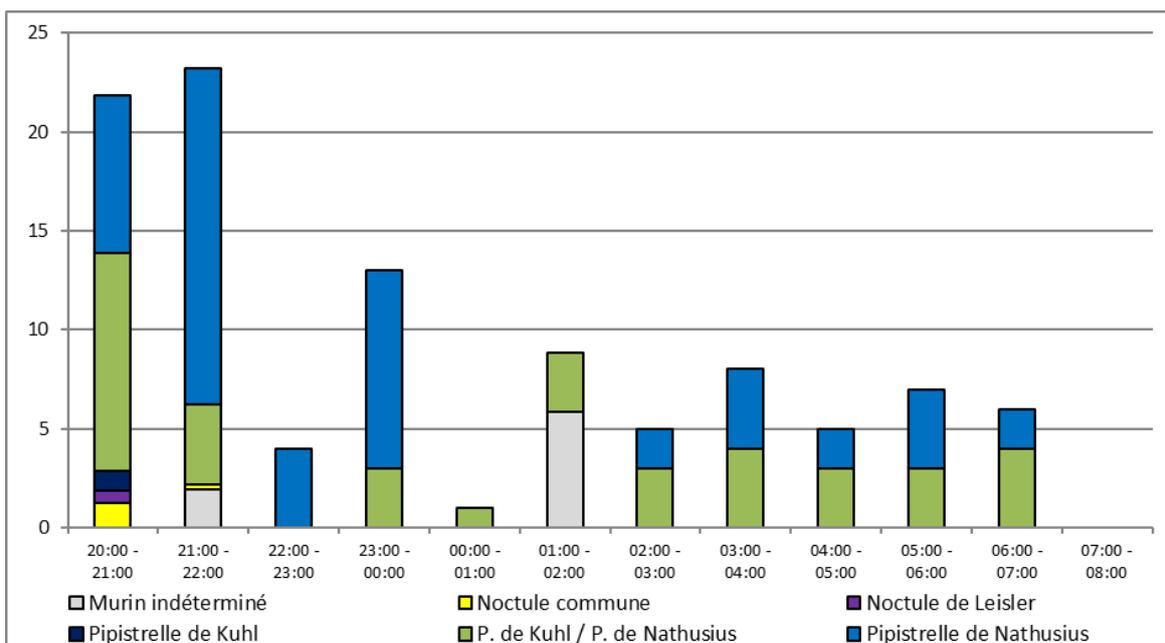


Figure 12 : Activité chiroptérologique pondérée près de la mare en prairie en période automnale 2024 sans l'activité de la Pipistrelle commune.

La phénologie de l'activité chiroptérologique au mois de septembre à proximité de la mare forme un pic plus important en début de nuit, entre 20h et 22h, avant de se réduire à un niveau très faible mais constant jusqu'à la fin de nuit. Ce second point d'écoute est donc aussi au niveau **de milieux utilisés comme territoire de chasse et zone de déplacement en sortie de gîte** pour les populations locales de Noctule commune *Nyctalus noctula*, de Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii* et de Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*. Mais les premiers et derniers contacts détectés sont de nouveau trop éloignés des horaires du soleil pour confirmer la présence d'au moins un de ces gîtes chiroptérologiques au sein du Parc du Peuple de l'Herbe ou à proximité immédiate.

Le groupe Murin indéterminé *Myotis sp.*, la Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri* et la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii* ne sont qu'**en transit** dans cette partie du parc en période automnale.

3.4.2. Détection active

Les soirées de détection active effectuées en période estivale et automnale sur le secteur du parc du peuple de l'herbe ont permis de confirmer la forte activité de chasse des espèces de noctules et de pipistrelles à plusieurs niveaux :

- ▶ Au bord des étangs, le long de la Seine mais aussi au niveau des mares, ce qui permet de confirmer l'attractivité des zones humides pour ces espèces, notamment en termes de ressources trophiques
- ▶ Au niveau des lisières et des haies, ces éléments du paysage constituant des corridors de vol et des axes de déplacement importants pour les espèces de chiroptères
- ▶ Les zones ouvertes et les secteurs plus proches des zones habitées et des routes sont moins fréquentés par les chiroptères.

Les noctules sortent plus précocement de leurs gîtes que les pipistrelles et arrivent sur les secteurs de chasse avant ces dernières.

Toutes les espèces de murins sont très difficiles à détecter lors des sessions de détection active, en revanche, le Murin de Daubenton a été observé visuellement à plusieurs reprises en chasse au niveau des points d'eau, avec sa façon typique de chasser au ras de l'eau.

La présence des chalets flottants ne semble pas être un facteur trop limitant à la présence et à la chasse des chiroptères. En revanche, le fait de les enlever et de renaturer cette berge de l'étang de la Galiotte avec une végétation spontanée permettra de diversifier et agrandir le territoire d'investigation alimentaire de l'ensemble des espèces concernées.

3.4.3. Résultats du diagnostic des arbres à gîte potentiels

Au total, ce sont **39 arbres gîtes potentiels** qui ont été relevés sur l'ensemble du parc du peuple de l'herbe.

Tous les arbres gîtes observés sont des feuillus et les essences principales sont le Peuplier et le Saule, même si beaucoup d'arbres n'ayant plus du tout de feuilles ont été regroupés sous la simple dénomination de feuillus.



Photo 14 : Arbre d'intérêt pour les chiroptères avec trou de pic, fissures et caries, sur site.

Beaucoup de ces arbres gîtes potentiels sont vivants, 5 sont sénescents et 6 de ces arbres sont morts, donc 5 à l'état de chandelles, ce qui est très positif (arbres morts dont la partie principale du tronc est laissée sur pied en enlevant uniquement les grosses branches pouvant être dangereuses pour le public). La présence de chandelles permet de proposer des abris à la faune, notamment aux chiroptères et aux insectes saproxylophages tout en ne constituant pas un danger pour les usagers du parc.

Le peuplement arbustif du parc du peuple de l'herbe comprend des boisements globalement jeunes mais certains individus, notamment autour des étangs sont plus matures et plus riches en dendro-micro-habitats favorables pour les chiroptères de par la présence d'arbres feuillus de haut jet plutôt matures et ayant fait l'objet d'un entretien limité.

Les gîtes potentiels relevés le sont grâce à la présence d'enlèvement favorable pour 41% d'entre eux, de trous de pic pour 33% d'entre eux, d'écorces décollées pour 28% d'entre eux, les autres éléments favorables étant anecdotiques. Cela représente une très bonne variété de gîtes potentiels, ce qui permet d'offrir aux différentes espèces de chiroptères et au reste de la faune une attractivité intéressante.

Il est notamment primordial de maintenir intact le lierre présent et celui qui s'installera progressivement autour de ces arbres, en particulier lorsqu'il est conséquent et que le tronc du lierre s'épaissit.

Il n'étouffe absolument pas l'arbre concerné et procure des abris et gîtes intéressants pour les chiroptères mais également pour les insectes et les oiseaux qui y trouvent aussi des ressources trophiques importantes et tardives (baies automnales).

Sur les arbres gîtes potentiels observés, les diamètres notés vont de 31 à 143 cm avec 19 arbres présentant un diamètre supérieur à 60 cm, ce qui montre la maturité intéressante de la moitié des arbres relevés et la nécessité de maintenir ces arbres en raison de leur intérêt à destination des chiroptères notamment.

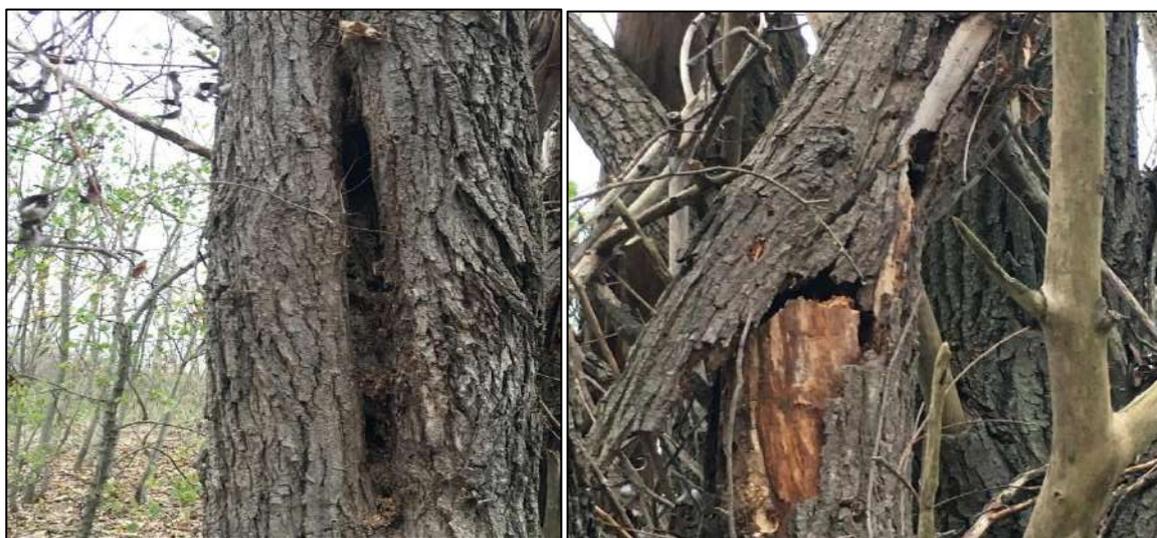


Photo 15 : Exemple de fissure (à gauche) et de branche cassée (à droite).



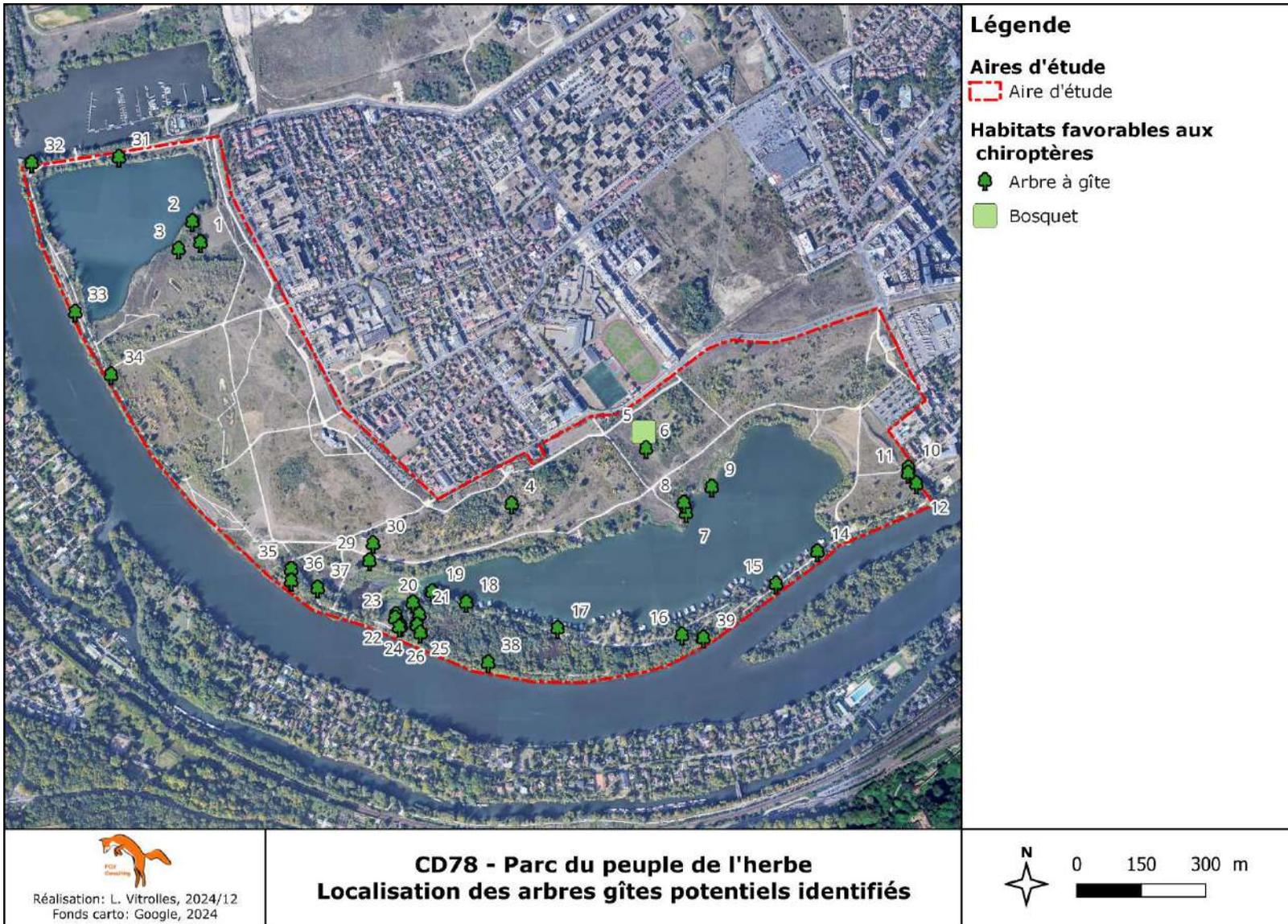
Photo 16 : Exemple de trous de pic (à gauche) et d'écorces décollées (à droite).

Le tableau ci-dessous présente les 39 arbres relevés lors de nos inventaires concernant les arbres à gîte potentiels sur la zone d'étude.

Tableau 13 : Liste et caractéristiques des arbres à gîte potentiels relevés sur la zone d'étude

Numéro	Arbre gîte			Gîte(s)										Remarques			
	Essence	Diamètre à la base du tronc (cm)	Santé de l'arbre	Type(s)													
				Ecorces décollées	Cicatrices	Caries	Enlèvements favorables	Fissures	Trous de pics	Loges de pics	Branches cassées	Troncs cassés	Troncs / Branches creux(-ses)		Enchêtrlements de branches et/ou de troncs		
1	Saule	60	bonne				X					X					6 troncs
2	Saule	60	bonne	X					X								6 troncs
3	Feuille	73	bonne				X										
4	Saule	48	bonne				X										
5	Feuille	40	bonne				X										bosquet de 11 arbres
6	Feuille	40	bonne					X									
7	Saule	101	bonne	X													
8	Peuplier	42	moyenne		X			X									
9	Saule		bonne						X								point décalé vers étang inaccessible ronces
10	Feuille	40	bonne				X										5 troncs
11	Feuille	48	bonne				X										5 troncs
12	Peuplier	127	bonne				X										
13	Feuille	133	chandelle	X													
14	Feuille	40	bonne				X										
15	Feuille	95	chandelle	X													
16	Feuille	30	bonne				X										
17	Feuille	40	bonne				X										
18	Peuplier	143	bonne					X			X						
19	Peuplier	76	moyenne		X				X								
20	Feuille	66	chandelle						X								
21	Peuplier	52	moyenne	X				X	X								
22	Peuplier	70	bonne				X				X						4 troncs
23	Feuille	76	chandelle						X								
24	Feuille	57	bonne	X													
25	Feuille	54	bonne						X								
26	Feuille	80	bonne	X					X								

Numéro	Arbre gîte			Gîte(s)										Remarques			
	Essence	Diamètre à la base du tronc (cm)	Santé de l'arbre	Type(s)													
				Ecorces décollées	Cicatrices	Caries	Enlèvements favorables	Fissures	Trous de pics	Loges de pics	Branches cassées	Troncs cassés	Troncs / Branches creux(-ses)		Enchêtrés de branches et/ou de troncs		
27	Feuille	121	bonne	X	X												
28	Feuille	57	bonne				X										
29	Feuille	54	chandelle						X								
30	Feuille	40	mort				X										2 troncs
31	Feuille	41	bonne	X													
32	Feuille	50	moyenne	X					X								
33	Peuplier	79	bonne						X								
34	Erable	45	bonne				X										
35	Feuille	127	moyenne					X	X		X						
36	Feuille	79	bonne						X								gîte chiros installé
37	Feuille	95	bonne	X	X												
38	Feuille	63	bonne				X										
39	Feuille	31	bonne				X										



Carte 16 : Localisation des arbres à gîte potentiels sur le parc du peuple de l'herbe.

Tableau 15 : Synthèse des espèces et des groupes d'espèces de chiroptères confirmés et leurs statuts.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Enjeu		Printemps 2024		Été 2024		Automne 2024	
			Réglementaire	Patrimonial	Bord de Seine	Mare en prairie	Bord de Seine	Mare en prairie	Bord de Seine	Mare en prairie
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	PN DHIV LRM LC LRN LC LRR EN DZO	Fort	Fort	X	X		X	X	
Murin indéterminé (Lorsqu'aucune des espèces n'a été confirmée)	<i>Myotis sp.</i>	PN DHIIetIV ou DHIV DZO	Modéré à fort	Faible à fort						X
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	PN DHIV LRM LC LRN VU LRR NT DZO	Modéré	Fort	X	X	X	X	X	X
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	PN DHIV LRM LC LRN NT LRR NT DZO	Modéré	Modéré	X	X	X	X	X	X
Oreillard indéterminé (Lorsqu'aucune des espèces n'a été confirmée)	<i>Plecotus sp.</i>	PN DHIV LRM NT/LC LRN LC LRR LC/DD DZO	Modéré	Faible à modéré					X	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN DHIV LRM LC LRN NT LRR NT DZO	Modéré	Modéré	X	X	X	X	X	X
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN DHIV LRM LC LRN LC LRR LC DZO	Modéré	Faible	X	X		X	X	X
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	PN DHIV LRM LC LRN NT LRR NT DZO	Modéré	Modéré	X	X	X	X	X	X
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	PN DHIV LRM LC LRN NT LRR VU DZO	Modéré	Fort			X	X		

Légende :

Protection nationale : PN

Directive Habitats-Faune-Flore (DHFF) :

- Ann. II et IV : espèce inscrite aux annexes II et IV de la DHFF,

- Ann IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la DHFF ;

Espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France :

DZO : espèce déterminante mais la situation sur le périmètre d'étude ne remplit pas les critères définis

Listes rouges :

- CR : espèce en danger critique d'extinction

- EN : espèce en danger d'extinction,

- VU : espèce vulnérable,

- NT : espèce quasi-menacée,

- LC : espèce à préoccupation mineure

- DD : données insuffisantes pour cette espèce

- NA : Non applicable pour cette espèce

Tableau 16 : Comparaison des inventaires chiroptères de 2024 avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Vu en 2024	Enjeu en 2024
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	PN DHIV LRM LC LRN LC LRR EN DZO	OUI	OUI	NON	OUI	Fort
Murin indéterminé (Lorsqu'aucune des espèces n'a été confirmée)	<i>Myotis sp.</i>	PN DHIIetIV ou DHIV DZO					Faible à fort
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	PN DHIV LRM LC LRN VU LRR NT DZO	OUI	OUI	OUI	OUI	Fort
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	PN DHIV LRM LC LRN NT LRR NT DZO	NON	NON	NON	OUI	Modéré
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	PN DHIV LRM NT LRN NT LRR DD DZO	NON	OUI	NON	NON	NA
Oreillard indéterminé (Lorsqu'aucune des espèces n'a été confirmée)	<i>Plecotus sp.</i>	PN DHIV LRM NT/LC LRN LC LRR LC/DD DZO					Faible à modéré
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN DHIV LRM LC LRN NT LRR NT DZO	OUI	OUI	OUI	OUI	Modéré
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN DHIV LRM LC LRN LC LRR LC DZO	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	PN DHIV LRM LC LRN NT LRR NT DZO	NON	NON	OUI	OUI	Modéré
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	PN DHIV LRM LC LRN NT LRR VU DZO	NON	NON	NON	OUI	Fort

Par rapport aux précédents résultats d'inventaires concernant les chiroptères, on notera les éléments suivants :

- ▶ L'Oreillard gris, contacté en 2017, n'a pas été contacté en 2024 de manière certaine ; en revanche, des contacts d'Oreillard indéterminé ayant été enregistrés, ils peuvent correspondre à cette espèce, ce qui n'exclut donc pas sa présence en 2024 sur le parc du peuple de l'herbe
- ▶ Le Murin de Daubenton, qui n'avait pas été contacté en 2019 mais l'avait été en 2012 et 2017, a de nouveau été contacté en 2024, ce qui est une bonne nouvelle pour cette espèce à enjeu fort
- ▶ Enfin deux nouvelles espèces de chiroptères ont été contactées en 2024 dont une espèce à enjeu fort, la Sérotine commune, ce qui est un beau résultat pour ce parc car cela montre que les mesures de gestion mises en place sont globalement favorables aux chiroptères, notamment en termes de ressources trophiques.
- ▶ Il sera intéressant de réaliser de nouveaux inventaires un ou deux ans après l'enlèvement des chalets flottants et la renaturation de la berge sud de l'étang de la Galiotte afin de voir si l'attractivité de ce secteur a encore augmenté par rapport aux résultats actuels pour ce groupe biologique.

3.5. Les mammifères (non volants)

Lors des inventaires 6 espèces ont été observées dont le Hérisson d'Europe, espèce protégée, et le Lapin de Garenne, espèce classée quasi-menacée sur la liste rouge de France.

Le tableau ci-dessous liste les espèces observées en 2024 ainsi que les espèces observées depuis 2012. Le Rat musqué n'a pas été observé depuis 2012, sa présence est moins probable.

Tableau 17 : Résultats des inventaires mammifères (non volants) de 2024 et comparaison avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Vu en 2024	Enjeu en 2024
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	PN	OUI	OUI	OUI	NON	NA
Fouine	<i>Martes foina</i>		NON	OUI	OUI	OUI	Très faible
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	PN	OUI	OUI	NON	OUI	Modéré
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	LRN NT	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>		OUI	OUI	OUI	OUI	Envahissante
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>		OUI	NON	NON	NON	NA
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		OUI	OUI	OUI	OUI	Très faible
Taupa d'Europe	<i>Talpa europaea</i>		OUI	OUI	OUI	OUI	Très faible
		Total	7	7	6	6	

PN : Protection nationale ; NT : Quasi-menacé ; LRN : Liste rouge nationale

La pose de pièges photographiques a donné très peu de résultats et a juste permis de confirmer la présence du Lapin de garenne.

L'Écureuil roux, espèce protégée au niveau national, n'a pas été observé sur le parc en 2024.

La **Fouine** s'adapte très bien aux milieux urbains, on la retrouve souvent à proximité des habitations, dans les granges et les dépendances. Elle peut aussi se rencontrer à la lisière des forêts, dans les bosquets et les haies. **Cette espèce ne présente aucun statut de protection particulier, l'enjeu la concernant sur le parc est très faible.**

Le **Hérisson d'Europe**, dont un individu a été observé mort à l'est du parc, est une espèce plus discrète et donc moins facile à observer. Le parc est favorable à sa présence avec de nombreuses zones de refuge au niveau des haies et des fourrés. **Etant une espèce protégée au niveau national, l'enjeu le concernant sur le parc est modéré.**

Le **Lapin de Garenne** est très présent sur l'ensemble du parc, notamment au niveau des prairies et fourrés. Etant une espèce classée quasi-menacée en France, le lapin de garenne peut présenter localement des enjeux modérés, toutefois, sur le parc, la population est importante et non chassée (hormis par les prédateurs naturels comme le Renard). **L'enjeu le concernant sur le parc est donc faible.**

Le **Ragondin**, dont un individu a été observé au niveau de l'étang de la Galiotte, est une espèce considérée comme nuisible. Il impacte directement le milieu en creusant des galeries, et autres trous dans les berges, digues et autres infrastructures mises en place par l'homme et en consommant de grandes quantités de végétaux, notamment dans les roselières, il participe à la régression de celles-ci. Il a aussi un impact sur les autres espèces animales en véhiculant certains parasites et maladies comme la leptospirose, la toxoplasmose, l'échinococcose alvéolaire.

Le **Renard roux** affectionne particulièrement les zones boisées, entrecoupées de prairies, mais il s'adapte pratiquement à tous les milieux. Il s'adapte bien aux milieux urbanisés notamment les parcs où il trouve des zones de refuge. La présence de nombreux lapins lui procure aussi des proies faciles

à proximité. **Cette espèce ne présente aucun statut de protection particulier, l'enjeu la concernant sur le parc est très faible.**

La **Taupe d'Europe** peut se retrouver dans toutes les prairies du parc. **Cette espèce ne présente aucun statut de protection particulier, l'enjeu la concernant sur le parc est très faible.**

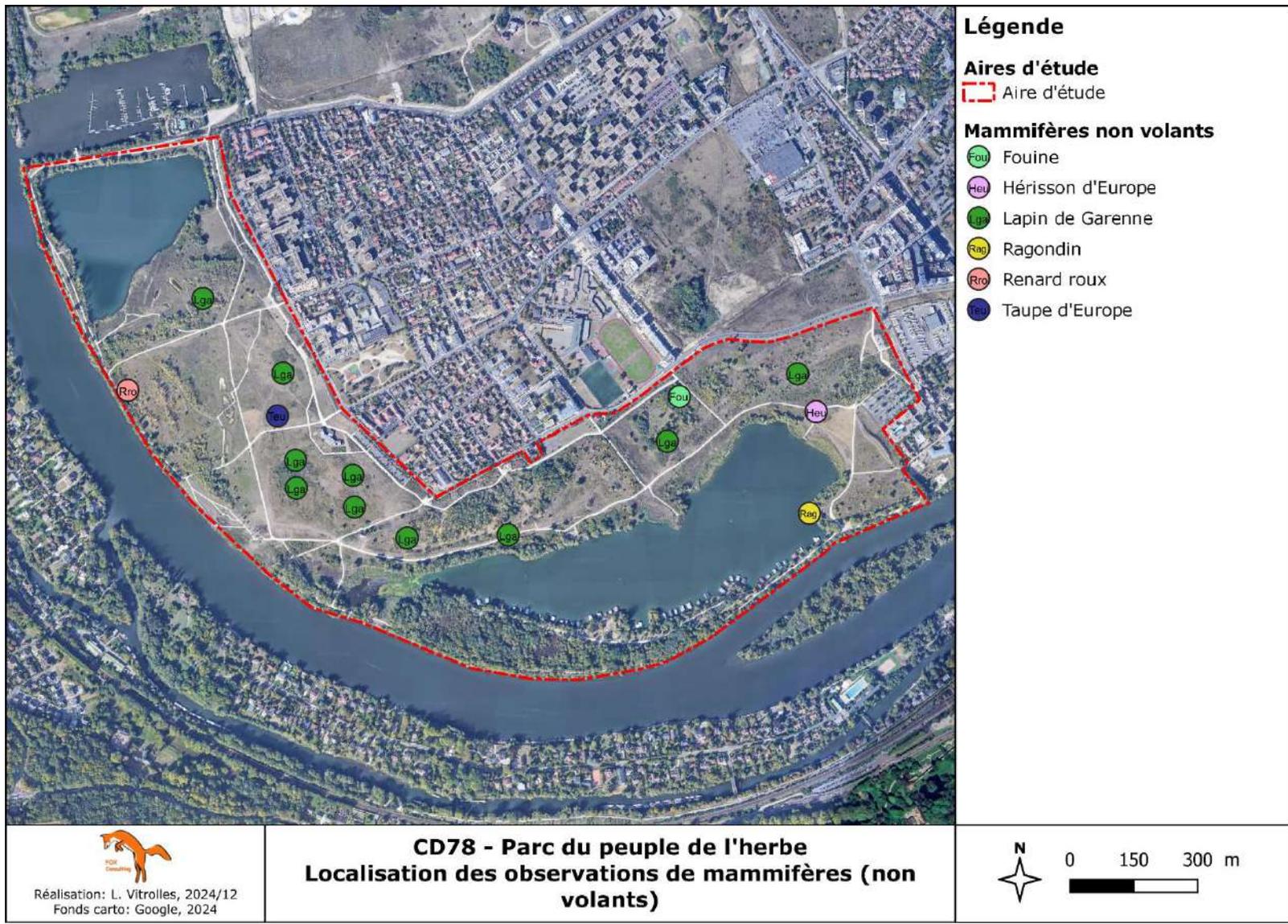


Photo 17 : Lapin de garenne pris au piège photographique, sur site



Photo 18 : Hérisson victime de prédation, sur site

La carte ci-dessous localise les observations de mammifères (non volants) faites.



Carte 17 : Localisation des observations de mammifères (non volants).

3.6. Les reptiles

Parmi les trois espèces contactées, deux sont protégées, le Lézard des murailles et la Couleuvre à collier, et une est considérée comme envahissante, la Tortue de Floride.

Le parc présente de nombreux habitats favorables aux reptiles toutefois il s'insère dans une matrice urbaine dense et on retrouve peu de corridors écologiques autres que la Seine. La colonisation du parc par d'autres espèces est donc difficile.

Le tableau ci-dessous liste les espèces observées en 2024 ainsi que les espèces observées depuis 2012.

Tableau 18 : Résultats des inventaires reptiles de 2024 et comparaison avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Vu en 2024	Enjeu
Couleuvre à collier	<i>Natrix helvetica</i>	PN	NON	NON	OUI	OUI	Faible
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	PN DHIV	OUI	OUI	OUI	OUI	Modéré
Orvet fragile	<i>Anquis fragilis</i>	PN	OUI	NON	NON	NON	NA
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>	Espèce introduite	OUI	OUI	OUI	OUI	Envahissante
		Total	3	2	3	3	

PN : Protection nationale ; NT : Quasi-menacé ; LRN : Liste rouge nationale ; DH : Directive habitat

Le **Lézard des murailles**, présent à de nombreux endroits dans le parc, se reproduit et vit dans tous les endroits ensoleillés, secs (murs de pierres sèches, rochers, lisières de bois, béton ...) ou humides, pourvu qu'il existe quelques supports plus secs (ainsi on peut le rencontrer parfois en marais ou bordure de tourbières). Il est fréquent en milieu urbain (c'est le seul reptile à survivre en pleine ville, avec la Tarente), sur les murs des maisons, s'il arrive à trouver suffisamment de proies. En forêt, il devient localisé sur des sentiers dégagés et des zones de clairières ou de coupes forestières.

Un individu de cette espèce a été trouvé mort noyé dans un bac vert mal fermé au bout de l'étang de la Galiotte. Il faut donc être vigilant à ce que ces bacs soient bien hermétiques et inaccessibles pour la petite faune car ils constituent un piège mortel pour ces espèces.



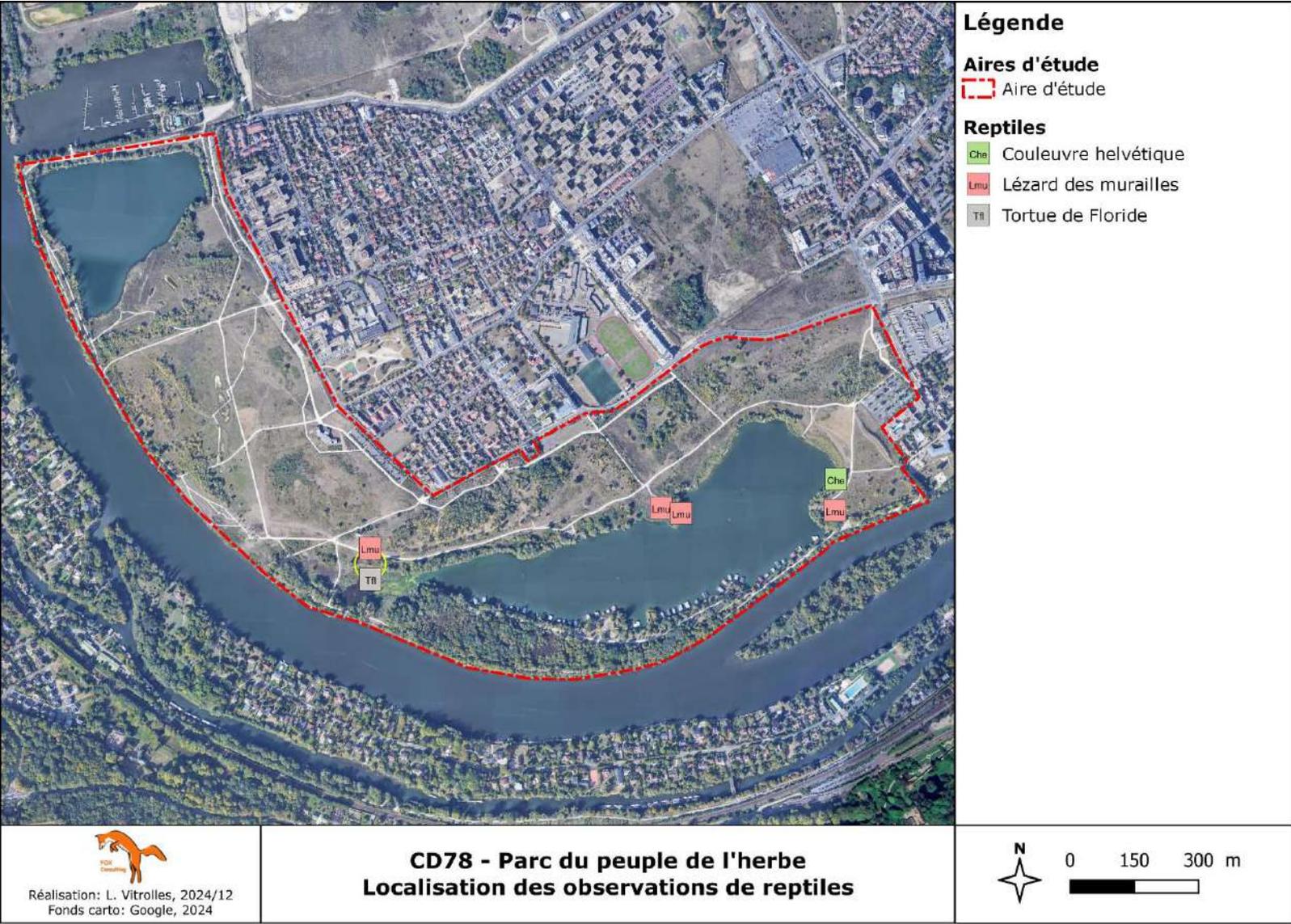
Photo 19 : Lézard des murailles trouvé noyé dans un bac vert

La **Couleuvre helvétique**, n'a été repérée qu'une seule fois à l'est de l'étang de la Galiotte. Il s'agit de sa deuxième observation sur ce site, la première étant en 2019. Il s'agit d'une espèce semi-aquatique, qui privilégie les habitats variés mêlant zones humides et espaces terrestres. On la retrouve principalement près des rivières, des étangs, des marécages et des lacs, où elle trouve une abondance de proies telles que les amphibiens. Ces milieux lui offrent non seulement des opportunités de chasse, mais également des zones adaptées pour la thermorégulation et la ponte de ses œufs. Les prairies, forêts clairsemées et bords de cours d'eau constituent également des environnements propices à son mode de vie.

La **Tortue de Floride**, il s'agit d'une espèce exotique envahissante. Elle a été aperçue tout à l'ouest de l'étang de la Galiotte. Sa présence perturbe les équilibres écologiques locaux, car elle agit comme un prédateur pour la faune aquatique, réduisant ainsi le potentiel écologique de la zone. Par ailleurs, cette espèce peut également être porteuse de maladies et de parasites, ce qui aggrave son impact négatif sur les espèces indigènes.

L'Orvet fragile n'a pas été observé depuis 2012. Espèce sensible, elle peut être difficile à voir l'urbanisation dense présente autour du parc peut expliquer sa raréfaction bien que les habitats variés du parc lui soient favorables.

La carte ci-dessous localise les observations de reptiles faites.



Carte 18 : Localisation des observations de reptiles.

3.7. Les amphibiens

En tout, 5 espèces d'amphibiens ont été observées sur le parc. Les nombreuses mares réparties sur l'ensemble de la partie ouest du parc, favorisent la présence de ce groupe.

Le tableau ci-dessous liste les espèces observées en 2024 ainsi que les espèces observées depuis 2012.

Tableau 19 : Résultats des inventaires amphibiens de 2024 et comparaison avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Vu en 2024	Enjeu
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	PN	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	PN, LRN NT	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Péloodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	PN, ZNIEFF	NON	OUI	OUI	NON	NA
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	PN, DHIV, LRN NT, LRR NT, ZNIEFF	NON	NON	NON	OUI	Fort
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	PN, LRN NT, LRR VU, ZNIEFF	NON	NON	NON	OUI	Fort
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	PN	NON	NON	NON	OUI	Faible
Total			2	3	3	5	

PN : Protection nationale ; NT : Quasi-menacé ; VU : vulnérable ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale

Trois nouvelles espèces d'amphibiens ont été observées en 2024, ce qui prouve que la gestion écologique des mares est très favorable à ce groupe biologique.

Les **grenouilles rieuses** et **grenouilles vertes** privilégient les milieux aquatiques tels que les mares, étangs et zones humides riches en végétation, où elles trouvent à la fois refuge et nourriture.

La **Rainette verte**, espèce arboricole, se distingue par sa capacité à vivre dans des milieux variés, des prairies humides aux haies et forêts, souvent près des cours d'eau.

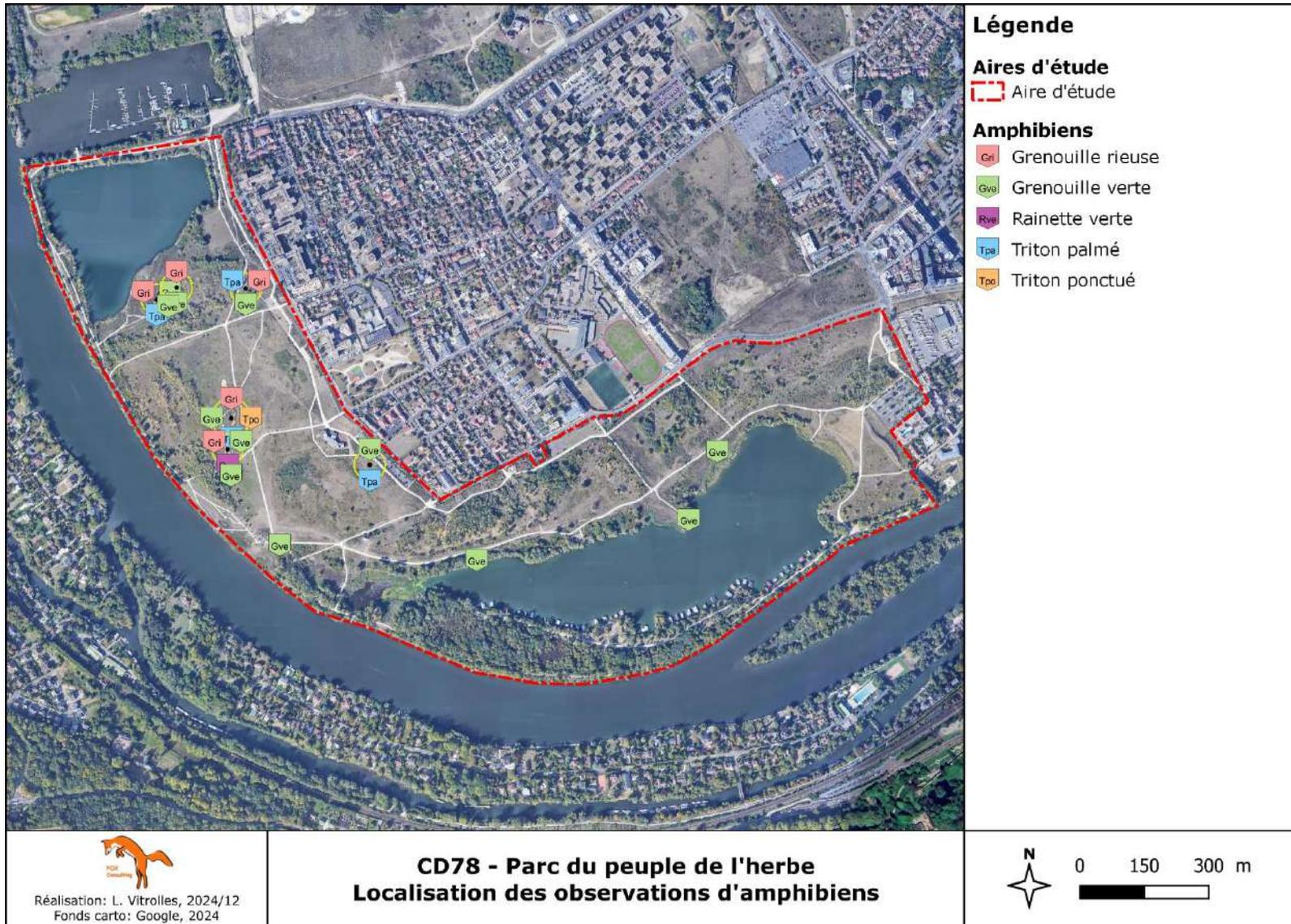
Les **tritons ponctués** et **tritons palmés** s'observent dans des plans d'eau stagnants ou faiblement courants, bien végétalisés, indispensables à leur reproduction, mais passent aussi du temps sur terre dans des zones humides et abritées, comme les sous-bois ou prairies. Ces espèces illustrent l'importance des écosystèmes aquatiques et de leurs abords pour la biodiversité.

Le **Péloodyte ponctué**, non observé en 2024, affectionne les terrains sablonneux ou pierreux proches de points d'eau temporaires, où il se reproduit. On retrouve peu d'habitats terrestres refuges à proximité des mares, ceci peut expliquer la difficulté d'observation de l'espèce. De plus, les grenouilles rieuses et vertes dominent fortement les mares, laissant moins de place aux autres espèces.



Photo 20 : A gauche, Rainette verte. Au milieu, Triton ponctué. A droite, Grenouille verte, sur site

La carte ci-dessous localise les observations d'amphibiens faites



Carte 19 : Localisation des observations d'amphibiens.

3.8. Les insectes et autres arthropodes

Les résultats insectes sont présentés ci-dessous, ordre par ordre.

3.8.1. Les lépidoptères

NB : Dans la suite du rapport, les lépidoptères seront présentés en deux groupes : les lépidoptères diurnes et les nocturnes. Les lépidoptères diurnes sont les papillons présentant une activité en journée. Cet ensemble comprend les Zygaenidae et les Rhopalocères (sous-ordre aujourd'hui obsolète). Ces derniers sont composés de plusieurs familles : Papilionidae, Pieridae, Lycaenidae, Nymphalida et Hesperidae. Les hétérocères, sont le sous-ordre également obsolète, qui désigne par opposition les « papillons de nuit » aux deux sous-ordres précédents. Le terme « hétérocère » est donc ici employé par souci de simplicité afin de séparer ces deux périodes d'activité. De nombreux lépidoptères hétérocères volant de jour, cette nomination ne correspond donc plus à la réalité taxonomique correcte. Parmi les papillons nocturnes, nous pouvons citer les familles suivantes : Sphingidae, Zygaenidae, Noctuidae, Geometridae, Pyralidae

Au total, **26 espèces de lépidoptères** ont été contactées au sein du Parc du peuple de l'herbe. Les inventaires ont permis de compter 17 « papillons de jour » et 9 « papillons de nuit ». Il s'agit pour la plupart d'espèces communes mais elles témoignent néanmoins de la grande diversité en nombre d'espèces. Les ressources trophiques sont en effet optimales et complètes pour accueillir cette diversité. Parmi elles, on compte une espèce à enjeu : le Grand paon de nuit (*Saturnia pyri*) qui possède le statut d'espèce protégée en Île-de-France. L'ensemble de ces espèces est présenté ci-dessous.

Tableau 20 : Résultats des inventaires lépidoptères de 2024 et comparaison avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Vu en 2024	Enjeu
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	NON	NON	NA
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	NON	NA
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Azuré des Cytises	<i>Glaucopsyche alexis</i>	LC LRN, LNT LRR, PN, ZNIEFF	NON	NON	OUI	NON	NA
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	NON	NA
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	NON	NA
Bombyx de la ronce	<i>Macrothylacia rubi</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Brachmie roussâtre	<i>Helcystogramma rufescens</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	LC LRN, LNT LRR, ZNIEFF	NON	NON	OUI	NON	NA
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	OUI	NON	NA
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	OUI	Faible
Crambus des champs	<i>Thisanotia chrysonuchella</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	NON	NA
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LC LRN, LC LRR, ZNIEFF	NON	OUI	OUI	OUI	Modéré
Doublure jaune	<i>Euclidia glyphica</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	LC LRN, NT LRR, PR, ZNIEFF	NON	NON	OUI	NON	NA
Gamma	<i>Autographa gamma</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Grand Paon de nuit	<i>Saturnia pyri</i>	LC LRN, LC LRR, PR	NON	NON	NON	OUI	Modéré
Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	OUI	NON	NA
Hespérie de la Reine-des-prés	<i>Pyrgus malvae</i>	LC LRN, LC LRR, ZNIEFF	NON	NON	OUI	NON	NA
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	LC LRN, LC LRR, ZNIEFF	NON	OUI	NON	NON	NA
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	NON	NA
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	OUI	Faible

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Vu en 2024	Enjeu
Némusien	<i>Lasiommata maera</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Noctuelle en deuil	<i>Tyta luctuosa</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Petit mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	LC LRN, LC LRR, ZNIEFF	NON	NON	NON	OUI	Modéré
Phalène picotée	<i>Ematurga atomaria</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Piérade du Lotier	<i>Leptidea sinapis</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	NON	OUI	NON	NA
Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Pyrale de la luzerne	<i>Nomophila noctuella</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	NON	NA
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Sésie de l'oseille	<i>Pyropteron chrysidiforme</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Souci	<i>Colias crocea</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	NON	NA
Souffré	<i>Colias hyale</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	OUI	NON	NA
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	NON	NA
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	OUI	OUI	Faible
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Zygène de la spirée	<i>Zygaena filipendulae</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Total			10	20	27	26	

PR : Protection régionale ; NT : Quasi-menacé ; LRN : Liste rouge nationale ; LC : quasi-menacée ; LRR : liste rouge régionale

En 2019, 27 espèces avaient été recensées, soit une de moins qu'en 2024. Toutefois, le cortège s'est fortement modifié. De nombreuses espèces n'ont pas été revues laissant la place à de nouvelles espèces. 5 espèces déterminantes ZNIEFF n'ont pas été revues, dont l'Azuré des Cytises qui est aussi protégé au niveau national et le Flambé qui est protégé au niveau régional. Les conditions météorologiques particulièrement fraîches et pluvieuses de l'année 2024 ont pu influencer à la baisse les résultats.

3.8.1.1. Lépidoptères diurnes

Les différentes espèces sont présentées ci-dessous :

- ▶ **Azuré de la bugrane** (*Polyommatus icarus*) dont la chenille se nourrit de diverses Fabacées. C'est une espèce peu exigeante que l'on peut trouver dans tous les milieux ouverts.
- ▶ **Collier de corail** (*Arícia agestis*) est une espèce qui pond sur différentes espèces de géraniums sauvages et sur les hélianthes. Elle est thermophile et fréquente les milieux ouverts bien exposés comme les friches, les lisières ensoleillées ou les prairies.
- ▶ **Demi-deuil** (*Melanargia galathea*) est une espèce des milieux ouverts mésophiles plutôt thermophiles (prairies mésophiles ensoleillées, pelouses sèches). Elle préfère les zones assez pauvres (oligotrophes à mésotrophes) bien qu'on puisse parfois la retrouver en situation plus eutrophisée. L'eutrophisation des milieux lui est donc défavorable, ainsi que des fauches trop régulières ou trop précoces. **Cette espèce est déterminante ZNIEFF en Ile de France, son enjeu est donc modéré.**
- ▶ **Fadet commun** (*Coenonympha pamphilus*) est une espèce répandue. Son milieu de prédilection est constitué de milieux ouverts où les graminées sont présentes, les prairies, les pelouses et les alpages, les lisières de forêt.
- ▶ **Myrtil** (*Maniola jurtina*) est une espèce ubiquiste qui se rencontre dans toute la France. Sa population qui vit en plaines est stable et très répandue. Les plantes hôtes de la chenille sont diverses graminées.
- ▶ **Némusien** (*Lasiommata maera*). La femelle du Némusien pond ses œufs un par un sur les feuilles des herbes vertes ou sèches de diverses graminées. Les Némusiens sont territoriaux

et chassent les rivaux qui s'approchent de trop près. Les mâles s'affrontent alors dans un vol caractéristique. Elle est présente en plaine dans les prairies et les lisières de forêt. L'adulte mesurant de 40 à 50 mm est visible d'avril à octobre.

- ▶ **Paon-du-jour** (*Aglais io*) apprécie les parties découvertes ensoleillées des bois, berges boisées, prairies humides, jachères, terrains vagues, vallons abrités buissonneux, jusqu'à 2 500 m d'altitude. Les adultes hivernent dans des lieux sombres et frais, tels que des arbres creux, des végétations denses, tas de bûches, crevasses de rochers, grottes, granges, greniers, etc.
- ▶ **Petit Mars changeant** (*Apatura ilia*) est une version réduite du Grand Mars changeant. Il possède aussi des reflets violets (chez le mâle) et une langue jaune. Il sillonne les bois et forêts, vivant le long des lisières, dans les clairières et chemins forestiers. Bien que thermophile, il recherche des zones humides, comme des espaces boisés ouverts sur des étendues d'eau. Plus rare, il est confiné aux forêts alluviales de plaine. Contrairement à son nom, il s'agit d'un grand papillon, d'une envergure de 6 à 7cm pour le mâle. Le mâle peut présenter des reflets bleus à violet métallique en fonction de l'incidence de la lumière. D'où son nom de « Petit Mars ». L'imago se nourrit du miellat produit par les pucerons, ou descend au sol pour se nourrir sur les excréments, cadavres d'animaux et autres substances malodorantes. **Cette espèce est déterminante ZNIEFF en Ile de France, son enjeu est donc modéré.**
- ▶ **Piéride du navet** (*Pieris napi*), la **Piéride de la rave** (*Pieris rapae*), la **Piéride du chou** (*Pieris brassicae*) sont très semblables. Leur distinction s'opère dans l'association de leur nom et de leurs plantes hôtes respectives. En effet, les chenilles se développent sur les plantes associées à leurs noms vernaculaires.
- ▶ **Robert-le-diable** (*Polytonia c-album*) affectionne les haies, les clairières et les lisières. Comme la plupart des espèces hivernantes, il apprécie en automne les fruits tombés au sol dans les vergers.
- ▶ **Sésie de l'oseille** (*Pyropteron chrysidiforme*) Les Sésies sont des papillons originaux à plusieurs titres : ce sont des espèces mimétiques d'hyménoptères, leurs ailes sont en parties dépourvues d'écailles et donc transparentes. La Sésie de l'oseille a une envergure de 17 à 26 mm. Comme les Zygaenidae, les Sesiidae sont des Hétérocères qui volent le jour. Les sésies volent en bourdonnant aux heures les plus chaudes de la journée pour butiner et se posent avec les ailes ouvertes. On la trouve dans des milieux ouverts et exposés au soleil : lisières de bois, bords de chemins, talus, friches. C'est une espèce thermophile qu'il faut chercher dans des microclimats chauds. Cette espèce est présente partout en France mais nettement plus commune au sud. Les larves se développent sur plusieurs espèces de plantes-hôtes : armoise, oseille (*Rumex*), immortelle (*Helichrysum*), mauve commune.
- ▶ **Sylvaine** (*Ochlodes sylvanus*) C'est une espèce répandue, voire commune. C'est en tout cas la plus répandue des espèces d'hésperies en France. On peut rencontrer la Sylvaine en bordure de forêt, dans des milieux ouverts ou semi-ombragés, prairies.
- ▶ **Tircis** (*Pararge aegeria*), est une espèce très commune inféodée aux milieux fermés ou semi-ouverts (forêts, haies, bosquets, parcs boisés) qui se reproduit sur diverses graminées. C'est l'espèce la plus forestière du cortège, pouvant voler dans des zones complètement ombragées.
- ▶ **Vulcain** (*Vanessa atalanta*) est un papillon reconnaissable à ses bandes orange sur fond noir avec des taches blanches sur le haut des ailes. Il est nectarifère comme beaucoup d'autres papillons et de ce fait un pollinisateur. Il se nourrit également de fruit abimés et fermentés. Pour cela on le rencontre dans les milieux fleuris et à proximité d'arbres fruitiers. Les orties se révèlent être ses plantes hôtes. Sa faculté urticante lui permet de se protéger des prédateurs.
- ▶ **Zygène de la spirée** (*Zygaena filipendulae*) majoritairement observable de juillet à fin août elle fréquente les prairies sèches humides de fauche et les alpages car elle peut se retrouver jusqu'à 2000m d'altitude. La chenille se nourrit surtout de lotiers (*Lotus* sp.) et de coronilles (*Coronilla* sp.) le papillon adulte est un très bon pollinisateur.



Photo 21 : A gauche : Zygène de la spirée, sur site. Au centre : Sésie de l'Oseille, sur site. A droite, Petit Mars changeant, sur site

3.8.1.2. Lépidoptères nocturnes

Les différentes espèces sont présentées ci-dessous :

- ▶ **Bombyx de la ronce** (*Macrothylacia rubi*). La chenille de ce papillon est noire et orange fréquemment rencontrée en automne et au début du printemps. C'est l'une des plus volumineuses et des plus « poilues » que l'on peut rencontrer en France. Le corps de la chenille du Bombyx de la ronce est couvert d'une très épaisse toison de poils bruns, aux propriétés légèrement urticantes, qui font office de protection contre les prédateurs. L'imago est actif la nuit, il arrive qu'il s'approche des habitations, attiré par la lumière. Comme les chenilles de cette espèce sont très polyphages, la femelle ne dépose pas nécessairement ses œufs sur une plante-hôte. Peu avant la nymphose, les chenilles tissent un cocon de soie assez fin, de forme ovale et de couleur brune. La chrysalide, volumineuse, y demeure pendant quelques semaines. L'émergence de l'imago a généralement lieu en mai ou juin.
- ▶ **Brachmie roussâtre** (*Helcystogramma rufescens*) présente une remarquable capacité de mimétisme visuel, ses motifs d'ailes se fondant parfaitement dans le feuillage environnant. Prospérant dans des habitats variés comme les forêts et les zones agricoles. Les nymphes de Brachmie roussâtre peuvent être situées dans le sol ou parmi la litière près des plantes hôtes.
- ▶ **Crambus des champs** (*Thisanotia chrysonuchella*) de la famille des Crambidae fait partie des « macro-lépidoptères », leur taille est comprise entre 4,5 et 22 mm de longueur. Les Crambidae sont proches des Pyralidae. Les antennes sont étendues en arrière le long du corps et mesurent entre la moitié et la totalité de la longueur de l'aile antérieure. Certaines espèces ont les ailes étroites et allongées, disposées en toit, ou entourant le corps au repos. D'autres ont les ailes antérieures triangulaires et disposées à plat au repos, parfois même bien étalées.
- ▶ **Doublure jaune** (*Euclidia glyphica*) est une espèce dont les chenilles apprécient particulièrement les trèfles, lotiers et luzernes.
- ▶ **Gamma** (*Autographa gamma*) fréquente les milieux ouverts mais de types très variés, y compris les zones de culture agricole et les jardins dans les villes.
- ▶ **Grand Paon de nuit** (*Saturnia pyri*) est une espèce protégée en Ile-de-France. Ses 15 cm d'envergure en font le plus grand des papillons européens, et par ailleurs ses 4 ailes portent des « ocelles » rappelant l'ornementation des plumes de la queue des paons. Les plantes nourricières de la chenille sont des arbres fruitiers et forestiers (l'amandier, l'aubépine, le prunelier, le prunier, le cerisier, l'abricotier, le frêne...) La chrysalide est positionnée à l'intersection de branches d'arbre ou au bas des troncs à l'aide d'une soie ressemblant à du crin, très solide, légère et imperméable. Le papillon adulte est visible de fin mars à juin. Il ne s'alimente pas (il ne possède pas de trompe), d'où une durée de vie réduite : il vit environ une semaine, laps de temps uniquement dévolu à la reproduction. **Cette espèce est protégée en Ile de France, son enjeu est donc modéré.**
- ▶ **Noctuelle en deuil** (*Tyta luctuosa*) C'est une noctuelle assez petite, l'aile antérieure mesure entre 12 et 13 mm, pour une envergure comprise entre 22 et 25 mm. Elle est active durant la nuit mais s'observe aussi les jours ensoleillés sur les fleurs. Elle apprécie les endroits chauds

et secs à la végétation éparse et fréquente des milieux ouverts comme les prairies, les dunes ou les jardins. Les chenilles sont polyphages, elles se nourrissent la nuit, essentiellement sur le liseron, le plantain et les mauves dont elles consomment les boutons floraux. La chrysalide hiverne (diapause nymphale). Les effectifs semblent beaucoup fluctuer d'une année à l'autre, mais l'espèce est globalement en régression.

- ▶ **Phalène picotée** (*Ematurga atomaria*) La Phalène picotée mâle a les ailes jaunes avec des mouchetures et des bandes transversales brun rougeâtre. Ses antennes sont largement pectinées. La femelle a les ailes blanches avec des mouchetures et des bandes transversales brunes. Cette espèce mesure de 22 à 35mm d'envergure. Commune dans toute la France elle fréquente tous les milieux ouverts et secs, en plaine comme en montagne. La chenille se contente de nombreuses plantes hôtes
- ▶ **Pyrale de la luzerne** (*Nomophila noctuella*) est un papillon migrateur qui apprécie les espaces de prairies où se trouvent luzerne et trèfle.



Photo 22 : Cocon de Grand paon de nuit, trouvé sur site.

3.8.1.3. Conclusion sur les lépidoptères

Le cortège de lépidoptères en présence est grandement diversifié en raison de la mosaïque variée d'habitats en présence. On retrouve un cortège d'espèces liées aux milieux prairiaux, les espaces de friches fleuries peu entretenus mais aussi les arbres fruitiers en présence sont favorables à l'accueil de ces espèces et un cortège davantage lié aux zones buissonnantes, de lisières et de boisements.

Plusieurs espèces répertoriées comme papillons de nuit ont pu être observées en journée, en particulier dans les zones de friches et de hautes herbes où elles ne sont pas trop exposées et où elles bénéficient d'un meilleur camouflage.

Une espèce protégée en Ile-de-France a pu être contactée grâce à un cocon trouvé sur l'écorce d'un arbre en bordure d'eau. C'est le Grand Paon de nuit (*Saturnia pyri*).

3.8.2. Les orthoptères

Les orthoptères correspondent aux criquets, sauterelles et grillons. Ces insectes sont régulièrement étudiés dans le cadre de l'évaluation de la gestion d'un site pour les habitats herbacés. En effet, ces insectes réagissent bien à la gestion (pâturage, fréquence de fauche, export, brulis ...) et sont donc de bons bioindicateurs. Les criquets sont majoritairement phytophages tandis que les sauterelles ont un régime majoritairement carnivore. On distingue généralement les criquets des sauterelles grâce à la taille de leurs antennes. Les criquets possèdent de très courtes antennes ne dépassant pas plus de la longueur de leur tête alors que les sauterelles peuvent parfois posséder des antennes de la longueur de leur corps. Les grillons quant à eux se distinguent des criquets et sauterelles par leur

allure beaucoup moins élancée et leur forme plus aplatie. Leur poids est en général trop conséquent pour effectuer des sauts avec adresse.

Au total, 15 espèces d'orthoptères ont été contactées lors de l'inventaire sur l'ensemble du parc du peuple de l'herbe dont une qui présente un enjeu modéré puisqu'elle est protégée en Ile de France : le Conocéphale gracieux.

Tableau 21 : Résultats des inventaires orthoptères de 2024 et comparaison avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Vu en 2024	Enjeu
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	LC LRN, LC LRR, PR	NON	NON	NON	OUI	Modéré
Criquet des bromes	<i>Euchorthippus declivus</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	NON	OUI	Faible
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	LC LRN, NT LRR, ZNIEFF	NON	OUI	NON	NON	NA
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	LC LRN, LC LRR, ZNIEFF	NON	NON	OUI	NON	NA
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	OUI	OUI	Faible
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	NON	OUI	OUI	Faible
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Decticelle chagrinée / grisâtre	<i>Platycleis albopunctata albopunctata</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	NON	NON	NA
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	OUI	NON	NA
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	OUI	Faible
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris sylvestris</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	NON	NA
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens pellucens</i>	LC LRN, LC LRR, PR	NON	OUI	NON	NON	NA
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	NON	NA
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	LC LRN, LC LRR, PR	OUI	NON	OUI	NON	NA
Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	OUI	NON	NA
Œdipode émeraude	<i>Aiolopus thalassinus</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	OUI	NON	NA
Œdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>	LC LRN, LC LRR, PR	OUI	OUI	OUI	NON	NA
Phanérotère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	NON	OUI	OUI	Faible
Phanérotère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	NON	OUI	Faible
Tétrix des carrières	<i>Tetrix tenuicornis</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	NON	NON	NON	NA
Tétrix des vasières	<i>Tetrix ceperoi</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Total			13	16	19	15	

Comme pour les lépidoptères, le cortège a beaucoup changé avec plusieurs nouvelles espèces recensées en 2024 et de nombreuses espèces observées en 2019 non retrouvées cette année. Parmi ces espèces non observées, on peut citer l'Œdipode turquoise, la Mante religieuse et le Grillon d'Italie qui sont toutes trois protégées au niveau régional et le Criquet ensanglanté et le Criquet marginé qui sont

déterminantes ZNIEFF. Pour ce groupe aussi, les conditions météorologiques pluvieuses et particulièrement fraîches sur l'ensemble de la saison favorable d'observation peuvent expliquer ces résultats.

3.8.2.1. Présentation des espèces

- ▶ **Conocéphale bigarré** (*Conocephalus fuscus*) C'est une sauterelle, ses antennes sont trois fois plus longues que son corps, ce qui le différencie des criquets. L'espèce est d'un vert soutenu, avec une bande brune à noire sur le dos et le thorax. Elle a une tête conique, caractéristique des Conocéphales, et ses ailes sont bien développées, lui permettant de voler parfaitement bien. L'espèce vit généralement dans des milieux au moins temporairement humides comme des prairies marécageuses, des marais ou des roselières, du moment qu'il y a de la végétation herbacée. Elle peut aussi se retrouver dans des milieux plus secs comme des friches ou des prairies mésophiles. L'espèce est essentiellement phytophage. Elle se nourrit de graminées mais peut consommer occasionnellement des petits insectes. Le Conocéphale bigarré se rencontre partout en France.
- ▶ **Conocéphale gracieux** (*Ruspolia nitidula*) C'est une grande sauterelle, teintée d'un vert-clair vif. Il ressemble à la Grande Sauterelle verte en première approche mais comme tous les autres Conocéphales il présente une tête conique avec le front pointé vers l'avant. C'est une espèce de taille moyenne, entre 20 et 29 mm. C'est néanmoins la plus grande espèce de nos Conocephalidae. C'est une espèce active surtout la nuit, même si elle peut être active en journée. Sa stridulation qui est émise la nuit est puissante et continue. L'espèce se nourrit de végétaux et de petits insectes. Plutôt méridionale, on la rencontre néanmoins dans la quasi-totalité de notre pays et dans des milieux assez variés mais qui associent chaleur et humidité. Elle recherche des zones humides, ensoleillées et riches en graminées. Des graminées d'une hauteur de plus de 30 cm lui sont bénéfiques. L'espèce est commune en France, **elle est toutefois protégée en Ile de France, ce qui lui procure un enjeu modéré.**
- ▶ **Criquet des bromes** (*Euchorthippus declivus*) C'est une espèce très commune plutôt mésophile, on la rencontre dans les pelouses à graminées (bromes), les friches, les jachères, mais également les milieux sablonneux comme les dunes.
- ▶ **Criquet des pâtures** (*Chorthippus parallelus*) C'est l'un des criquets les plus communs, visible dans de nombreux milieux et arborant toute une gamme possible de couleurs différentes. Présent dans les prairies, landes, friches, bords de chemins. Il préfère les endroits plutôt humides
- ▶ **Criquet duettiste** (*Chorthippus brunneus*) Il apprécie les habitats herbacés, notamment les milieux perturbés. Il apprécie également les milieux mésophiles à xérophiles mais se retrouve plutôt sur des sols nus ou à végétation éparse ou rase
- ▶ **Criquet mélodieux** (*Chorthippus biguttulus*) Son chant est caractéristique : intense, rapide, métallique : dure de 1 à 1,5 seconde, s'amplifie puis cesse brusquement ; il est répété 3 à 4 fois, chaque fois moins longtemps.
- ▶ **Criquet verte-échine** (*Chorthippus dorsatus*) Il fréquente les prairies humides, ressemble au Criquet des pâtures et n'a pas forcément de coloration verte.
- ▶ **Decticelle bariolée** (*Roeseliana roeselii*) C'est une sauterelle assez trapue avec une allure de criquet du fait de sa forme. C'est une espèce assez commune dans toute l'Europe occidentale, elle se nourrit de graminées et de petits insectes couleur verte à brunâtre de mai à octobre. Pour la reproduction, elle a besoin de percer un trou dans une épaisse tige pour y pondre ses œufs.
- ▶ **Grande sauterelle verte** (*Tettigonia viridissima*) est l'espèce la plus commune et la plus représentée, apprécie la végétation haute des milieux semi-ouverts.
- ▶ **Phanéoptère commun** (*Phaneroptera falcata*) C'est une espèce thermophile qui fréquente les pelouses calcicoles et les ourlets associés. Il peut aussi être rencontré en lisière ou clairière forestière, en milieu sec. Les larves comme les adultes passent leur vie dans les buissons et arbustes. La femelle dépose ses œufs dans des feuilles d'arbustes, notamment de prunellier.
- ▶ **Phanéoptère méridional** (*Phaneroptera nana*) Vert clair on peut le confondre avec la Grande sauterelle verte mais le Phanéoptère est plus petit entre 12 à 18 mm. Cette espèce assez commune est présente dans une grande partie de la France

- ▶ La **Decticelle cendrée** (*Pholidoptera griseoptera*) se rencontre principalement dans les lisières, les clairières, les friches et pelouses sèches. Les adultes se nourrissent d'insectes (en règle générale, à la différence des criquets qui sont végétariens, les sauterelles sont carnivores) : chenilles, pucerons, mouches etc. Ce régime peut toutefois être complété par des végétaux.
- ▶ La **Decticelle carroyée** (*Tesselana tessellata*) fréquente les prairies sèches, les friches et les pelouses. Cette espèce est très active par temps ensoleillé. Lorsqu'elle se sent en danger, elle fuit en enchainant les sauts sans arrêt pour se cacher ensuite dans la végétation, il est alors difficile de la suivre.
- ▶ **Grillon champêtre** (*Gryllus campestris*) Le Grillon champêtre fréquente tous les milieux herbeux à végétation rase, y compris le gazon près des maisons à la campagne. Les adultes vivent dans un terrier d'une vingtaine de centimètres de profondeur, qu'ils creusent dans le sol.
- ▶ **Tétrix des vasières** (*Tetrix ceperoi*) Habitant une variété d'habitats humides, le Tétrix des vasières (10-12mm) est une espèce fascinante qui présente une adaptation remarquable pour se camoufler. Son corps est minutieusement coloré, ressemblant à la végétation et au sol environnants, ce qui lui procure un avantage essentiel pour éviter la prédation. Les Tétrix sont phytophages. Ils se nourrissent généralement de mousses, d'algues, de lichens, de débris végétaux ou de graminées jouant un rôle vital dans leur écosystème en aidant au processus de décomposition et en servant de source de nourriture pour les prédateurs. Le Tétrix des vasières affectionne les prairies, habitats d'eau douce, et marécages. Il ne possède pas d'organes lui permettant de striduler, ce sont donc des criquets qui ne chantent pas. En sortant de la dernière mue, les adultes Tétrix des vasières arborent des ailes entièrement formées et des organes reproducteurs fonctionnels. La couleur de leur corps peut varier pour les démonstrations nuptiales ou le camouflage. Il est présent presque partout en France.



Photo 23 : Phanéroptère méridional, sur site

3.8.2.2. Conclusion sur les orthoptères

Le cortège d'orthoptères du parc du peuple de l'herbe est assez diversifié. On y trouve des espèces liées aux pelouses plutôt rases, très mobiles et s'accommodant des dérangements d'origine anthropique comme la fréquentation, le piétinement ou la tonte, ainsi que des espèces plutôt liées aux herbes hautes dans les espaces de friches et les talus, beaucoup moins entretenus.

On rencontre également quelques espèces dans les zones arbustives, qui fréquentent les lisières arborées des boisements et dont le mimétisme avec le feuillage rend la détection moins facile mais leur sert aisément de camouflage.

Enfin quelques espèces moins répandues dont une espèce protégée en Ile-de France sont présentes au niveau des herbes hautes et feuillages qui entourent certains points d'eau, ces orthoptères ayant les prairies humides comme habitat de prédilection.

Les orthoptères représentent une ressource de nourriture d'un grand nombre d'espèces insectivores comme les oiseaux.

3.8.3. Les odonates

Les odonates sont un ordre d'insectes à corps allongé, dotés de deux paires d'ailes membraneuses généralement transparentes, et dont les yeux composés et généralement volumineux leur permettent de chasser efficacement leurs proies.

Ils sont aquatiques à l'état larvaire et terrestres à l'état adulte. Ce sont des prédateurs, que l'on peut rencontrer occasionnellement dans tout type de milieu naturel, mais qui se retrouvent plus fréquemment aux abords des zones d'eau douce à saumâtre, stagnante à courante, dont ils ont besoin pour se reproduire. Ce groupe est sensible à la qualité de l'eau, c'est pourquoi les odonates sont utilisés comme bio-indicateurs.

Au total, 19 espèces d'odonates appartenant à deux sous-ordres ont été observées sur le Parc du peuple de l'herbe.

Tableau 22 : Résultats des inventaires odonates de 2024 et comparaison avec 2012, 2017 et 2019 (les espèces vues en 2024 sont en gras).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Vu en 2024	Enjeu
Aesche affine	<i>Aeshna affinis</i>	LC LRN, LC LRR, ZNIEFF	NON	NON	OUI	NON	NA
Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	OUI	OUI	Faible
Aesche mixte	<i>Aeshna mixta</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	OUI	Faible
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	OUI	Faible
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	LC LRN, LC LRR, PR	NON	NON	NON	OUI	Modéré
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	NON	OUI	NON	NA
Calopteryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Calopteryx vierge	<i>Calopteryx virgo virgo</i>	LC LRN, NT LRR	NON	OUI	NON	NON	NA
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	LC LRN, NT LRR	NON	NON	OUI	NON	NA
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	OUI	OUI	Faible
Gomphe à pinces septentrional	<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>	LC LRN, NT LRR	NON	NON	OUI	NON	NA
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	LC LRN, LC LRR, ZNIEFF	NON	NON	OUI	OUI	Modéré
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	NON	OUI	Faible
Libellule à quatre taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	OUI	NON	NA
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	LC LRN, LC LRR	NON	NON	OUI	OUI	Faible
Naiade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	OUI	Faible
Naiade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>	LC LRN, NT LRR	NON	OUI	OUI	OUI	Faible
Naiade de Vander Linden*	<i>Erythromma lindenii</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Orthetrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LC LRN, LC LRR	OUI	OUI	OUI	OUI	Faible
Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	NON	NA
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	OUI	Faible
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	LC LRN, LC LRR	NON	OUI	OUI	OUI	Faible
Total			8	15	23	19	

Contrairement aux lépidoptères, la majorité des espèces recensées en 2024 avait été observées en 2019. Toutefois, plusieurs espèces n'ont quant à elles pas été revues dont l'Aeshne affine qui est déterminant ZNIEFF.

3.8.3.1. Les Anisoptères

- ▶ **Aeshne mixte** (*Aeshna mixta*) Bien plus petite que l'Aeshne bleue mesure entre 56 et 64 mm. Elle possède une allure classique d'anisoptères et de coloration brun-bleu. L'abdomen est brun avec des taches bleues chez les mâles matures. Il est brun et jaune chez les femelles et les mâles immatures. Le principal critère d'identification est une tache jaune en forme de clou au niveau du deuxième segment abdominal. Les mâles ont les yeux bleuâtres, ils sont vert-brun chez les femelles. Elle fréquente les eaux stagnantes ou à courant très lent bordées de végétation comme les phragmites par exemple. Elle évite les eaux acides mais accepte les eaux saumâtres. Elle est carnassière comme toutes les libellules. En France on peut la rencontrer partout. C'est une espèce qui effectue des migrations vers le nord, et c'est l'une des raisons de son expansion actuelle. Elle vole très bien et on peut la rencontrer loin de l'eau.
- ▶ **Aeshne bleue** (*Aeshna cyanea*) L'Aeshne bleue est une espèce ubiquiste, elle se reproduit dans presque tous les types de milieux aquatiques. On la retrouve dans les tourbières, les milieux tourbeux et lacs en haute altitude, les lacs de basse altitude, les étangs, et les mares. Elles peuvent également fréquenter les milieux aquatiques pollués.
- ▶ **Anax empereur** (*Anax imperator*) Cette espèce très mobile a été observée en vol. L'Anax empereur a besoin d'espaces dégagés au niveau des plans d'eau où il se reproduit.
- ▶ **Crocothémis écarlate** (*Crocothemis erythraea*) C'est la seule espèce de son genre présente en France. Il fréquente les eaux stagnantes, dont les rizières et les lagunes saumâtres. Dans les régions septentrionales, il recherche des microclimats chauds comme des sablières abritées, peu profondes et riches en végétation
- ▶ **Libellule déprimée** (*Libellula depressa*) C'est l'une des libellules les plus communes. Le mâle de couleur bleu ciel défend avec énergie la pièce d'eau souvent de petite taille qui constitue son territoire. Cette libellule apprécie des pièces d'eau stagnantes de petite taille, même dépourvues de végétation. Elle est ainsi souvent la première à coloniser les pièces d'eau nouvellement installées.
- ▶ **Orthetrum réticulé** (*Orthetrum cancellatum*) Cette espèce répandue se trouve dans les eaux stagnantes ou courantes, douces ou saumâtres. Ils apprécient les grèves pas trop pentues avec peu de végétation et une faible densité de roseaux dans l'eau. Les larves, assez velues, se développent aux endroits peu profonds des fonds sablonneux ou vaseux mais ne s'enfoncent guère.
- ▶ **Sympétrum rouge-sang** (*Sympetrum sanguineum*) il s'agit d'une libellule assez petite, dont le corps est rouge chez le mâle et jaune chez la femelle et les mâles immatures. Les pattes sont totalement noires. Il est présent sur les cours d'eau à courant lent comme en eau stagnante et même les mares temporaires et apprécie les milieux aquatiques riches en végétation.
- ▶ **Sympétrum strié** (*Sympetrum striulatum*) : Cette espèce apprécie diverses zones humides, de préférence des eaux calmes peu profondes, comme des lacs et des étangs ou encore les mares décoratives et peu profondes que l'on peut rencontrer dans les parcs et les jardins, parfois aussi des eaux saumâtres et des eaux courantes.



Photo 24 : Anax empereur (*Anax imperator*), sur site.

3.8.3.2. Les Zygoptères

- ▶ **Agrion à larges pattes** (*Plactycnemis pennipes*) Cette espèce a une préférence pour les eaux vives et affectionne particulièrement les berges des fleuves, leurs bras morts et contre-canaux.
- ▶ **Agrion élégant** (*Ischnura elegans*) L'espèce a été observée au niveau du réseau des fossés mais également au niveau des bassins. Cette espèce commune affectionne une grande variété de milieux, eaux stagnantes à faiblement courantes. Elle tolère un fort degré de pollution des eaux et est considérée comme pionnière, colonisant rapidement toute zone humide nouvellement créée.
- ▶ **Agrion jouvencelle** (*Coenagrion puella*) a été observé au niveau du réseau de fossés. Il fréquente abondamment les eaux stagnantes ou faiblement courantes et apprécie la présence d'une abondante végétation aquatique. On le retrouve à proximité des eaux stagnantes. Il est commun en France.
- ▶ **Agrion nain** (*Ischnura pumilio*) est une espèce pionnière typique, elle vit dans les petites eaux stagnantes ou à courant très lent. Les larves vivent généralement au fond de l'eau. Si des poissons sont présents dans les eaux, l'Agrion nain ne peut pas y survivre. La larve de l'Agrion nain mesure 19 mm. L'Agrion nain est une demoiselle frêle d'une trentaine de millimètres de long. Il est de couleur dominante noire, avec le thorax marqué de bleu ou de vert. L'espèce fréquente principalement les ruisseaux, fossés et sources bien ensoleillés ainsi que les mares et étangs peu profonds. Elle apprécie les milieux relativement perturbés, piétinés par des bovins par exemple, ou les milieux récents, ce qui lui permet d'éviter une importante compétition avec d'autres espèces. Elle apprécie également la présence de végétation aquatique immergée ou flottante. Les larves peuvent être consommées par d'autres invertébrés aquatiques (dytique par exemple, voire larves de caloptéryx ou autres anisoptères), des poissons, des amphibiens (tritons, larves de salamandre), des oiseaux, ou des micromammifères (musaraigne aquatique). Quelques oiseaux et araignées tissant une toile font partie des prédateurs des imagos, tout comme d'autres libellules tels le Caloptéryx vierge ou l'Orthétrum réticulé. **Cette espèce est protégée au niveau régional, son enjeu est donc modéré.**
- ▶ **Agrion porte-coupe** (*Enallagma cyathigerum*) Cette espèce se trouve près des lacs, étangs, rivières lentes. Préfère les eaux stagnantes. Les mâles se posent souvent sur des tiges verticales et s'y tiennent avec l'abdomen à angle droit par rapport au support.
- ▶ **Caloptéryx éclatant** (*Calopteryx splendens*) C'est un agrion de grande taille, très voyant et très fréquent. Le mâle a les ailes colorées de bleu, mais pas en totalité, juste une large bande qui ne part pas de la base de l'aile et n'en recouvre jamais plus de la moitié. Il a le corps bleu métallique, bien brillant, mais les trois derniers segments de l'abdomen sont clairs sur leur face inférieure, ce qui permet vraisemblablement la reconnaissance entre partenaires. La femelle a les ailes hyalines, enfumées, avec des nervures vertes. Son corps est vert métallique, avec une ligne jaune dorsale pour les trois derniers segments abdominaux. Le caloptéryx éclatant est une espèce assez répandue, visible presque partout en France, mais absente d'une

grande partie du sud-ouest. Le caloptéryx éclatant fréquente les eaux courantes, de préférence lentes, en milieu ouvert à semi-ouvert, parfois près des eaux stagnantes (étangs, bras morts)

- ▶ **Leste brun** (*Sympecma fusca*) Il se trouve dans les eaux stagnantes d'eau douce ou saumâtre. Pour se reproduire elle privilégie la présence de roselières et de zones d'eau peu profondes avec des débris végétaux. Les adultes de cette espèce se distinguent par leur capacité à survivre en hiver et à hiberner. Ils peuvent être observés tout au long de l'année. La période optimale d'activité est d'avril à septembre. Le corps des individus jeunes est brun clair cuivré. Pendant la reproduction, le corps devient brun mat. **Le leste brun est déterminant ZNIEFF en Ile-de-France.**
- ▶ **Leste vert** (*Chalcolestes viridis*) Il affectionne une grande variété de milieux aux eaux stagnantes à faiblement courantes comme les lacs, étangs, petites rivières et ruisseaux. Il tolère un fort degré de pollution des eaux et est considéré comme pionnier, colonisant rapidement toute zone humide nouvellement créée dont les plans d'eau artificiels. Cette espèce reconnaissable à sa coloration vert métallique pond ses œufs dans l'écorce des branches qui surplombent l'eau. C'est pour cela qu'on la retrouvera près des eaux bordées de buissons, d'arbres et de ligneux à bois. On y retrouvera d'ailleurs les adultes qui peuvent être perchés à l'affût des proies volantes. Une fois l'œuf écloit la larve se jette à l'eau en se laissant tomber de son support. C'est une espèce commune présente partout en France.
- ▶ **Naïade au corps vert** (*Erythromma viridulum*) C'est un petit agrion aux noms d'espèce scientifique et vernaculaire bien mal choisis. Il est noir et bleu, et les mâles sont reconnaissables à leurs yeux rouge vif. Habitant des eaux stagnantes, bien exposées et couvertes de végétation, il est souvent observé posé sur les plantes émergentes. La femelle a les yeux brun-verdâtre. C'est une espèce qui colonise les eaux stagnantes, même saumâtres ainsi que les cours d'eau à courant faible et recouverts de végétation : mares, étangs, bras morts de rivières, toujours.
- ▶ **Naïade de Vander Linden** (*Erythromma lindenii*) Les larves de l'Agrion de Vander Linden se développent dans les végétaux flottants ou immergés des cours d'eau ensoleillés à courant lent. On retrouve ainsi l'espèce dans des rivières, des ruisseaux ou des fleuves, mais elle est parfois présente en milieu stagnant, comme des étangs ou des gravières. Les adultes volent rapidement au ras de l'eau et se posent souvent sur les végétaux émergés, parfois loin du bord, ce qui peut rendre son observation difficile.
- ▶ **Naïade aux yeux rouges** (*Erythromma najas*) Les larves de la Naïade aux yeux rouges se développent dans les végétaux immergés des milieux stagnants présentant des végétaux flottants tels que des nénuphars. On retrouve l'espèce sur des étangs, des gravières, ou les zones calmes des rivières. Les adultes ne s'éloignent pas de l'eau et se posent souvent longuement sur les feuilles de végétaux flottants exposés au soleil. Ils volent généralement au ras de l'eau.



Photo 25 : Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*), sur site.

3.8.3.3. Conclusion sur les odonates

Aujourd'hui, la grande majorité des odonates font face aux altérations et aux destructions des milieux humides et des divers points d'eau qu'elles affectionnent ; en particulier les petits ruisseaux et mares

de plus en plus asséchés, fragmentés, dégradés ou pollués. Avec 19 espèces observées sur l'ensemble du site, le cortège d'odonates présent sur le site du Parc du peuple de l'herbe est relativement conséquent. Il faut dire que le parc présente les meilleurs éléments. En effet les différents points d'eau présents et la végétation qui les borde sont les éléments qui correspondent bien aux exigences écologiques de ces espèces. Les milieux ouverts comme les prairies et les friches ainsi que les points d'eaux de différents types (mares, étang, fleuve) sont les conditions idéales pour la plupart des odonates. Il y a bien assez de végétation à leur disposition autour et dans les différents points d'eau pour effectuer les pontes et pour le développement des larves jusqu'à leur nymphose et enfin des prairies et friches ensoleillées qui sont des zones de chasse très riches en proies. Tous les éléments vont dans le sens de la prospérité des espèces d'odonates et donc d'une très bonne gestion de leurs différents lieux de vie. De plus 2 espèces à enjeu ont été détectées. On notera notamment une espèce déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France : Le Leste brun (*Sympecma fusca*) mais aussi l'Agrion nain (*Ischnura pumilio*) qui est une espèce protégée en Ile-de-France.

3.8.4. Les hyménoptères

L'ordre des hyménoptères est l'ordre le plus important après celui des coléoptères, avec environ 8000 espèces connues en France métropolitaine. Les hyménoptères ont deux paires d'ailes membraneuses. Généralement, leurs pièces buccales sont de type broyeur. Chez certaines espèces, les femelles portent un organe de ponte bien visible, chez d'autres cet organe est transformé en dard associé à une glande à venin. Certaines de ces espèces constituent des colonies autour d'une reine.

Au total, **14 espèces d'hyménoptères** ont été déterminées dans le cadre des inventaires à vue réalisés sur l'ensemble des espaces favorables du site.

3.8.4.1. Les apidés

Parmi les représentants des Apidés, on dénombre à ce jour plus de 220 espèces en Europe et plus de 6000 espèces à travers le monde. Aucune caractéristique commune ne peut être définie pour les Apidés en raison d'une hiérarchie taxonomique en constant changement. Néanmoins, beaucoup de représentants de cette famille sont sociaux plus que les autres familles de l'ordre des hyménoptères. De nombreuses espèces d'Apidés n'en restent pas moins solitaires.

- ▶ **Abeille mellifère** (*Apis mellifera*) est très commune. On la rencontre dans tous les biotopes du fait de sa domestication. C'est ce qui lui vaut le nom d'abeille domestique. Elle joue comme beaucoup de ses semblables butineurs un rôle très important dans la pollinisation de la flore.
- ▶ **Bombus** : le Bourdon des champs (*Bombus pascuorum*), le Bourdon des prés (*Bombus pratorum*), le Bourdon terrestre (*Bombus terrestris*), et le Bourdon des pierres (*Bombus lapidarius*) appartiennent au même genre *Bombus* qui comprend 35 espèces en France. Les 4 espèces ici remarquées sont très semblables au niveau comportemental et morphologique. La reine sort d'hibernation au printemps. Après avoir repris des forces elle construit les premières alvéoles qui vont accueillir les premiers individus de la future colonie.
- ▶ **Xylocope violet** (*Xylocopa violacea*) aussi appelé abeille charpentière est l'une des plus grosses abeilles d'Europe (entre 21 et 28mm). Il porte une coloration noire et des ailes bleutées iridescentes. Sa façon de construire son nid et d'assurer sa descendance est particulièrement originale. En effet la femelle creuse des galeries dans le bois mort à l'aide de ses mandibules pour y pondre ses œufs. L'accumulation de sciure de bois sous le nid en signale la présence. Elle construira entre 1 et 3 nids durant sa vie. Les galeries qui peuvent atteindre 30 cm de long sont divisées en 15 chambres de 2 cm de long environ, remplies de pollen où un œuf sera pondu. Les imagos sexués émergent dans le nid, à la fin de l'année. Les jeunes femelles feront leur nid l'année suivant leur naissance, généralement à l'endroit où elles sont nées. Son aire de répartition s'étend dans toute la France. Le xylocope affectionne les friches, jardins, lisières de bois et clairières, toujours des endroits ensoleillés, et dans des zones où du bois en cours de dégradation est présent. Son alimentation se compose de nectar et de pollen, sur de nombreuses plantes mais ce n'est pas un insecte xylophage, il ne se nourrit pas de bois et rejette des copeaux qui signalent la présence de son nid.

3.8.4.2. Mégachilidés

Les Mégachiles sont une famille qui représente les « abeilles coupeuses de feuilles ». La plupart de ces espèces sont largement répandues et communes presque partout. Celles-ci peuvent retenir une grande quantité de pollen grâce à leur morphologie et jouent un rôle évident dans la pollinisation. Les espèces appartenant à *Chalicodoma* un sous ordre des Mégachiles observent toutes un comportement similaire. Les *Chalicodoma* font des nids de mortiers et de petits cailloux à l'instar des coupeuses de feuilles qui elles aménagent leur galerie en découpant des morceaux de feuilles. En France on rencontre 204 espèces du genre. Peu d'espèces sont menacées en raison de la capacité d'adaptabilité de certains de ses représentants ; mais on compte tout de même plusieurs espèces menacées en Europe. Elles ont un comportement dit solitaire et ne vivent pas en société.

- ▶ **Abeille tapissière** (*Megachile rotundata*) : il s'agit d'une espèce d'abeille solitaire. Ces abeilles construisent des loges à partir de morceaux de feuilles découpées (de luzernes, troènes, acacias...), dans lesquelles elles déposent leurs œufs.

3.8.4.3. Vespidés

Dans la famille des vespidés presque tous les représentants ont la livrée jaune et noir caractéristique des guêpes. On y retrouve des espèces sociales formant des nids faits de papiers en fibre de bois maché comme pour la guêpe commune, le frelon européen, ou encore le frelon asiatique. D'autres utilisent du limon comme matériau de construction. On peut en outre distinguer une autre catégorie de vespidés uniquement solitaires. Les espèces de cette famille ont des régimes alimentaires variés. Elles sont pour certaines des pollinisatrices pour celles qui se nourrissent de nectar ; mais elles peuvent aussi être insectivores, carnivores ou charognardes.

- ▶ **Frelon asiatique** (*Vespa velutina*) est une espèce exotique envahissante originaire d'Asie tempérée. Sa présence sur le territoire européen est notamment préoccupante à cause de son alimentation. Les hyménoptères et les diptères qui ont un rôle majeur dans la pollinisation sont les proies de la reine de la Colonie qui les chasse pour nourrir les larves de son nid. Ses proies de prédilection sont les abeilles, les guêpes et les mouches.
- ▶ **Guêpe poliste** (*Polistes dominula*) : il s'agit d'une guêpe parasite qui utilise des supports artificiels (toiture...) pour construire son nid, contrairement à la guêpe locale (*Polistes biglumis*) qui convoite les supports naturels



Photo 26 : Nid de Frelon asiatique (*Vespa velutina*), sur site.

3.8.4.4. Colletidés

Les Colletidés font partie de ce que l'on appelle « les abeilles à langue courte ». Ils ont une brosse à pollen sur les tibias postérieurs. Les Colletidés font leur nid dans le sol. Ce sont des abeilles solitaires. On dénombre 70 espèces de Colletidés en France.

- ▶ **Collète du Lierre** (*Colletes hederæ*) : Le cycle de cette abeille se synchronise sur celui du lierre. L'adulte émerge au mois de septembre au début de sa floraison. Ses larves sont nourries uniquement à partir d'une bouillie de nectar et de pollen provenant du lierre. Sa présence est donc exclusivement liée à la présence de cette plante.
- ▶ **Hylée du Réséda** (*Hylaeus signatus*) : il s'agit d'une espèce spécialiste liée au Réséda jaune (*Reseda lutea*) et au Réséda des teinturiers (*Reseda luteola*) et donc une abeille qu'on trouve dans les friches et les milieux ensoleillés relativement secs où poussent ses plantes hôtes. Elle niche dans des tiges creuses de ronces ou de rosiers.

3.8.4.5. Andréniés

Les Andréniés ou « Abeilles des sables » sont un genre d'abeilles rassemblant la majorité des espèces de la famille des Andrenidés. Avec plus de 1 300 espèces, c'est l'un des plus grands groupes de tous les genres d'abeilles. Il fait partie du groupe des abeilles à langue courte. Elles préfèrent généralement les sols sablonneux, entre les pavés, près d'arbres les protégeant de la chaleur ou sous des arbustes dont les feuilles mortes les protégeront d'un gel excessif.

- ▶ **Halictus sp.** : Les halictes font leur nid dans le sol, des boulettes de pollen constituent les réserves pour le développement des larves. Leur longue langue leur permet de butiner des fleurs dont la corolle est profonde.
- ▶ **Lasioglossum sp.** : Il existe 17 espèces de *Lasioglossum* sur le territoire français. Ce genre forme un grand groupe, la plupart sont solitaires mais d'autres membres du groupe peuvent avoir un comportement proto-social.

3.8.4.6. Conclusion sur les hyménoptères

Toutes les espèces déterminées dans le cadre de cet inventaire sont relativement communes. On note toutefois la présence du Frelon asiatique, espèce exotique envahissante maintenant répandue sur tout le territoire français et fortement nuisible aux abeilles mellifères. Au moins 3 nids ont été recensés perchés dans les arbres grâce à la chute des feuilles de l'automne. Le Frelon européen quant à lui n'a pas été observé. Les zones les plus fréquentées par les hyménoptères sont les zones de friches qui sont peu entretenues, permettant une diversité intéressante de ressources trophiques pour l'entomofaune, ainsi qu'une quasi-absence de piétinement. Les espèces les plus représentées en nombre d'individus sont les bourdons du genre *Bombus* et sans surprise l'abeille mellifère.

Enfin, les observations ont pu démontrer l'existence d'une biomasse importante d'Hyménoptères. Il est nécessaire pour ces insectes de trouver une ressource nectarifère tout au long de l'année, dans ce cadre la présence et la sauvegarde du Lierre (*Hedera helix*) revêt une importance particulière, cette plante étant la dernière à fleurir dans l'année à une période où les autres végétaux ne produisent plus de nectar. Cet élément est d'autant plus important que les gestionnaires des parcs ont tendance à arracher le lierre, le considérant comme trop envahissant ou dangereux pour les arbres. Ainsi les nombreux lierres laissés sur l'ensemble du site sont donc d'une grande utilité. Cet effort de gestion est très bénéfique et doit être poursuivi.

Les arbres fruitiers présents sont entre autres un bon complément pour la population d'hyménoptères qui se nourrissent aussi de fruits très murs ou en décomposition au sol.

3.8.5. Les diptères

Les diptères (*Diptera*) sont un ordre de la classe des insectes. Il s'agit de l'un des ordres dominants en matière de nombre d'espèces. On retrouve plus de 150 000 espèces de mouches décrites. Ce groupe comprend des espèces désignées par les noms vernaculaires de mouches, syrphes, moustiques, taons, moucheron, etc.

Au total, **9 espèces de diptères** ont été observées sur le parc du peuple de l'herbe, qui sont présentées dans le tableau ci-dessous.

3.8.5.1. Tipulidés

Les Tipulidés sont des diptères au corps mince et aux très longues pattes grêles dont l'envergure peut mesurer de 5 à 85 mm. La tête est généralement prolongée en avant. Les yeux sont grands et n'ont pas d'ocelles. Le thorax présente une suture en forme de « V » caractéristique. Les ailes sont étroites et allongées. Au repos le corps est aplati contre son support et les pattes sont écartées.

- ▶ **Néphrotome jaune** (*Nephrotoma flavescens*) Il se reconnaît aux marques noires sur le thorax, l'abdomen et le dessus de la tête. Les néphrotomes restent immobiles et suspendus pendant de longues périodes. Cette espèce a une allure classique de tipule avec de longues pattes. C'est une espèce de bocage et de lisières de forêt que l'on trouve également dans les parcs et jardins.
- ▶ **Tipule des prairies** (*Tipula paludosa*) : Les tipules ont l'allure de moustiques géants, ce qui parfois suscite de la crainte alors qu'elles sont totalement inoffensives. Les pattes sont beaucoup plus longues que le corps, surtout les pattes postérieures. Mais en cas de danger, les tipules s'en séparent facilement par autotomie. La tête est allongée en une sorte de mufle.



Photo 27 : Tipulidae sp., sur site.

3.8.5.2. Bombyliidés

Les Bombyliidés revêtent le plus souvent une pilosité dense et sont plutôt trapus. Leur trompe est pointée vers l'avant, les pattes sont longues, et les ailes transparentes sont marquées de noir pour la plupart des espèces de cette famille.

- ▶ **Anthrax noir** (*Anthrax anthrax*) : Cette espèce fréquente les endroits secs et ensoleillés. Leurs larves sont hyperparasites (parasites de parasites). Elles se développent donc dans des larves de Tachinaires ou de guêpes qui parasitent des chenilles de noctuelles. Les adultes se nourrissent de nectar et de pollen.
- ▶ **Grand bombyle** (*Bombylius major*) : On peut le confondre avec un bourdon, il butine de fleur en fleur. Mais son vol stationnaire permet de voir sa trompe rigide, et ses ailes sont noires pour moitié. C'est un insecte assez courant dans les parcs, les jardins, les lisières de forêt. Les adultes butinent, ils se nourrissent de nectar, vont de fleur en fleur et sont ainsi d'excellents pollinisateurs.

3.8.5.3. Syrphidés

On considère la majorité des syrphidés comme des « insectes auxiliaires » car leurs larves prédatent les pucerons qui occasionnent parfois des dégâts sur les plantes des jardins. L'apparence des adultes des espèces de cette famille sont confondables avec les guêpes ou les abeilles. Ces similarités morphologiques leur permettent d'effrayer et de tromper les éventuels prédateurs alors qu'ils ne possèdent pourtant pas de dard. Ils sont très habiles et rapides en vol et peuvent effectuer des vols stationnaires. C'est en outre un des moyens de les différencier des hyménoptères qu'ils miment.

- ▶ **Hélophile suspendu** (*Helophilus pendulus*) se rencontre souvent dans les marais, les prairies humides, et les fossés. Les larves vivent dans les eaux vaseuses et riches en matières organiques et pauvres en oxygène. La larve possède un appendice appelé « siphon » extensible qui la relie à la surface et lui permet de respirer. A l'âge adulte il se nourrit de pollen et de nectar.
- ▶ **Syrphe ceinturé** (*Episyrphus balteatus*) : Ce syrphe mesure de 8 à 12 mm. Ses œufs sont pondus dans des colonies de pucerons. Les larves qui en émergent se nourrissent alors uniquement de ces insectes. Les adultes, quant à eux se nourrissent de nectar et de miellat en étant de très bons pollinisateurs.
- ▶ **Syrphe porte-plume** (*Sphaerophoria scripta*) : Très présent sur les fleurs du jardin, ce syrphe est particulièrement étroit, mais il arbore, comme beaucoup des membres de cette famille une coloration jaune et noire qui rappelle les hyménoptères. Il fréquente les prairies, les friches, les parcs et les jardins, y compris en zone urbaine. Il apprécie les fleurs composées ou ombellifères, jaunes ou blanches.

3.8.5.4. Autres familles

- ▶ **Chironome plumeux** (*Chironomus plumosus*) Ce diptère de moins de 2cm ressemble à un moustique. Il est gris verdâtre et le mâle possède des antennes formant un plumeau. La larve se développe dans la vase des points d'eau dont elle sort pour effectuer sa mue pour atteindre le stade adulte. Il ne pique pas contrairement à la femelle du moustique.
- ▶ **Sicus ferrugineux** (*Sicus ferrugineus*) Ce diptère est de taille moyenne, sa silhouette est celle d'une mouche trapue de couleur rouge avec une tête jaune. C'est un parasitoïde des bourdons plutôt de grande taille. Il se rencontre de mai à octobre dans les haies et prairies. La femelle pond un seul œuf sur l'hôte en vol ou sur une fleur. Une seule génération est produite dans l'année.



Photo 28 : Chironome plumeux, sur site.

3.8.5.5. Conclusion sur les diptères

Les diptères représentent une famille d'insectes très peu étudiée. Pourtant, le nombre d'espèces de cette famille est très important et certaines d'entre elles jouent un rôle déterminant en tant qu'auxiliaire des cultures (par exemple le syrphé ceinturé pour lutter contre la prolifération des pucerons). Leur rôle en tant que coprophages, nécrophages ou détritiphages n'est également pas à minimiser. Sur le site du parc du peuple de l'herbe 9 espèces sont présentes. Ces insectes représentent donc une biomasse non négligeable mais pas forcément visible. On les retrouve donc en bon nombre et on y trouve une bonne diversité. La famille des syrphes constitue également en général un bon indicateur de la qualité écologique des milieux. Ce sont des insectes qui contribuent largement à la pollinisation des arbustes, arbres, plantes. Ceci parce qu'elles cherchent du pollen de fleur en fleur. Elles transportent le pollen sur tout leur corps, surtout dans leurs poils. Elles sont le plus souvent des compléments du rôle des abeilles et autres pollinisateurs. Le site est diversifié en termes d'espèces et leur biomasse non négligeable témoigne de la richesse des ressources trophiques, floristiques et de la richesse des habitats en présence.

3.8.6. Les hémiptères

L'ordre des hémiptères comporte les insectes dont les pièces buccales forment un rostre pointu, sorte de trompe servant à piquer et aspirer des liquides internes d'animaux ou de végétaux. Les représentants les plus connus de cet ordre sont les punaises, les cigales, et les pucerons. Leur taille varie entre moins de 1mm à plus de 10cm ; ils sont de forme allongée, la bouche comporte des mandibules et des maxillaires en forme de lames faites pour couper, piquer, aspirer et injecter de la salive. Selon son alimentation, l'hémiptère, qu'il soit carnivore ou phytophage, utilise son rostre pour couper et percer ses aliments. Il peut alors y injecter de la salive pour liquéfier puis aspirer sa nourriture. Comme les autres insectes, les hémiptères passent par plusieurs mues pour passer de l'œuf à l'insecte adulte, qui pourra voler et se reproduire. Leur caractéristiques physiques et leurs comportements peuvent être très variables d'une espèce à l'autre. Certains arboreront un rouge ou un jaune très voyant pour effrayer, et d'autres un camouflage qui les confond dans leur environnement.

Au total, **11 espèces d'hémiptères** ont été recensées au sein du Parc du peuple de l'herbe.

3.8.6.1. Les Cercopidés

Les cercopes sont des punaises mais parmi les Homoptères, comme les cigales elles ont des ailes homogènes.

- **Cercope des prés** (*Philaneus spumarius*) : on retrouve cette espèce dans les plantes herbacées et ligneuses.



Photo 29 : Cercope de l'aulne, sur site.

3.8.6.2. Les Cicadellidés

Les Cicadellidae sont généralement des insectes graciles, avec une tête large ou triangulaire et de gros yeux. De nombreuses espèces sont vertes ou brunes et peuvent avoir des rayures vives. Le corps aux bords parallèles s'amincit vers l'arrière. Ces insectes sautent très bien. Les pattes postérieures sont élargies et les tibias postérieurs, un peu aplatis, présentent 3 ou 4 rangées caractéristiques d'épines longitudinales bien visibles. Elles produisent une grande quantité de miellat qui peut être expulsé brutalement chez certaines espèces.

Ce sont des phytophages, la plupart d'entre elles sucent la sève des vaisseaux conducteurs principaux qui nourrissent les plantes, mais d'autres aspirent le contenu de cellules végétales individuelles.

On les trouve pratiquement partout, notamment si la végétation est dense.

- ▶ **Cicadelle verte** (*Cicadella viridis*) : cette espèce vit sur les plantes herbacées des milieux humides, tourbeux ou marécageux et sur les arbustes, où elle peut créer des dommages en pondant ses œufs dans les jeunes rameaux. Les adultes sont visibles en Europe de juillet à octobre.

3.8.6.3. Les Pyrrhocoridés

La famille des Pyrrhocoridae regroupe environ 450 espèces connues à ce jour dont 3 espèces présentes en France. Ils sont pour la plupart de couleur rouge et noir et possèdent une tête triangulaire dont les antennes sont composées de 4 articles

- ▶ **Gendarme** (*Pyrrhocoris apterus*) est présent dans toute la France. Il est l'une des espèces les plus répandues en Europe. Cette punaise au corps ovale et aplati mesure entre 10 et 12 mm. Sa coloration noir et rouge avertit les potentiels prédateurs de sa toxicité. Il est aptère (ne peut pas voler) car il ne possède pas d'ailes membraneuses d'où son nom « *apterus* ». On le retrouve la plupart du temps en groupe mais il n'est pas une espèce sociale comme les abeilles et les fourmis. Il apprécie les endroits ensoleillés le plus souvent aux pieds des mauves et des tilleuls. Il se nourrit principalement de leurs sèves et des fruits du tilleuls tombés au sol : mais peut aussi se nourrir d'insectes vivants ou morts quand il vient à manquer. Les Gendarmes passent l'hiver sous les écorces des arbres, dans les fissures et les terriers ; puis ils se reproduisent à la sortie de l'hiver. Le gendarme est un insecte dit « auxiliaire ». En effet il est apprécié des jardiniers puisqu'il peut prédater les pucerons et cochenilles.

3.8.6.4. Les Pentatomidés

La famille des Pentatomidae compte des espèces qui pour la plupart sont très colorées et disposent de glandes produisant des substances répulsives afin de se protéger des éventuels prédateurs. Les espèces de cette famille ont pour habitude de porter des soins à leur progéniture.

- ▶ **Pentatome rayé** (*Graphosoma lineatum*) C'est une punaise fréquente l'été qui se trouve le plus souvent sur les ombellifères. Sa livrée rouge rayée de noir le rend simple d'identification. Le Graphosome possède des ailes membraneuses qui lui permettent de voler. Sa coloration très voyante lui permet de se protéger des prédateurs en les avertissant ainsi de leur toxicité. Le Graphosome italien se nourrit exclusivement de graines d'ombellifères. On peut le retrouver dans de nombreux habitats comme les friches, les jardins, les lisières de bois, les prairies. Il recherche les endroits exposés au soleil, se rencontre souvent en nombre et particulièrement pendant la période de reproduction.
- ▶ **Punaise des blés** (*Aelia fabricius*) Elle se nourrit sur de nombreuses graminées adventices allant jusqu'à un mètre de hauteur dont : les agrostides, avoines, bromes, chiendents, dactyles, fétuques, fléoles, fromental, ivraies, orges, pâturins. Elle peut provoquer des dégâts dans les cultures céréalières, car elle pique les graines de blé, seigle, orge et avoine. Les adultes se déplacent en volant. Elle est une des punaises les plus fréquentes. La densité locale peut être importante, notamment dans les zones sèches ou de cultures.
- ▶ **Punaise potagère** (*Eurydema oleracea*) : cette espèce se nourrit de la sève des végétaux et s'attaque souvent aux légumes (essentiellement les choux).
- ▶ **Punaise rouge du chou** (*Eurydema ornata*) : cette punaise est un ravageur du chou et de diverses espèces de *Brassicaceae* (crucifères) sauvages et cultivées, ainsi que de *Poaceae*

(graminées) et de la pomme de terre. Les dégâts aux cultures sont causés par les adultes qui se nourrissent en piquant le limbe des feuilles.

3.8.6.5. Autres familles

- ▶ **Corée marginée** (*Coreus marginatus*) est une assez grosse punaise (11 à 16 mm). Son corps est un peu allongé, ovale. L'abdomen est aplati. Elle est de couleur générale brune, plus ou moins foncée. On la trouve parfois en groupes de nombreux individus. Elle se nourrit de végétaux, de fruits et de graines principalement, mais également de sève.
- ▶ **Hydromètre stagnant** (*Hydrometra stagnorum*). L'hydromètre stagnant vit à la surface des eaux dormantes comme les mares et les cours d'eau. Il se déplace lentement à la surface de l'eau grâce à un revêtement de courts poils denses et hydrofuges sur le corps. Il se tient sur le bord des eaux douces et marche lentement sur les pierres, les lentilles d'eau, les sphaignes, les herbes flottantes et, à l'occasion, sur l'eau. Prédateur ou détritivore, il se nourrit de petites proies souvent mortes ou mourantes à la surface de l'eau comme des moucheron, insectes, alevins ou têtards morts.
- ▶ **Isside commun** (*Issus coleoptratus*). L'Isside commun ressemble à une petite cigale de 5,5 à 7mm, large et bossue. Cette espèce est commune et très particulière par son aspect trapu et cuirassé. L'isside commun est brun plus ou moins sombre avec des nervations foncées. Elle est capable de sauter à une grande distance grâce à un dispositif anatomique remarquable. Ses nymphes sont aussi très originales avec leur plumeau bleu à l'extrémité de l'abdomen. Observable de juin à octobre c'est une espèce qui apprécie les zones boisées, parcs, jardins vergers et bocages. Les *Issus* se nourrissent comme les autres homoptères en piquant des végétaux avec leur rostre pour en prélever de la sève. Il semble apprécier les tilleuls, les chênes, les frênes, les hêtres, les érables, les ormes, les noisetiers ainsi que de nombreux arbustes. Les larves vivent sous terre et se nourrissent en prélevant la sève des racines. Elles hivernent dans la litière de feuilles, dans le lierre ou les troènes.
- ▶ **Nèpe cendrée ou scorpion d'eau** (*Nepa cinerea*) vit en eau douce et elle affectionne les eaux stagnantes, comme les mares, étangs, et marais. Elle aime en effet se dissimuler dans la végétation, ou évoluer sur des fonds vaseux où elle peut mieux se dissimuler. Le plus souvent elle se tient à faible profondeur, au plus près des rives ou de la végétation superficielle, car il lui faut périodiquement venir "respirer" en surface. La nèpe sait également voler. Celle-ci est parfaitement adaptée à la chasse à l'affût, et elle l'est aussi par sa morphologie. Elle dispose en effet de pattes antérieures à la fois préhensiles et "ravisseuses" qui lui permettent d'aisément capturer ses proies (autres insectes aquatiques, larves diverses, et à l'occasion petits têtards et alevins). Comme toutes les punaises, la Nèpe dispose d'un rostre acéré lui permettant de piquer ses proies afin de s'en nourrir.

3.8.6.6. Conclusion sur les hémiptères

11 espèces ont été contactées pendant les prospections au Parc du peuple de l'herbe et ce en grand nombre. Cet ordre d'insectes représente donc également une biomasse non négligeable. Le nombre d'individus de Punaise beige (*Stenodema laevigata*) et de Punaise des blés (*Aelia acuminata*) est notamment très élevé. En effet les différents milieux en présence leur sont très favorables.

3.8.7. Les coléoptères

L'ordre des coléoptères est celui qui comporte le plus d'espèces en France métropolitaine avec environ 16 000 espèces (TRONQUET, 2014).

L'ordre des coléoptères est le plus diversifié de la classe des insectes. Selon les estimations, on retrouverait plus d'un million d'espèces décrites et non décrites à travers le monde. Ce groupe constitue près de 25 % de la diversité animale. Près de 40 % des espèces d'insectes décrites font partie de cet ordre.

Les coléoptères sont très diversifiés et ils sont présents dans tous les principaux habitats, à l'exception des régions polaires et marines. Ils remplissent différents rôles écologiques. Certains sont

détritivores, décomposant les débris de végétaux. D'autres se nourrissent de charogne ou d'excréments. D'autres encore se nourrissent de champignons. Certains sont phytophages; spécialistes ou généralistes, ils s'alimentent de pollen, de fleurs et de fruits. On retrouve aussi des prédateurs et des parasites qui s'attaquent à d'autres invertébrés.

Les coléoptères saproxyliques sont ceux dont au moins une partie du cycle de vie dépend du bois mort ou mourant. Il s'agit d'un groupe fonctionnel composé de plus de 2 600 espèces en France (BOUGET & al., 2019).

Au total, 17 espèces de coléoptères appartenant à 13 familles ont été déterminées lors des prospections. Aucune espèce n'est protégée, que ce soit au niveau national ou au niveau régional et aucune espèce ne revêt un véritable enjeu de patrimonialité.

3.8.7.1. Les Chrysomelidés

Les Chrysomèles, sont une famille de Coléoptères divisée en dix sous-familles qui rassemble environ 37 000 espèces herbivores réparties dans le monde entier. Presque chaque espèce est phytophage oligophage et se nourrit donc exclusivement sur des plantes appartenant à la même famille, voire au même genre. Du fait de leur mode de vie sédentaire (elles passent l'essentiel de leur vie à la surface des feuilles d'arbres, arbustes ou plantes herbacées et agrégatives), les chrysomèles sont particulièrement exposées à la prédation. Elles ont développé, au cours de leur évolution, des mécanismes de protection variés contre leurs ennemis naturels.

- ▶ **Clytre des saules** (*Clytra laeviuscula*) : cette espèce se trouve près des fourmilières où il pond et où se développent les larves, dans les lisères forestières et les prairies sèches. Les adultes se nourrissent essentiellement de feuilles de saules.
- ▶ **Bruche de la gourgane** (*Bruchus rufimanus*) : les larves de cette espèce se développent à l'intérieur des graines de fèves et fèveroles les rendant inaptes à la consommation.

3.8.7.2. Les Coccinellidés

La famille des coccinelles regroupe environ 6000 espèces réparties dans le monde entier. Ces insectes figurent parmi les espèces utilisées par l'homme : beaucoup d'entre elles se nourrissent en effet de pucerons et sont donc utilisées en lutte biologique comme insecticide naturel. Le nombre de taches de la coccinelle dépend de l'espèce, dont il peut être une clé d'identification. Il ne dépend pas de son âge, contrairement à la croyance populaire.

- ▶ **Coccinelle à 7 points** (*Coccinella septempunctata*) La coccinelle à sept points est connue de tous, elle est notamment utilisée comme « insecte auxiliaire » pour protéger les plantes envahies de pucerons dont les larves et les adultes se nourrissent. Elle est présente partout en France et très commune. Son espérance de vie est de 2 à 3 ans. Durant les périodes de froid les imagos hibernent. Les coccinelles adultes peuvent également se nourrir de pollen.
- ▶ **Coccinelle à damier** (*Propylea quatuordecimpunctata*) : cette espèce vit des plaines aux zones de moyenne montagne. On la trouve sur des arbres à feuilles caduques, sur des herbacées, dans les prairies, les champs, les forêts et les jardins et parcs.

3.8.7.3. Les Œdedemeridés

Ils sont courants dans les prairies fleuries où les adultes sont visibles d'avril à août. Ces derniers se nourrissent de fleurs et de pollen mais les larves sont xylophages. Les adultes ont ainsi un rôle actif dans la pollinisation des fleurs.

- ▶ **Œdémère noble** (*Oedemera nobilis*)

3.8.7.4. Les Lucanidés

Les insectes de cette famille regroupent les espèces robustes de grande taille dont les larves se trouvent dans les troncs en décomposition et les souches et dont le développement peut prendre plusieurs années. On les trouve principalement dans les forêts de feuillus où les adultes se nourrissent de la sève des arbres sur les troncs.

- ▶ **Petite biche** (*Dorcus parallelipipedus*) C'est un coléoptère saproxylophage. C'est le plus grand lucanidé après la Lucane cerf-volant. Il est cependant plus commun. Il est également crépusculaire. Une des différences flagrantes entre les deux espèces repose sur la taille de ses mandibules qui sont très petite en comparaison.

3.8.7.5. Les Cantharidés

Les Cantharidae ou Cantharidés sont une famille de coléoptères, proches de la famille des Lampyridae (comprenant les Lampyres et les Lucioles), mais qui ne sont pas en mesure de produire de la lumière. Les adultes sont des prédateurs d'insectes et d'autres invertébrés. Plusieurs espèces ont été observées s'attaquant à des colonies de pucerons. Ils s'alimentent également du nectar et du pollen des fleurs. La biologie de la plupart des espèces de Cantharidae est mal connue.

- ▶ **Téléphore fauve** (*Rhagonycha fulva*) Il est très commun. Il possède une couleur rouge orangée et l'extrémité de ses élytres sont noirs. Il affectionne les ombellifères mais se retrouve également dans les prairies, les lisières de forêts, et les jardins. Il n'est pas rare d'observer leur accouplement sur les fleurs. Les adultes sont carnassiers mais se nourrissent également de pollen. Les larves quant à elles se nourrissent d'escargots et d'insectes. La nymphose se produit au printemps après avoir hiverné au sol caché sous des feuilles mortes ou des pierres.

3.8.7.6. Les Dasytinés

Les Dasytinae sont des Coléoptères de taille inférieure au centimètre autrefois considérés comme une sous-famille des Melyridae. Les Dasytinae sont noirs ou colorés en bleu métallique ou en violet. Les élytres sont souples, souvent pubescents et leurs côtés sont parallèles. Les adultes sont généralement observés butinant les fleurs. Les larves se nourrissent de larves d'insectes xylophages.

- ▶ **Dasyte ficelle** (*Dolichosoma lineare*) : Les œufs de cette espèce sont généralement pondus dans le sol ou la litière de feuilles, où les larves éclosent et se nourrissent de petits invertébrés.
- ▶ **Psilothrix vert** (*Psilothrix viridicoerulea*) : on trouve cette espèce en été dans les prairies, pâturages et zones herbeuses, se nourrissant de pollen, de nectar et de pétales sur diverses fleurs. Les larves débutent leur développement en se nourrissant d'insectes morts, puis deviennent phytophages, creusant des galeries longitudinales dans les tiges de certaines plantes annuelles telles que *Ferula*, *Magydaris*, *Carlina* et *Cirsium*.

3.8.7.7. Les Curculionidés

Les Curculionidae, ou charançons, constituent la plus importante famille du règne animal en nombre d'espèces. Ils sont facilement reconnaissables à leur rostre en avant de la tête qui porte les antennes coudées et terminées en massue. Ils se nourrissent de végétaux, feuilles, tiges, racines, graines grâce à leurs mâchoires situées à l'extrémité du rostre.

- ▶ **Charançon du chou** (*Ceutorhynchus pallidactylus*) : Les adultes apparaissent de mars à août et sont oligophages, se nourrissant principalement de plantes des familles des *Brassicaceae* et des *Resedaceae*. Les larves se développent à l'intérieur des tiges de plantes hôtes, provoquant des galles et des déformations qui peuvent affecter la croissance de la plante. Les adultes émergent du sol progressivement à mesure que le colza mûrit et passent l'hiver dans les couches superficielles du sol ou sous les feuilles et autres débris végétaux. En raison de son impact sur les cultures de colza et d'autres crucifères, ce charançon est considéré comme un ravageur agricole dans certaines régions.
- ▶ **Charançon travailleur** (*Larinus turbinatus*) : ce charançon affectionne les milieux ouverts et ensoleillés, tels que les pentes herbeuses, les prairies, les lisières de bois et les friches où poussent des chardons. On le trouve également dans les champs en jachère, les bords de routes, les prairies humides et les pâturages.

3.8.7.8. Autres familles

- ▶ **Cétoine dorée** (*Cetonia aurata*) Elle fait partie des espèces de coléoptères saproxyliques facultatives. Les larves vivent dans les accumulations de matières organiques végétales et se nourrissent de compost de feuilles, terreau et bois décomposé des cavités d'arbres feuillus ainsi qu'au sol, sous du bois mort. Les adultes sont diurnes et floricoles. La Cétoine Dorée est commune en France. Bien que présente dans quasi tous les milieux comme les jardins, les

garrigues, les lisières de bois et bien d'autres elle a une préférence pour les endroits bien exposés au soleil. Au stade larvaire elle est souvent confondue avec la larve du hanneton qui est susceptible d'occasionner des dégâts en se nourrissant des racines des plantes notamment dans les jardins.

- ▶ **Cistèle jaune** (*Cteniopus sulphureus*) Il est de couleur jaune citron ce qui n'est pas très répandu chez les coléoptères et le rend facile à identifier. C'est un petit coléoptère (entre 7 et 9 mm) sa tête et son thorax sont souvent un peu plus foncés que les élytres. Les yeux sont noirs, assez grands, les antennes sont noires également, mais les pattes sont jaunes. On le retrouve en groupe sur les ombellifères. Adulte, son alimentation se constitue de nectar et de pollen (généralement de carotte sauvage qu'elle apprécie). Les larves quant à elles vivent près du sol et se nourrissent de bois pourri, de tiges et de racines mortes.
- ▶ **Harpale affine** (*Harpalus affinis*) : Actif surtout la nuit dans les champs, prairies, jardins, clairières, voire en forêt et de préférence en milieu sec. On le retrouve souvent sous les pierres et les débris. L'adulte est omnivore à dominante phytophage (graines de graminées, d'Ombellifères, de Composées). La larve est prédatrice de collembole et d'autres minuscules invertébrés. Ce petit coléoptère mesure de 9 à 12mm. Sa coloration est le plus souvent vert métallique. Il est commun toute l'année.
- ▶ **Lepture fauve** (*Paracorymbia fulva*) : Ce cérambycidé de 9 à 14mm se reconnaît à ses élytres unis, d'un brun beige assez clair, noires aux extrémités. On le trouve souvent sur les fleurs, ombellifères et composées. C'est sur celles-ci qu'il butine et il y trouve sa nourriture composée de pollen et de nectar. Il est présent dans la France entière et s'observe surtout de juin à juillet. Il affectionne les forêts et les lisières de bois. La larve du Lepture fauve se développe dans le bois mort de divers feuillus.
- ▶ **Taupin des moissons** (*Agriotes lineatus*) : cette espèce affectionne les milieux humides tels que les prairies, les champs cultivés, les jardins et les zones herbeuses, y compris les pelouses et les parcs.
- ▶ **Ver luisant** (*Lampyrus noctiluca*) ou lampyre de la famille des lampyridés possède un dimorphisme sexuel particulier. Tandis que le mâle a une allure de coléoptère classique, la femelle quant à elle garde des caractères larvaires. Celle-ci peut se reproduire sous cette forme. La lumière qu'émet la femelle grâce à ses organes luminescents est essentielle à la reproduction. C'est ainsi qu'elle attire le mâle en se perchante en haut des herbes pour indiquer sa présence. La pollution lumineuse lui est fortement nuisible. Les mâles étant attirés par les lumières artificielles perçoivent difficilement les femelles empêchant la reproduction.



Photo 30 : A gauche : Cétoine dorée (*Cetonia aurata*), sur site. A droite : Ver luisant (*Lampyrus noctiluca*), sur site.

3.8.7.9. Conclusion sur les coléoptères

17 espèces pour ce qui concerne les coléoptères est un résultat plutôt intéressant et rend bien compte que les différents milieux sont favorables à ce groupe biologique. Parmi ces espèces de coléoptères, la plupart sont des espèces floricoles et 2 saproxylophages dont au moins une partie du cycle biologique est inféodé à la présence de bois mort, ce qui est un résultat assez logique au vu des milieux en présence. En effet, les espaces de friches et de milieux buissonnants sont assez nombreux

et sont des ressources trophiques intéressantes sur le site. Concernant les espèces floricoles ce sont des espèces communes et largement distribuées. Cependant on a pour preuve la présence d'un bon nombre d'individus recensés lors des prospections. De plus la présence du Ver luisant sur le site est une bonne indication de la préservation du lieu. En effet l'espèce s'est considérablement raréfiée à cause de la pollution chimique, lumineuse mais aussi à cause de la fragmentation de son habitat. La présence de plusieurs tas de bois mort laissés de manière éparse est très bénéfique aux populations des deux espèces saproxylophages présentes que sont la Petite biche et la Cistèle jaune. La gestion du site est donc adéquate et à poursuivre dans ce sens.

3.8.8. Les araignées

3.8.8.1. Présentation des espèces

L'ordre des Araneae regroupe les araignées. Celui-ci est une des branches de la classe des arachnides qui comprennent aussi les scorpions acariens et d'autres plus méconnus. On compte environ 1622 espèces connues en France et 50 000 à travers le monde. Les Araignées ont colonisé l'ensemble des milieux terrestres, paludéens et même des milieux aquatiques pour certaines espèces.

Au total, 2 espèces d'araignées ont été recensées et sont toutes deux communes.

- ▶ **Dysdère armée** (*Dysdera crocata*) C'est une espèce d'araignée Aranéomorphe de la famille des Dysderidae. Leur taille varie entre 9 et 15mm. La journée on la trouve enfermée dans sa loge de soie placée dans la litière, sous les pierres, ou encore sous les buches de bois mort. Elle ne tisse pas de toile pour capturer ses proies et chasse à courre durant la nuit. Elle se nourrit notamment de cloportes ou autres petits invertébrés grâce à ses impressionnantes chélicères. Elle n'est pas agressive et cherchera plutôt à fuir en cas de dérangement.
- ▶ **Thomise variable** (*Misumena vatia*) chasse à l'affut sur les fleurs et ne tisse pas de toile. Elle se nourrit d'insectes butineurs et a une prédilection pour les abeilles. Elle garde une posture particulière qui lui vaut l'autre nom d'araignée crabe. C'est ainsi quelle guette ses proies. Leur couleur varie et ceci généralement en lien avec la couleur des fleurs. L'espèce est très commune, on peut la retrouver partout en France dans les lieux ouverts et fleuris là où les insectes viennent butiner.



Photo 31 : Thomise variable (*Misumena vatia*), sur site

3.8.8.2. Conclusion sur les araignées

L'intérêt écologique des araignées est avéré et indispensable à la régulation de l'entomofaune dont elles sont entre autres les prédatrices. Leur présence fait donc office d'indicateur de celle d'un bon nombre d'insectes. On peut en conclure que la population d'insectes est suffisamment abondante et variée pour attirer une grande population d'araignées, et notamment la Thomise variable rencontrée très fréquemment sur les fleurs et herbes des prairies où elle chasse les insectes pollinisateurs. A savoir que beaucoup d'espèces d'araignées n'ont pas été recensées car aucune ne présente un intérêt patrimonial et leur énumération ne présente pas d'intérêt.

3.8.9. Les Myriapodes et Crustacés

3.8.9.1. Présentation des espèces

Les myriapodes sont communément appelés « mille-pattes ». Ils ont une paire d'antennes. On distingue les Chilopodes avec une paire de pattes par segment, qui sont rapides, carnassiers et qui possèdent une paire de crochets venimeux, les forcipules, et les Diplopodes, avec 2 paires de pattes par segments, lents, végétariens, et qui se défendent en se roulant en boule.

Les crustacés sont essentiellement marins ou dulçaquicoles, les espèces terrestres appartiennent aux Isopodes (cloportes). Ils sont aplatis dorso-ventralement et ont 2 paires d'antennes.

Au total, 3 espèces de myriapodes ont été recensées lors des prospections. Les inventaires concernant les myriapodes sont ici facultatifs.

- ▶ **Cloporte commun** (*Armadillidium vulgare*)
- ▶ **Géophile** (*Geophilus flavus*)
- ▶ **Scolopendre sp.** (*Scolopendra sp.*)



Photo 32 : Géophile (*Geophilus flavus*), sur site

3.8.9.2. Conclusion sur les Myriapodes et Crustacés

Concernant les myriapodes et crustacés, un inventaire exhaustif n'aurait que peu d'intérêt. Le peu d'espèces recensées ici témoigne à nouveau de la bonne santé du site en général ; du sol, de l'humus avec un bon nombre de buches de bois mort sur certaines parcelles du site et des zones et lisières de forêts. Ce sont généralement des espèces présentes dans les forêts/bois/lisières humides. Car c'est entre les écorces pourrissantes et sous les rondins de bois morts, au sol que vivent ces espèces.

3.8.10. Autres invertébrés

Quatre autres espèces animales d'ordres et d'embranchements différents ont été observées en complément et ces observations confirment encore la grande biodiversité terrestre et aquatique du site : le **Perce-oreille** (*Forficula auricularia*), la **Sangsue** sp. (*Hirudinea* sp.), le **Sialis de la vase** (*Sialis lutaria*) et la **Demoiselle aux yeux d'or** (*Chrysoperla carnea*).

3.8.11. Analyse entomologique globale du Parc du peuple de l'herbe

Avec 120 espèces d'insectes et autres arthropodes, le Parc du peuple de l'herbe présente une biomasse en insectes conséquente et diversifiée avec de nombreuses espèces assez peu répandues et un nombre important d'individus en présence. Cela témoigne de la richesse du site en termes d'habitats d'intérêt et de ressources trophiques pour ces espèces. La présence de 6 espèces à statut au sein du Parc du peuple de l'herbe témoigne de la richesse du site et de la nécessité de préserver en l'état les espaces naturels d'intérêt au sein de ce parc et de poursuivre la gestion exercée.

La comparaison globale avec les années précédentes est compliquée à établir puisque plus d'ordres ont été recensés cette année. En 2019, 69 espèces avaient été inventoriées sur seulement 3 ordres (lépidoptères, odonates et orthoptères) contre 120 en 2024 au sein de plus de 10 ordres.

Les habitats les plus intéressants pour les invertébrés sont constitués par l'espace de prairie de fauche non entretenu, particulièrement riche en orthoptères et en hyménoptères, ainsi que les abords des plans d'eau notamment très favorables aux odonates mais aussi les tas de bois mort pour les espèces saproxylophages. En ce qui concerne le site du Parc du peuple de l'herbe, nous avons pu constater, au cours des inventaires entomologiques réalisés en 2024, une assez bonne santé du peuplement entomologique, aussi bien en termes de nombres d'espèces, qu'en termes de nombre d'individus par espèce. Le site du parc du peuple de l'herbe présente des habitats et milieux favorables à l'épanouissement de l'entomofaune. Cela comprend les zones herbacées rases, les zones sèches, les milieux prairiaux, les lisières de bois, les zones boisées, les zones buissonnantes, les zones de friches, etc. On y trouve les ressources trophiques nécessaires comme la présence d'arbres fruitiers et autres espèces floristiques nectarifères. On y trouve donc une diversité d'habitats extrêmement variés et complémentaires.

Des efforts de gestion peuvent néanmoins améliorer la santé du peuplement entomologique. Certaines mesures de gestion présentées dans ce rapport pourraient permettre d'augmenter encore davantage l'attractivité du site pour l'entomofaune et ainsi renforcer le nombre d'espèces présentes et leur patrimonialité. Notamment la mise en place de pièges sélectifs pour diminuer la population de frelons asiatiques qui prospèrent sur le site. En effet trois nids d'environ un mètre de diamètre ont été aperçus cet hiver lors de prospections. La destruction des nids est inutile en hiver car ils sont inactifs et ne sont pas réhabités l'année suivante. Pour cela il existe des **pièges sélectifs qui capturent uniquement les frelons asiatiques** afin de ne pas perturber l'entomofaune. Ce type de gestion est maintenant primordial pour la biodiversité du fait de la progression du frelon asiatique (*Vespa velutina*). En effet les abeilles sont leurs proies de prédilection. Cela participe au déclin de celles-ci qui sont indéniablement d'une grande utilité dans l'écosystème.

La Collète du Lierre est présente sur le parc, bien que cette espèce ne présente pas de statut de protection particulier, il est primordial de conserver sa plante hôte : le Lierre, afin de ne pas faire disparaître les populations. Le Lierre est souvent retiré abusivement des arbres pour des questions sanitaires. Il est primordial de laisser le Lierre en place si son arrachage n'est pas indispensable.

Par ailleurs, même s'il en existe déjà en nombre, davantage de tas de bois morts serait intéressant pour faire prospérer les populations d'espèces saproxylophages. Ceci tout en conservant les atouts propres à ce site qui présente une mosaïque d'habitats diversifiés où l'on trouve déjà une belle diversité d'espèces.

Les chiffres trouvés sont encore une fois très intéressants et témoignent de l'intérêt du site pour l'entomofaune, notamment grâce à la diversité des milieux en présence mais également du fait des modes de gestion pratiqués, avec des espaces de friches et des zones inaccessibles au public en

bordure des plans d'eau, ce qui procure aux espèces une grande tranquillité et maintient les ressources trophiques à leur disposition.

Tous les éléments permettent de démontrer que la gestion du Parc du peuple de l'herbe est exemplaire et doit être poursuivie dans ce sens.

Le tableau ci-dessous regroupe toutes les espèces d'invertébrés observés sur le parc du Peuple de l'herbe.

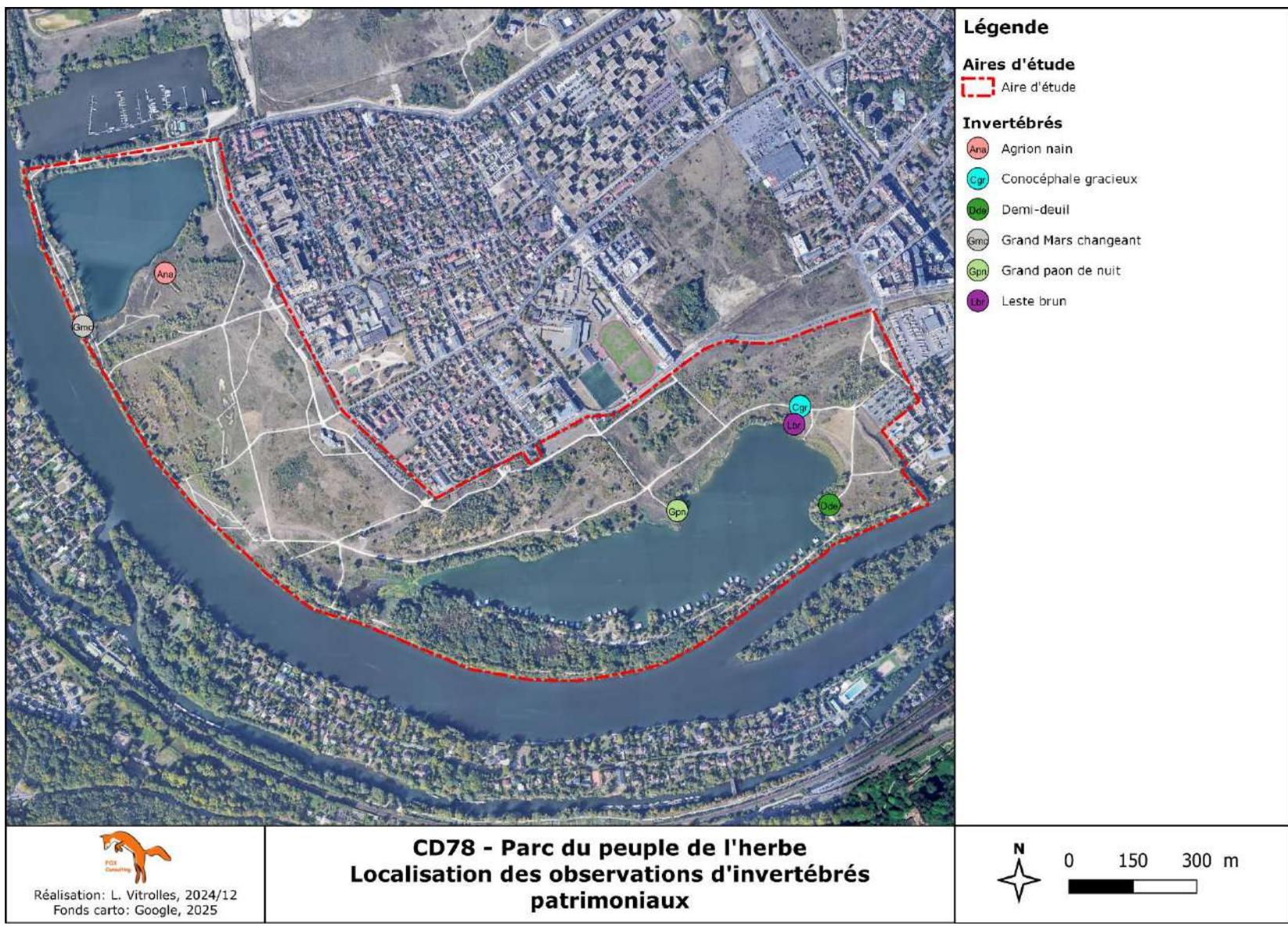
Tableau 23 : Liste des espèces d'invertébrés recensées en 2024.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Enjeu
Bruche de la gourgane	<i>Bruchus rufimanus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Cétoine dorée	<i>Cetonia aurata</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Charançon du chou	<i>Ceutorhynchus pallidactylus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Charançon travailleur	<i>Larinus turbinatus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Cistèle jaune	<i>Cteniopus sulphureus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Clytre des saules	<i>Clytra laeviuscula</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Coccinelle à damier	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Dasyte ficelle	<i>Dolichosoma lineare</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Harpale affine	<i>Harpalus affinis</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Lepture fauve	<i>Paracorymbia fulva</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Oedémère noble	<i>Oedemera nobilis</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Petite biche	<i>Dorcus parallelipedus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Psilothrix vert	<i>Psilothrix viridicoerulea</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Taupin des moissons	<i>Agriotes lineatus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Téléphore fauve	<i>Rhagonycha fulva</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Ver luisant	<i>Lampyris noctiluca</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Anthrax noir	<i>Anthrax anthrax</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Chironome plumeux	<i>Chironomus plumosus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Tipule des prairies	<i>Tipula paludosa</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Grand bombyle	<i>Bombylius major</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Hélophile suspendu	<i>Helophilus pendulus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Néphrotome jaune	<i>Nephrotoma flavescens</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Sicus ferrugineux	<i>Sicus ferrugineus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Syrphe ceinturé	<i>Episyrphus balteatus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Syrphe porte-plume	<i>Sphaerophoria scripta</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Cercope des prés	<i>Philaenus spumarius</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Cicadelle verte	<i>Cicadella viridis</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Corée marginée	<i>Coreus marginatus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Gendarme	<i>Pyrrhocoris apterus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Hydromètre stagnant	<i>Hydrometra stagnorum</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Isside commun	<i>Issus coleoptratus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Nèpe ou scorpion d'eau	<i>Nepa cinerea</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Pentatome rayé	<i>Graphosoma lineatum</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Punaise des blés	<i>Aelia acuminata</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Punaise potagère	<i>Eurydema oleracea</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Punaise rouge du chou	<i>Eurydema ornata</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Abeille mellifère	<i>Apis mellifera</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Abeille tapissière	<i>Megachile rotundata</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Andrene sp	<i>Andrena sp</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Bourdon des champs	<i>Bombus pascuorum</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Bourdon des pierres	<i>Bombus lapidarius</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Bourdon des prés	<i>Bombus pratensis</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Bourdon terrestre	<i>Bombus terrestris</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Collète du Lierre	<i>Colletes hederæ</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Frelon asiatique	<i>Vespa velutina</i>	Espèce exotique envahissante	Nul
Guêpe poliste	<i>Polistes dominula</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Halicte sp.	<i>Halictus sp</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Hylée du Réséda	<i>Hylæus signatus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Lasioglossum sp	<i>Lasioglossum sp</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Xylocope violet	<i>Xylocopa violacea</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Bombyx de la ronce	<i>Macrothylacia rubi</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Brachmie roussâtre	<i>Helcystogramma rufescens</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Enjeu
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Crambus des champs	<i>Thisanotia chrysonuchella</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC, det ZNIEFF IDF	Modéré
Grand Paon de nuit	<i>Saturnia pyri</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC, Protec IDF	Modéré
Doubleur jaune	<i>Euclidia glyphica</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Gamma	<i>Autographa gamma</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Némusien	<i>Lasiommata maera</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Noctuelle en deuil	<i>Tyta luctuosa</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Petit mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC, det ZNIEFF IDF	Modéré
Phalène picotée	<i>Ematurga atomaria</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Pyrale de la luzerne	<i>Nomophila noctuella</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Sésie de l'oseille	<i>Pyropteron chrysidiforme</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Zygène de la spirée	<i>Zygaena filipendulae</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Sialis de la vase	<i>Sialis lutaria</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Cloporte commun	<i>Armadillidium vulgare</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Geophile	<i>Geophilus flavus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Scolopendre sp	<i>Scolopendra sp</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Demoiselle aux yeux d'or	<i>Chrysoperla carnea</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Aeschne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Aeschne mixte	<i>Aeshna mixta</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC, protect IDF	Modéré
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Calopteryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC, det ZNIEFF IDF	Modéré
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Naiade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Naiade de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Naiade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Orthetrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Sympetrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Sympetrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC, protect IDF	Modéré
Criquet des bromes	<i>Euchorthippus declivus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Phanérotère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Phanérotère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Tétrix des vasières	<i>Tetrix ceperoi</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible

Résultats des inventaires naturalistes pour mise à jour du plan de gestion du parc du Peuple de l'Herbe sur la commune de Carrières-sous-Poissy (78)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Enjeu
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Dysdère armée	<i>Dysdera crocata</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Perce-oreille	<i>Forficula auricularia</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Sangsue sp	<i>Hirudinea sp</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible
Thomise variable	<i>Misumena vatia</i>	LR UICN LC, LR France LC, LR IDF LC	Faible



Carte 20 : Localisation des observations d'invertébrés patrimoniaux

4. Synthèse des enjeux écologiques

Le parc du Peuple de l'herbe présente une biodiversité importante avec de nombreuses espèces patrimoniales, dont des espèces protégées au niveau régional mais aussi national et de nombreuses espèces déterminantes ZNIEFF.

Les enjeux se situent notamment au niveau des oiseaux, des amphibiens et de la flore puisque plusieurs espèces de ces groupes présentent des enjeux forts.

La diversité d'habitats du parc permet à des espèces aux besoins biologiques très différents de cohabiter dans un milieu urbanisé. Le parc est aussi un endroit calme où les espèces sont peu dérangées. Enfin, le corridor écologique créé par la Seine permet des déplacements de populations d'oiseaux notamment mais aussi de chiroptères.

Les aménagements du parc, en particulier sur les berges des étangs et de la Seine, ont renforcé la richesse écologique du site. Les milieux aquatiques et amphibies, qui constituent la majorité des habitats patrimoniaux, offrent un refuge à une faune diversifiée, notamment pour les odonates.

Par ailleurs, les zones ouvertes et semi-ouvertes, composées de friches et de fourrés, accueillent une grande variété de passereaux, orthoptères et rhopalocères.

En comparaison avec 2019, on remarque également une nette expansion de la Renoncule à petites fleurs, une espèce végétale d'intérêt majeur, particulièrement dans les zones herbacées les plus basses.

Cependant, le site est également confronté à la présence d'espèces exotiques envahissantes, notamment végétales mais aussi animales (Ragondin, Perruche à collier et Tortue de Floride). Les diverses occupations et remaniements du sol au cours des dernières décennies, combinés à la localisation en zone péri-urbaine, ont favorisé l'établissement d'espèces invasives, certaines posant déjà des problèmes pour la faune et la flore locales.

Si certaines espèces, comme la Jussie et le Galéga officinal, font l'objet d'une gestion, d'autres nécessitent des interventions rapides pour limiter leur propagation. Cela concerne notamment la Tortue de Floride et la Perruche à Collier (dont la population niche de manière certaine sur le site).

Par ailleurs, la présence de nombreux cabanons sur la berge sud de l'étang de la Galiotte (37 chalets flottants) est assez préjudiciable à l'expansion et à la présence pérenne des espèces floristiques et faunistiques sur cette portion de la berge de cet étang.

En effet, ces chalets et les portions de terrain qui se situent autour sont habités régulièrement et entretenus avec une fauche rase de certaines pelouses, une exportation des produits de tonte au sein des espaces naturels autour, des plantations au sein des jardins avec des espèces exotiques ou inadaptées.

Par ailleurs, le fait que ces chalets soient régulièrement habités entraîne un dérangement des espèces présentes ou susceptibles de l'être ainsi que des phénomènes de pollution organique et/ou lumineuse. Cela perturbe notamment le bon déroulement du cycle biologique de certaines espèces.

La partie sud de l'étang de la Galiotte est logiquement moins fréquentée par les espèces faunistiques sensibles que l'étang de la Vieille ferme ou la berge nord de cet étang, en l'absence notamment de zones de refuge possibles de type roselières sur l'ensemble de la portion occupée par les chalets flottants.

On retrouve des enjeux forts au niveau

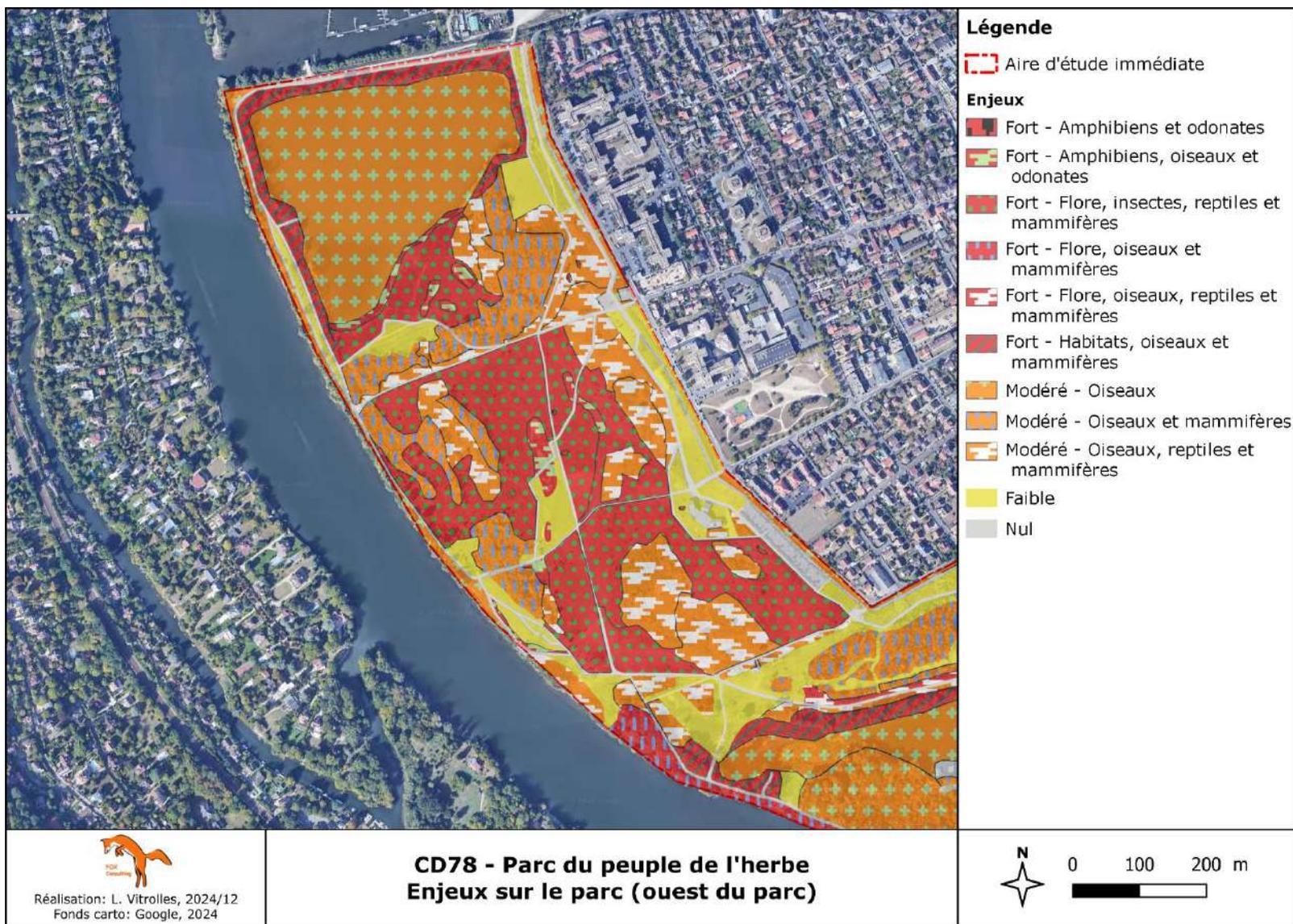
- ▶ Des mares pour les amphibiens et les odonates ;
- ▶ Des typhaies et roselières pour les oiseaux, les amphibiens et les odonates ;

- ▶ Des friches présentant des plantes protégées, notamment pour les grandes stations de Renoncule à petites fleurs mais aussi pour les invertébrés, reptiles et mammifères ;
- ▶ Des fourrés mésophiles présentant des plantes protégées, pour la flore, les oiseaux, reptiles et mammifères ;
- ▶ Des Saulaies pour l'habitat d'intérêt communautaire qu'elles représentent mais aussi pour les oiseaux et les mammifères.

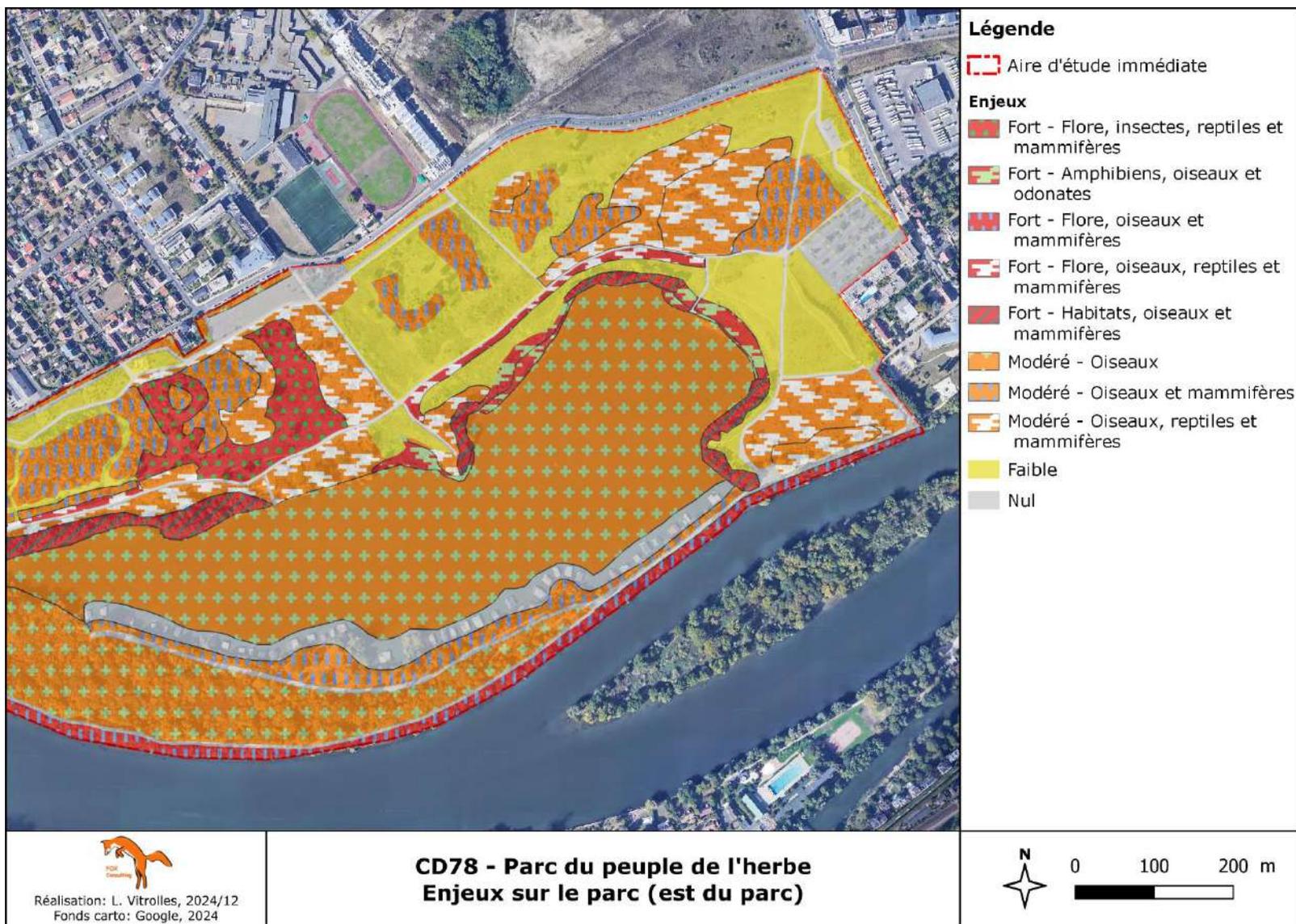
Et des enjeux modérés au niveau :

- ▶ Des deux étangs pour les oiseaux ;
- ▶ Des friches sans plantes protégées pour les invertébrés, reptiles et mammifères ;
- ▶ Des fourrés mésophiles sans plantes protégées pour les oiseaux, reptiles et mammifères ;

Des enjeux faibles pour toutes les autres zones, hors milieux anthropisés, pour tous les groupes sans espèces patrimoniales mais qui représentent une biodiversité certes commune mais non négligeable notamment pour les insectes qui forment une biomasse indispensable aux autres groupes.



Carte 21 : Enjeux sur le parc (ouest du parc).



Carte 22 : Enjeux sur le parc (est du parc).

5. Préconisations de gestion (pour mise à jour du plan de gestion)

5.1. Préconisations de gestion à destination de la flore et des habitats

5.1.1. Gestion des espèces protégées

Les espèces de flore protégée font déjà l'objet de suivi, il est impératif de le continuer afin de cartographier les secteurs de présence et ainsi évaluer leur évolution.

Certaines espèces comme la Cardamine impatiente ou la Cuscute d'Europe font déjà l'objet de sensibilisation et de mesures de protection auprès du public. Il serait intéressant de faire les mêmes mesures pour les autres espèces et notamment la Renoncule à petites fleurs. S'il est certainement impossible d'interdire l'accès à toutes les zones où elle se situe, il faudrait limiter le piétinement et les coupes intempestives sur certaines zones en faisant une mise en défens de certains espaces. Dans ces zones seraient installés des panneaux pédagogiques pour informer les visiteurs sur l'importance écologique de la Renoncule à petites fleurs et la nécessité de sa préservation.

5.1.2. Gestion des espèces invasives

Les espèces invasives font aussi déjà l'objet de mesures de gestion. Il est impératif de les maintenir afin de suivre l'évolution des espèces invasives et ainsi d'agir au plus vite si l'expansion d'une d'entre elles s'avérait trop importante. Les mesures semblent efficaces puisque l'évolution des espèces entre 2019 et 2024 est plutôt positive, par exemple la Jussie n'est plus présente sur l'étang de la Vieille Ferme et bien moins répandue sur l'étang de la Galiotte.

La Renouée du Japon, quant à elle, s'est bien répandue rendant nécessaire la mise en place d'une gestion spécifique. L'éradication de cette espèce passe par :

- ▶ L'utilisation de bâches géotextiles pour couvrir et étouffer les peuplements, ou procéder à des coupes répétées sur plusieurs années.
- ▶ L'évacuation encadrée de l'évacuation des résidus coupés : les déchets doivent être brûlés ou transportés dans des sites de traitement spécifiques ;
- ▶ L'assèchement des zones concernées, car la plante prolifère dans des milieux humides.



Illustration 1 : A gauche, Jussie. A droite, Robinier faux acacia.



Illustration 2 : A gauche, Renouée du Japon. A droite, Souchet vigoureux.



Illustration 3 : A gauche, Galéga officinal. A droite, Ailante glanduleux.



Illustration 4 : A gauche, Buddléia de David. A droite, Vergerette du Canada.

5.2. Préconisations de gestion à destination des mammifères terrestres

5.2.1. Poursuivre une gestion favorable à la présence des mammifères terrestres

L'état du peuplement des mammifères et sa diversité sont de bons indicateurs quant à l'état de conservation des milieux naturels. En effet, certaines de ces espèces sont très exigeantes et ne fréquentent que des habitats très spécifiques et localisés alors que d'autres auront des domaines vitaux très vastes au sein desquels elles devront pouvoir trouver refuge et nourriture. Ainsi, compte tenu de ces spécificités, une diminution locale du nombre d'espèces va généralement être révélatrice d'une dégradation et/ou d'une fragmentation des milieux, ne permettant qu'aux espèces généralistes et opportunistes de survivre.

Grâce à la diversité des milieux en présence, au moins 6 espèces de mammifères dont 1 protégée sur le plan national sont recensées au sein du parc. La gestion du site actuellement mise en œuvre permet à ces espèces de dérouler l'ensemble de leur cycle biologique sur le site, étant donné sa grande surface et les atouts qu'il présente, qui sont à maintenir et développer à destination de ces espèces :

- ▶ Maintenir la diversité des milieux avec une gestion extensive d'une majorité d'espaces permettant de proposer des zones de friches assurant ressources trophiques, zones de refuge et tranquillité aux mammifères ;
- ▶ Maintenir efficaces les corridors écologiques entre les différentes entités du parc, en lien avec les bords de Seine au Nord, permettant aux espèces une connectivité avec la matrice extérieure, nécessaire au brassage génétique et à la dispersion des jeunes individus.
- ▶ Maintenir le bon équilibre écologique du parc et les relations entre proies et prédateurs (la présence du Renard roux est notamment très importante afin de réguler les populations de micromammifères et de Rat surmulot).

5.2.2. Préconisations à destination du Hérisson d'Europe

En ce qui concerne le Hérisson d'Europe, du fait de la perte et de la fragmentation de son habitat, l'espèce tend à préférer les parcs et jardins des villes. On le trouve moins en forêt, habitat dans lequel il ne trouve pas assez de nourriture. En campagne, il préfère donc les lisières, les bocages et les prairies bordées de haies. Des études ont par ailleurs démontré que le hérisson est considéré en ville comme une espèce parapluie. Plus concrètement, sa présence au sein du parc est le signe d'une biodiversité riche et traduit souvent l'existence d'autres espèces, à l'instar de la fouine.

Pour augmenter la population, il pourrait être judicieux de :

- ▶ Installer des abris qui resteront en place toute l'année à destination du hérisson et lui permettront de se mettre à l'abri des prédateurs potentiels : tas de bois, meule, tas de feuilles ou abris fabriqués spécialement à destination de cette espèce, installés dans des endroits calmes peu ou pas fréquentés par le public. Ces abris lui permettront de trouver refuge dans la journée puisque cette espèce nocturne se nourrit essentiellement la nuit et de disposer d'un site pour son hibernation (l'espèce est active du printemps à l'automne lorsque la température dépasse 10°C). Disposer d'un abri qui reste à sa disposition toute l'année lui évite de dépenser de l'énergie pour en trouver un nouveau. Un « bon nid » confortable dans lequel il ne sera pas dérangé pendant toute l'hibernation multipliera ses chances de survie au printemps, notamment pour les jeunes individus. Un « mauvais nid » déplacé, enlevé ou dans lequel il sera dérangé lui imposera de se réveiller pour en trouver ou construire un nouveau.
- ▶ Privilégier de nombreuses ressources trophiques grâce notamment à la présence de zones de friches et d'herbes hautes et une grande tranquillité nocturne et parfois diurne dans les espaces peu fréquentés.
- ▶ Travailler en collaboration avec les centres de sauvegarde de la faune sauvage régionaux afin d'assurer le brassage génétique de la population de hérissons présente sur le parc. En effet, ces derniers recueillent souvent de jeunes hérissons orphelins ou des individus blessés et les relâchent dans la nature après les soins qui leur ont été prodigués. Si quelques individus pouvaient être relâchés au sein du parc, cela pourrait permettre d'assurer un brassage génétique de la population de hérissons à moyen terme et ainsi maintenir et renforcer le nombre de hérissons présents et leur bon état de santé.

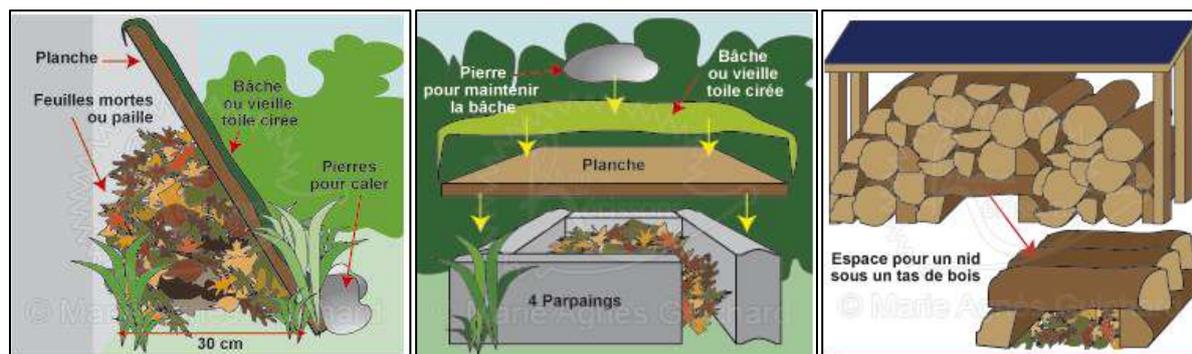


Illustration 5 : Exemples de refuges types pour le hérisson (source : Le hameau des hérissons).

5.2.3. Préconisations à destination du Renard roux – Création d'une ZNP (Zone Naturelle Protégée)

Afin de favoriser encore plus le Renard roux au sein du Parc et notamment privilégier l'installation durable d'une cellule familiale, il serait pertinent de créer une ZNP pour favoriser la tranquillité des individus et de maintenir des zones de refuge et de repos à proximité des futurs terriers.

En effet, une ZNP avec friches entourées d'une haie buissonnante permettrait l'instauration d'une zone refuge, favorisant la tranquillité des individus et des micromammifères notamment en les maintenant à l'abri de la divagation des animaux de compagnie tels que les chiens. Des ouvertures seront à créer au niveau de la clôture afin de permettre la libre circulation du Renard roux mais leur taille devra être pensée et adaptée afin de ne pas favoriser les incursions des chiens au sein de cette zone. Les zones à proximité des futurs terriers et les aménagements de cette ZNP (tas de bois, végétation haute, fossés, ...) seront également primordiaux car le renard se repose souvent dans de tels endroits et non dans son terrier pendant la journée. C'est notamment le cas de la femelle qui élève des petits et se sert de telles zones pour se reposer et échapper aux sollicitations de ses jeunes quand ils grandissent et sont toujours au terrier.

La localisation et la surface de cette ZNP devront être réfléchies en amont en concertation avec les services du département afin de trouver la meilleure solution possible.

Il pourra également être intéressant de poursuivre, de diversifier, voire d'intensifier le piégeage photographique afin de surveiller et de documenter la colonisation ou la recolonisation de la zone par le Renard roux.

Cette ZNP, ayant pour principal but de favoriser l'installation d'une cellule familiale de Renard roux au sein du Parc, servira également à plusieurs autres espèces et groupes taxonomiques (micromammifères, insectes, reptiles, ...) en favorisant à la fois la tranquillité des individus, et l'expression de milieux moins marqués par l'action humaine (prairies et friches à fauche tardive, bois morts, ...).

5.2.4. Mesure concernant le Ragondin

Le Ragondin étant une espèce exotique envahissante présente au niveau de l'étang de la Galiotte, il paraît pertinent de surveiller l'éventuelle expansion de l'espèce au sein du site. En effet, si sa population devenait trop importante, les dégâts de cette dernière sur les berges et la végétation seraient trop conséquents et dommageables au sein du parc, sans compter que l'espèce peut être responsable de la propagation de certaines espèces végétales envahissantes de type Jussie.

En revanche, si l'espèce n'est que de passage ou qu'une population de très petite taille est présente, les dommages seront très limités et pourront créer éventuellement des micro-habitats au bord des berges favorables aux amphibiens ou aux odonates. L'équilibre doit être trouvé entre la présence de cette espèce et les éventuels dommages trop lourds liés à une surpopulation éventuelle.

5.3. Préconisations de gestion à destination des reptiles

5.3.1. Installer des hibernaculums et quelques pierriers dans les espaces de friches

La diversité en reptiles est relativement faible pour un parc de cette envergure avec une aussi grande diversité de milieux. Afin de favoriser la présence des reptiles, il pourrait s'avérer intéressant d'installer quelques pierriers au niveau des espaces de friches et des zones plus ouvertes à l'interface avec les zones arbustives et boisées. Ces pierriers serviront de poste d'ensoleillement pour la thermorégulation des reptiles, dans des lieux peu fréquentés par le public, même si en revanche l'accès des chats restera toujours possible au sein de cet espace (nombreux chats présents sur les pièges photo).

Ces zones de friches présenteraient ainsi une strate herbacée (permettant la présence des insectes pour la nourriture des reptiles et limitant le piétinement humain) et arbustive ainsi qu'une strate arborée avec la présence des zones boisées à proximité immédiate et une couche de litière isolante.



Illustration 6 : Exemples d'abris artificiels en faveur de l'herpétofaune faits de pierres.

5.3.2. Installer des tas de bois mort dans les espaces de boisements

Les zones boisées présentes au sein du parc sont de surface assez réduite mais peuvent proposer des habitats favorables pour les espèces inféodées à ces milieux. Renforcer l'installation de plusieurs tas de bois mort d'âges et d'essences variés au sein de ces espaces pourrait s'avérer intéressant pour les reptiles, notamment pour l'Orvet fragile qui affectionne ce type de milieux frais et humides comme refuge et qui n'a pas été revu cette année. Ces aménagements pourront aussi être favorables pour les insectes saproxylophages et pourront servir de refuge pour certaines espèces de mammifères terrestres (micromammifères, Hérisson d'Europe) ou d'amphibiens (phase terrestre des amphibiens et hivernage de ces mêmes espèces).

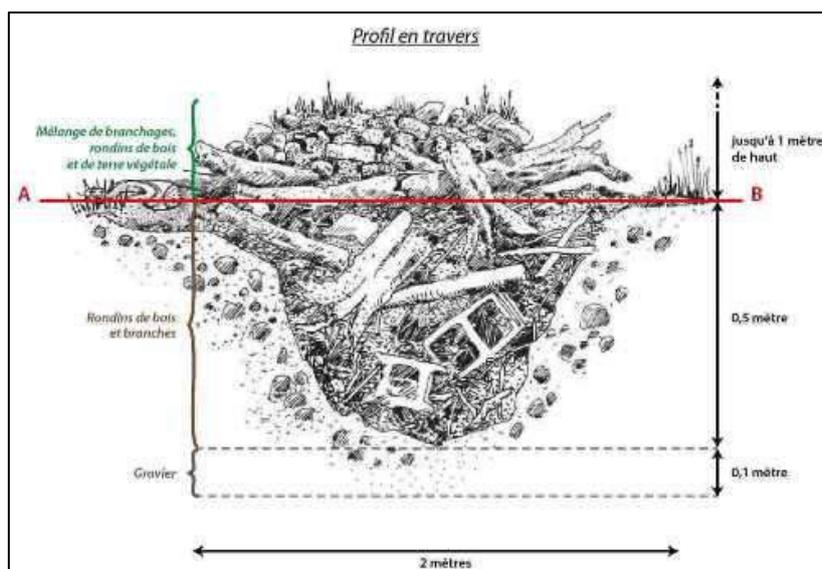


Illustration 7 : Exemples d'abris artificiels en faveur de l'herpétofaune composés principalement de branches et bois morts.

5.4. Préconisations de gestion à destination des insectes

Le parc possède une diversité d'habitats intéressante pour les insectes avec des zones humides, des espaces ouverts et zones de friches, des zones arbustives et des espaces boisés et alignements d'arbres. Cette mosaïque de milieux est très attractive pour l'entomofaune, en particulier les odonates et les espèces floricoles liées aux milieux ouverts et herbes hautes. Les insectes les moins représentés sur ce parc sont les espèces liées au bois mort et au milieu forestier. Quelques mesures de gestion pourraient permettre d'attirer ces espèces au sein du parc.

5.4.1. Contrôle des populations de Frelon asiatique

On note la présence du Frelon asiatique, espèce exotique envahissante maintenant répandue sur tout le territoire français et fortement nuisible aux abeilles mellifères notamment. Au moins 3 nids ont été recensés perchés dans les arbres grâce à la chute des feuilles de l'automne. La destruction des nids est inutile en hiver car ils sont inactifs et ne sont pas réhabités l'année suivante. Pour cela il existe des **pièges sélectifs qui capturent uniquement les frelons asiatiques** afin de ne pas perturber l'entomofaune. Ce type de gestion est maintenant primordial pour la biodiversité du fait de la progression du Frelon asiatique (*Vespa velutina*). En effet les abeilles sont leurs proies de prédilection. Cela participe au déclin de celles-ci qui sont indéniablement d'une grande utilité dans l'écosystème.



Illustration 8 : Piège sélectif à Frelon asiatique (source : Acto).

5.4.2. Propositions de mesures de gestion à destination des coléoptères et autres invertébrés des milieux forestiers

Pour les coléoptères saproxyliques, assez peu recensés lors des différents inventaires, il pourrait être intéressant de :

- ▶ Maintenir le plus possible le lierre sur les arbres vivants et morts. En effet, de nombreux coléoptères se camouflent entre le lierre et le tronc des arbres parce qu'ils y sont moins visibles et moins sujets à la prédation que sur le bois nu.
- ▶ Disposer de nombreux tas de bois mort au sol, de tailles, d'essences et de stades de décomposition différents pour accueillir un nombre d'espèces plus diversifié. Il faut tenter si possible de mettre à disposition annuellement ou tous les deux ans des nouveaux tas de buches permettant au cours du temps des maturations différentes et laisser les arbres tombés au sol, dont les cavités servent de refuge pour les insectes mais également pour d'autres espèces.
- ▶ Laisser les arbres morts sur pied au sein des espaces où ils ne représentent pas un danger pour le public. En effet, les coléoptères sont des espèces plus volantes que terrestres et pondent plus facilement sur des arbres droits morts sur pied que posés au sol. Cela limite également la prédation de ces coléoptères par les renards et les rongeurs qui se déplacent au sol. De plus, les arbres morts sur pied se dégradent plus vite que les arbres posés au sol car ils sont davantage soumis aux intempéries. La dégradation plus rapide du cœur de l'arbre est alors fortement appréciée par les coléoptères forestiers qui peuvent y accéder et y dérouler leur cycle de vie plus facilement.
- ▶ En ce qui concerne les nouvelles plantations d'arbres éventuellement envisagées au sein de ce parc, il faut privilégier des essences variées et favoriser si possible des espèces comme le Hêtre et le Peuplier qui présentent un bois moins dense et plus riche en sucres et en eaux, ce qui est très favorable pour les différentes espèces de coléoptères saproxylophages.



Illustration 9 : Tas de bois mort.

5.4.3. Proposition de mesures de gestion à destination du reste de l'entomofaune

Une attention particulière doit être apportée en ce qui concerne le traitement paysager des friches : il est important de laisser des zones sans activités humaines et sans piétinement par les promeneurs ou/et les chiens afin de permettre aux végétaux, notamment les herbacées, d'offrir des lieux d'accueil pour l'entomofaune du fait des différentes strates végétales engendrées. Ces lieux vont également proposer des espaces fleuris pour les différents insectes butineurs et floricoles mais aussi des milieux comportant des plantes nourricières pour les futures chenilles. Laisser de nombreux espaces en friches, à l'interface avec d'autres milieux mais aussi au sein de zones bien délimitées non accessibles au public mais avec des chemins traversant ou longeant ces espaces, ce qui permet d'ajouter une dimension pédagogique à l'intérêt intrinsèque des friches.

Bien que le parc accueille la maison des insectes, on retrouve assez peu de panneaux explicatifs concernant la diversité entomologique. Afin de renforcer l'aspect pédagogique, quelques panneaux pourraient être installés au niveau des espaces de friches les plus conséquents, en expliquant au public l'intérêt de ces friches et avec quelques photos des espèces répertoriées dans cet habitat et leur rôle en tant que pollinisateurs et/ou au sein de la chaîne alimentaire pour les espèces prédatrices.

Enfin, il faudra éviter les fauches précoces des espaces ouverts en laissant au moins une bande enherbée afin de permettre aux insectes de bénéficier du maintien de ressources alimentaires et si possible exercer une seule fauche en automne à la fin de la floraison.

Les hôtels à insectes déjà en place au sein du parc pourront faire l'objet d'un entretien plus régulier car ils sont actuellement en mauvais état. De nouveaux hôtels pourraient aussi être installés.

Enfin, des spirales à insectes pourraient être mises en place. Cette structure lie esthétique et intérêt pour les insectes. Il s'agit d'un muret en pierres sèches monté en spirale permet de réchauffer et d'assécher une terre légère, ce qui favorise la culture de plantes aromatiques méditerranéennes et nectarifères appréciées notamment des abeilles. Les conditions de température et d'hygrométrie varient donc entre le sommet et le pied de la spirale. Ces spirales sont faites en pierres, ce qui constitue un abri pour les reptiles et elles peuvent présenter des trous pour servir d'abris pour les hérissons.



Illustration 10 : A gauche, friche mellifère. A droite, spirale à insectes au premier plan et hôtel à insectes au second plan (source : Programme Life+ Urbanbees).

5.5. Préconisations de gestion à destination des amphibiens

5.5.1. Création de milieux favorables pour la phase terrestre des espèces

De façon générale, il serait pertinent de proposer aux espèces d'amphibiens, un réseau d'abris terrestres dans un rayon de 500 m autour des mares afin de faciliter leur dispersion terrestre, leur hivernage et leur protection.

Il faut donc veiller à ce que les milieux terrestres entourant l'ensemble des plans d'eau du parc puissent proposer à ces espèces des abris et des zones de refuge et d'hivernage (tas de bois, de

pierres ou de feuilles, petits boisements d'arbustes feuillus à épines pour éviter les intrusions et les piétinements).

Cela peut être des tas de bois mort ou de végétaux, des vieux troncs ou des trous dans la terre avec une tuile ou une grosse pierre par-dessus, plutôt localisés dans les milieux boisés frais et humides autour des mares.

Ces abris permettront donc aux espèces de se cacher et de passer leur hivernage et/ou leur estivage en sécurité et permettront également de réduire les risques de destruction d'individus si des travaux d'entretien sont effectués aux alentours en laissant ces zones d'abris en toute tranquillité.



Illustration 11 : Différents types d'abris favorables aux amphibiens en phase terrestre.

5.5.2. Mesure spécifique pour les Tritons

Les Tritons fréquentent en phase terrestre des crevasses, souches d'arbres, tas de feuilles mortes ou de débris végétaux dans des milieux également frais et humides en évitant l'exposition au soleil et les prédateurs.

Pour les tritons, il est important de maintenir la présence de végétation aquatique en quantité suffisante car ces espèces apprécient des habitats riches en végétation aquatique qui favorisent leur développement et leur permettent de se camoufler aux yeux de leurs éventuels prédateurs. De plus la femelle pond 200 à 300 œufs un par un, tous séparés les uns des autres, cachés dans les feuilles des plantes aquatiques ou dans des débris végétaux.

Il est important de laisser des pièces d'eau sans la présence de poissons afin de garantir la reproduction.

La présence d'une couche de litière et de végétation et un couvert arboré à proximité des mares et zones humides est aussi indispensable puisque les jeunes larves de tritons sortent rapidement de l'eau et se cachent le jour dans la litière, les feuilles mortes et sous les pierres, troncs tombés au sol et autres souches.

Les tritons sont sensibles à la pollution de l'eau, il sera donc nécessaire de contrôler la qualité de l'eau.

5.5.3. Entretien général des mares et des points d'eau

De façon générale, un entretien des étangs doit parfois être mis en place afin de permettre la réouverture de ceux-ci ainsi que le développement des espèces présentes. Les paragraphes suivants présentent des conseils généraux pour l'entretien et la réouverture de mares et points d'eau, qu'il faudra adapter et mettre en œuvre sur le parc.

Il faut tout d'abord indiquer quelques recommandations générales valables pour toutes les interventions sur la végétation aquatique :

- ▶ Ne pas intervenir sur l'ensemble de la mare ou point d'eau en une seule fois mais au contraire privilégier une intervention sur environ un tiers de la surface par an.
- ▶ Laisser les végétaux arrachés quelques jours sur les berges afin de laisser le temps aux animaux de retourner à l'eau.
- ▶ La période d'intervention est primordiale. En effet, les interventions sur la mare ou point d'eau perturbent la faune. Afin de minimiser les impacts de l'entretien, la période la plus propice est de fin septembre à novembre. Il faut absolument éviter la période où les végétaux et les animaux sont en pleine reproduction ou croissance (de mars à août).

Il est possible de distinguer 2 types d'entretien :

- ▶ L'entretien régulier (tous les 1 à 3ans) ;
- ▶ L'entretien de longue durée (tous les 20 ans environ).



Illustration 12 : Entretien manuel ou mécanique de mares.

5.5.3.1. L'entretien régulier (tous les 1 à 3 ans)

L'ensemble de ces entretiens sont à mener de façon régulière, afin d'éviter de laisser se dégrader la situation.

Envahissement par les plantes de pleine eau

Si les plantes de pleine eau se développent de façon trop importante, la lumière va avoir du mal à atteindre le fond et la teneur en oxygène diminuera dégradant de fait les conditions de vie de la mare ou du point d'eau.

De façon générale, il est estimé qu'environ un tiers de la surface doit être en eau libre afin d'assurer un bon équilibre.

Ainsi, si les plantes de pleine eau se développent de façon trop importante il faut couper et arracher la végétation (étirage) puis l'exporter. Cela peut se faire à l'aide d'un râteau ou à la main.

La mise en place de pierres plates sur le fond de la mare ou du point d'eau, peut éviter un développement trop rapide des plantes de pleine eau.

Dans le cas particulier des lentilles d'eau, l'utilisation d'une épuisette ou d'un râteau (technique de l'écrémage) sera privilégiée.

Envahissement par les plantes de rives (hélrophytes)

Les hélrophytes, particulièrement les roseaux et les massettes, se développant dans l'eau, sont importants pour le bon équilibre de la mare ou du point d'eau. Ils permettent en effet la mise en place d'abris pour la faune (amphibiens notamment) et l'épuration de l'eau. Néanmoins, ils ont également tendance à être rapidement envahissants et à gagner rapidement du terrain en laissant de moins en moins d'eau et d'espace disponibles ce qui entraîne rapidement un manque de lumière et un atterrissement important.

En fonction de l'envahissement et de la mare ou du point d'eau considéré, deux interventions peuvent être menées, avec des conséquences différentes :

- ▶ Le faucardage : il s'agit de couper les tiges à environ 10 cm au-dessus du niveau de l'eau, au début de l'automne, afin d'éviter que les feuilles tombantes ne viennent ajouter de la matière nutritive au fond de la mare ou du point d'eau et afin d'éclaircir ceux-ci. Cette opération peut se faire sur environ 2/3 de la surface totale. La solution n'est cependant pas définitive, les tiges coupées reprenant leur croissance l'année suivante.
- ▶ L'enlèvement des rhizomes : c'est la solution la plus durable pour enlever un excédent d'hélophytes afin de contrôler l'envahissement. Cela consiste à déraciner complètement à l'aide d'une bêche la plante. A nouveau, l'enlèvement ne doit pas concerner la totalité de la mare ou du point d'eau et ne doit pas excéder les 2/3 de la surface totale. Si l'entretien est régulier, 1/3 de la surface à chaque fois peut être suffisant. L'export des végétaux doit se faire au bout d'un ou deux jours pour laisser le temps à la faune de retourner à l'eau.

Autres problèmes généraux

- ▶ Ramassage des feuilles : si la mare ou le point d'eau se trouve dans un environnement bordé d'arbres, il faudra être vigilant à ne pas laisser trop de feuilles se décomposer dans l'eau car cela provoque un envasement excessif et rapide. Si nécessaire, il est possible de râcler délicatement les feuilles en automne avant leur décomposition et de les exporter après quelques jours en berge.
- ▶ Les algues filamenteuses : lors de périodes de sécheresse et de fortes chaleurs, des amas d'algues très fines peuvent proliférer au sein de la mare ou du point d'eau et flotter à la surface, envahissant parfois toute la surface. Dans ce cas, et en l'absence d'un déséquilibre plus important, la solution à cet envahissement temporaire est alors le râtelage en prenant soin de ne pas trop perturber la faune y trouvant refuge.
- ▶ L'ensoleillement et l'exposition : le manque d'ensoleillement ou une mauvaise exposition peuvent être préjudiciables pour le développement des individus. Une étude des conditions d'accueil de ces points d'eau pourra être nécessaire afin d'évaluer des possibilités correctives au sein de celles-ci.

5.5.3.2. L'entretien de longue durée (tous les 20 ans environ)

Sans un entretien régulier, la vase s'accumule au fond de la mare ou du point d'eau, réduisant la quantité d'eau disponible et nécessaire à de nombreuses espèces animales et végétales. L'envasement est un phénomène naturel, il s'agit de l'accumulation de matière organique en décomposition.

Lorsque l'envasement est trop important, il faut procéder à un curage. Les conséquences de cette intervention relativement invasive sur le milieu peuvent être minimisées en suivant les préconisations suivantes :

- ▶ Comme pour les entretiens réguliers, il ne faut pas intervenir sur l'ensemble de la mare ou du point d'eau en une fois. Un curage doit être mené sur trois ou quatre années, selon la taille considérée.
- ▶ La vase exportée doit être laissée deux ou trois jours sur le bord de la mare ou du point d'eau, afin que les individus piégés aient une chance de retourner à l'eau. Elle est ensuite mise au compost ou utilisée comme engrais.
- ▶ La période d'intervention doit une nouvelle fois se faire en dehors de la période de reproduction et d'activité des espèces. Le moment idéal se situe entre fin septembre et novembre.

5.5.3.3. Cartographie des continuités entre les mares ; intégration à la démarche Tramare

Les mares sont des habitats fragiles et au-delà de leur entretien, les corridors écologiques qui les relient entre elles sont un enjeu capital dans la préservation de certaines espèces, en particulier dans le contexte francilien très urbanisé.

En effet, la diminution et la fragmentation des habitats naturels, directement liées à l'intensification de la pression anthropique, gênent les déplacements de certaines espèces (pourtant indispensables

à leur recherche de nourriture, migration saisonnière, reproduction ou dispersion). La connectivité fonctionnelle du paysage, qui permet aux animaux de se déplacer entre les habitats au sein de réseaux écologiques, est donc considérée comme un facteur clé de la viabilité des populations.

Ainsi, la cartographie des continuités écologiques entre les mares et la prise en compte de celles-ci dans les programmes de gestion est fondamentale pour le maintien et le développement de la biodiversité et en particulier des amphibiens.

A ce titre, le projet Tramare mené en Ile-de-France, qui vise à créer un outil d'aide à la décision sur le sujet, sous forme de fiches méthodologiques et la mise à disposition d'une cartographie des continuités écologiques, doit permettre de valoriser cette thématique et de prendre en compte ces enjeux dans la gestion du parc.

5.5.4. Adaptation du calendrier des travaux en cas d'intervention sur les boisements

Alors que de façon générale on conseille d'effectuer les travaux et aménagements sur les boisements durant la période hivernale, dans le cas présent, il faudra éviter cette période pour tous les boisements situés dans un rayon de 200 mètres autour des plans d'eau quels qu'ils soient.

En effet, durant cette période d'hibernation, les individus sont particulièrement vulnérables et seraient très perturbés par des travaux étant donné que deux des espèces recensées ont une phase terrestre dans les milieux boisés, frais et humides.

Éviter de réaliser des travaux durant cette période permettra donc de minimiser le risque de destruction d'individus de ces espèces qui hivernent à terre.

Thématique	Travaux	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Oiseaux hivernants	Coupe, débroussaillage												
Oiseaux nicheurs	Coupe, débroussaillage												
Mammifères	Fauche, débroussaillage												
Chiroptères	Coupe												
Reptiles	Fauchage, débroussaillage,												

	Période de moindre sensibilité pour le groupe concerné
	Période de sensibilité moyenne pour le groupe concerné
	Période de forte sensibilité pour le groupe concerné

5.6. Préconisations de gestion à destination des oiseaux

5.6.1. Surveiller étroitement l'évolution de la population de la Perruche à collier

Cette espèce domestique est en expansion en Ile-de-France et a été observée à plusieurs reprises. Or la Perruche à collier est susceptible de causer des dégâts aux végétaux qu'elle consomme et de nicher dans des cavités d'arbres au détriment des espèces cavicoles sauvages. Il faudrait éviter qu'elle ne vienne trouver refuge au sein des boisements puisqu'elle n'est pas sensible à la fréquentation humaine. Sa nidification éventuelle pourrait causer préjudice aux oiseaux présents au sein du parc par concurrence pour les cavités. Dans ce sens, la présence de nichoirs adaptés aux espèces cavicoles et non accessibles pour la Perruche en raison de sa taille est une très bonne chose.

Par ailleurs, l'arrivée d'une autre espèce exotique, la Perruche Alexandre, déjà présente dans plusieurs villes d'Europe, est également à surveiller.

Ces deux espèces grégaires ne s'éloignent que rarement des espaces urbanisés, en raison de la chaleur, de la disponibilité en nourriture et de la faible présence de prédateurs. Les espaces végétalisés de la région parisienne conviennent donc particulièrement bien à ces espèces.



Illustration 13 : Perruche à collier (source : oiseaux.net).

5.6.2. Favoriser les ressources trophiques en privilégiant les espaces riches en insectes

Afin de favoriser la présence de l'avifaune, ces espèces doivent pouvoir disposer de ressources trophiques pour leur nourriture et pour élever leur nichée. Il est donc important de maintenir et favoriser les espaces riches en ressources floristiques qui attirent de nombreux insectes et d'entretenir le moins possible ces petites zones. Il pourrait également être intéressant de planter des plantes à fleurs et des arbustes fleuris afin de disposer des trois strates de végétation et d'enrichir ainsi l'offre d'habitats pour les insectes mais également pour les oiseaux.

5.6.3. Installer des nichoirs à destination de la Chouette hulotte

Afin de favoriser la présence de cette espèce au sein du parc et de fixer un couple dans cet habitat qui pourrait lui correspondre, il pourrait être intéressant d'installer au moins un nichoir spécifiquement destiné à cette espèce dans un des plus grands arbres du parc. En effet, l'espèce est présente aux alentours mais les arbres à cavités pour sa nidification sont peu nombreux à l'échelle du parc.



Illustration 14 : Exemple de nichoir à Chouette hulotte (source : wildcare).

5.7. Préconisations de gestion pour la berge sud de l'étang de la Galiotte

La présence de 37 chalets flottants régulièrement fréquentés et habités est assez préjudiciable à l'expansion des espèces floristiques et faunistiques sur cette portion de la berge de cet étang.

Le département des Yvelines, propriétaire du parc du peuple de l'herbe, doit procéder à l'enlèvement de l'ensemble de ces cabanons à la fin de l'année 2025, afin de pouvoir rendre l'ensemble des berges à la nature. A la suite de l'enlèvement des chalets flottants et une fois tous les matériaux évacués, des travaux de renaturation des berges dans leur ensemble seront réalisés.

Ces travaux concerneront les berges en elles-mêmes mais également les espaces de jardins qui faisaient auparavant partie de la surface privée occupée par chaque chalet, surface variable selon les chalets.

Il s'agira donc de mener les opérations suivantes :

- ▶ **Enlèvement de toutes les clôtures** afin de permettre aux espèces faunistiques de circuler librement entre les berges de l'étang et les espaces naturels alentour
- ▶ **Gestion des espèces floristiques exotiques envahissantes** éventuellement plantées par les occupants des chalets flottants dans leur jardin (en fonction des espèces, une gestion d'éradication spécifique de ces plantes sera mise en place afin d'éviter leur expansion)
- ▶ **Mise en place d'une gestion extensive des milieux** (certains propriétaires entretenaient régulièrement leur terrain en enlevant les « mauvaises herbes » et en exerçant une fauche rase et fréquente ainsi qu'une exportation des produits de tonte dans les espaces naturels alentour) qui permettra à court terme une bonne résilience des milieux de pelouses ou de prairie.

La renaturation de la berge sud de l'étang de la Galiotte après enlèvement des chalets flottants et gestion du milieu terrestre consistera à viser une conformation physique optimale de l'étang et à mettre en place des aménagements permettant d'enrichir le milieu en espèces par rapport à une situation 0 correspondant à la configuration actuelle du site (présence des chalets flottants) ou à celle que l'on obtiendra juste après l'enlèvement de ces derniers.

Il s'agira de laisser les berges en pente douce sur une majeure partie du linéaire concerné (laisser des zones en eau <60cm) afin de :

- ▶ permettre le développement de la végétation de bordure (« roselières »)
- ▶ pouvoir avoir un effet de la variation des niveaux d'eau (vasières)

La végétation de bordure

- ▶ Organiser les différentes ceintures de végétation : « Roselières » dont la surface souhaitable représente 15-20% de la surface de l'étang en prenant en compte celles présentes sur la berge opposée
- ▶ Protéger notamment l'axe des vents dominants par une végétation haute type roseaux
- ▶ Optimiser le périmètre de contact « roselières/eau » et créer des trouées dans les « roselières » si trop denses
- ▶ Diversifier les espèces (joncs, scirpes, roseaux, iris, baldingères) sur les bordures.



Photo 33 : Végétation diversifiée autour d'un étang, source « Connaitre son étang, l'aménager, le gérer » J Robin

La végétation environnante

- ▶ Organiser les différentes ceintures de végétation :
 - Zone de végétation basse (prairies, zones arbustives) sur la plus grande majorité du pourtour de l'étang (80%) Laisser un milieu assez ouvert, favorable à la libre circulation de la plupart des animaux (invertébrés, amphibiens, reptiles, oiseaux, et mammifères)
 - Zone de végétation ligneuse connectée à l'étang sur une petite partie du pourtour (10-20%) Éviter un ombrage trop important / un milieu trop fermé : végétation ligneuse à contrôler.

Pratiques de gestion ultérieures :

- ▶ Exercer une fauche tardive des abords de l'étang (automne)
- ▶ Bien observer le fonctionnement de l'étang pour développer son potentiel spécifique (vasières ou végétation basse, ou roselière haute, végétation ligneuse à favoriser ou non)
- ▶ Maintenir des ceintures végétales hétérogènes avec une bonne diversité d'espèces
- ▶ Exercer un suivi visuel de la qualité de l'eau et du développement de la végétation.

6. Glossaire

- **Amphibiens** : Les amphibiens, anciennement appelés batraciens, forment une classe des vertébrés tétrapodes. A la différence des amniotes (reptiles, mammifères et oiseaux) qui ont acquis leur indépendance de l'eau du fait de la protection de l'embryon et du fœtus dans un sac amniotique imperméable, les amphibiens ont le plus souvent le besoin de déposer leurs œufs dans l'eau, desquels émerge une larve aquatique appelée têtard.
- **Anoure** : Animal amphibie sans queue, et pourvu de membres postérieurs allongés adaptés au saut (ex : le crapaud, la grenouille).
- **Anthropique** : Fait par un être humain ou dû à l'existence et à la présence d'humains.
- **Anthropophile** : Se dit des végétaux et des animaux qui vivent dans des lieux fréquentés par l'homme.
- **Avifaune** : L'avifaune correspond à l'ensemble des oiseaux d'un pays, d'une région ou d'un biotope donné. L'avifaune comprend des espèces sédentaires et des espèces saisonnières.
- **Batrachofaune** : La batrachofaune correspond à l'ensemble des batraciens d'un pays, d'une région ou d'un biotope donné.
- **Batraciens** : Ancien nom de la classe des amphibiens.
- **Biomasse** : Masse de matière vivante subsistant en équilibre sur une surface donnée du globe terrestre ou dans un milieu défini.
- **Biotope** : Milieu défini par des caractéristiques physicochimiques stables et abritant une communauté d'êtres vivants (ou biocénose). Le biotope et sa biocénose constituent un écosystème.
- **Brachycère** : Insecte diptère aux antennes courtes et trapues tel que les mouches au sens large du mot, par opposition aux moustiques à antennes longues. Les brachycères forment un sous-ordre et sont divisés en orthoraphes et cycloraphes selon la position de la fente d'éclosion de l'adulte sur la puppe nymphale.
- **Caducifoliés** : Une plante ou arbre caducifolié qualifie une espèce végétale qui perd ses feuilles de manière périodique.
- **Chironome** : Le chironome est un diptère très commun, qui vit à proximité des lieux humides. Il ressemble à un moustique, néanmoins ses pièces buccales, atrophiées, ne permettent pas la piqûre. Le mâle possède des antennes plumeuses.
- **Chiroptères** : Ordre de mammifères comprenant plusieurs espèces de chauves-souris, dont les membranes reliant les phalanges très développées des membres supérieurs au corps et aux membres inférieurs permettent le vol.
- **Chorologie** : Etude explicative de la répartition géographique des espèces vivantes et de ses causes.
- **COFIL** : COmité de PILotage.
- **Culicidés** : Autre nom des moustiques.
- **DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer.
- **Dimorphisme** : Présence de plusieurs formes distinctes pour une même espèce, animale ou végétale. On parle par exemple de dimorphisme sexuel pour une espèce lorsque le mâle et la femelle ont un aspect différent (forme, taille, couleur).
- **Diptère** : Insecte caractérisé par la possession d'une seule paire d'ailes membraneuses (ex : les mouches). Il s'agit de l'un des ordres dominants en matière de nombre d'espèce.

- DOCOB : DOCument d'OBjectif.
- Ecotone : Zone de transition entre deux écosystèmes, où les conditions d'environnement sont intermédiaires.
- Edaphique : En écologie, on qualifie d'édaphique ce qui a trait à un facteur écologique lié au sol (pH, humidité, etc.).
- Endémique : Se dit des espèces vivantes propres à un territoire bien délimité, localisées dans une aire restreinte.
- Entomofaune : L'entomofaune, ou faune entomologique est la partie de la faune constituée par les insectes qui comprend les aptérygotes (caractérisés par l'absence d'ailes) et les ptérygotes. L'entomofaune désigne la totalité de la population d'insectes présents dans un milieu.
- EPS : Echantillonnage Ponctuel Simple.
- Espèce ubiquiste : Une espèce ubiquiste est une espèce que l'on rencontre dans des territoires étendus et variés, des milieux écologiques très différents ou qui s'adapte facilement aux milieux les plus divers.
- Faine : Fruit du Hêtre.
- Fèces : Excréments solides de l'homme ou des animaux, formés des résidus de la digestion.
- Fissuricole : Un organisme fissuricole, synonyme de chasmophile, est un organisme qui occupe les fissures de la roche ou les fentes des murs. Ils sont capables de coloniser ces fissures et d'en faire leur milieu de vie naturel.
- Fronaison : Branches et feuilles d'un arbre, d'un bois ou d'une forêt.
- Gecko : Petit reptile, vivant dans les régions chaudes, à la tête massive et aux doigts garnis de lamelles adhésives.
- Gerris : Insecte aux longues pattes, qui se déplace par bonds à la surface des eaux.
- Hémiptère : Insecte à métamorphose incomplète, caractérisé par la possession d'un rostre articulé protégeant un stylet piqueur suceur (chez les punaises) ; leurs ailes antérieures sont cornées à leur base et membraneuses à leur extrémité où elles se croisent (chez les punaises). Comprend les différentes espèces de punaises terrestres et aquatiques mais aussi les cigales, membracides, cercopes, fulgores, cicadelles, pucerons, psylles, aleurodes, cochenille, ...
- Herpétofaune : l'Herpétofaune, en zoologie, est l'ensemble des espèces de reptiles et des amphibiens d'une région particulière, d'un biotope désigné. De façon usuelle cependant, l'herpétofaune peut également désigner simplement la classe des reptiles, les amphibiens étant réunis au sein de la batrachofaune.
- Hétérodyne : On appelle hétérodyne une méthode de détection ou de traitement d'un signal qui repose sur la multiplication de plusieurs fréquences. Cette méthode permet de transposer un signal d'une fréquence moyenne donnée ou sur une fréquence porteuse donnée à une fréquence supérieure ou inférieure et d'effectuer une détection.
- Hyménoptère : Insecte caractérisé par quatre ailes membraneuses transparentes (ex : les abeilles).
- IBCC : International Bird Census Committee.
- ICPE : Installation Classée Pour l'Environnement.
- IPA : Indice Ponctuel d'Abondance.

- Lépidoptère : Insecte dont l'adulte, qui possède une trompe pour aspirer les aliments liquides et quatre ailes couvertes d'écaillés microscopiques, est un papillon, la larve est une chenille, la nymphe immobile, une chrysalide.
- Lucifuge : Se dit d'une espèce qui fuie la lumière.
- Messicole : Les plantes messicoles sont des plantes annuelles à germination préférentiellement automnale ou hivernale et habitant dans les moissons (ex : coquelicot).
- MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle.
- Névroptère : Insecte pourvu de quatre ailes de grande dimension fortement nervurées (ex : le fourmillon).
- Nitrophile : En botanique, une plante nitrophile est une plante qui préfère ou exige des sols ou des eaux riches en nitrates (azote).
- Odonate : Insecte à pièces buccales broyeuses, à longues ailes (ex : la libellule).
- Opophage : Qui se nourrit de sève.
- Orthoptère : Insecte dont les ailes postérieures sont pliées dans le sens de la longueur (ex : le grillon).
- Patagium : Repli de peau, formant une surface portante, qui relie les membres au flanc ou les membres entre eux chez certains reptiles et mammifères et qui leur permet de voler ou planer.
- Phylogénétique : Branche de la génétique traitant des modifications génétiques au sein des espèces animales ou végétales. La classification phylogénétique permet quant à elle de comprendre l'évolution des espèces les unes par rapport aux autres.
- PLU : Plan Local d'Urbanisme.
- PNA : Plan Nationaux d'Action.
- Prophylactique : Qui prévient la maladie.
- Pubescent : En botanique, une feuille ou tige pubescente correspond à une tige ou une feuille qui est couverte d'un duvet de poils fins et courts.
- Ripisylve : Décrit l'ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons) qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau.
- Rivulaire : Relatif aux éléments localisés dans les cours d'eau ou dans la zone humide des rives.
- Rudérale : En botanique, les plantes rudérales sont des plantes qui poussent spontanément dans un espace rudéral, c'est-à-dire un milieu involontairement modifié à cause de la présence de l'homme (décombres, bords des chemins, friches, voisinage des habitations). Pour les espèces animales, cela se dit des espèces qui fréquentent ou vivent dans les espaces rudéralisés.
- Saproxylique : une espèce saproxylique est impliqué dans ou dépendante du processus de décomposition fongique du bois, ou des produits de cette décomposition. Elle est associée à des arbres tant vivants que morts.
- SIC : Site d'Importance Communautaire : sites retenus après évaluation communautaire. L'Etat membre (ici la France) doit alors les désigner en droit français sous le nom de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
- SINP : Système d'Information sur la Nature et les Paysages.
- SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

- STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs.
- Thermophile : Se dit des organismes qui vivent à des températures élevées. Chez les plantes, qualifie une plante qui affectionne les stations chaudes (plus de 30°C).
- Tipulidé : Diptère dont les adultes ont des allures de grands moustiques aux pattes tombantes durant le vol, mais ils sont totalement inoffensifs.
- Traagus : Saillie aplatie triangulaire de l'orifice externe du conduit auditif.
- Tricoptère : Ordre d'insectes apparentés de près aux Lépidoptères (papillons) mais dont les larves sont adaptées à la vie en eau douce.
- TVB : Trame Verte et Bleue.
- VNEI : Volet Milieux Naturels de l'Etude d'Impact.
- ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux : correspond à un site ayant un grand intérêt ornithologique car hébergeant des populations d'oiseaux jugées d'importance communautaire.
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique.
- ZPS : Zone de Protection Spéciale : Zones intégrées au réseau Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux. Ces sites d'intérêt communautaire ont été élaborés à partir des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO).
- ZSC : Zones Spéciales de Conservation : site naturel ou semi-naturel désigné par les Etats membres de l'Union Européenne, qui présente un intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'il abrite. Elles ont été introduites par la Directive Habitats-Faune-Flore du 21 mai 1992.

Annexe 1 : Liste complète des espèces végétales recensées sur le site de PPDH

Le tableau ci-dessous liste toutes les espèces recensées sur le parc associées à leur statut en IDF d'après Catalogue de la flore vasculaire de l'Île-de-France mis à jour en 2024 par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Tableau 24 : Liste complète des espèces de plantes recensées sur le parc du Peuple de l'herbe en 2024 (en orange : espèces envahissantes, en violet : espèces patrimoniales).

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut IDF	Rareté IDF 2024	Dernière observation dans le 78	PR	LRM	LRR	ZNIEFF IDF	ZH	EEE IDF 2022
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Agrostide capillaire	<i>Agrostis capillaris L., 1753</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916</i>	Naturalisé	CC	2024						Avérées implantées
Alliaire	<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Alpiste roseau	<i>Phalaris arundinacea L., 1753</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Anacamptide pyramidale	<i>Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Anthyllide vulnéraire	<i>Anthyllis vulneraria L., 1753</i>	Indigène	C	2023		LC	LC			
Aphane des champs	<i>Aphanes arvensis L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC			
Aristolochie clématite	<i>Aristolochia clematitis L., 1753</i>	Indigène	AC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua L., 1753</i>	Naturalisé	AR	2019						
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Asperge officinale	<i>Asparagus officinalis L., 1753</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC			
Aster à feuilles lancéolées	<i>Symphyotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom, 1995</i>	Naturalisé	AC	2019						Avérées implantées
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna Jacq., 1775</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Barbarea commune	<i>Barbarea vulgaris W.T.Aiton, 1812</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC			
Benoîte des villes	<i>Geum urbanum L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Berce sphondyle	<i>Heracleum sphondylium L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Bertéroa blanchi	<i>Berteroa incana (L.) DC., 1821</i>	Naturalisé	AR	2023						
Bleuet des moissons	<i>Cyanus segetum Hill, 1762</i>	Indigène	C	2023		LC	LC			
Bouleau pleureur	<i>Betula pendula Roth, 1788</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Brachypode des forêts	<i>Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			

Résultats des inventaires naturalistes pour mise à jour du plan de gestion du parc du Peuple de l'Herbe sur la commune de Carrières-sous-Poissy (78)

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut IDF	Rareté IDF 2024	Dernière observation dans le 78	PR	LRM	LRR	ZNIEFF IDF	ZH	EEE IDF 2022
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Brome stérile	<i>Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Bryone dioïque	<i>Bryonia dioica Jacq., 1774</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Buddleia de David	<i>Buddleja davidii Franch., 1887</i>	Naturalisé	CC	2024						Potentielles implantées
Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus L., 1753</i>	Indigène	R	2018		LC	VU	X	Ar. ZH	
Calamagrostide épigéios	<i>Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC			
Capselle bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Cardamine hérissée	<i>Cardamine hirsuta L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Cardamine impatiente	<i>Cardamine impatiens L., 1753</i>	Indigène	AC	2023	PR	LC	LC			
Cardère poilue	<i>Dipsacus pilosus L., 1753</i>	Indigène	C	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Carotte sauvage	<i>Daucus carota L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea L., 1753</i>	Indigène	C	2021		LC	LC			
Centaurée scabieuse	<i>Centaurea scabiosa L., 1753</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC			
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum Thuill., 1799</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Chardon à petites fleurs	<i>Carduus tenuiflorus Curtis, 1793</i>	Indigène	AC	2021		LC	LC			
Châtaignier cultivé	<i>Castanea sativa Mill., 1768</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album L., 1753</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Chicorée sauvage	<i>Cichorium intybus L., 1753</i>	Indigène	CC	2022		LC	LC			
Chiendent des champs	<i>Elytrigia campestris (Godr. & Gren.) Kerguelen, 1987</i>	Indigène	AR	2023		LC	DD			
Chiendent rampant	<i>Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Cirse commun	<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Cirse commun	<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Clématite des haies	<i>Clematis vitalba L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Consoude officinale	<i>Symphytum officinale L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Coronille variée	<i>Coronilla varia L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC			
Crépide capillaire	<i>Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Crépide hérissée	<i>Crepis setosa Haller f., 1797</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC			
Cuscute d'Europe	<i>Cuscuta europaea L., 1753</i>	Indigène	RR	2016	PR	LC	VU	X		
Cynodon dactyle	<i>Cynodon dactylon (L.) Pers., 1805</i>	Indigène	C	2023		LC	LC			
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Drave printanière	<i>Draba verna L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC			

Résultats des inventaires naturalistes pour mise à jour du plan de gestion du parc du Peuple de l'Herbe sur la commune de Carrières-sous-Poissy (78)

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut IDF	Rareté IDF 2024	Dernière observation dans le 78	PR	LRM	LRR	ZNIEFF IDF	ZH	EEE IDF 2022
Échinochloa pied-de-coq	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Éléocharide des marais	<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Indigène	C	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Épiaire des marais	<i>Stachys palustris</i> L., 1753	Indigène	CC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Épilobe à fruits courts	<i>Epilobium brachycarpum</i> C.Presl, 1831	Naturalisé	R	2022						
Épilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Indigène	CCC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Épilobe à tige carrée	<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Épilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Indigène	CCC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Épipactide hellébore	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Érable champêtre	<i>Acer campestre</i> L., 1753	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Érable negundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	Naturalisé	C	2023						Avérées implantées
Érable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Naturalisé	CCC	2024		LC				
Érigéron annuel	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Naturalisé	CC	2023						Potentielles implantées
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Naturalisé	CCC	2023						
Érodium à feuilles de ciguë	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Ers à quatre graines	<i>Ervum tetraspermum</i> L., 1753	Indigène	CC	2023		LC	LC			
Érythrée petite-centaurée	<i>Centaurium erythraea</i> Rafn, 1800	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Indigène	CCC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Fenoil commun	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Naturalisé	AC	2024		LC				
Ficaire printanière	<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Fléole des prés	<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Indigène	CC	2023		LC	LC			
Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Gaillet vrai	<i>Galium verum</i> L., 1753	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Galéga officinal	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Naturalisé	CC	2024						Avérées implantées
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Géranium herbe-à-Robert	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Géranium mou	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Gléchome lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Glycérie élevée	<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb., 1919	Indigène	C	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Gnaphale des fanges	<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	Indigène	CC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Grande chélidoine	<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Indigène	CCC	2024		LC	LC			

Résultats des inventaires naturalistes pour mise à jour du plan de gestion du parc du Peuple de l'Herbe sur la commune de Carrières-sous-Poissy (78)

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut IDF	Rareté IDF 2024	Dernière observation dans le 78	PR	LRM	LRR	ZNIEFF IDF	ZH	EEE IDF 2022
Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Gui blanc	<i>Viscum album L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Herbe Catois	<i>Prunella vulgaris L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Himantoglosse bouc	<i>Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Houblon lupulin	<i>Humulus lupulus L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
If à baies	<i>Taxus baccata L., 1753</i>	Naturalisé	CC	2024						
Inule conyze	<i>Inula conyzae (Greiss.) DC., 1836</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC			
Iris faux acore	<i>Iris pseudacorus L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Ivraie vivace	<i>Lolium perenne L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Jacobée à feuilles de roquette	<i>Jacobaea erucifolia (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC			
Jacobée commune	<i>Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Jonc des crapauds	<i>Juncus bufonius L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Jonc épars	<i>Juncus effusus L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Jonc glauque	<i>Juncus inflexus L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Jussie	<i>Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven, 1964</i>	Naturalisé	RR	2013					Ar. ZH	Avérées émergentes
Knautie des champs	<i>Knautia arvensis (L.) Coult., 1828</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Laïche à épis pendants	<i>Carex pendula Huds., 1762</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Laïche cuivrée	<i>Carex otrubae Podp., 1922</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Laïche des marais	<i>Carex acutiformis Ehrh., 1789</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Laïche des rives	<i>Carex riparia Curtis, 1783</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Laïche en épi	<i>Carex spicata Huds., 1762</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC			
Laïche faux souchet	<i>Carex pseudocyperus L., 1753</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Laïche hérissée	<i>Carex hirta L., 1753</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Laïche paniculée	<i>Carex paniculata L., 1755</i>	Indigène	C	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Laiteron épineux	<i>Sonchus asper (L.) Hill, 1769</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Laitue scariole	<i>Lactuca serriola L., 1756</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Lentille d'eau mineure	<i>Lemna minor L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Lierre grimpant	<i>Hedera helix L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Lin purgatif	<i>Linum catharticum L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC			
Linnaire commune	<i>Linaria vulgaris Mill., 1768</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Liseron des haies	<i>Convolvulus sepium L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Lotier ténu	<i>Lotus tenuis Waldst. & Kit. ex Willd., 1809</i>	Indigène	AC	2019		LC	LC			



Résultats des inventaires naturalistes pour mise à jour du plan de gestion du parc du Peuple de l'Herbe sur la commune de Carrières-sous-Poissy (78)

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut IDF	Rareté IDF 2024	Dernière observation dans le 78	PR	LRM	LRR	ZNIEFF IDF	ZH	EEE IDF 2022
Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa L., 1753</i>	Sans objet	.	2024		LC	LC			
Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica (L.) Huds., 1762</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Luzerne naine	<i>Medicago minima (L.) L., 1754</i>	Indigène	C	2024		LC	LC			
Lycophe d'Europe	<i>Lycopus europaeus L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Lysimaque commune	<i>Lysimachia vulgaris L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Massette à feuilles larges	<i>Typha latifolia L., 1753</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Matricaire camomille	<i>Matricaria chamomilla L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Mauve musquée	<i>Malva moschata L., 1753</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC			
Mauve sylvestre	<i>Malva sylvestris L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Mélicot blanc	<i>Melilotus albus Medik., 1787</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC			
Menthe à feuilles rondes	<i>Mentha suaveolens Ehrh., 1792</i>	Indigène	CCC	2024		LC				
Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Mercuriale annuelle	<i>Mercurialis annua L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Molène blattaire	<i>Verbascum blattaria L., 1753</i>	Indigène	AC	2023		LC	LC			
Molène bouillon-blanc	<i>Verbascum thapsus L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC			
Morelle douce-amère	<i>Solanum dulcamara L., 1753</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Morelle noire	<i>Solanum nigrum L., 1753</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Myosotis très rameux	<i>Myosotis ramosissima Rochel, 1814</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC			
Myriophylle en épi	<i>Myriophyllum spicatum L., 1753</i>	Indigène	C	2023		LC	LC			
Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea (L.) Sm., 1809</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC			
Noisetier commun	<i>Corylus avellana L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Noyer royal	<i>Juglans regia L., 1753</i>	Naturalisé	CCC	2023						
Odontite printanier	<i>Odontites vernus (Bellardi) Dumort., 1827</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC			
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis L., 1753</i>	Naturalisé	AC	2023						
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera Huds., 1762</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Origan commun	<i>Origanum vulgare L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Orme mineur	<i>Ulmus minor Mill., 1768</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Orobanche de la picride	<i>Orobanche picridis-hieracioidis Holandre, 1829</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC			
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Panais cultivé	<i>Pastinaca sativa L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Pariétaire de Judée	<i>Parietaria judaica L., 1756</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC			
Passerage à feuilles larges	<i>Lepidium latifolium L., 1753</i>	Naturalisé	R	2020		LC				
Passerage drave	<i>Lepidium draba L., 1753</i>	Naturalisé	C	2024		LC				
Patience à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Patience oseille	<i>Rumex acetosa L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Pâturin annuel	<i>Poa annua L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut IDF	Rareté IDF 2024	Dernière observation dans le 78	PR	LRM	LRR	ZNIEFF IDF	ZH	EEE IDF 2022
Pâturin commun	<i>Poa trivialis L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Persicaire amphibie	<i>Persicaria amphibia (L.) Gray, 1821</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Persicaire maculée	<i>Persicaria maculosa Gray, 1821</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Petite bardane	<i>Arctium minus (Hill) Bernh., 1800</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Peuplier blanc	<i>Populus alba L., 1753</i>	Naturalisé	C	2021		LC			Ar. ZH	
Peuplier tremble	<i>Populus tremula L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Phragmite austral	<i>Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Picride fausse épervière	<i>Picris hieracioides L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Picride fausse vipérine	<i>Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Pissenlit	<i>Taraxacum F.H.Wigg., 1780</i>	Indigène	CC	2024						
Plantain corne-de-cerf	<i>Plantago coronopus L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC				
Plantain élevé	<i>Plantago major L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Plantain-d'eau commun	<i>Alisma plantago-aquatica L., 1753</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Potérium sanguisorbe	<i>Poterium sanguisorba L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Prunier épineux	<i>Prunus spinosa L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Prunier mahaleb	<i>Prunus mahaleb L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC			
Prunier merisier	<i>Prunus avium (L.) L., 1755</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Pyracantha écarlate	<i>Pyracantha coccinea M.Roem., 1847</i>	Planté/cultivé	.	2018		DD				
Renoncule à petites fleurs	<i>Ranunculus parviflorus L., 1758</i>	Indigène	AR	2023	PR	LC	VU	X		
Renoncule aquatique	<i>Ranunculus aquatilis L., 1753</i>	Indigène	AR	2012		LC	LC			
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Renoncule scélérate	<i>Ranunculus sceleratus L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Renoncule scélérate	<i>Ranunculus sceleratus L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica Houtt., 1777</i>	Naturalisé	CC	2024						Avérées implantées
Réséda jaunâtre	<i>Reseda luteola L., 1753</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC			
Réséda jaune	<i>Reseda lutea L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC			
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia L., 1753</i>	Naturalisé	CCC	2023						Avérées implantées
Ronce bleue	<i>Rubus caesius L., 1753</i>	Indigène	CCC?	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Rorippe amphibie	<i>Rorippa amphibia (L.) Besser, 1821</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Rorippe sylvestre	<i>Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821</i>	Indigène	AC	2020		LC	LC		Ar. ZH	
Rosier des chiens	<i>Rosa canina L., 1753</i>	Indigène	C?	2023		LC	LC			
Rubus L., 1753 [nom. et typ. cons.]	<i>Ronce</i>	Indigène	CCC	2024						

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut IDF	Rareté IDF 2024	Dernière observation dans le 78	PR	LRM	LRR	ZNIEFF IDF	ZH	EEE IDF 2022
Rumex crépu	<i>Rumex crispus L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Saponaire officinale	<i>Saponaria officinalis L., 1753</i>	Indigène	CC	2023		LC				
Sauge des prés	<i>Salvia pratensis L., 1753</i>	Indigène	CC	2024						
Saule gris cendré foncé	<i>Salix atrocinerea Brot., 1804</i>	Indigène	C	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Saule blanc	<i>Salix alba L., 1753</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Saule cendré	<i>Salix cinerea L., 1753</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Saule des vanniers	<i>Salix viminalis L., 1753</i>	Indigène	AC	2021		LC	LC		Ar. ZH	
Saule marsault	<i>Salix caprea L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Saule pourpre	<i>Salix purpurea L., 1753</i>	Indigène	AR	2018		LC	LC	X	Ar. ZH	
Scabieuse colombarie	<i>Scabiosa columbaria L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC			
Schédonore des prés	<i>Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812</i>	Indigène	C	2023		LC	LC			
Schénoplecte des lacs	<i>Schoenoplectus lacustris (L.) Palla, 1888</i>	Indigène	C	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Scrofulaire auriculée	<i>Scrophularia auriculata L., 1753</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC		Ar. ZH	
Scrofulaire noueuse	<i>Scrophularia nodosa L., 1753</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Scutellaire à casque	<i>Scutellaria galericulata L., 1753</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Sénéçon du Cap	<i>Senecio inaequidens DC., 1838</i>	Naturalisé	CC	2024						Potentielles implantées
Silène à feuilles larges	<i>Silene latifolia Poir., 1789</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis L., 1753</i>	Naturalisé	CC	2023						Avérées implantées
Souchet brun	<i>Cyperus fuscus L., 1753</i>	Indigène	C	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Souchet vigoureux	<i>Cyperus eragrostis Lam., 1791</i>	Naturalisé	R	2017					Ar. ZH	Avérées implantées
Spirodèle à racines nombreuses	<i>Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC			
Sureau noir	<i>Sambucus nigra L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Tanaisie commune	<i>Tanacetum vulgare L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Torilide des champs	<i>Torilis arvensis (Huds.) Link, 1821</i>	Indigène	CC	2024		LC	LC			
Torilide du Japon	<i>Torilis japonica (Houtt.) DC., 1830</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Trèfle porte-fraise	<i>Trifolium fragiferum L., 1753</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Tripleurosperme inodore	<i>Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Valérianelle potagère	<i>Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Véronique de Perse	<i>Veronica persica Poir., 1808</i>	Naturalisé	CCC	2024						

Résultats des inventaires naturalistes pour mise à jour du plan de gestion du parc du Peuple de l'Herbe sur la commune de Carrières-sous-Poissy (78)

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut IDF	Rareté IDF 2024	Dernière observation dans le 78	PR	LRM	LRR	ZNIEFF IDF	ZH	EEE IDF 2022
Véronique des champs	<i>Veronica arvensis L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Véronique mouron-d'eau	<i>Veronica anagallis-aquatica L., 1753</i>	Indigène	C	2023		LC	LC		Ar. ZH	
Véronique petit-chêne	<i>Veronica chamaedrys L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Verveine officinale	<i>Verbena officinalis L., 1753</i>	Indigène	CCC	2023		LC	LC			
Vesce cultivée	<i>Vicia sativa L., 1753</i>	Naturalisé	CC	2021						
Vesce hérissée	<i>Ervilia hirsuta (L.) Opiz, 1852</i>	Indigène	CCC	2024			LC			
Vesce velue	<i>Vicia villosa Roth, 1793</i>	Indigène	AR	2021		LC	LC			
Violette odorante	<i>Viola odorata L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Viorne obier	<i>Viburnum opulus L., 1753</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Vipérine commune	<i>Echium vulgare L., 1753</i>	Indigène	CC	2023		LC	LC			
Vulpie queue-de-rat	<i>Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805</i>	Indigène	CCC	2024		LC	LC			
Vulpin genouillé	<i>Alopecurus geniculatus L., 1753</i>	Indigène	AC	2021		LC	LC		Ar. ZH	

Légende : PR : protection régionale ; LRM : Liste rouge UICN ; LRR : liste rouge régionale ; EN : En danger ; VU : vulnérable, NT : quasi-menacé, LC : préoccupation mineure, NA : non applicable ; RR : très rare, R : rare, AR : assez rare, AC : assez commun, C : commun, CC : très commun, CCC : extrêmement commun ; ZH : caractéristiques des zones humides ; Ar. ZH : inscrite à l'arrêté du 24 juin 2008 listant les espèces végétales caractéristiques des zones humides ; EEE : espèces exotiques envahissantes.

Annexe 2 : Résultats oiseaux selon la saison d'observation sur le site de PPDH

Résultats par point d'écoute des inventaires des oiseaux nicheurs précoces (avril 2024) :

Tableau 25 : Liste des espèces d'oiseaux nicheurs précoces observés en avril 2024.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	PE1	PE2	PE3	PE4	PE5	PE6	PE7	PE8	PE9	PE10	PE11
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	1		1	1				1			
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>											1
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>										1	
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>		1				1	1	1	1	1	1
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>							1				
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	1										
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>					1		1	1	1	1	1
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		1							1		
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>		1									
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	1		1								
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	1	1	1	1	1	1					1
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		1			1		1			1	1
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		1		1	1		1	1			1
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	1		1								
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>			1		1						
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>			1	1	1	1	1	1	1	1	1
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>				1		1					
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	1		1	1		1	1				
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		1			1			1	1		
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	1	1			1	1	1	1	1		
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>		1									
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	1		1		1		1		1		1
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		1			1		1	1	1	1	1
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>					1	1			1	1	1
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		1		1	1			1		1	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>							1				
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	1		1	1		1					
Martinet noir	<i>Apus apus</i>		1									
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>					1			1			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	1			1	1	1	1	1			
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>					1						
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>			1	1	1	1				1	1
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1

Nom vernaculaire	Nom scientifique	PE1	PE2	PE3	PE4	PE5	PE6	PE7	PE8	PE9	PE10	PE11
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>		1	1	1		1	1	1	1	1	1
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	1	1		1		1					
Pic vert	<i>Picus viridis</i>			1			1					
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	1	1	1	1		1	1	1	1		1
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>					1				1	1	
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>								1	1		1
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	1	1				1	1	1			
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>				1	1	1	1			1	1
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>					1						
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>		1			1		1	1	1	1	1
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	1		1					1			
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>							1				
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		1				1	1			1	1

Tableau 26 : Liste des espèces d'oiseaux nocturnes observés en avril 2024.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Méthode
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Chant spontané

Résultats par point d'écoute des inventaires des oiseaux nicheurs tardifs (juin 2024) :

Tableau 27 : Liste des espèces d'oiseaux nicheurs tardifs observés en juin 2024.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>										1	
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>								1	1		
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>							1				
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	1										
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		1			1			1	1	1	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>							1				
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>					1						
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	1	1		1	1		1			1	
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	1	1			1						
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	1	1	1	1		1	1				
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	1										
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>				1						1	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	1	1	1		1	1	1		1	1	1
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>			1	1		1	1				

Résultats des inventaires naturalistes pour mise à jour du plan de gestion du parc du Peuple de l'Herbe sur la commune de Carrières-sous-Poissy (78)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11
Fauvette grise	<i>Sylvia communis</i>	1		1	1		1	1	1	1		
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		1			1			1	1	1	1
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>		1			1	1	1				
Goéland leucophaea	<i>Larus michahellis</i>			1								1
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>					1						
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		1						1			1
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>											1
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>					1					1	
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>			1								
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>				1		1					
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	1						1				
Martinet noir	<i>Apus apus</i>			1	1				1	1	1	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>		1									1
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		1			1	1	1				1
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>					1						1
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>			1							1	1
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>			1								1
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	1										
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	1	1			1					1	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>					1						
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	1	1	1	1	1	1	1				
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>						1			1	1	1
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>									1		
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	1	1	1		1	1	1		1		1
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>			1			1	1				1
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		1	1	1	1	1			1	1	
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>		1			1			1			
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>		1			1		1	1	1	1	1
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	1			1							
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>							1				
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		1		1	1	1	1	1	1	1	1

Résultats des inventaires des oiseaux hivernants (décembre 2024) :

Tableau 28 : Liste des espèces d'oiseaux hivernants observés en décembre 2024.

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>
Merle noir	<i>Turdus merula</i>
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>
Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>

Annexe 3 : Activité brute des enregistreurs automatiques d'ultrasons installés sur le site de PPDH

Activité brute de l'enregistreur installé en bord de Seine en période printanière 2024

Espèces	Nombre de contacts par heure et par espèce									
	Tranches horaires de la nuit									
	21:00 - 22:00	22:00 - 23:00	23:00 - 00:00	00:00 - 01:00	01:00 - 02:00	02:00 - 03:00	03:00 - 04:00	04:00 - 05:00	05:00 - 06:00	06:00 - 07:00
Murin de Daubenton			1		2	1	3		1	
Murin indéterminé			1	1	3	8	1	1		
Noctule commune	89	6								
Noctule de Leisler	55	10								
Sérotine / Noctule	2									
Pipistrelle de Kuhl	20		3	3	1	1		2		
P. de Kuhl / P. de Nathusius	59	2		2						
Pipistrelle de Nathusius			1							
Pipistrelle commune	288	727	521	418	46	9	1	6	8	
SOMME	513	745	527	424	52	19	5	9	9	0

Activité brute de l'enregistreur installé près de la mare en prairie en période printanière 2024

Espèces	Nombre de contacts par heure et par espèce									
	Tranches horaires de la nuit									
	21:00 - 22:00	22:00 - 23:00	23:00 - 00:00	00:00 - 01:00	01:00 - 02:00	02:00 - 03:00	03:00 - 04:00	04:00 - 05:00	05:00 - 06:00	06:00 - 07:00
Murin de Daubenton				1						
Noctule commune	1	3								
Noctule de Leisler	12	2								
Pipistrelle de Kuhl			6	3						
P. de Kuhl / P. de Nathusius	20	6	2	1						
Pipistrelle de Nathusius		7	3	1					1	
Pipistrelle commune	209	537	204	330	33	1	2		6	
SOMME	242	555	215	336	33	1	2	0	7	0

Activité brute de l'enregistreur installé en bord de Seine en période estivale 2024

Espèces	Nombre de contacts par heure et par espèce								
	Tranches horaires de la nuit								
	21:00 - 22:00	22:00 - 23:00	23:00 - 00:00	00:00 - 01:00	01:00 - 02:00	02:00 - 03:00	03:00 - 04:00	04:00 - 05:00	05:00 - 06:00
Noctule commune		26	6	2				5	232
Noctule de Leisler		5							
Sérotine commune			2						
Sérotine / Noctule			1	2					
P. de Kuhl / P. de Nathusius			4	6	1			1	
Pipistrelle de Nathusius		1	21	1	1	3	1	1	
P. de Nathusius / P. commune						2			
Pipistrelle commune		7	323	235	184	242	190	174	2
SOMME	0	39	357	246	186	247	191	181	234

Activité brute de l'enregistreur installé près de la mare en prairie en période estivale 2024

Espèces	Nombre de contacts par heure et par espèce								
	Tranches horaires de la nuit								
	21:00 - 22:00	22:00 - 23:00	23:00 - 00:00	00:00 - 01:00	01:00 - 02:00	02:00 - 03:00	03:00 - 04:00	04:00 - 05:00	05:00 - 06:00
Murin de Daubenton				2		1		3	
Murin indéterminé					2				
Noctule commune		20	4				2	23	28
Noctule de Leisler					2				
Sérotine commune			8	3					
Sérotine / Noctule			1						
Pipistrelle de Kuhl		8							
P. de Kuhl / P. de Nathusius		11	42	71	226	138	199	109	
Pipistrelle de Nathusius			1	54	29	3	19	3	
Pipistrelle commune		80	622	479	410	351	377	426	65
SOMME	0	119	678	609	669	493	597	564	93

Activité brute de l'enregistreur installé en bord de Seine en période automnale 2024

Espèces	Nombre de contacts par heure et par espèce											
	Tranches horaires de la nuit											
	20:00 - 21:00	21:00 - 22:00	22:00 - 23:00	23:00 - 00:00	00:00 - 01:00	01:00 - 02:00	02:00 - 03:00	03:00 - 04:00	04:00 - 05:00	05:00 - 06:00	06:00 - 07:00	07:00 - 08:00
Oreillard indéterminé								1				
Murin de Daubenton			1									
Noctule commune	3	5										
Noctule de Leisler	2											
Pipistrelle de Kuhl		1										
P. de Kuhl / P. de Nathusius	6	16	4	7		2	2	5	4	1	1	
Pipistrelle de Nathusius	2	1	10	4		3		2	2			
Pipistrelle commune	51	75	3	7	6	45	13	7		4	2	
SOMME	64	98	18	18	6	50	15	15	6	5	3	0

Activité brute de l'enregistreur installé près de la mare en prairie en période automnale 2024

Espèces	Nombre de contacts par heure et par espèce											
	Tranches horaires de la nuit											
	20:00 - 21:00	21:00 - 22:00	22:00 - 23:00	23:00 - 00:00	00:00 - 01:00	01:00 - 02:00	02:00 - 03:00	03:00 - 04:00	04:00 - 05:00	05:00 - 06:00	06:00 - 07:00	07:00 - 08:00
Murin indéterminé		1				3						
Noctule commune	5	1										
Noctule de Leisler	2											
Pipistrelle de Kuhl	1											
P. de Kuhl / P. de Nathusius	11	4		3	1	3	3	4	3	3	4	
Pipistrelle de Nathusius	8	17	4	10			2	4	2	4	2	
Pipistrelle commune	59	103	6	5	5	3	3		2	1		
SOMME	86	126	10	18	6	9	8	8	7	8	6	0